



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 176 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 25 avril 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 avril 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

•(1000)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'HYMNE NATIONAL

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je note qu'il y a une certaine controverse dans les médias du fait que j'ai modifié les paroles du Ô Canada quand je l'ai chanté. Même les députés se demandent peut-être si cela était approprié.

Aux fins du compte rendu, je tiens à dire qu'à bien y penser, j'aurais peut-être dû me contenter de préconiser verbalement l'adoption de la version plus inclusive qui, je l'espère, sera un jour adoptée. Je n'avais nullement l'intention de faire preuve d'irrévérence à l'égard de notre hymne national. Si j'ai offensé qui que ce soit, j'en demande sincèrement pardon.

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ARMÉNIE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition dans laquelle les signataires demandent au gouvernement fédéral de reconnaître officiellement le génocide qui a eu lieu entre 1915 et 1922 et qui a entraîné la mort de 1,5 million d'Arméniens.

La pétition désigne le 24 avril comme Jour de commémoration du génocide des Arméniens. En vertu de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, les pétitionnaires condamnent toute tentative de nier ce génocide. L'objectif est d'améliorer la compréhension, de guérir les blessures et de favoriser l'amitié entre les Canadiens dans le respect de la tradition canadienne en matière d'affaires internationales, qui est de promouvoir les droits de la personne, la paix et la primauté du droit.

[Français]

TAIWAN

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition que j'ai fait signer hier par une soixantaine de personnes.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'appuyer la requête légitime de Taiwan d'être admis à titre d'observateur lors de l'assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la santé, qui aura lieu le 14 mai 2002 à Genève.

Étant donné que Taiwan est un lieu important de tourisme et d'échanges où transitent dix millions de personnes par année, cela rend cet État plus vulnérable aux épidémies. En même temps, cet État—puisque ce n'est pas un pays—a développé une expertise dans les vaccins, spécialement le vaccin contre l'hépatite B.

Pour ces raisons, nous demandons au gouvernement de donner suite à différentes déclarations et de reconnaître Taiwan à l'OMS.

[Traduction]

LE SYNDROME D'ALCOOLISATION FOETALE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis honorée de présenter une pétition signée par un grand nombre de Canadiens qui s'inquiètent du fait que le syndrome d'alcoolisation foetale fait de plus en plus de victimes dans notre société. Ils réclament des mesures de prévention à l'égard de ce syndrome dévastateur.

Les signataires pressent le Parlement de donner force de loi à une motion adoptée il y a un an préconisant l'apposition d'étiquettes de mise en garde sur les contenants de boissons alcoolisées. Il pressent le Parlement de rendre obligatoire l'apposition de telles étiquettes, de manière à mettre en garde les femmes enceintes et d'autres personnes contre les dangers liés à la consommation de boissons alcoolisées.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des milliers de citoyens des premières nations du Manitoba.

Les pétitionnaires rejettent l'initiative du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la gouvernance des premières nations. Ils soutiennent que ce n'est rien d'autre qu'une tentative à peine voilée de réduire, voire d'anéantir leurs droits inhérents et les droits que leur confèrent les traités. Les pétitionnaires soulignent en outre que le soi-disant processus de consultation entourant ce projet de gouvernance des premières nations est une fumisterie et ils comptent bien faire signer cette pétition par beaucoup plus de personnes que le ministre n'a réussi à en joindre pendant son processus de consultation.

*Les crédits***QUESTIONS AU FEUILLETON**

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

• (1010)

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MOTION D'AJOURNEMENT

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège relativement aux affaires émanant des députés et plus précisément, la motion d'ajournement.

Le mardi 23 avril, on m'a avisé que la Chambre devait étudier ce soir-là, au moment de l'ajournement, une motion présentée par le député de Battlefords—Lloydminster. On m'a signifié le matin du 23 que le député s'était mis en rapport avec le Bureau des affaires émanant des députés pour demander que la question soit étudiée le soir même.

Comme c'est le cas pour toutes les motions d'ajournement, les secrétaires parlementaires doivent bien se préparer pour répondre aux questions soulevées par les députés de façon courante, et c'est ce que j'ai fait.

Le député en question était présent à la Chambre pour participer aux votes qui ont eu lieu ce soir-là après les initiatives ministérielles qui ont été suivies une heure plus tard par les initiatives parlementaires. Par la suite, il a été question de la motion d'ajournement. Or, le député ne s'est pas présenté pour l'étude de cette motion d'ajournement.

Le président suppléant (M. Bélair): Le député a parlé du fait qu'un de ses collègues était absent. Il sait fort bien qu'il ne peut dire cela à la Chambre.

D'un autre côté, en ce qui concerne la question de privilège elle-même, il n'incombe pas à la présidence de gérer l'emploi du temps ou même la présence à la Chambre des députés. Ainsi, je ne pense pas que la question de privilège soit fondée, mais si le député voulait faire une déclaration, c'est chose faite.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, une des principales raisons pour lesquelles les députés peuvent soulever la question de privilège, c'est lorsque leur capacité de s'acquitter de leur travail a été gênée ou qu'on les en a empêchés. J'étais ici pour faire mon travail et le Bureau n'a pas signalé...

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas que la présidence doive écouter l'opinion d'un député concernant la façon dont un autre député s'acquitte de ses responsabilités. Je pense que le député va un peu loin. Je l'invite à soulever la question personnellement avec le député de Battlefords—Lloydminster en lui téléphonant ou en le rencontrant. Cela devrait mettre un terme à la question de privilège.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne crois pas que, dans ce cas-ci, notre vis-à-vis soulève la question de privilège. Vous avez déjà réglé la question et cela s'arrête là. Si le député continue de soulever cette question, elle ne regarde que lui et un autre député et devrait donc être réglée entre

eux deux. Il ne convient pas de gaspiller ainsi le temps de la Chambre.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, mon intervention a trait au Bureau. Ma question de privilège tourne essentiellement autour du fait que le Bureau ne m'a pas avisé que l'on avait apporté à l'ordre du jour un changement exigeant que je sois ici à une heure donnée.

En ce qui concerne l'aspect particulier dont nous parlons, le Règlement précise que chacun a une responsabilité. C'est arrivé beaucoup trop souvent et, à mon avis, il incombe aux greffiers au Bureau d'aviser un député lorsqu'un élément du débat sur la motion d'ajournement est annulé, afin que celui-ci puisse prendre les dispositions voulues pour se consacrer à d'autres tâches.

J'en ai fait une question de privilège parce que je n'ai pu m'acquitter de mes fonctions du fait que le Bureau n'a pas fait son travail. Je me sens lésé comme député et, en réalité, c'est injuste pour tous les députés.

• (1015)

Le président suppléant (M. Bélair): Le greffier me dit que le Bureau a effectivement été avisé que le député ne serait pas présent. Le greffier, et la présidence d'ailleurs, reconnaissent également que le secrétaire parlementaire aurait dû être averti de façon à ne pas devoir à attendre une heure avant de prendre la parole. Nous allons faire enquête à ce sujet et nous lui en ferons part.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

—Monsieur le Président, je voudrais vous faire savoir que je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Verchères—Les-Patriotes.

Le dossier de General Motors à Boisbriand est prioritaire. C'est comme porte-parole dans le dossier du travail que je m'adresserai à la Chambre aujourd'hui. Depuis longtemps, on sait qu'il y a un problème à cette usine. Maintenant, on nous menace de la fermer d'ici septembre 2002. La raison pour laquelle nous avons décidé d'en faire une journée d'opposition, c'est pour réveiller le gouvernement et lui demander de prendre action immédiatement dans le dossier, avant que l'industrie automobile québécoise ne disparaisse complètement du Québec. Je ne veux pas être alarmiste, mais cette industrie existe déjà depuis 37 ans. Cette usine est la plus importante au Québec.

Comme je ne dispose que de dix minutes, mes collègues continueront à en parler, mais j'essaierai de faire un rapide résumé de la situation. J'espère qu'aujourd'hui nous aurons la chance de faire la lumière dans ce dossier et d'essayer, autant que possible, de trouver des solutions afin que GM ne ferme pas ses portes en septembre 2002.

Les crédits

D'entrée de jeu, je dois dire que le Bloc québécois appuie sans réserve la FTQ et son syndicat affilié, les Travailleurs canadiens de l'automobile, les TCA, dans leur lutte pour le sauvetage de l'usine de Boisbriand. Avec la disparition de l'usine d'assemblage de Boisbriand, ce sont 1 400 emplois directs qui disparaîtront, et quelque 9 000 emplois indirects que l'on retrouve dans la sous-traitance, notamment chez les fournisseurs de GM en Beauce, en Outaouais, en Estrie et dans le sud-ouest de Montréal. Ceux-ci risquent la fermeture.

L'usine de Boisbriand a fabriqué 74 967 véhicules en 2000, ce qui représente 7,75 p. 100 de tous les véhicules produits au Canada. L'usine a même déjà servi d'exemple d'excellence pour toutes les autres usines de GM à travers le monde.

En 1987, Québec et Ottawa avaient consenti un prêt sans intérêt de 220 millions de dollars à GM, d'une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2017. Le taux d'intérêt privilégié était alors de 9,5 p. 100. Financé à long terme, ce prêt à GM coûte au moins 20 millions de dollars par année en frais d'intérêts à Québec et à Ottawa. Les coûts sont partagés à parts égales. Par le biais des taxes et des impôts, tous les Québécois ont payé et continuent de payer pour le prêt consenti à GM.

À l'époque, il y avait une condition principale au prêt, soit que l'entreprise maintienne un niveau minimal d'activités à Boisbriand, ce qu'elle n'a visiblement pas fait. Par ailleurs, aucun remboursement de capital sur ce prêt n'est exigible de GM avant son échéance en 2017. Le Canada—et on peut dire pratiquement exclusivement l'Ontario—a toujours été parmi les grands bénéficiaires des investissements dans le secteur automobile, mais pas un seul dollar en investissements n'a été annoncé pour le Québec durant les six premiers mois de 2001. Durant les deux semestres précédents, l'Ontario avait été au deuxième rang des investissements par pays derrière les États-Unis. Divers investissements de plusieurs centaines de millions de dollars chacun avaient été annoncés, notamment par General Motors, à Oshawa, pour un montant de 300 millions de dollars, par Daimler Chrysler, à Windsor, et Toyota, à Cambridge.

Cette fermeture est une perte majeure pour la région et la confirmation d'un échec retentissant de la politique fédérale qui n'a jamais même tenté d'influencer la localisation de l'industrie de l'auto au Canada. Alors que le Québec et la ville de Boisbriand se débattaient à coups de représentations à la maison mère de GM pour sauver l'usine, le gouvernement fédéral s'est contenté d'efforts minimaux.

Le Bloc québécois s'assurera qu'Ottawa réponde de son manque de leadership et de soucis face à la situation des travailleurs de Boisbriand.

Loin de représenter ce qu'on appelle l'économie du passé, l'industrie automobile d'aujourd'hui est convoitée par des pays de tous les coins du monde. Elle est l'une des plus grandes utilisatrices de la technologie informatique et robotique; elle recourt aux technologies des systèmes et aux sciences des matériaux les plus avancées et emploie des travailleurs et des travailleuses hautement qualifiés et également des ingénieurs. Ce n'est pas d'hier qu'on se bat pour sauver l'usine de GM, et les syndicats ont fait un travail absolument extraordinaire dans ce sens.

•(1020)

J'ai moi-même participé à une manifestation des employés de GM, avec plusieurs de mes collègues qui représentent la région, dont les députés de Terrebonne—Blainville et de Argenteuil—Papineau—Mirabel, qui sont concernés par ce problème.

N'oublions pas que ce sont des employés qui travaillent dans la haute technologie. Ce sont de hauts salariés. Donc, ce sera non seulement 1 400 emplois directs, mais aussi près de 10 000 emplois indirects qu'on fera complètement disparaître de la carte. Cela n'a aucun sens. Toute l'industrie automobile du Québec est en perte de vitesse. Pendant des années, on a investi en Ontario. À coups de millions de dollars, on a ouvert des usines en Ontario et le Québec a toujours été laissé pour compte dans ce dossier.

Maintenant qu'on se retrouve devant une situation difficile, le Canada n'est pas derrière nous. On a besoin de lui; on a besoin de notre argent qu'on lui envoie de toute façon. Qu'il nous le retourne là où c'est nécessaire. On ne veut pas vivre un deuxième Mirabel dans la région.

Mirabel a fait très mal. Qui l'a récupéré? C'est le gouvernement du Québec, en faisant une zone franche. Tranquillement, on est en train de récupérer l'éléphant blanc qu'a été Mirabel pour le gouvernement fédéral. Ce sont les libéraux qui ont fait cela. Aujourd'hui, Mirabel est en train de reprendre un nouvel essor, de force et de misère, parce que le gouvernement du Québec a décidé de faire quelque chose pour sauver la région.

Le gouvernement a fait ses devoirs dans ce dossier. Il a investi pour améliorer l'usine. Il a toujours été présent, mais maintenant, la balle est dans le camp du gouvernement fédéral.

Le présent ministre de la Justice était à Detroit. Il est allé rencontrer les dirigeants de GM. Il n'a fait aucun effort pour faire avancer le dossier. Il a tout simplement dit: «Je ne sais pas quel programme pourrait fonctionner dans le dossier.» Ce n'est pas ce qu'on a besoin d'entendre. On a besoin d'entendre qu'il y aura des actions positives, vraies et immédiates, parce que septembre 2002, c'est dans quelques mois. Une fois l'usine fermée, qu'on ne vienne pas me raconter des histoires de réouverture.

GM avait même menacé de démanteler l'usine. Cela n'a pas de bon sens. On paie, on donne de l'argent du gouvernement pour construire une usine; les propriétaires de l'usine vont la démanteler et la déménager ailleurs. Cela n'a aucun sens. On ne peut pas laisser faire cela.

Il faut envoyer des gens à Detroit. Il faut que le gouvernement fédéral se réveille, qu'il envoie ses ministres et ses spécialistes du lobby de l'automobile à Detroit et qu'il s'assure qu'ils négocient quelque chose avec GM pour sauver l'usine, afin qu'on puisse la garder au Québec. On ne peut pas ne plus avoir d'industrie automobile au Québec. C'est encore le gouvernement fédéral qui va prêcher par l'odieux. C'est inacceptable.

Je soulève encore le cas de Mirabel, parce que c'est un dossier qui a été très important. Air Transat, qui avait maintenu ses vols à Mirabel, déménage maintenant à Dorval. On se retrouve encore avec une patate chaude. À cause de qui? À cause du gouvernement fédéral qui n'a pas tenu ses promesses.

Il est important qu'aujourd'hui, on prenne connaissance du dossier, qu'on en discute à la Chambre, qu'on échange à cet égard et que le gouvernement entreprenne de vraies actions dans ce dossier. Qu'on ne nous raconte surtout pas d'histoires. Le gouvernement a les moyens. On a des surplus. On possède des milliards de dollars de surplus. On est capables d'investir, de faire une entente avec GM pour maintenir ouverte cette usine. Il n'est pas vrai que l'usine de Boisbriand va fermer. C'est l'une des cinq usines les plus productrices du monde.

Les crédits

Quand est venu le temps de faire le ménage dans cette entreprise, quand est venu le temps pour les employés de se perfectionner dans cette entreprise, ils l'ont fait. Les employés ont retroussé leurs manches. Ils ont fait leur bout de chemin. Les entrepreneurs ont été satisfaits des résultats. Et maintenant, aujourd'hui, on va dire: «Eh bien non! Cela n'existera plus.» On sait comment fonctionnent ces industries. C'est par le biais du lobby, beaucoup de lobby.

Je n'aurai pas beaucoup de temps pour parler de toutes les retombées de ce problème sur les employés. Cependant, on peut s'imaginer tout ce que cela a comme effet sur les employés. Si, pendant cinq ans, on dit à ces employés qu'ils vont peut-être perdre leur job l'année suivante, cela devient une pression constante sur eux et ils n'ont nullement besoin de vivre cela.

• (1025)

Aujourd'hui, je demande qu'il y ait un débat de fond et une profonde discussion sur ce dossier. Il faut que le gouvernement mette ses pantalons, qu'il agisse dans le dossier, qu'il fasse ce qu'il doit faire, soit de prendre ses responsabilités et s'assurer que l'usine de GM à Boisbriand reste ouverte.

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je désire faire une observation dans l'important débat d'aujourd'hui. N'est-ce pas ce qui arrive lorsqu'il y a création d'instabilité politique par le Bloc et le premier ministre de la province de Québec qui désirent se séparer du reste du Canada? Ces décisions sont prises par des sociétés. Lorsqu'il y a de l'insécurité politique, les entreprises quittent la province. Ce n'est pas inhabituel. Cette situation s'est produite dans le passé.

Si l'on veut qu'il y ait de l'activité économique dans la province, n'incombe-t-il pas à la députée et à son parti d'intervenir auprès du premier ministre Landry? Il n'a pas abandonné l'idée de la séparation. Il y a toujours un nuage d'incertitude dans la province de Québec.

Lorsque des sociétés comme la General Motors décident de partir, c'est leur choix. Les députés du Bloc ne peuvent se présenter à la Chambre des communes avec l'idée de n'accepter que ce que le Canada a de meilleur à offrir. Lorsque cette attitude finit par jouer contre eux, ils cherchent alors quelqu'un à blâmer. Dans ce cas-ci, ils se tournent de façon fort opportune vers le gouvernement fédéral. Ne s'agit-il pas de décisions prises par des sociétés? L'instabilité politique est un des facteurs menant ces sociétés à prendre ces décisions concernant...

Le président suppléant (M. Bélair): La députée de Laurentides a la parole.

[Français]

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, on est en 2002. Avec tout le respect que je dois à mon collègue, jamais personne n'a refusé de vendre une voiture à un séparatiste. Les affaires sont les affaires.

Alcan est restée dans l'aluminerie au Québec de façon extraordinaire. Bombardier est là. Cela n'a rien à voir avec le fait d'être séparatiste ou non. Cependant, c'est une question économique et le gouvernement ne veut pas le voir. On va se défendre sur le fait que le Québec veut être souverain. Cela n'a rien à voir.

On parle d'une décision d'affaires, d'une décision économique. On parle d'une industrie de l'automobile que l'on veut conserver au Québec. C'est maintenant au fédéral—la balle est dans son camp—de nous donner un coup de pouce pour sauver l'industrie.

Le gouvernement du Québec a fait son bout de chemin. C'est au tour du fédéral de continuer de nous aider. Il le fait pour l'Ontario, il doit le faire pour le Québec.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de proposer aujourd'hui cette motion à la Chambre et de demander une discussion de fond sur cette question. Compte tenu de l'industrie automobile en général, même si elle est surtout concentrée en Ontario et au Québec, que propose-t-elle au juste pour assurer que l'industrie automobile continue de prendre de l'expansion et de prospérer dans tout le Canada? Des réductions d'impôt ou l'aide du gouvernement? Que propose-t-elle pour l'industrie automobile en général?

[Français]

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, l'industrie automobile n'est pas concentrée au Québec, elle est concentrée en Ontario. On va s'entendre à ce sujet.

Le gouvernement fédéral doit s'asseoir avec l'industrie pour trouver des solutions à moyen et à long terme. Ce n'est pas à moi de prendre la décision. Il y aura des discussions et des négociations.

Cependant, il faut absolument réussir à trouver des solutions qui vont maintenir cette industrie à moyen et à long terme, et non pas prendre des décisions à court terme qui nous ramènent d'une année à l'autre. C'est une industrie avec laquelle on ne peut pas jouer à court terme. Il faut continuer de la développer. Elle est très concentrée en Ontario, mais il faut également continuer à la développer ailleurs. On a la possibilité de continuer à développer cette industrie au Québec. Il faut la maintenir et le gouvernement fédéral doit faire sa part.

• (1030)

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, très brièvement, on pourrait bien se demander ce que le député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière vient faire dans ce débat.

J'interviens par solidarité parce que ce que décrit la députée de Laurentides, et je la félicite de son discours, c'est un peu la situation que vivent les gens du chantier de la Davie. Ils connaissent l'insécurité depuis longtemps et on sait tous les problèmes individuels et collectifs que peuvent ressentir les employés.

J'aimerais qu'elle ait la chance de s'expliquer davantage sur ce point de vue.

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, je répondrai très brièvement parce que je sais qu'il me reste peu de temps et je veux laisser l'occasion à mes collègues de prendre la parole.

Lorsqu'on maintient, dans une industrie, l'insécurité constante quant à la prolongation de la production d'un produit, il est certain que cela cause une situation incontrôlable et l'industrie est en danger. Il faut maintenir une certaine stabilité.

Comme je l'ai dit, il faut que les représentants du gouvernement s'assoient et qu'ils fassent leur part dans le dossier. Il faut qu'ils aillent à Detroit rencontrer GM. Ils auront notre appui et notre entière collaboration.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir, à titre de porte-parole du Bloc québécois en matière d'industrie de sciences et de technologie, de prendre la parole dans ce débat. Je dis que cela me fait plaisir, quoiqu'il s'agisse d'un débat fort préoccupant.

Les crédits

Je vois que le ministre de l'Industrie est à la Chambre actuellement et il prendra vraisemblablement part au débat dans quelques instants. J'ai bien hâte d'entendre ce que le ministre, un député de l'Ontario, aura à dire sur ce sujet, puisque dans le cadre de ce débat il n'est pas simplement question de la disparition des emplois au Québec, à l'usine GM de Boisbriand. Il n'est pas simplement question de la disparition comme telle de l'usine de Boisbriand; il est question de la disparition de l'industrie de l'assemblage automobile au Québec.

Il faut bien comprendre que l'industrie automobile au Canada est principalement concentrée en Ontario. Il n'y a qu'une seule usine d'assemblage à l'extérieur de l'Ontario, elle est située au Québec, et on menace de la fermer dès septembre prochain.

Au moment même où nous nous parlons, le chef du Bloc québécois tient une conférence de presse, en présence du maire de Boisbriand, Robert Poirier, du directeur des Travailleurs unis de l'automobile du Québec, Luc Desnoyers, du président du syndicat de l'usine GM de Boisbriand, Sylvain Demers, et de nos collègues du Bloc québécois de la région des Laurentides.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si la région des Laurentides, dans sa totalité, est représentée par des députés du Bloc québécois. C'est parce que la population de cette région, avec ce qui s'est passé à Mirabel, avec ce qui se passe à Boisbriand, est bien consciente que le gouvernement en poste actuellement la laisse carrément tomber. Les gens savent qu'avec les députés du Bloc québécois ils seront bien défendus.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier et féliciter pour leur travail mes collègues de Terrebonne—Blainville, de Laurentides—la députée qui a proposé la motion d'aujourd'hui—, d'Argenteuil—Papineau—Mirabel et de Rivière-des-Mille-Îles, de même que nos collègues du Bloc québécois qui ont siégé à la Chambre et ont représenté cette région, Maurice Dumas et Paul Mercier, pour tout le travail qu'ils ont accompli dans le dossier de Mirabel, bien sûr, mais aussi dans celui de GM.

Si on fait un court rappel historique de l'usine GM de Boisbriand, on n'a qu'à rappeler qu'elle a été fondée en 1965, l'année de la signature du Pacte de l'automobile. L'usine de Boisbriand a vu le jour et a commencé ses opérations avec près d'un millier d'employés. En 1979, ce sont plus de 4 400 emplois que l'on retrouve à l'usine de Boisbriand, mais deux ans plus tard, GM procède à de massives mises à pied et l'avenir de l'usine devient donc plus sombre.

Puis, en 1986, GM doit menacer l'usine de Boisbriand de réduire ses coûts de production, sous peine de fermeture. Les syndiqués feront de nombreux compromis pour faire en sorte que leur usine puisse survivre et celle-ci deviendra par la suite l'une des plus performantes usines d'assemblage d'automobiles sur le continent nord-américain.

Je pense que c'est un élément dont on doit absolument tenir compte dans la conjoncture actuelle, puisqu'on use d'arguments fallacieux pour justifier la fermeture de l'usine en prétendant qu'on n'a pas trouvé de nouveaux modèles à faire fabriquer à l'usine de Boisbriand.

La présidente de GM Canada reconnaissait elle-même que l'usine de Boisbriand est l'une des plus productives du réseau des usines GM à travers le monde. Dans de telles circonstances, comment peut-on expliquer qu'on décide de fermer l'usine de Boisbriand, sinon par des considérations plus nébuleuses? J'aurai l'occasion de revenir là-dessus dans quelques instants.

Je pense que ma collègue de Laurentides a bien évoqué les impacts économiques qu'entraînerait la fermeture de l'usine GM de Boisbriand pour la région des Laurentides; ce sont plus de 10 000

emplois directs et indirects qui seraient perdus, non seulement dans les Laurentides, mais également en Beauce, en Outaouais, en Estrie et dans le sud-ouest de Montréal. Ces emplois risquent d'être perdus avec la fermeture d'usines ou d'entreprises sous-traitantes qui risquent de découler de la fermeture de l'usine GM. Ce sont 10 000 emplois qui risquent d'être perdus au Québec, en raison de décisions plus ou moins faciles à comprendre, de décisions plus ou moins nébuleuses.

La députée de Laurentides a également évoqué l'impact financier qu'aura cette décision pour les contribuables québécois et canadiens. Le gouvernement du Québec et celui du Canada ont consenti à GM, en 1987, un prêt sans intérêt de 220 millions de dollars, d'une durée de 30 ans, jusqu'en 2017.

• (1035)

À l'époque, le taux d'intérêt privilégié était de 9,5 p. 100, ce qui représente des coûts annuels de 20 millions de dollars pour les gouvernements du Québec et du Canada. Ce sont des coûts importants. Ma collègue, la députée de Laurentides, a bien indiqué que la condition sine qua non pour l'octroi de ce prêt à l'époque était que GM devait maintenir des opérations minimales à Boisbriand, condition qu'elle ne remplit évidemment pas. J'ai hâte de voir ce que le ministre de l'Industrie va nous dire par rapport à cette condition rompue de la part de GM en ce qui concerne l'usine de Boisbriand.

Assiste-t-on à un double langage de la part du gouvernement fédéral et de la part de GM? Je le crois, puisque le gouvernement fédéral a largement contribué à l'établissement de l'industrie automobile en Ontario. Il a largement contribué au développement des sources d'énergies fossiles dans les différentes provinces canadiennes, laissant le Québec se débrouiller tout seul pour le développement de son industrie hydro-électrique, une industrie verte s'il en est une. Le gouvernement fédéral a laissé tomber le Tokamak de Varennes, qui s'employait à développer un moyen visant éventuellement à produire une autre source d'énergie verte. Dans les circonstances, on ne se surprendra pas de voir le gouvernement être aussi hésitant à signer le Protocole de Kyoto.

Doit-on également parler d'un double langage de la part de GM? Je pense que oui puisque GM a refusé en 1999 une offre du Québec. En 1999, le Québec avait offert des aides et participations totalisant jusqu'à 360 millions de dollars à la condition que GM investisse massivement, de concert avec les fournisseurs, pour construire à Boisbriand un complexe d'assemblage modulaire. Assez étonnamment, GM a refusé cette offre de la part du gouvernement.

Il est également important de signaler—ma collègue y faisait référence—que GM a réalisé des profits records au cours du premier trimestre de 2002. On parle d'un accroissement des profits de GM de 146 p. 100. Ce n'est pas négligeable. La compagnie a réalisé un bénéfice de 791 millions de dollars américains ou l'équivalent de 1,39 dollar US par action, comparativement à 320 millions de dollars US l'année dernière pour le même trimestre, ce qui représentait environ 50¢ US par action. GM a donc enregistré des profits records au cours du premier trimestre. Comment peut-on expliquer des fermetures d'usines dans des circonstances comme celles-là?

Les crédits

Qui plus est, il est également important de signaler qu'il semble bien—ma collègue faisait référence aux investissements qui ont été faits par les grands constructeurs automobiles partout à travers le monde—que le seul endroit au monde où l'on ne veuille pas investir de la part des grands constructeurs et de GM en particulier, ce soit au Québec. GM a spécifiquement fait des investissements massifs au Tennessee, au Portugal, à Kansas City, à Oklahoma City, à Lansing, en Russie, en Angleterre et en Espagne. L'entreprise GM n'est donc pas en manque d'investissements. On s'explique mal qu'on n'arrive pas à trouver un nouveau modèle à faire construire à Boisbriand, d'autant plus qu'au mois de mars dernier, GM annonçait sa décision de reprendre la production du modèle Pontiac GTO. Pourquoi ne pas reprendre la production du modèle Pontiac GTO à Boisbriand?

On s'explique mal les décisions de GM. C'est d'autant plus difficile à comprendre, que le 5 avril dernier, on apprenait que GM était sur le point d'annoncer l'ajout d'un troisième quart de travail à l'usine d'Oshawa, créant 1 000 nouveaux emplois. Ce nouveau quart serait rendu effectif dès le 1^{er} juillet prochain et hausserait les effectifs de l'usine d'Oshawa de 3 500 à 4 500 travailleurs. GM pourrait, pour ce faire, rappeler jusqu'à 500 ouvriers mis à pied à Oshawa, à St. Catherines ou à Boisbriand.

On s'inquiète et on s'interroge sur les motifs qu'invoque GM pour fermer cette usine. De son côté, le gouvernement n'a appuyé les travailleurs de GM que du bout des lèvres lors de la visite du précédent ministre de l'Industrie à Detroit, avec son collègue qui, à l'époque, était ministre responsable du développement économique au Québec. Au fond, on disait: «On ne sait pas trop ce qu'on va faire. Quoi qu'il en soit, on va faire tout ce qu'on peut jusqu'à la dernière minute.» Depuis, le gouvernement fédéral n'a absolument rien fait.

• (1040)

En conclusion, ce qu'on attend de la part du gouvernement, c'est une intervention personnelle de la part du premier ministre. On souhaite que le gouvernement se fasse tirer l'oreille lorsque l'industrie automobile, que le gouvernement doit rencontrer le printemps prochain, va faire ses demandes de 5 p. 100 de crédit d'impôt pour ceci et 5 p. 100 de crédit additionnel pour cela. Alors on souhaite que le gouvernement se fasse tirer l'oreille pour faire en sorte de sauver l'industrie GM à Boisbriand.

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je voudrais que les députés du Bloc répondent à une question sur l'instabilité politique que crée au Québec la présence de leur groupe à la Chambre des communes. Comme tout économiste pourra vous le dire, les entreprises deviennent nerveuses lorsqu'elles entendent parler de sécession et cela, dans quelque pays que ce soit. Les députés bloquistes doivent en parler franchement et ouvertement.

Examinons l'industrie automobile et la décision stratégique que la société Ford a prise il y a quelques années d'investir au Canada plutôt qu'au Mexique. Pourquoi cette décision? À cause de l'instabilité politique du Mexique et des fluctuations du peso. On n'investit jamais dans une économie qui n'offre aucune sécurité financière ni aucune stabilité politique. Les députés du Bloc doivent parler de cela et de l'intention du premier ministre Landry de séparer le Québec du Canada.

Cela m'amène à parler de l'Accord de libre-échange, qui est tellement important pour l'industrie automobile. Sans nous, le Québec n'a pas d'accord de libre-échange.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son commentaire. Je lui recommanderais, dans un premier temps, de se calmer un petit peu. Ce n'est pas bon pour son cœur de s'énerver comme cela.

Je lui recommanderais également d'écouter attentivement les réponses qu'on lui donne. Cela lui éviterait de devoir poser inlassablement les mêmes questions.

Je lui recommanderais, en terminant, de ranger son vieux 78 tours, parce qu'on est rendus en l'an 2002, et il serait peut-être temps que les vieux arguments éculés des années 1960 et 1970 cessent d'être invoqués. La peur économique, il y a longtemps que c'est passé de mode au Québec, pour essayer de dissuader les Québécoises et les Québécois de voter en faveur de la souveraineté.

La performance économique du Québec, durant cette période de ralentissement économique qu'on vient de vivre, a été absolument phénoménale. Il s'est créé plus d'emplois au Québec que partout au Canada lors du premier trimestre de l'an 2002.

Alors, ce genre d'argument complètement échevelé ne tient plus aujourd'hui. Il devrait regarder les statistiques économiques du Québec, le niveau d'investissement au Québec, le nombre de sièges sociaux établis à Montréal, pour voir que ce genre d'argument ne tient plus aujourd'hui. Arrivez en ville, on est rendu en l'an 2002, cher ami.

Le président suppléant (M. Bélair): S'il vous plaît, veuillez adresser vos commentaires à la présidence.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, l'instabilité économique au Québec ne dépend pas de GM et la baisse du dollar ne dépend pas de GM, non plus.

Faisons un peu d'histoire et parlons de QCM, de Québec Cartier Mining. Lorsqu'il y a eu un ralentissement dans le domaine des mines de fer sur la Côte-Nord et qu'elles ont été menacées de fermer, et même lorsqu'elles ont été fermées, c'était sous la présidence de Brian Mulroney. Également, un premier ministre, ici au Canada, a créé de l'instabilité politique et économique avec l'échec de Charlottetown et celui de Meech. Plus rien ne va dans ce Canada. C'est ce qui a conduit à la création du Bloc québécois.

Le député conservateur essaie de revenir constamment en disant que le Bloc québécois crée de l'instabilité politique. Cependant, avant lui, il y a eu un premier ministre ici à la Chambre qui était président de Iron Ore qui, avec QCM, a fermé les mines du nord. Il a échoué relativement aux accords du lac Meech et de Charlottetown, et ce sont eux qui ont créé un contexte politique et économique difficile.

Je demande au député de Verchères—Les Patriotes s'il n'en vient pas à un même constat à savoir qu'aujourd'hui, il faut arrêter de regarder dans le miroir et qu'il faut regarder en avant.

• (1045)

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Charlevoix de son commentaire fort éloquent. Je pense qu'il a ajouté à la démonstration que ce type d'argument ne tient plus. S'il y a effectivement instabilité politique au Canada actuellement, c'est parce qu'il y a un peuple qui fait partie d'un pays sans avoir signé sa Constitution.

Tant et aussi longtemps que ce problème perdurera, on pourra s'attendre à ce que ce que l'autre appelle de l'«instabilité politique» perdure, mais cela n'est pas particulier au Québec.

Les crédits

Je rappellerai simplement, pour faire un lien entre instabilité politique ou prétendue instabilité politique et réalité économique, qu'à l'époque dépassée où nous ramène le collègue de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, où l'on utilisait ce genre d'argument dans les années 1970, on disait: «Dans un Québec souverain, le dollar québécois ne vaudra plus que 70¢.»

On a voté non et le dollar canadien vaut 63¢ aujourd'hui. Aurait-on dû finalement voter oui et avoir un dollar à 70¢, plutôt que d'être restés dans le Canada et avoir un dollar à 63¢? Je pose la question à mon collègue de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de me lever pour répondre à la motion proposée par le Bloc québécois au sujet de l'usine de montage de véhicules automobiles de General Motors, à Sainte-Thérèse, au Québec.

Je dois dire que le gouvernement du Canada partage certainement les inquiétudes de l'opposition à l'égard des personnes touchées par la fermeture de cette usine.

Comme les députés le savent peut-être, cette fermeture a été annoncée par General Motors, en septembre dernier, la date de la fermeture ayant été fixée à septembre de cette année. Les raisons données par GM sont les suivantes: surcapacité au sein de l'industrie, et baisse des ventes de la voiture assemblée à Sainte-Thérèse.

Le gouvernement du Canada a travaillé étroitement avec toutes les parties pour tenter de trouver un moyen de garder cette usine ouverte.

Avec d'autres partenaires, nous avons appuyé le travail du Comité de soutien à l'industrie automobile dans les Basses-Laurentides. Il s'agit d'un groupe de travail dont les députés de l'opposition ont, je suis sûr, entendu parler, parce qu'il se compose du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, des gens d'affaires de la région, de représentants du gouvernement du Québec, ainsi que de représentants du Parti québécois et du Bloc québécois.

En fait, le gouvernement du Canada, par l'entremise de DEC et de concert avec le gouvernement du Québec, a fourni l'aide financière nécessaire aux études et aux autres activités du comité. Les fonctionnaires du gouvernement du Canada ont participé activement à toutes les activités du comité.

Le comité, avec la participation active du gouvernement du Canada, a soumis de nombreuses propositions à GM pour la survie de l'usine. Il a notamment proposé l'assemblage de véhicules spécialisés, la remise à neuf et d'autres opérations liées au secteur de l'automobile. Mes fonctionnaires ont rencontré souvent les représentants de GM, et chaque fois, ils ont plaidé en faveur du maintien en activité de l'usine.

Mes prédécesseurs ont dirigé des délégations au siège de GM, à Detroit, avec l'actuel premier ministre du Québec, pour exhorter GM de faire tout ce qu'il était possible de faire pour garder cette usine ouverte.

Depuis mon entrée en poste, en janvier dernier, j'ai moi-même discuté longuement avec Michael Grimaldi, le président de GM, au sujet de la possibilité d'un nouveau modèle pour l'usine de Boisbriand. Jusqu'à maintenant, nonobstant les efforts de tous ces intervenants, nous n'avons pas encore réussi.

Malgré ces revers, nous allons continuer à travailler et nous continuons à tenir fermement à un secteur de l'automobile dynamique au Canada et au Québec. L'industrie embauche directement environ 150 000 personnes et compte annuellement pour des investissements allant jusqu'à près de 73 milliards de

dollars. Elle reste un moteur important de l'économie canadienne, et veiller à sa croissance et à son bien-être continu demeure une priorité pour le gouvernement du Canada.

L'industrie de l'automobile investit au Canada, parce qu'elle trouve chez nous une main-d'oeuvre hautement qualifiée, des coûts de main-d'oeuvre concurrentiels et un climat des affaires excellent dans lequel elle peut prospérer.

J'aimerais également souligner que GM Canada a indiqué que, bien que la décision ait été difficile, la majorité des employés pouvaient continuer de recevoir un revenu pendant un maximum de trois ans, et que l'entreprise va travailler étroitement avec les TCA et les gouvernements du Québec et du Canada, afin de mettre sur pied des programmes de recyclage professionnel et d'autres programmes de transition à l'intention des employés qui veulent poursuivre leur carrière.

• (1050)

De plus, GM a dit qu'elle tenterait de remplacer les emplois perdus en s'approvisionnant davantage auprès de fournisseurs de pièces québécoises.

L'entreprise a annoncé qu'elle va continuer de s'approvisionner auprès de plus de 700 fournisseurs québécois pour une valeur de plus de 850 millions de dollars par année. Elle cherche à exploiter davantage les possibilités de production des fournisseurs au Québec.

L'entreprise prévoit également que grâce à ses initiatives d'approvisionnement, le nombre d'emplois qu'elle créera dans les entreprises fournisseuses du Québec sera tout aussi important que le nombre d'emplois perdus à Sainte-Thérèse.

Il va sans dire que nous nous préoccupons des pertes d'emplois au pays, mais nous ne perdons pas espoir en l'avenir, au contraire.

Malgré les revers, le Canada demeure l'un des meilleurs endroits au monde où faire des affaires. Nous allons continuer de travailler pour les Canadiens de toutes les régions du pays.

Au Québec, j'ai désigné mon sous-ministre adjoint, M. Pierre Reid, pour représenter le gouvernement du Canada auprès du Groupe de travail des intervenants du secteur de l'automobile, créé par la vice-première ministre du gouvernement du Québec, Mme Marois, afin d'aider à trouver des moyens d'appuyer la création de possibilités en matière de montage d'automobiles, de production de pièces et de recherche-développement dans le secteur de l'automobile au Québec.

Nous appuyons également le développement des compétences dans le domaine des nouveaux matériaux légers, comme l'aluminium et le magnésium.

Nous accueillons favorablement les nouveaux investissements importants qui ont été annoncés récemment dans le secteur de l'automobile au Québec.

Comme le savent peut-être les députés de cette Chambre, le groupe Saargummi a annoncé, en novembre dernier, un investissement de 40 millions de dollars pour la construction de deux nouvelles usines de fabrication de pièces d'automobiles et la création de 800 nouveaux emplois à Magog, au Québec.

Le 3 décembre 2001, la Société de développement du magnésium a annoncé un investissement de 34 millions de dollars pour la construction d'une usine de fabrication de pièces d'automobiles en magnésium, à Boisbriand, ce qui créera 100 nouveaux emplois.

Le 18 décembre 2001, Bridgestone-Firestone a annoncé un investissement de 36 millions de dollars, afin de moderniser son usine de pneus de Joliette et d'élargir sa gamme de produits.

Les crédits

Il s'agit là de très bonnes nouvelles pour le Canada et de très bonnes nouvelles pour le Québec.

Ces nouvelles me laissent croire que l'industrie automobile au Québec a un brillant avenir devant elle. J'espère que tous les Canadiens et tous les Québécois en seront également conscients.

J'espère que tous les députés de cette Chambre reconnaîtront ce fait et qu'ils vont continuer de travailler avec nous, afin que nous prenions toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'industrie automobile du Québec continue de croître et continue de représenter un élément dynamique de l'économie de cette province et du Canada.

• (1055)

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous invite très gentiment à continuer de travailler avec lui pour faire en sorte que croisse l'industrie automobile au Québec, et blablabla.

Nous ne voyons absolument aucun inconvénient à continuer à travailler avec lui pour peu qu'on ait l'impression qu'il travaille un peu. Actuellement, c'est loin d'être le cas. Le gouvernement ne démontre aucune véritable volonté politique de régler ou de tenter de solutionner le problème.

Si on veut que l'industrie automobile continue de croître au Québec, la pire chose qui puisse lui arriver c'est que la seule et unique usine d'assemblage établie sur le territoire du Québec disparaisse. Dans ce sens, on n'a aucune assurance, aucune indication que le gouvernement du Canada fait quoi que ce soit, depuis la dernière déclaration de son prédécesseur et de l'ancien ministre responsable du développement économique au Québec, à l'effet qu'on ferait tout ce qu'on peut jusqu'à la dernière minute. Depuis, on n'a absolument rien vu de sa part.

Le ministre a passé toute son allocution à nous remplir de bonnes nouvelles GM par rapport à ce qui se passe au Québec, les quelques emplois ici et là qui ont été créés dans le domaine de l'aluminium et du magnésium. Il aurait été intéressant que notre collègue de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest écoute ces propos. Il aurait été surpris de voir que, malgré le fait qu'il y a, semble-t-il d'après lui, de l'instabilité politique au Québec, il y a encore des investisseurs étrangers qui aiment investir au Québec parce qu'il y a de nombreux avantages, notamment sur le plan fiscal, à y investir.

Le ministre évoquait justement un certain nombre de bonnes nouvelles GM de création d'emplois, 100 emplois ici, quelque 100 emplois là dans le domaine de l'aluminium et du magnésium, et il rappelait la volonté de GM, suite à la proposition du gouvernement du Québec, de faire en sorte de mettre accent sur les composantes en aluminium et magnésium.

J'adresse ma question au ministre. Comment réagit-il à cette annonce qui a été faite récemment par la firme américaine ZF Lemforder qui fabrique des pièces d'automobile en aluminium pour GM Motors, qui est d'ailleurs un des plus grands fournisseurs de pièces en aluminium de GM, et qui a décidé de s'établir en Ontario? Cette compagnie a décidé de s'établir en Ontario. Quelle est la valeur des engagements de GM de s'approvisionner davantage auprès de fabricants de pièces d'automobile au Québec, quand l'un de ses plus gros fournisseurs de pièces d'aluminium s'établit en Ontario?

L'hon. Allan Rock: Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais souligner qu'il n'y a pas qu'au Québec où on trouve des changements dans l'industrie de l'automobile.

Présentement, on assiste à une restructuration mondiale dans l'industrie de l'automobile, et nous devons maintenant faire face à ce

défi. En Ontario, nous avons également vu des fermetures d'usines, des pertes d'emplois et des changements structurels dans l'industrie.

C'est pour cela que j'ai rencontré les présidents des trois compagnies majeures de l'industrie automobile, GM, DaimlerChrysler et Ford, pour discuter d'une stratégie pour l'avenir ici au Canada. J'ai également parlé à M. Buzz Hargrove, avec les syndicats et les représentants des gouvernements municipaux et provinciaux. Jusqu'à maintenant, je pense que nous avons étroitement travaillé, et avec succès, avec le gouvernement du Québec, le maire de Boisbriand et M. Luc Desnoyers.

Il faut écarter les querelles, les chicanes et les jeux politiques et se concentrer sur la question, c'est-à-dire comment peut-on garder des emplois et élargir l'industrie ici au Canada, y compris au Québec. J'ai déjà fait référence aux annonces récentes de nouveaux emplois, par exemple pour les fournisseurs de pièces. Je pense qu'il y a un avenir au Québec pour les nouveaux matériaux des pièces, un avenir assez prometteur. Cependant, la réponse ne consiste pas à avoir des querelles politiques. C'est de travailler ensemble et nous sommes concentrés sur cette approche.

• (1100)

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux juste reprendre les propos du ministre, qui propose la tenue d'une discussion générale avec l'industrie sur les mesures à prendre et la politique que devrait adopter le gouvernement. Il y a eu une discussion au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, après le 11 septembre, sur les mesures qui devraient être prises pour garantir la survie et même la prospérité de l'industrie. Au nombre des suggestions qui ont été faites à ce moment-là, notons la réduction de l'impôt des sociétés, et particulièrement l'élimination des impôts vexatoires, comme celui sur la climatisation, et bien sûr le maintien de l'accès et de la sécurité aux frontières.

Une suggestion sur laquelle j'aimerais l'interroger plus particulièrement est l'élimination de l'impôt sur le capital, qui représente une somme de 1,3 milliard de dollars. Cette suggestion a été faite par l'opposition officielle au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, et plus tard au Comité permanent des finances. Elle a été endossée par les députés libéraux faisant partie de ce dernier comité. Je voudrais savoir si le ministre endosse lui aussi l'élimination de cet impôt rapportant 1,3 milliard de dollars.

L'hon. Allan Rock: Monsieur le Président, j'endosse une vaste gamme de mesures qui feront du Canada un endroit où les constructeurs automobiles voudront investir et créer des emplois.

Sans vouloir commenter une mesure fiscale en particulier, je vous dirai qu'au cours d'une rencontre en février, les représentants des trois grands constructeurs automobiles américains ont exprimé un certain nombre de préoccupations à l'égard de notre régime d'imposition. Ils ont demandé à rencontrer des ministres, dont moi-même et mes collègues de l'Environnement, des Transports et des Finances, afin de discuter de toutes ces choses. Nous tâchons d'organiser une telle rencontre.

Ces gens s'inquiètent des règlements contradictoires concernant la sécurité et l'environnement au Canada et aux États-Unis. Ils ont fait des suggestions très constructives sur la façon dont nous pourrions aplanir certaines des difficultés et éliminer les irritants dans l'industrie au Canada.

Les crédits

J'ai eu l'intention de créer un comité qui représenterait l'industrie et toutes les parties intéressées, afin d'élaborer une stratégie canadienne destinée à établir notre place dans le monde en ce qui a trait à la construction et à l'assemblage d'automobiles et la fabrication de pièces. J'en ai d'ailleurs discuté avec les intéressés. Les impôts font certainement partie des choses à examiner.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je ne doute pas de la bonne volonté du ministre et je le félicite pour son discours. Cela ne règle pas le problème de GM. C'est une situation d'urgence. Au mois de septembre, nous perdrons 10 000 emplois directs ou indirects à cause de la fermeture de cette usine à Boisbriand. On a présentement besoin de mesures actives immédiatement. On a besoin d'actions de la part de ce gouvernement. On a besoin d'une rencontre entre le gouvernement fédéral et GM. On a besoin de décisions qui se prennent rapidement. On n'a pas besoin d'entendre dire que de petites industries se créent autour d'autres industries. On veut savoir ce que le gouvernement va faire concernant le dossier de GM à Boisbriand.

Qu'est-ce que le ministre a à dire à tous ces employés qui vont perdre leur emploi en septembre 2002? C'est ce que je veux savoir.

• (1105)

L'hon. Allan Rock: Monsieur le Président, j'espère qu'il est clair pour tous les employés de GM à Boisbriand que le gouvernement du Canada est vraiment préoccupé par leur situation et leur avenir. C'est clair, parce qu'au cours des deux ou trois dernières années, nous avons travaillé très fort et étroitement avec le gouvernement du Québec, avec le maire de Boisbriand, avec le comité de soutien, avec le Bloc québécois et avec le Parti québécois pour trouver des solutions.

Mes prédécesseurs, à titre de ministres de l'Industrie, ont déjà voyagé à Detroit avec Mme Marois et M. Landry. Nous avons déjà rencontré les dirigeants de GM à Detroit et nous avons présenté nos demandes. Nous avons suggéré des approches, mais sans succès.

GM, en tant que compagnie mondiale, doit se restructurer pour s'accommoder aux changements dans l'industrie mondiale de l'automobile. Étant donné qu'on n'a pas réussi jusqu'à présent à convaincre GM de laisser cette usine ouverte, il faut trouver d'autres solutions. C'est pour cela que nous avons examiné les possibilités d'emploi dans le domaine de la fabrication de pièces pour les gens de Boisbriand. C'est aussi pour cela que nous avons favorisé la recherche et le développement de nouvelles approches concernant les matériaux pour les automobiles. Nous allons continuer en ce sens pour trouver des solutions.

On n'a pas de solution magique à présenter aujourd'hui, mais on a déjà travaillé très fort. Je suis prêt à continuer en ce sens. Si les gens du comité de soutien croient qu'il serait utile d'aller encore une fois à Detroit, je serai là. Je ferai tout mon possible pour que tous ces employés puissent avoir un avenir. Je suis ouvert à toutes les suggestions de mes collègues.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de parler de la motion. J'aimerais la lire. Voici:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

J'aimerais remercier le Bloc québécois d'avoir présenté cette motion qui nous permet de tenir le présent débat que j'aimerais étendre à l'ensemble de l'industrie automobile au Canada.

Je comprends fort bien les préoccupations du Bloc québécois. À chaque fois qu'une usine ferme ses portes quelque part au Canada, c'est une source de préoccupation pour nous tous ici à la Chambre. Nous devons toutefois nous demander ce qui s'est passé et si les politiques du gouvernement ont contribué à la fermeture de l'usine. Nous devons parler de l'industrie automobile en général et aller au-delà des généralités pour voir ce qu'on devrait faire.

Je comprends que le Québec a été particulièrement touché par la restructuration de l'industrie automobile. Les députés du Bloc l'ont expliqué de manière éloquent. Il y a un an, nous nous inquiétions tous pour l'usine de la GM à Sainte-Thérèse; aujourd'hui, c'est le tour de celle de Boisbriand. Comme l'a fait remarquer le porte-parole en matière d'industrie, c'est l'usine la plus importante du Québec.

L'industrie automobile est certes très importante pour le Canada, et plus particulièrement pour l'Ontario et le Québec. L'Alliance canadienne aimerait que l'ensemble de l'industrie, le secteur des pièces et celui de la fabrication de véhicules, demeure vigoureuse et même qu'elle prenne de l'expansion au cours des 10 prochaines années.

Toutefois, je ne pourrais appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui pour deux raisons. Elles relèvent du principe général voulant que le gouvernement ne doit pas intervenir sur le marché parce qu'une usine ferme. Je sais que cela peut paraître dur, mais c'est la simple réalité, et il est important que nous le disions carrément tout de suite plutôt que de laisser entendre que nous pouvons, par des moyens politiques, empêcher la fermeture d'une usine et, ainsi, donner de faux espoirs aux travailleurs. Donner de faux espoirs à quelqu'un est la pire chose que l'on puisse faire.

J'attendais du Bloc québécois qu'il nous donne plus de détails et qu'il précise de manière concrète ce qu'il aimerait que le gouvernement fasse. Il demande au gouvernement de prendre des mesures immédiates. Il demande au ministre de se rendre à Detroit.

À titre de député de l'opposition, je voudrais talonner le gouvernement sur toutes les questions, mais je ne sais pas ce que le Bloc veut que le ministre fasse lorsqu'il ira à Detroit. Si GM veut fermer une usine, ce sont d'excellentes questions, mais ce sont des questions qui s'adressent à GM. Sincèrement, à titre de député de l'opposition, je ne vois pas ce que le ministre de l'Industrie fera en se rendant à Detroit pour exercer des pressions afin que l'usine reste ouverte. J'espère que, dans leurs interventions ultérieures, les députés bloquistes préciseront ce qu'ils attendent du ministre et du gouvernement dans ce dossier.

Il y a deux facteurs particuliers à considérer. Tout d'abord, la motion laisse supposer l'octroi d'une forme de subvention aux entreprises ou une ingérence dans les entreprises, ce à quoi s'oppose certainement l'Alliance canadienne. Deuxièmement, en visant une usine particulière plutôt que l'ensemble du secteur automobile, la motion propose aussi l'adoption d'une approche régionale à l'égard d'une politique industrielle destinée à aider une usine à un endroit donné.

Comme vous le savez probablement, monsieur le Président, vu votre grande sagesse, l'Alliance canadienne ne voit pas d'un bon oeil les entreprises ultrasubventionnées et elle doute fort de l'efficacité des politiques actuelles de développement régional du gouvernement.

Les crédits

Nous préconisons plutôt une approche plus exhaustive et dynamique fondée sur des baisses d'impôt assorties d'un effort concerté de la part du gouvernement pour se retirer du marché. À notre avis, ce serait une meilleure solution au problème de la fermeture d'usines au Canada et aux problèmes économiques généraux de faible productivité que nous connaissons depuis maintenant une dizaine d'années, comme le ministre l'a signalé.

Je voudrais maintenant parler plus particulièrement de l'usine GM de Boisbriand. Je crois savoir que l'usine est dotée de l'équipement nécessaire pour fabriquer des voitures à traction arrière et que ce type de véhicule est très peu demandé en Amérique du Nord. Selon le quotidien montréalais *The Gazette* du 16 octobre 2001, GM Canada a pris une décision d'affaires et a estimé qu'il serait beaucoup plus coûteux de rééquiper l'usine de Boisbriand que de simplement la laisser fermer. Par conséquent, je crois que 1 200 travailleurs perdront probablement leur emploi en septembre.

D'après des comptes rendus des médias, je constate aussi que le syndicat des Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile et d'autres groupes syndicaux ont, comme il se doit, mené toute une bataille pour garder l'usine ouverte.

Selon le chef des TCA au Québec, il y a 5 000 emplois dans le secteur des pièces d'automobile au Québec et bon nombre seront perdus avec l'annonce de la fermeture de l'usine de Boisbriand.

Les efforts des groupes de pression ont porté fruit, d'une certaine façon, d'après un article paru dans le *Citizen* de Prince George, car la GM Canada s'était engagée à atténuer les pertes d'emplois à la fermeture de cette usine. Une entente, qui contribuera à la création de 800 emplois, a été prise avec un fabricant de pièces d'automobile à Magog. Mais l'usine de Boisbriand n'est pas seule dans ce cas.

• (1110)

Une chose est certaine, c'est que les nouvelles sont mauvaises pour l'ensemble du secteur de l'automobile au Canada. La société General Motors du Canada s'attend à supprimer plus d'un millier d'emplois dans son usine de moteurs et transmissions de St. Catharines, en Ontario. Les sociétés Ford et Chrysler ont menacé d'en faire autant. Il y a tout juste trois ans, le Canada se classait au quatrième rang des constructeurs de véhicules dans le monde. Aujourd'hui, il n'est malheureusement plus qu'au septième rang.

Mais les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises. Premièrement, dans sa liste des 500 plus grandes entreprises au Canada, le *Financial Post* classe GM Canada au deuxième rang, suivie de Ford au troisième rang et de Daimler-Chrysler au neuvième rang. En 2000, la GM Canada a affiché des revenus de 42 milliards de dollars. J'imagine qu'elle sera considérablement déclassée dans la nouvelle liste à paraître, car Nortel Networks occupait le premier rang en 2000.

Deuxièmement, en février, les ventes de voitures ont augmenté de 17 p. 100 au Canada. Cette semaine, la GM a annoncé qu'elle augmenterait la production dans 12 de ses usines en Amérique du Nord, du fait d'une demande plus forte que prévue et d'une reprise modérée des ventes aux entreprises de location de voitures.

Enfin, Buzz Hargrove en personne a tellement foi en ce secteur que, lorsque le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile reprendra les négociations avec les trois grandes sociétés cet automne, l'on pense qu'il exigera davantage en argent et en avantages pour ses syndiqués.

On dirait, en fait, que toute l'industrie automobile du Canada est un peu schizophrène en ce moment. Pour citer une série d'articles sur

le secteur automobile qu'a publiés récemment le *National Post*, en voici un extrait:

La grande question—et celle sur laquelle ne s'entendent pas les observateurs de l'industrie—est de savoir si les problèmes actuels [de l'industrie automobile du Canada] sont provisoires ou s'ils sont le signe avant-coureur d'un ralentissement permanent d'un secteur crucial de l'économie canadienne.

Voyons les statistiques suivantes. En 2001, la production canadienne de véhicules automobiles est passée de deux à trois millions de véhicules, pendant que sa part de marché restait statique à 16 p. 100. Les sociétés GM, Ford et DaimlerChrysler parlent toutes publiquement de fermer des usines mais, hier encore, David Dodge brossait un tableau très optimiste de l'économie canadienne, tellement optimiste, en fait, que la Banque du Canada va maintenant hausser ses taux d'intérêt.

La société Toyota accroît sa production de Corolla et de Camry à Cambridge, et la société Honda accroît aussi sa production à Alliston, en Ontario. Cela donne vraiment deux idées différentes du secteur de l'automobile. Que se passe-t-il au juste? Il est difficile de se faire une juste idée de la situation actuelle de l'industrie automobile. En effet, elle se comporte très bien d'après les observateurs, mais les opinions sont partagées, tout comme les signaux qu'envoient les trois grands de l'automobile.

Comme les observateurs ont du mal à prédire l'avenir du secteur de l'automobile au Canada, il ne serait pas sage que des politiciens se risquent ici à prédire ce qui arrivera à ce secteur au cours des deux ou trois prochaines années. Comment être sûr que le secteur de l'automobile reprendra de la vigueur au Canada? L'Alliance canadienne estime que c'est là une question de politique économique en général et que le gouvernement n'a pas à se mêler de la fermeture d'une usine.

Cela me ramène à la société General Motors du Canada. Son président a lancé récemment ce qui, de l'avis de nombreuses personnes, sera une campagne agressive de la part des constructeurs de véhicules au Canada pour obtenir des incitatifs fiscaux. La semaine dernière, le président de la General Motors du Canada a laissé planer la menace que des usines canadiennes pourraient être les premières frappées si d'importantes modifications n'étaient pas rapidement apportées à la politique publique. Il a exposé un programme en cinq points de réforme de la politique publique qui mettrait fin, selon lui, au déclin de l'industrie automobile et qui remettrait celle-ci sur base concurrentielle.

En gros, il voudrait d'abord un crédit d'impôt équivalent à 5 p. 100 de la valeur des nouveaux investissements dans l'industrie automobile et un autre crédit d'impôt d'au plus 5 p. 100 pour les grandes entreprises axées sur l'emploi qui ont plus de 5 000 employés. Il demande d'autres dégrèvements fiscaux au titre de la formation et des réductions des charges sociales au titre de l'assurance-emploi et de l'Indemnisation pour accident de travail. Tout cela, semble-t-il, pour empêcher un exode des emplois de l'Ontario vers le Mexique.

Bien sûr, un tel plan exclurait Toyota et Honda. Les sociétés Honda Canada Inc. et Toyota Canada emploient chacune moins de 5 000 personnes, de sorte qu'elles ne seraient pas admissibles au crédit d'impôt à l'investissement en vertu de la mesure proposée. Nombre de députés de l'Alliance trouvent cela injuste, et, franchement, GM Canada a l'air d'une société profiteuse qui recherche de l'aide.

Comme nous le savons, l'octroi de subventions à certaines entreprises, qualifiées d'entreprises profiteuses, ne fonctionne pas. Dans son discours du budget de 1995, le ministre des Finances a dit ceci:

Les crédits

[...] à travers tout le gouvernement, nous prenons des mesures importantes [...] pour réduire substantiellement les subventions aux entreprises. Ces subventions ne créent pas d'emplois durables. Nul ne l'a affirmé avec plus de force que les entreprises elles-mêmes.

Voyons voir le bilan libéral en matière d'aide aux entreprises profiteuses. Le 22 juin 1999, Pratt & Whitney Canada Inc. a obtenu 154 millions de dollars dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada. On pouvait lire dans le communiqué émis par Pratt & Whitney: «Cette contribution gouvernementale permettra de garder des emplois en maintenant des activités à valeur ajoutée au Canada.»

• (1115)

Il n'en demeure pas moins que le 24 octobre 1999, à peine deux mois plus tard, Pratt & Whitney Canada a diffusé un autre communiqué annonçant 300 licenciements au Canada ainsi que 400 autres pertes d'emploi ailleurs dans le monde, emplois que la subvention de PTC devait contribuer à protéger. Même chose chez de Havilland à l'automne 1997. Partenariat technologique Canada avait investi 57 millions de dollars chez de Havilland, qui a ensuite décidé de licencier 450 employés à Downsview, en Ontario. L'aide aux sociétés profiteuses, pratique qui consiste à miser sur les gagnants, ne donne pas de résultats.

C'est d'ailleurs pareil avec les politiques gouvernementales de développement économique régional. Selon l'Atlantic Institute for Market Studies, loin de stimuler la croissance économique, les programmes de développement économique ou les transferts régionaux ont politisé l'économie. Ils ont incité les entreprises à privilégier les relations politiques plutôt qu'à améliorer la concurrence. Ils ont soutenu des activités économiques démodées et souvent dangereuses et nuisibles pour l'environnement. Ils ont fait fuir les investissements du secteur privé, provoqué l'inflation des coûts régionaux et réduit les incitatifs à l'emploi en faveur d'une éducation et d'une formation plus poussées.

L'Alliance canadienne presse le gouvernement de ne pas s'ingérer dans les marchés en subventionnant des entreprises profiteuses ou des régions. Le gouvernement devrait plutôt entreprendre de réduire de façon plus marquée les impôts des particuliers et des sociétés, de manière à créer le climat économique propice à l'emploi à long terme. L'argent des ouvriers de GM et l'entreprise elle-même serait certainement mieux dépensé que l'argent qui passe entre les mains des fonctionnaires ou du ministre de l'Industrie.

Le rendement économique du Canada comparé à celui des autres pays membres du G-7 continue à préoccuper les membres de l'opposition. Les alliés craignent que le fait d'avoir le niveau le plus élevé d'impôt sur le revenu des particuliers des pays du G-7 et le plus haut niveau d'impôt des sociétés parmi les pays de l'OCDE ait un effet négatif sur les investissements en recherche et en immobilisations, ce qui entraînerait la baisse de productivité dont le ministre de l'Industrie a fait mention. En dépit des crédits d'impôt à la recherche et au développement parmi les plus généreux au monde, le Canada accuse une baisse de productivité et un déclin économique à long terme. Au chapitre de la compétitivité mondiale, le Canada occupait la sixième place en 1997 et est passé à la neuvième en 2001. La situation est sérieuse et le gouvernement doit y voir, notamment au moyen de ses politiques économiques générales.

Qu'est-ce que le gouvernement devrait faire au sujet de l'industrie automobile? Pour ce qui est de la motion, j'aimerais que les députés bloquistes fassent davantage de suggestions. Si une entreprise décide de fermer une usine, comme dans le cas de GM, d'après les bloquistes, comment le gouvernement devrait-il réagir? Le Bloc

québécois désire-t-il que le gouvernement intervienne sur le marché, dans une région précise? Ce n'est pas la solution.

Vous voulez savoir ce que les députés de mon parti pensent que le gouvernement devrait faire? Il devrait réduire l'impôt des sociétés. Lors des réunions du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie qui ont suivi les événements du 11 septembre, des représentants des grandes industries sont venus témoigner, notamment ceux de l'industrie automobile, en l'occurrence la principale industrie. Les représentants de cette industrie ont répété à maintes reprises qu'ils désiraient que le Canada réduise l'impôt des sociétés parce que, d'après eux, le marché nord-américain est un marché intégré. Selon les représentants de Windsor et de Detroit, il s'agit d'une seule et même région. En termes économiques, ils ne considèrent pas que ces deux villes se trouvent dans deux pays. Selon eux, c'est une seule région économique. Nous devons envisager la question sous cet angle également.

Les représentants de l'industrie demandent que le régime fiscal des sociétés soit comparable à celui des États-Unis. L'Association canadienne des constructeurs de véhicules a demandé la suppression d'impôts vexatoires comme la taxe sur les systèmes d'air climatisé. Les représentants de l'industrie automobile voulaient réduire l'impôt des particuliers pour que les citoyens aient davantage d'argent en main pour acheter des biens de consommation comme des voitures. Ils ont demandé l'élimination de l'impôt sur le capital de 1,3 milliard de dollars appliqué à l'innovation.

J'encourage le ministre à examiner sérieusement cette proposition et à dire aujourd'hui s'il l'appuie ou non. Ce n'est pas que l'opposition officielle qui a appuyé cette idée. L'actuel secrétaire d'État aux Sciences a proposé cette idée dans le rapport du Comité permanent des finances et a soumis une recommandation précise. Je l'en félicite. Le gouvernement devrait donner suite à la proposition de ses propres députés.

Sur le plan politique, nous devons reconnaître par-dessus tout que nous ne voulons pas simplement une frontière ouverte. Les représentants de l'industrie ont également soulevé la question de la sécurité des frontières et de la nécessité de s'assurer, à la suite des événements du 11 septembre, que les États-Unis ont confiance dans nos mesures de protection du périmètre. Certains ont proposé un périmètre de sécurité nord-américain. Même si ce n'est pas une chose à laquelle nous devrions souscrire complètement à ce stade-ci, nous devrions certes examiner la question.

• (1120)

J'espère avoir bien expliqué le point de vue de l'Alliance qui veut qu'on examine le secteur automobile en général. Nous devrions voir ce que le gouvernement peut faire non pas en s'ingérant sur le marché ou en intervenant dans le cas d'une usine, mais en créant le climat économique général nécessaire pour veiller à ce que nous puissions garder des emplois durables au Canada.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de l'Alliance canadienne.

Je ne sais pas si le député sait que GM est la seule industrie de fabrication d'automobiles et de pièces d'automobiles au Québec et, également, que des milliers d'emplois directs et indirects sont compromis.

Les crédits

Je le répète, il n'y a qu'une seule usine de fabrication d'automobiles au Québec. Le premier ministre du Canada nous promet des jobs. Ce que nous voulons, ce n'est pas qu'on crée de l'emploi dans ce domaine, mais qu'on sauve des milliers d'emplois qui sont compromis au niveau de l'employabilité directe et indirecte.

Le ministre devrait déposer un plan d'action et un échéancier, un plan de relance. On connaît l'échéancier, c'est que l'usine de GM doit fermer à l'automne 2002.

Qu'est-ce que l'Alliance canadienne, qui espère un jour prendre le pouvoir, a à proposer concrètement et immédiatement pour sauver GM, la seule industrie automobile au Québec, et pour sauver des milliers d'emplois?

[Traduction]

M. James Rajotte: Monsieur le Président, je comprends la question et je sais qu'il s'agit de la seule usine d'automobiles au Québec. Je l'ai mentionné dans mon discours.

Je partage l'exaspération du député face à la fermeture de cette usine. Cependant, que propose le Bloc? La seule chose que j'aie entendue en réponse à ma question, c'était que le ministre de l'Industrie se rende à Detroit. Qu'irait-il y faire? Irait-il demander à GM si elle veut fermer l'usine? Qu'est-ce que cela donnerait? Je ne comprends pas en quoi cela aiderait.

L'Alliance canadienne a proposé des politiques très concrètes afin de créer le climat économique général qui s'impose pour garder des emplois au Canada. Nous avons proposé de réduire l'impôt des sociétés et des particuliers et d'éliminer l'impôt sur le capital de 1,3 milliard de dollars. À l'instar de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, nous avons proposé de supprimer les impôts vexatoires qui touchent l'industrie comme la taxe sur les systèmes de climatisation. Ce sont des suggestions concrètes pour veiller à conserver des emplois au Canada.

À part de proposer des rencontres, les députés bloquistes ont-ils des propositions précises pour empêcher que cette usine ne ferme ses portes et pour aider le secteur automobile en général au Canada?

• (1125)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le dernier intervenant de ses réflexions. Le député allianciste n'a toutefois fait valoir qu'une seule idée véritable, celle des baisses d'impôt. À quelqu'un qui souffre de maux de dent, l'Alliance canadienne recommanderait probablement une baisse d'impôt pour enrayer le mal.

Le député est-il d'accord pour dire qu'il y a des mesures concrètes particulières que le gouvernement pourrait prendre s'il avait vraiment à coeur la santé et le bien-être de l'industrie automobile au Canada? Est-il d'accord pour dire que le secteur de l'automobile devrait obtenir le même genre de soutien que celui que reçoit le secteur aérospatial sous forme de prêts de Partenariat technologique Canada, PTC étant très enclin à financer toutes sortes de projets liés à l'industrie aérospatiale?

Je sais que le député va dire qu'il s'agit là d'entreprises parasites, mais lorsque des fonds sont disponibles et que le ministre de l'Industrie peut faire bénéficier les entreprises de ses largesses, pourquoi ne prendrait-il pas le secteur de l'automobile aussi au sérieux et pourquoi ne recommanderait-il pas l'injection de 500 millions de dollars par année de la part de Partenariat technologique Canada?

M. James Rajotte: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car il me permet ainsi d'apporter une précision.

J'ai fait état, dans mon intervention, des subventions accordées par Partenariat technologique Canada à des entreprises canadiennes. Le 22 juin 1999, Pratt & Whitney Canada a reçu 154 millions de dollars de PTC. Le 24 août 1999, moins de deux mois après, Pratt & Whitney Canada diffusait un communiqué annonçant 300 licenciements au Canada ainsi que 400 autres pertes d'emploi ailleurs dans le monde. Les subventions de PTC, qui servent à financer des entreprises profiteuses, ne garantissent pas les emplois à long terme. C'est avéré. Passons au cas de Havilland. À l'automne 1997, PTC a investi 57 millions de dollars dans de Havilland, qui a ensuite décidé de licencier 450 employés à Downsview, en Ontario.

Si j'étais convaincu que le fait de subventionner des entreprises profiteuses était la solution pour protéger les emplois, je serais le premier à le réclamer ici, à cor et à cris. Mais ce n'est pas le cas. Pour protéger les emplois à long terme, il faut réduire les impôts et soutenir la concurrence internationale. C'est ce qui explique que l'Alliance canadienne continue de réclamer des réductions d'impôt. Tant que les Canadiens demeureront assujettis à une trop lourde fiscalité, situation qui risque de durer longtemps sous le présent régime libéral, nous continuerons de réclamer la réduction du taux d'imposition des sociétés, la suppression des impôts vexatoires, et la réduction des impôts des particuliers. Nous réclamerons plus précisément la suppression de l'impôt sur le capital, qui dissuade les investisseurs et qui, à long terme, est cause de fermetures d'usines dans des régions comme Boisbriand, au Québec.

Notre politique de réduction des impôts et de la dette publique est la solution qui s'impose, si nous voulons protéger l'emploi à long terme au Canada.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis sensible aux propos de mon collègue. Il a touché au coeur de la question, qui est tout le climat économique.

Comme mon collègue l'a mentionné, le gouverneur de la Banque du Canada a comparu hier devant le Comité permanent des finances. Il a dit que, même si certains entretenaient des inquiétudes à propos de la légère augmentation des taux d'intérêt, celle-ci ne nuirait pas à la demande de produits du côté du consommateur. Il a ajouté que la Banque du Canada dispose de peu de leviers, mais qu'elle se concentrait sur les taux d'intérêt et l'inflation.

Mon collègue a parlé des leviers du pouvoir. Croit-il que le gouvernement a plus de leviers pour agir sur l'économie? Il en a mentionné rapidement quelques-uns. Un de ceux dont il n'a pas parlé est notre dette élevée. La dette du Canada, qui a augmenté sous le gouvernement libéral, s'élève maintenant à plus de 500 milliards de dollars. Mon collègue pourrait-il nous dire les effets que cette dette pourrait avoir sur le climat économique dont nous parlons?

M. James Rajotte: Monsieur le Président, une des principales raisons qui ont poussé un jeune Canadien comme moi à entrer en politique tenait à notre dette publique élevée et à ses répercussions sur l'investissement au Canada.

Les crédits

Ce thème a été répété à maintes reprises quand des associations industrielles se sont présentées devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie après le 11 septembre. Elles ont toutes dit que le gouvernement devrait continuer à rembourser la dette. Elles ont exprimé des inquiétudes devant les habitudes de dépense du gouvernement au cours de l'année et devant le fait qu'il ne remboursait pas la dette. Elles étaient déçues en effet de voir que le dernier budget ne prévoyait aucun versement pour le remboursement de la dette. Les dettes publiques élevées font fuir les investissements, et ce sont les investissements qui créent des emplois à long terme.

Je remercie mon honorable collègue de sa question, car elle met le doigt sur un des principaux facteurs qui influent sur les investissements, la croissance économique à long terme et les emplois très rémunérateurs à long terme. Le gouvernement devrait non seulement réduire les impôts, mais aussi réduire la dette publique aussi rapidement et dans une aussi large mesure que possible.

• (1130)

[Français]

M. Gérard Asselin: Monsieur le Président, l'Alliance canadienne vient nous parler, dans un cas aussi précis que GM, de baisses d'impôt. Si le gouvernement veut réduire l'impôt, il faut d'abord que les gens paient de l'impôt. Pour payer de l'impôt, il faut que les gens travaillent. Si les gens ne travaillent pas, ils ne paieront pas d'impôt. On va être obligés de demander au gouvernement fédéral de leur verser de l'assurance-emploi et un jour, ils se retrouveront à l'aide sociale.

Le cas est concret. On ne veut pas savoir comment mettre le caramel dans la Caramilk. C'est un cas concret; c'est urgent.

Quelle solution nous propose aujourd'hui l'Alliance canadienne pour faire savoir au ministre de l'Industrie que le gouvernement fédéral doit intervenir immédiatement? Les partis d'opposition doivent s'unir et dire au gouvernement à quel point il ne fait pas son travail dans ce dossier.

[Traduction]

M. James Rajotte: Monsieur le Président, je me joins à d'autres députés de l'opposition pour dire que le gouvernement ne fait pas son travail. Cependant, il est important de faire une distinction entre la façon dont le gouvernement ne fait pas son travail et la façon dont il devrait le faire.

J'ai fait plus de suggestions pratiques pour faire en sorte que l'industrie de l'automobile survive au Canada que n'en ont fait les députés du Bloc québécois que j'ai entendus jusqu'ici. Je n'ai entendu aucun député bloquiste faire d'autres suggestions pratiques qu'enjoindre le ministre à se rendre à Detroit pour y discuter. Que proposent les députés bloquistes? Quoi d'autre pensent-ils que le ministre devrait offrir au dirigeant de GM à part une discussion générale? Si les députés du Bloc veulent présenter une motion comme celle-ci, il leur incombe de formuler des suggestions précises.

Pour ce qui est d'avoir des gens en mesure de payer des impôts, voyons comment nous créons des emplois au Canada. Nous en créons en établissant un climat économique dans lequel les gens sont prêts à prendre des risques pour lancer des entreprises. Une fois qu'il aura lancé une entreprise, l'entrepreneur embauchera des employés.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le sujet à l'étude.

[Français]

Je partagerai le temps dont je dispose avec le député de Acadie—Bathurst.

[Traduction]

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de visiter l'usine de GM à Boisbriand. Le plus remarquable était la taille de cette usine. Elle est énorme. À une époque, elle comptait beaucoup plus de travailleurs qu'aujourd'hui, parce qu'on y assemblait davantage de véhicules. Bien que je n'aie visité qu'une partie de l'établissement, on m'a dit que l'usine était en voie de fermer graduellement. On pouvait y voir un espace immense mais sans travailleurs ni production. C'était une surface absolument vide, en grande partie entourée d'un cordon.

L'usine est un microcosme de la production actuelle de véhicules au Canada, et sa situation se détériore depuis au moins une décennie.

Le gouvernement est demeuré sur ses positions et se refuse à accepter certaines réalités. Il n'a pas voulu reconnaître ce qui arrivait vraiment à l'industrie de l'automobile au Canada. Il a complètement nié la réalité.

Le précédent ministre de l'Industrie, avant sa démission, et l'actuel ministre de l'Industrie ont tous deux rencontré les représentants de l'industrie et les Travailleurs canadiens de l'automobile.

On nous a tenu à peu près le même discours que l'Alliance, à savoir qu'il n'y a pas vraiment de problèmes, que nous assistons simplement à des ajustements du marché et qu'il faut laisser agir les lois du marché.

Le ministère a les chiffres, mais le gouvernement n'en tient pas compte. Je vais rappeler un chiffre qui a été cité au cours de l'une des rencontres. À une époque, nous fabriquions au Canada deux véhicules pour chaque véhicule vendu chez nous. Le ministère et ces ministres croient que c'est encore le cas. En fait, la proportion est tombée cette année à 1,6 véhicule fabriqué pour chaque véhicule vendu. Au rythme actuel, dans deux ans la proportion sera de 1,4 et, à la fin de la décennie, nous produirons moins d'un véhicule pour chaque véhicule vendu. Voilà la réalité.

L'usine de GM à Boisbriand reflète un déclin général du secteur. Le gouvernement joue à l'autruche et préfère ignorer la situation et croire que le secteur de l'automobile au Canada se porte toujours bien et est dynamique. Il se trompe complètement.

L'industrie automobile canadienne sera bientôt morte. Je le dis en connaissance de cause. Il suffit de voir ce qui se passe dans le sud des États-Unis et au Mexique qui, en matière de production et d'emplois, les emplois bien payés dont parlent les députés alliancistes, sont nos principaux concurrents. La croissance y suit une courbe inverse de ce qu'elle est au Canada. Alors que nous déclinons, la production et les emplois démenagent dans le sud des États-Unis et au Mexique. Si la tendance se maintient, au chapitre de la production, le Mexique nous aura dépassé dans quatre à cinq ans.

Notre industrie est en difficulté. J'aimerais donner un exemple et le soumettre aux députés alliancistes qui parlent de réduire les impôts, de laisser le marché décider et d'empêcher le gouvernement d'intervenir. L'Alliance prétend que c'est absolument la dernière chose que nous devrions faire.

Les crédits

● (1135)

J'aimerais donner à titre d'étude de cas l'usine Hyundai construite à Bromont, au Québec. Elle a ouvert ses portes puis a très rapidement cessé ses opérations. Maintenant Hyundai revient en Amérique du Nord.

M. Pat Martin: Où?

M. Joe Comartin: Mon collègue de Winnipeg-Centre demande où. C'est une bonne question. Ce n'est pas au Canada. La compagnie n'a même pas envisagé de venir au Canada. Elle a choisi l'Alabama, parce que cet État lui accorde des subventions, sous diverses formes, qui s'élèvent à 375 millions de dollars canadiens. D'après l'Alliance, c'est ce qui s'appelle laisser le marché fonctionner.

Je vais vous donner un autre exemple plus proche de chez moi, à Windsor. Celui-là me rend fou. Il s'agit de la production d'un nouveau véhicule envisagé par DaimlerChrysler. Des rumeurs circulaient, et on en a même parlé dans les journaux la semaine dernière, rumeurs qui se sont révélées erronées, que Windsor était au nombre des candidats. Les rumeurs étaient fausses. En fait, la Floride, où il n'y a aucune production à proprement parler, que ce soit de pièces ou sous forme d'usines d'assemblage, offre à DaimlerChrysler des subventions de l'ordre de 400 millions de dollars pour que la compagnie installe son usine dans cet État. C'est à ce genre de concurrence que nous avons affaire. C'est la réalité du marché telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il ne s'agit pas de laisser-faire ou de non-intervention. Bien au contraire, ce sont des États américains qui offrent ce genre d'incitatif. Quelque 400 millions de dollars canadiens pour cette usine. Est-ce que quelqu'un sait combien va coûter la construction de cette usine? Elle va coûter 500 millions de dollars canadiens. C'est ce que ça coûterait si elle était construite à Windsor. La Floride va en payer 80 p. 100 sous forme de subventions diverses.

Nous croyons que les accords commerciaux et l'OMC nous protégeront contre ce genre d'activité du gouvernement. C'est une farce. Les accords commerciaux comme l'ALÉNA, l'ALE, l'OMC, toute cette structure que nous édifions, permettent aux sociétés d'empocher toutes ces subventions. À cause de notre naïveté, voire de notre stupidité, cette situation s'est maintenue sans que nous ne tentions de jouir des mêmes avantages. Nous sommes exclus.

L'Alliance soutient que nous ne devrions pas intervenir et que nous devrions plutôt laisser jouer les forces du marché, et le gouvernement est d'accord là-dessus. Cependant, d'autres pays subventionnent leur industrie d'assemblage de voitures et de pièces automobiles. Mais ce parti et le gouvernement disent que nous ne pouvons pas le faire, que l'intervention de l'État n'est pas autorisée du tout.

Je voudrais revenir à ma propre circonscription. Dans celle-ci, il y a une usine de DaimlerChrysler qui assemble de grandes fourgonnettes depuis plus de 20 ans. Le marché a changé et la demande pour ces véhicules n'est plus assez forte. Cette usine a déjà employé près de 3 000 travailleurs hautement rémunérés et productifs, mais elle est maintenant en difficulté et fermera ses portes à la fin de l'année en cours.

Le gouvernement doit commencer à élaborer un plan, comme l'ont recommandé de bien des façons les travailleurs de l'automobile. Les fabricants de voitures ont fait des propositions que je n'accepte pas. Si le gouvernement ne bouge pas, cette usine fermera ses portes, et au moins deux autres usines canadiennes risquent de subir le même sort.

● (1140)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Windsor—St. Clair pour une allocution très fouillée. Je sais que, en tant que représentant de la région de Windsor, il est directement touché par le ralentissement de l'industrie automobile.

Il soulève des points bien précis, des mesures que le gouvernement pourrait prendre s'il tenait autant qu'il le dit à l'industrie automobile. Une des choses mentionnées par le député a une valeur monétaire ou un facteur coût. Il parle des États du droit au travail, les États antisyndicaux et non syndiqués du Grand Sud des États-Unis, l'Alabama, par exemple, qui offre une subvention de 400 millions de dollars pour une usine de 500 millions de dollars, et il se demande si nous pouvons jouer à ce jeu-là.

Le député conviendra-t-il que, compte tenu de l'importance du ralentissement de l'industrie, le gouvernement pourrait intervenir en se servant de l'énorme excédent qu'il a accumulé dans la caisse de l'assurance-emploi? Je ne crois pas qu'il y ait de lien direct de cause à effet, mais je signale que la caisse de l'assurance-emploi affiche un excédent de 750 millions de dollars par mois. Chaque mois, l'argent des travailleurs et des entreprises va alimenter cet excédent. Dans ce contexte, le député conviendra-t-il que ce ne serait peut-être pas un aussi mauvais marché que cela de prendre 400 millions de dollars pour créer tous ces emplois?

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, je vais aborder la question de deux façons et répondre peut-être à une demande de l'Alliance qui veut entendre des propositions précises. Une de ces propositions serait d'utiliser l'excédent de la caisse d'AE. Le gouvernement pourrait utiliser les fonds de l'AE pour faciliter le temps partagé et étendre le champ d'admissibilité aux prestations. Si l'usine de Boisbriand ferme, les travailleurs auront besoin d'aide de ce genre, comme mes électeurs de Windsor si la grande usine de semi-remorques ferme ses portes.

Il existe des précédents. Nous avons dû faire face à une situation de la sorte l'automne dernier lors de la crise du transport aérien après le 11 septembre, surtout dans le cas des travailleurs des aéroports et des lignes aériennes. On a pris des dispositions importantes pour instaurer le partage de temps dans cette industrie. Nous avons fait une proposition bien précise, mais le gouvernement doit se présenter à la table.

Je serai très critique envers le gouvernement car il refuse de voir la crise.

Je veux aussi parler des subventions. Si le gouvernement veut faire quelque chose, il devrait retourner à la table des négociations pour discuter des règles de l'ALÉNA et des règlements de l'OMC. Il doit commencer à parler du fait que l'industrie est subventionnée par les États et les pays offrant de la main-d'oeuvre à bon marché. Il est évident que cela équivaut à des subventions.

Les travailleurs de ma région et de Boisbriand reçoivent, compte tenu des avantages sociaux et de tout le reste, de 25 \$ à 30 \$ l'heure. Quelle est donc leur concurrence? Combien le Mexique verse-t-il à ses travailleurs? De 2 \$ à 4 \$ l'heure. Songez aux coûts dans cette optique. Il s'agit d'une subvention permise à cause des règlements en vigueur au Mexique.

Les crédits

Il existe des dispositions semblables, quoique les sommes soient plus importantes, dans ce qu'on appelle les États assurant le droit au travail. Que gagnent les travailleurs dans ce cas? Environ 25 p. 100 à 50 p. 100 de ce que gagnent les travailleurs de ma circonscription. Une autre proposition précise est celle de retourner à la table et de dire aux gens de l'ALENA que ces subventions ne sont plus acceptables. Le gouvernement devrait commencer à penser en ces termes.

• (1145)

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de Windsor—St. Clair de partager son temps avec moi dans le cadre du débat sur la motion du Bloc québécois. J'aimerais également remercier le Bloc québécois de la motion présentée à la Chambre aujourd'hui. Cette motion amène un débat sur la situation des travailleurs de l'automobile de Boisbriand.

Il est malheureux que l'on soit dans cette Chambre pour débattre du manque de leadership du gouvernement fédéral dans le dossier des travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand.

Au cours des années 1990, le Canada s'est mérité une place de leader mondial dans le secteur de l'assemblage final et de la production de pièces automobiles. Ce succès a créé plus de 35 000 emplois dans l'industrie canadienne de l'automobile.

En 1999, le Canada avait construit un nombre record de 3,1 millions de véhicules neufs, avec un surplus commercial de 28 milliards de dollars. Ces belles années auront bien vite disparu à la fin de cette année. Depuis, la situation de l'industrie canadienne de l'automobile n'a cessé de s'aggraver, ce qui aura pour conséquence la mise à pied en septembre de plus de 1 400 employés à l'usine GM de Boisbriand, au Québec.

C'est pour parler spécialement de cette mise à pied que je prends la parole aujourd'hui. On parle de 1 400 emplois dans l'industrie de l'automobile. On peut dire que chaque emploi à plein temps au Canada crée trois autres emplois ailleurs dans la communauté, des emplois qui rapportent de 25 \$ à 30 \$ l'heure, sinon plus avec le surtemps. Ce sont des emplois importants pour les Canadiens et les Canadiennes, entre autres pour les gens du Québec.

Il est inacceptable que le gouvernement fédéral ne fasse pas preuve de leadership dans ce domaine. Mais où est notre gouvernement en ce moment? Pas sur terre, c'est sûr!

On n'a pas entendu parler du gouvernement fédéral pendant cette période. Lorsque mes collègues intervenaient régulièrement à la Chambre des communes pour demander au gouvernement de prendre des actions pour aider ces milliers de travailleurs et de travailleuses, le gouvernement ne cessait de répéter la même rengaine, soit que les facteurs économiques fondamentaux du Canada sont positifs et que l'industrie se rétablira.

Ce n'est pas avec un gouvernement optimiste que cette industrie va se remettre sur pied. J'appelle cela jouer à l'autruche, c'est-à-dire se mettre la tête dans le sable et ne rien vouloir entendre et voir. C'était exactement le comportement de ce gouvernement.

On ne peut pas gouverner un pays avec la tête dans le sable. Qu'une situation comme celle-ci se passe à Terre-Neuve, en Ontario ou au Nunavut, ce gouvernement se devrait de réagir pour le bien-être des citoyens. Il ne l'a pas fait dans ce cas-ci.

Le ministre de l'Industrie du temps avait bien d'autres chats à fouetter pour en arriver à ses objectifs politiques personnels. Cela ne

l'a pas amené bien loin non plus car il n'est plus parmi nous aujourd'hui.

On parle de libre-échange. On le sait, le libre-échange n'a pas aidé la situation. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que le NPD s'est toujours opposé au libre-échange. Avec l'exode des nouveaux investissements automobiles nord-américains vers le sud, cela affaiblit notre industrie de l'automobile.

Lorsqu'on a adopté l'Accord de libre-échange, Electrolux était au Québec depuis des années et des années. Depuis lors, cette compagnie est allée aux États-Unis. On a perdu d'autres industries que l'on pourrait nommer. J'étais allé dans le sud de l'Ontario, dans une région où il y avait beaucoup d'usines. Dès qu'on a eu l'Accord de libre-échange, elles sont toutes allées dans le sud de l'Amérique du nord. C'est là que sont allés les emplois. Plutôt qu'un libre-échange qui amène un échange équitable, on a eu un échange qui fait qu'il faut se battre maintenant contre les Américains ou les Mexicains pour les emplois et pour les avantages et les salaires des employés.

• (1150)

Comment peut-on faire concurrence à des pays qui paient leurs employés 2 \$ ou 3 \$ de l'heure? Comment peut-on faire concurrence à des pays comme ceux-là? Et on appelle cela du libre-échange, un libre-échange qui a fait du bien à d'autres pays.

Rappelons que le libre-échange était supposé contribuer à l'augmentation du niveau de vie des gens et non pas à abaisser le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes. C'est cela que le libre-échange devait faire. C'est comme cela que la salade avait été vendue ici au Canada par le parti au pouvoir de l'époque et par des partis d'opposition qui étaient d'accord avec le libre-échange.

Aujourd'hui, l'Alliance canadienne dit: «Non, baissions les taxes, baissions les impôts des grosses corporations et on va créer de l'emploi.» Je ne suis pas d'accord avec cela. Avec le libre-échange on a perdu le Pacte de l'automobile qui garantissait des emplois au Canada pour les Canadiens, les Canadiennes et les Québécois.

Cependant, en 1992 et 1993, et durant les années 1988 et 1989, quand les libéraux étaient dans l'opposition, ils étaient contre le libre-échange. Aujourd'hui, ils se cachent la tête dans le sable et font l'autruche devant les problèmes qu'ils ont créés ici dans notre pays.

Que ce soit à Québec, à Windsor ou à Oshawa, l'industrie automobile est importante dans notre pays et nous l'avons laissée tomber. Aujourd'hui les libéraux devraient avoir honte. Comment peuvent-ils aujourd'hui se lever à la Chambre des communes et être capables de défendre cette cause?

Je recommande au premier ministre du Canada d'entreprendre une mission à Detroit pour rencontrer les responsables à la compagnie GM. Qu'il prenne ses responsabilités une fois pour toutes au bénéfice des Canadiens et des Canadiennes. Cela fait longtemps, je pense, qu'il ne l'a pas fait. Il a oublié nos Canadiens et nos Canadiennes. Il a oublié nos gens d'ici.

Je n'ai rien contre ses missions en Afrique et dans les autres pays, mais on vit également au Canada. Il y a des intérêts canadiens ici aussi. C'est à souhaiter qu'il lui reste une petite partie de son coeur, à gauche, une petite partie quelque part pour les travailleuses et les travailleurs canadiens afin de venir à la défense des emplois, des familles qui vont souffrir.

Les crédits

Rappelons que je vis dans une région où le taux de chômage est de 20 p. 100. D'ici six à sept ans, la mine Brunswick va fermer et les gens vont souffrir. Où est le gouvernement fédéral pour aider les gens à s'organiser et à se préparer au travail, pour s'assurer que ces familles ne souffrent pas? Où était le gouvernement fédéral dans le cas des fermetures de mines au Cap-Breton? Il a joué à l'autruche. Il s'est mis la tête dans le sable et a laissé ces familles souffrir.

À Boisbriand au Québec, c'est exactement ce que le gouvernement fédéral est en train de faire. Il faudrait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario rencontrent GM pour trouver des solutions afin de sauver ces emplois, pour ramener nos emplois chez nous de nouveau. On a des gens vaillants, des gens qui veulent travailler, qui ne sont pas paresseux, des gens qui ne sont pas lâches et qui veulent gagner leur vie, pour pouvoir faire vivre leur famille et payer pour l'éducation de leurs enfants.

Aujourd'hui, ils viennent se vanter qu'ils créent de l'emploi à gauche et à droite à des salaires minimums. Cela, ils n'en parlent pas. Ce ne sont pas des résultats dont il faut parler. Quand ils viennent nous parler des milliers d'emplois qu'ils créent alors qu'on est en train de perdre des emplois à 25 \$ et 30 \$ l'heure, c'est honteux.

Il est à souhaiter que cela se rende à l'oreille du premier ministre et de là à son cœur afin qu'il travaille pour les Canadiennes et les Canadiens de notre pays. C'est cela que je souhaite. Cela peut également se faire.

Quand le gouvernement se concentre pour tenter de régler des problèmes dans les régions, il peut le faire. Il lui faut donc prendre ses responsabilités. Il est important que cela ne se fasse pas seulement au Québec mais dans des régions comme le Nouveau-Brunswick et la Gaspésie où les gens souffrent chaque jour du manque d'emplois.

Je souhaite qu'il entreprenne une mission au Canada, qu'il entre de nouveau dans notre pays pour voir la souffrance causée par les coupures qui sont effectuées partout, pour voir les gens qui souffrent et pour voir à ce qu'il y ait une vraie création d'emplois dans les régions rurales de notre pays qu'on aime tant, le Canada.

• (1155)

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, d'abord, je dois féliciter le député de Acadie—Bathurst et, également, le député qui l'a précédé et avec qui il a partagé son temps. Ce furent deux excellents discours qui mettent en relief que les gens sont préoccupés non seulement par l'industrie automobile, mais aussi par l'emploi.

Il s'agit de travailleurs qui travaillent à un taux horaire et qui sont spécialisés dans le domaine automobile. Dans Boisbriand, s'il y a une fermeture, ce sont 1 400 emplois directs qui seront touchés, mis à part les emplois indirects. C'est inconcevable de penser que cela arrive au Québec où nous produisons de l'électricité, où nous produisons également de l'aluminium, le métal de l'avenir, et où l'on a une main-d'oeuvre qualifiée et compétente dans le domaine de l'automobile.

C'est inacceptable de voir également dans nos comtés les multiples pertes d'emplois dans le domaine automobile. Les concessionnaires Ford—même si Ford produit en Ontario, il reste que cela demeure au Canada—ont de la difficulté à fonctionner et à prendre de l'expansion. Les concessionnaires Chrysler ont également les mêmes difficultés en termes d'expansion, même si un redressement de la situation se profile. Il y a également GM. Je compte quelques fermetures de concessionnaires GM dans mon comté.

Pendant cette même période, on voit Toyota prendre de l'expansion. On voit des concessionnaires Honda s'installer et prendre de l'expansion. Il y a aussi Volkswagen et Hyundai. Encore là, c'est à se demander si les pays d'origine de ces véhicules—parce qu'on importe ces véhicules—sont appuyés par d'autres gouvernements pendant que notre gouvernement dort. Il dort dans le dossier du bois d'oeuvre et dans celui de l'automobile. Pendant ce temps-là, le taux de popularité du gouvernement libéral augmente en même temps que le taux de chômage augmente également.

J'aimerais entendre la réponse du député de Acadie—Bathurst à cet égard.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, j'aimerais aussi remercier mon collègue de sa question. Cela démontre que d'autres compagnies voient au Canada une place pour l'industrie.

C'est à souhaiter que GM, Ford ou Chrysler deviennent plus dynamiques et soient aussi capables de prendre leurs responsabilités. Que ce soit GM, Ford ou Chrysler, ces grosses compagnies ont vécu au Canada et ont fait des milliards de dollars. Pourquoi, aujourd'hui, laissent-elles tomber les gens du Canada après les milliards de dollars qu'on leur a apportés? Elles ont aussi une responsabilité sociale.

C'est honteux de leur part. Pour faire une piastre de plus, elles s'en vont dans le sud de l'Amérique du Nord. Pourquoi ne demeurent-elles pas ici au Canada pour favoriser les gens d'ici? Elles pourraient les faire travailler, utiliser leurs compétences, parce que ce sont de bonnes personnes et aussi des acheteurs potentiels. Comme je le disais tout à l'heure, ce sont des gens travaillants, des gens qui font du bon travail, qui bâtissent de bonnes voitures renommées partout dans le monde. Pourquoi ne prennent-elles pas aussi leurs responsabilités à cet égard?

C'est ainsi que je répons à mon collègue. Si Toyota, Honda et toutes ces autres compagnies voient le Canada comme un pays plein de potentiel, comment se fait-il que les compagnies, qui sont déjà établies ici, décident de s'en aller ailleurs? Je souhaite que ces compagnies jouent aussi un rôle social au Canada et reviennent chez nous pour qu'on puisse conserver ces jobs au lieu de les laisser tomber pour aller faire une piastre de plus ailleurs.

Dans le monde, l'argent compte, mais l'humanité compte aussi. Le fait de vivre compte aussi. On devrait arrêter de penser uniquement à la banque, à l'argent et à ce qu'il y a dans le compte de banque. On devrait tenter de voir, sur le plan humain, comment on peut aider nos gens dans ce beau pays où l'on vit.

• (1200)

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je serai brève, parce que je veux laisser du temps à mon collègue pour qu'il puisse répondre. Je veux en même temps le féliciter pour son discours. Même si on n'a pas toujours les mêmes vues, on a un respect mutuel des travailleurs et des travailleuses. J'aimerais poser la question suivante à mon collègue.

Est-ce qu'il ne considère pas que 1 400 emplois bien rémunérés, avec des postes cadres, des gens qui ont des salaires importants, c'est un coût social beaucoup plus grand si on les met tous au chômage et que ces gens-là se retrouvent devant rien? Le coût social à payer à cet égard n'est-il pas beaucoup plus grand que si on décidait de mettre nos culottes, d'aller là-bas et d'essayer de régler le problème de GM une fois pour toutes?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, ma collègue a premièrement dit qu'il y a des choses avec lesquelles on n'est pas d'accord.

Les crédits

Je pourrais dire qu'on est d'accord à 99 p. 100. Il n'y a qu'une chose avec laquelle on n'est pas d'accord et on ne s'engagera pas dans cette voie aujourd'hui. Ce n'est pas le temps.

Cependant, je suis d'accord avec elle. Il s'agit non seulement de jobs où 1 400 personnes travaillent à des salaires de 25 \$ à 30 \$ de l'heure, mais il y a aussi trois fois plus d'emplois qui sont touchés dans la communauté. Qu'on pense à d'autres fabricants, à des «machine shops» ou à toutes ces petites jobs qui gravitent autour de l'industrie automobile: les restaurants, les magasins et on peut en citer plusieurs autres. C'est donc plus de 1 400 jobs. C'est pour cela que le gouvernement, au lieu de faire de ces gens des prestataires de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale, doit prendre ses responsabilités en allant à Detroit pour parler avec GM et résoudre le problème.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'intervenir pour parler de cette question aujourd'hui, car j'ai certains antécédents dans le secteur de l'automobile. C'est comme concessionnaire que j'ai gagné ma vie pendant des années, à Amherst, en Nouvelle-Écosse. En fait, j'ai vendu les premières Firebird de Pontiac fabriquées dans cette usine pendant plusieurs années.

Tout en écoutant le député qui m'a précédé, j'ai remarqué que durant ma carrière en tant que marchand d'automobiles, j'ai vendu des Ford, des General Motors et des Fiat. Mon frère, qui vit à Moncton et qui se trouve à être en ville aujourd'hui, vend maintenant des Toyota et des Nissan et a déjà vendu des Mazda. Mon autre frère a vendu des motos Honda et mon père a vendu des Ford, des Chrysler, des Renault, des Volkswagen, des Rolls-Royce, des American Motors, des Fiat, des Peugeot, des British Leyland, des Jaguar et probablement d'autres marques dont je ne me rappelle pas. Je viens d'une famille de marchands d'automobiles qui est certes bien établie dans l'industrie.

La motion d'aujourd'hui soulève une question plus large que le secteur de l'automobile ou même les travailleurs de l'automobile. Ce sont les collectivités du Canada qui vont souffrir des politiques du gouvernement fédéral qui causent en partie des choses de ce genre. Cela me préoccupe beaucoup, surtout depuis le dernier recensement qui a montré qu'il y avait une migration incroyable des petites collectivités vers les grands centres, particulièrement Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Lorsqu'une usine comme celle-là ferme ses portes, la collectivité est durement touchée. Cela touche tous les membres de la collectivité, notamment les petites entreprises. Cela nuit à la capacité de maintenir les écoles, car le nombre d'écoliers diminue. Lorsqu'une grosse usine comme celle-là ferme ses portes, cela nuit à la capacité de maintenir des services de santé et tout le reste. Cela s'est produit dans ma circonscription à plusieurs reprises. Une entreprise internationale ferme une usine et abandonne à son sort la collectivité. Le problème, c'est que dans l'usine les travailleurs gagnent souvent 15 \$, 25 \$ ou même 30 \$ l'heure et qu'après la fermeture, les emplois de remplacement ne paient que 8 \$ ou 9 \$ l'heure.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, chose incroyable, nous fournissons souvent des millions de dollars en encouragements pour inciter une entreprise à établir un centre d'appels afin de remplacer une usine que nous aurions peut-être pu conserver en déployant un petit peu d'efforts. C'est ce qu'on devrait faire dans le cas présent. Il devrait y avoir une aide pour maintenir en activité cette usine et veiller à ce qu'elle le demeure. C'est une usine productive qui a

construit et continue de construire un produit de qualité. C'est une usine internationale qui respecte des normes internationales élevées.

Là encore, cela nous ramène au manque de vision à long terme du gouvernement lorsqu'il s'agit de défendre le Canada rural au niveau du développement économique et dans d'autres domaines.

Le dernier intervenant, en l'occurrence le député de Acadie—Bathurst, a fait un discours passionné. J'ai consulté le dernier recensement. Sa circonscription a perdu 5,3 p. 100 de sa population entre 1996 et 2001. Il est presque impossible d'exploiter une entreprise dans un tel contexte de baisse démographique. En outre, il s'avère très difficile pour les collectivités et les municipalités d'entretenir l'infrastructure, les écoles et les hôpitaux lorsqu'il y a une telle baisse.

Ce qui est étonnant c'est que la province de Terre-Neuve a enregistré une baisse démographique globale de 7 p. 100. À Terre-Neuve, cette baisse a affecté toutes les circonscriptions fédérales, la plus touchée étant celle de Burin—St. George's, où la population a diminué de 12,1 p. 100. Le gouvernement ne fait rien pour arrêter cet exode que subissent les petites collectivités au profit des grands centres. S'il ne réagit pas, il faudra payer un prix énorme, car les paiements de transfert que certaines provinces n'aiment pas verser devront être plus élevés.

En fait, ce sont généralement les jeunes qui se déplacent au Canada pour chercher ailleurs des possibilités qui n'existent pas là où le taux de chômage est élevé. Ces jeunes, qui représentent notre avenir, quittent ces petites collectivités pour aller dans les grandes villes populeuses comme Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Le problème de cette usine de fabrication d'automobiles au Québec ne constitue que la pointe de l'iceberg. En d'autres termes, ce n'est qu'un élément de la situation globale qui prévaut au Canada et le gouvernement ne fait rien. Les députés d'en face ne réagissent pas non plus. Ils sont assis sur leur banquette et laissent les événements se produire. Aucune mesure n'est prise.

● (1205)

Les programmes de développement économique ont en grande partie diminué et sont disparus. Il n'y a aucun programme de développement économique explicite, aucun engagement envers les petites collectivités, aucun engagement en matière de développement économique, aucun engagement en matière d'immigration. Il n'existe aucun engagement à l'égard d'une politique d'immigration qui tiendrait compte de tous les secteurs au Canada. Il n'y a pas de leadership au gouvernement. Le prix à payer sera élevé. Les provinces qui apprécient peu les paiements de transfert seront scandalisées quand elles verront nos jeunes quitter le pays. Ces jeunes devraient devenir de petits entrepreneurs. Ce sont eux qui devraient finir par embaucher d'autres Canadiens. Ce sont eux qui devraient acheter des maisons et payer des impôts. À l'heure actuelle, il y en a déjà beaucoup qui sont partis. Voilà ce qui arrivera dans cette ville du Québec, si l'usine ferme ses portes. Les gens vont partir et la collectivité aura beaucoup de difficulté à rester en bonne posture.

Encore une fois, ma province, la Nouvelle-Écosse, a subi une forte baisse de population dans certains endroits. En Nouvelle-Écosse, la population se déplace vers le centre, Halifax, ou vers la région environnante. La population de Bras d'Or—Cape Breton a diminué de 7,6 p. 100. Les jeunes vont ailleurs, peut-être à Halifax, Toronto ou Calgary. De nombreux jeunes ne seront plus là pour assurer l'avenir de ces collectivités. Ils ne seront pas là pour bâtir des maisons, payer des impôts, acheter des autos et contribuer à l'existence du magasin du coin. Il y aura une série de fermetures.

Les crédits

Il y a aussi la circonscription de Sydney—Victoria, dont la population a diminué de 6,2 p. 100. On peut faire la comparaison avec l'Alberta, où la population a augmenté de 10 p. 100. Les gens ne comprennent pas l'impact de ce déplacement de population. Encore une fois, ce sont les jeunes qui partent. Ce sont les meilleurs, les plus forts, les plus efficaces, les plus compétents, les plus productifs, ceux qui devraient fonder des familles et des entreprises. Ils quittent les régions rurales et les petites collectivités pour aller dans les grands centres. Ces gens représentent un actif, un actif énorme qui part des petites collectivités vers les grands centres. Tout cela fait très peur.

Au Nouveau-Brunswick, il n'y a que dans les centres situés autour de Fredericton et de Moncton que la population n'a pas diminué. Partout ailleurs, la population est très stagnante ou à la baisse. Je souligne de nouveau que cette situation est attribuable à un manque de programmes de développement économique, à une absence d'un quelconque plan visant à sauver une usine comme celle de la General Motors qui s'appête à fermer au Québec. Le prix à payer sera énorme lorsque cette usine cessera ses activités.

Si l'on demande au gouvernement d'intervenir à la fin de ce processus, celui-ci versera probablement une aide de un ou deux millions de dollars et essaiera d'installer un centre d'appels ou une activité semblable qui offrira moins d'emplois qu'auparavant à la moitié du salaire que les gens touchaient. Cette situation est entièrement attribuable à un manque de leadership du gouvernement libéral. Il a permis que des programmes de développement économique établis au fil des ans s'effritent, soient dilués, diminués, et utilisés à toutes sortes d'autres fins que celles prévues, politiques et autres.

Nous compatissons certes au malheur des citoyens de cette collectivité. Il n'y a pas que les travailleurs qui vont souffrir. Toute la collectivité va écoper. J'ai moi-même été témoin de ce genre de situation. La collectivité va écoper. Les petites entreprises de la région vont éprouver des difficultés. Les écoles, les hôpitaux, les municipalités et l'ensemble de la population auront beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts lorsque l'usine fermera ses portes, en raison de la disparition de ces salaires dans la collectivité et des difficultés qui priveront toutes les entreprises périphériques par suite de cette situation.

J'exhorte le gouvernement à revoir tout cela, à se pencher sur les données du recensement qui viennent d'être rendues publiques et qui montrent cette incroyable migration des jeunes vers les grands centres du pays et de nos provinces. Si nous ne faisons rien face à cette incroyable migration qui est liée aux possibilités économiques, les jeunes ne pourront demeurer où ils sont. S'il n'y a pas de possibilités économiques, ils déménageront. C'est ce dont nous parlons lorsqu'il est question de la fermeture de cette usine de la General Motors au Québec. Si ces possibilités disparaissent, les jeunes suivront.

J'encourage le gouvernement à revoir toute la question du développement économique et à déterminer en quoi la migration de la population aura des conséquences pour le pays, et des répercussions à la Chambre et à l'échelon du gouvernement fédéral. Je prie instamment le gouvernement de tenter de mettre au point des idées novatrices, imaginatives et dynamiques qui réduiront la migration et permettront aux jeunes de demeurer dans les petites collectivités. Faute d'agir de la sorte, nous perdrons ces petites collectivités. Elles s'étioleront et seront incapables de survivre.

●(1210)

Le vice-président: Avant de passer aux questions et observations, j'aimerais que le député de Cumberland—Colchester nous dise clairement s'il entend partager son temps de parole avec un collègue.

M. Bill Casey: Non, je ne partagerai pas mon temps de parole, monsieur le Président.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureuse de voir que le débat est soulevé. Je suis très contente de voir que tout le monde s'intéresse à la question, à savoir que le gouvernement doit faire ses devoirs et qu'il ne les fait pas.

J'ai commencé par dire que dans notre région, dans la région de Boisbriand, nous avons déjà eu le problème de Mirabel; cela nous a affectés énormément. Il y a eu des pertes d'emplois massives et des difficultés financières incroyables dans les petites municipalités environnantes. Mirabel était générateur d'emplois, de bons emplois bien rémunérés. On a perdu tout cela.

Le gouvernement québécois a décidé de créer une zone franche. Cependant, cela ne règle pas le problème d'un aéroport qui est là et qu'on n'utilise pas parce que le gouvernement fédéral a fait une erreur et qu'il a décidé de laisser la patate chaude au gouvernement québécois.

On a un peu le même problème avec Boisbriand. Il faut absolument que le premier ministre accepte de rencontrer les gens de GM, qu'il aille s'asseoir avec eux. Face à ces gens, il a un pouvoir, comme premier ministre, pour négocier quelque chose avec la coalition existante.

Je demande à mon honorable collègue s'il est d'accord avec cela. Est-il d'accord pour dire que le premier ministre, pour une fois, devrait se lever, prendre une position ferme dans le dossier et aller à Detroit rencontrer les gens de GM?

[Traduction]

M. Bill Casey: Je suis certainement d'avis, monsieur le Président, que le premier ministre devrait intervenir dans ce dossier. C'est tellement important. De nombreux emplois sont en jeu. L'impact sur la communauté sera énorme.

En toute justice, je vous dirai que, d'après mon expérience de ce genre de choses, car j'ai été témoin de quatre ou cinq fermetures d'usines importantes dans ma circonscription, quoique aucune de la taille de celle-ci, la seule chose qui puisse fonctionner est un effort commun de la municipalité et des gouvernements provincial et fédéral. Tous les efforts doivent être faits pour sauver l'usine. Si celle-ci devait fermer, tous les emplois perdus ne seraient jamais remplacés. Il serait impossible de les remplacer. Je recommande que la municipalité et les gouvernements provincial et fédéral se cramponnent et affirment clairement qu'ils ne vont pas laisser l'usine fermer, qu'ils prendront toutes les mesures nécessaires et travailleront ensemble pour renverser cette décision.

●(1215)

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes du député de Cumberland—Colchester. Nous assistons dans les régions rurales du Canada à l'exode des jeunes vers les grandes villes. La circonscription de Bras d'Or—Cape Breton a certainement vu partir sa part de jeunes gens.

Les crédits

Mais, contrairement à mon collègue, je trouve que certaines initiatives qui ont été prises dans les dernières années ont une certaine valeur. Il y a des initiatives qui ont été fructueuses. La région de Cape Breton a connu un essor important au cours des deux dernières années. On a réussi à y créer 4 000 nouveaux emplois. On y a aussi attiré des investissements privés de 300 millions de dollars. Le taux de chômage a chuté, passant d'environ 20 p. 100 à moins de 15 p. 100 dans la zone industrielle de Cape Breton. Des choses positives sont survenues dans notre circonscription.

Je ne partage pas le point de vue pessimiste de mon collègue sur les centres d'appel. On voit maintenant des jeunes rester dans leur patelin et s'y trouver un emploi dans un centre d'appel à environ 10 \$ l'heure, mais avec des régimes de soins médicaux et dentaires. Mon collègue ne croit-il pas, dans les circonstances, que les centres d'appel contribuent aux économies locales?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je pense que les centres d'appels jouent certainement un rôle clé dans l'économie locale, mais des emplois à 10 \$ l'heure n'en remplacent pas d'autres à 25 \$ l'heure. Voilà où je veux en venir. S'il n'y a rien d'autre, les centres d'appels peuvent certainement offrir des emplois de base et une bonne expérience en milieu de travail pour bien des gens. Ils sont très précieux.

Cependant, selon le dernier recensement, la circonscription du député a perdu 7,6 p. 100 de sa population. À mon avis, le député ne peut pas dépeindre une situation trop réjouissante si sa circonscription a perdu 7,6 p. 100 de sa population. La situation s'est peut-être améliorée un peu dernièrement, mais voilà ce que révèlent les données du recensement rendues publiques il y a deux ou trois semaines. Cela signifie que, pour être propriétaire d'une entreprise dans cette circonscription, il faut vraiment se battre comparativement au propriétaire d'une entreprise en Alberta, qui a vu sa population augmenter de 10 p. 100. Là-bas, même en ne faisant pas grand-chose de bien, on peut accroître son chiffre d'affaires. Par contre, dans la circonscription du député, qui a vu sa population baisser de 7,6 p. 100, une entreprise doit étendre sa part de marché et réduire ses dépenses simplement pour tenir le coup.

Les administrations municipales, les conseils scolaires et les régies de santé doivent relever le même défi. Je parie que la majeure partie des 7,6 p. 100 de la population qui ont été perdus est constituée de jeunes. Cela signifie que la clientèle scolaire diminue, qu'il y a moins d'écoles, moins de professeurs, une capacité pédagogique moins diversifiée et, partant, un enseignement de moins bonne qualité que si les gens étaient restés. Il s'agit donc d'une crise.

Je pense effectivement que c'est une situation de crise. J'espère que tous les députés examineront les données du recensement afin de voir ce qui se passe dans notre pays et d'essayer d'inciter le gouvernement à régler le problème. C'est une question capitale.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je tiens à dire que les responsables syndicaux nous ont parlé avec emphase du niveau de productivité incroyable de cette usine au Québec. La qualité est exceptionnelle, les relations de travail sont bonnes et ainsi de suite. Je disais plus tôt qu'il y a d'autres facteurs en jeu dans de telles situations. Je sais que le député, comme plusieurs autres d'ailleurs, a abordé la question.

Permettez-moi de signaler l'instabilité politique du Québec. Il est évident que l'idée de séparation de ce pays, qui est le nôtre et qui participe à l'accord de libre-échange, engendre des retombées énormes pour le Québec.

Je crois qu'il est important que le premier ministre Landry se rende à Detroit afin d'expliquer aux chefs de la direction de Ford, de

General Motors et de DaimlerChrysler ce qui se passe au Québec et de les rassurer, de manière à ce qu'ils continuent de donner du travail à des gens dans cette province et dans notre pays.

Je crois sincèrement qu'il y a un lien entre ce que font les séparatistes au Québec et la décision de ces géants industriels de quitter cette province. Nombre de sociétés internationales ont quitté cette province. C'est la réalité et j'espère que le député abordera la question.

• (1220)

M. Bill Casey: Monsieur le Président, d'abord, le très distingué député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, qui vient de parler, a dit que la qualité était excellente dans cette usine, et il a raison. J'ai vendu ces voitures-là. Quand j'étais concessionnaire de voitures Pontiac, nous n'en obtenions jamais assez. Nous en commandions 12 et, avec un peu de chance, nous en obtenions une, ce qui montre à quel point le marché a changé.

Quant à la question soulevée par le député à propos de la stabilité politique, personne, aucune entreprise, aucun investisseur ne voudra investir dans un secteur où règne l'instabilité politique. Si la stabilité politique d'une région est mise en doute, les investissements n'iront pas là. C'est vraiment simple. S'il y a de l'instabilité politique au Québec, et je n'ai pas la compétence voulue pour affirmer que c'est le cas, les investisseurs boudront cette province.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, avant sa dernière réponse, je voulais féliciter le député pour son discours, surtout pour sa réceptivité à l'endroit de la proposition du Bloc concernant le sujet de ce matin. Je suis moins fier de la réponse que son collègue l'invite à partager avec lui, soit l'élément de stabilité.

J'aimerais rappeler les investissements de Bombardier à Dublin, en Irlande. On ne peut pas dire que c'est là qu'il y a la plus grande stabilité politique. Pourtant, il y a un essor économique incroyable. C'est l'un des pays d'Europe où il y a actuellement le plus d'investissements.

Dans la région du député, pour qui j'ai le plus grand respect, il n'y a pas de problème d'instabilité politique. Lui-même nous signale qu'il y a des problèmes économiques. Comment expliquer alors la question de son collègue?

Malgré la menace de perte de ces emplois à GM, au cours de ce semestre, le Québec a été l'endroit au Canada où il y a eu le plus d'investissements et le plus de création d'emplois. Dans la région du député, où il n'y a pas d'instabilité politique, il y a beaucoup de problèmes. Comment peut-il expliquer cela?

[Traduction]

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. J'appuie certainement la motion du Bloc. Je suis d'ailleurs souvent d'accord avec des députés du Bloc lorsqu'ils ont raison. Quand ils ont tort, je ne suis pas d'accord avec eux. Ce n'est pas compliqué pour moi. Je suis absolument convaincu d'avoir dit seulement que, s'il y a de l'instabilité politique dans une région, les gens n'iront pas investir là. Ce n'est pas compliqué.

Les crédits

Prenons le cas de l'Irlande. Quand ce pays était en guerre, il n'y avait pas d'investissements. Bombardier n'y a pas fait d'investissements, et je sais que des usines d'assemblage de voitures ont fermé leurs portes. Je me souviens que la société De Lorean est déjà allée en Irlande pour y construire des voitures, qui ressemblaient à celles qui devaient être construites du Québec. Mais à cause de l'instabilité politique, l'usine a fait faillite et a fermé boutique. Maintenant, le climat politique est stable, et l'Irlande connaît la prospérité.

[Français]

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur le fameux dossier de GM qui est située dans le comté de Rivière-des-Mille-Îles.

Avant de commencer, j'aimerais saluer votre fils qui joue du hockey formidable ces temps-ci pour les Canadiens de Montréal.

Je désire vous aviser que je vais partager mon temps avec mon collègue de Joliette.

Je ne comprends vraiment pas les raisons qui poussent GM à fermer son usine à Boisbriand. Comme mon collègue vient de le dire, elle est reconnue comme étant l'usine la plus performante, sinon l'une des plus performantes des 30 usines que possède GM en Amérique du Nord.

Je rappelle que 96 p. 100 des automobiles fabriquées à l'usine de GM de Boisbriand vont directement au concessionnaire et cela grâce au bon travail des travailleurs canadiens de l'automobile de ma région, que je vais communément appeler tout au long de mon discours, les gens de la TCA.

Je tiens à informer ceux qui nous écoutent que présentement tous les équipements de l'usine sont étiquetés et destinés à être expédiés vers d'autres usines de GM en Amérique du Nord.

Quant à l'usine de peinture de Boisbriand, elle sera relocalisée au Mexique. Souvenons-nous qu'elle a été subventionnée à parts égales par les Québécois et les Canadiens sous forme d'un prêt de 220 millions de dollars, échelonné sur 30 ans, octroyé sans intérêt. Ce prêt viendra à échéance en l'an 2017. L'ex-présidente de GM Canada nous a dit, lors d'une conférence de presse, qu'elle remettra ces 220 millions de dollars seulement en 2017.

Ce qui m'ennuie le plus, c'est que je n'accepte pas le laxisme dont a fait preuve le gouvernement fédéral face à cette situation. Outre la perte de 1 400 emplois directs et des 6 600 emplois indirects, c'est toute notre région qui va être dramatiquement touchée. Avec la perte de l'industrie de l'automobile au Québec, ce sont les jeunes Québécois hautement qualifiés pour un emploi spécialisé qui vont en payer la note.

Parlant de payer la note, la fermeture d'une usine de cette envergure entraîne des coûts sociaux incalculables: faillite personnelle, brisure du noyau familial, violence conjugale, dépression pouvant mener même au suicide. Des gens qui travaillaient à l'usine de Boisbriand et qui se sont retrouvés sans emploi se sont suicidés. J'en connais personnellement.

Depuis deux ans, les gens des TCA sont venus à maintes reprises rencontrer les ministres du gouvernement fédéral et ceux-ci sont toujours restés sourds à leurs revendications.

Dès l'annonce de la fermeture de GM, on a constaté un manque total d'intérêt du gouvernement libéral envers la cause des employés de GM de Boisbriand. On s'en est aperçu lors d'une conférence de presse donnée à Boisbriand dans la salle du conseil municipal de la ville où étaient présents Bernard Landry, alors ministre des Finances, et le vice-premier ministre actuel, alors ministre de l'Industrie.

●(1225)

Ce dernier n'a parlé que du bout des lèvres, suggérant de vagues programmes fédéraux pouvant être disponibles afin d'aider GM. Bernard Landry, lui, offrait un plan détaillé d'aide du gouvernement du Québec pour sauver l'industrie automobile du Québec.

Je crois que c'est à partir de ce jour que le gouvernement fédéral a fermé le dossier. J'en ai pour preuve tous les contacts qui avaient été pris avec Brian Tobin et qui sont restés lettre morte.

De plus, des représentants syndicaux des TCA de Boisbriand ont fait des représentations auprès de l'ex-ministre responsable du Québec, M. Gagliano, et auprès du ministre responsable des régions —à cette époque—qui est aujourd'hui le ministre de la Justice. Ils les ont reçus plutôt cavalièrement, leur disant: «C'est une décision de GM, on ne peut rien faire! On s'en lave les mains.» On fait comme Ponce Pilate, on s'en lave les mains.

Aucun des ministres fédéraux, y compris l'actuel ministre de l'Industrie, ni aucun des députés libéraux fédéraux représentant le Québec n'ont eu de réaction sur le dossier de GM Boisbriand. Cherchez les articles de journaux. Posons-nous la question. Pourquoi cette inertie, ce désintéressement de la part du gouvernement fédéral? Pourquoi?

Je suis certain que c'est le premier ministre qui a positionné son gouvernement sur le dossier, en disant, et je le cite: «En Ontario, c'est l'automobile, au Québec, c'est l'aérospatiale.» C'est une citation du premier ministre.

Si le premier ministre voulait être logique dans son raisonnement, il faudrait que le Québec compte 24 p. 100 de toute l'industrie automobile canadienne, non pas 5 p. 100 comme c'est le cas aujourd'hui, puisque l'Ontario détient 95 p. 100 de l'automobile, et aussi 24 p. 100 de l'industrie aérospatiale. Si on veut être logique, si l'automobile, c'est en Ontario que cela se passe et que l'aérospatiale, c'est au Québec, donnons 24 p. 100 de l'industrie automobile au Québec, puisque l'Ontario possède 24 p. 100 de l'industrie aérospatiale. Où est la logique?

C'est tout à fait inacceptable que le Québec ait une aussi petite part de l'industrie automobile. Si le gouvernement fédéral ne réagit pas maintenant, la part du Québec sera de 0 p. 100 en août prochain, et celle de l'Ontario de 100 p. 100. C'est de l'équité!

Jamais, dans leurs démarches pour la survie de l'usine, les syndicalistes de GM n'ont fait de menaces de boycottage. Ils se sont assis avec les dirigeants de GM afin de trouver des solutions au problème. Ils ont fait le tour du Québec pour sensibiliser leurs concitoyens sur l'impact économique dramatique qu'aurait la fermeture de l'usine.

Ils ont ainsi obtenu l'appui ferme de 600 villes du Québec, de plus de 60 000 pétitionnaires et de plus de 1,7 million de syndiqués. Lors des prochaines élections, je vais rappeler au 1,7 million de syndiqués comment ce gouvernement s'est comporté.

●(1230)

C'est bel et bien clair dans la tête de tout le monde que l'industrie automobile va en Ontario. La preuve est facile à comprendre. Le président du syndicat, Buzz Hargrove, déclarait, et je cite: «Le gouvernement fédéral doit absolument développer une nouvelle politique pour l'industrie automobile au Canada, en reconnaissant le rôle central de l'Ontario à cet égard.»

En terminant, le dossier de GM me prouve que le gouvernement fédéral déshabille le Québec au profit des autres provinces. Il est grand temps que le Québec accède à sa souveraineté.

Les crédits

M. Serge Marzil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la motion du Bloc. Depuis le temps que le dossier est débattu au Québec et au Canada, le Bloc a choisi les derniers mois de l'existence de cette entreprise pour engager un débat à la Chambre.

Il me semble que si ces gens-là avaient été sérieux, ce débat aurait dû avoir lieu bien avant. C'est parce qu'il y a sûrement des choses qui sont cachées derrière cela. En fait, tout le discours du Bloc québécois, c'est de dire que le gouvernement du Canada n'a rien fait dans le dossier.

Le gouvernement du Canada a été le premier à organiser des rencontres à cet égard. On finance un comité. On participe à un comité. On a organisé des rencontres avec les gens de GM, à Detroit. S'il y a un dossier au sujet duquel existe une collaboration très étroite entre les paliers de gouvernement, entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, c'est bien ce dossier.

Le débat avait été bien enclenché au départ. Mais plus on avance dans le débat, plus on semble vouloir créer une situation de rivalité entre le Québec et l'Ontario, au lieu de parler réellement du problème de fond de l'industrie de l'automobile. Même le gouvernement du Québec a offert au-delà de 300 millions de dollars à GM en 1999, et GM a refusé. Ce n'est donc pas un problème d'argent que GM vit actuellement. Il doit y avoir un autre problème qu'un problème d'argent.

La seule solution que le Bloc propose actuellement, c'est de dire: «Il faut que le premier ministre communique avec le président de GM ou le rencontre, et cela va régler le problème.» Il me semble que le dossier est assez sérieux. Tellement de démarches ont été faites dans ce dossier de la part des deux paliers de gouvernement, qu'il me semble que le Bloc devrait être un peu plus objectif dans ses commentaires.

• (1235)

M. Gilles-A. Perron: Monsieur le Président, je me demande quoi répondre. Je pense que mon collègue de Salaberry...

Une voix: Beauharnois—Salaberry.

M. Gilles-A. Perron: ...de Beauharnois—Salaberry vit sûrement sur une autre planète. Ce qu'il dit est illogique. Souvenons-nous du nombre de fois où les gens des TCA sont venus manifester sur la Colline. Souvenons-nous du nombre de fois où les gens des TCA, depuis des années, sont venus voir les députés fédéraux du Québec et parader devant la porte de tous les ministres. Combien de fois cela s'est-il produit?

J'aimerais rappeler à mon cher ami et collègue qui vit sur une autre planète le problème de la PACCAR, Kenworth-PACCAR. Kenworth-PACCAR a mis les clés dans la porte. À la suite du bon travail du gouvernement fédéral d'alors, à la suite du bon travail du gouvernement du Québec, à la suite de la prise en main des gens de la région, PACCAR a ouvert à nouveau et la compagnie va très bien. On vient encore d'embaucher des gens et de créer des jobs.

Le gouvernement parle d'argent. Le gouvernement québécois a offert à GM un plan de 360 millions de dollars pour aider à la survie de l'entreprise. Le brillant vice-premier ministre de l'autre côté a dit: «Ah bien là, regardez, je ne sais pas.» J'étais présent lors de sa réponse à la mairie de Boisbriand. Mon cher collègue disait: «Regardez, nous, au fédéral, avons sûrement des programmes qui pourraient peut-être...» Jamais on ne s'est assis et on a offert à GM une position claire et nette du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Le ministre de la Justice est allé à Detroit. Il est revenu et a dit: «C'est fini, les petits gars. GM à Boisbriand, n'y pensons plus.» Il

avait lancé la serviette. Quand sont-ils allés à Detroit avec M. Gagliano? Il y a deux ans et demi. Le dossier, je le connais, je l'ai vécu. Je ne m'occupe pas de ponts que je ne fais pas. Dans les dossiers dont je m'occupe, je ne promets pas des ponts que je ne réalise pas. Je travaille sur le terrain. Qu'on ne vienne pas...

Une voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Joliette a la parole.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, en me levant pour prendre la parole sur la motion que nous avons déposée concernant GM, j'ai des sentiments un peu ambigus.

D'un côté, je suis très fier de pouvoir être ici pour défendre les intérêts du Québec et ceux des travailleuses et travailleurs de GM, défendre une région du Québec, ce que, comme le mentionnait le député de Rivière-des-Mille-Îles, ne font pas les libéraux fédéraux du Québec. Aucun ne s'est levé pour défendre les travailleurs de GM.

D'un côté, je suis fier de cela, mais de l'autre, je suis extrêmement triste d'avoir à intervenir sur cette fermeture appréhendée. Rappelons que l'usine GM n'est pas encore fermée. On parle de septembre 2002.

Il y a donc toute une pertinence à avoir ce débat aujourd'hui. S'il y a une véritable mobilisation de l'ensemble des élus du Québec, pas simplement du Bloc québécois mais aussi du côté des libéraux, qui devraient cesser de faire de la petite politique, il me semble qu'on est capables de trouver des solutions pour garder GM au Québec.

Pour moi, le drame de la fermeture de GM est malheureusement une situation qui se répète continuellement dans notre histoire québécoise. C'est la pointe de l'iceberg de l'échec des politiques industrielles du gouvernement fédéral. Quand je dis échec, c'est surtout un échec pour le Québec. On doit malheureusement reconnaître que l'Ontario a, historiquement, reçu plus que sa part d'aide du fédéral pour se développer, alors qu'au Québec on se retrouvait avec les grenailles.

On n'a qu'une entreprise, une usine d'assemblage de pièces d'automobiles au Québec, c'est GM à Sainte-Thérèse, et on veut la garder. On aurait été en droit d'en avoir davantage. Malheureusement, on n'en a qu'une et on veut la garder. Si on la perd, ce sera effectivement la démonstration non pas, comme le disait quelqu'un, de l'incertitude politique au Québec—cela ne fait même pas partie du dossier—, mais de l'échec des politiques industrielles du gouvernement fédéral.

Le Québec s'est développé et continue de le faire. Cependant, quand on regarde l'ensemble des dossiers, le Québec s'est développé malgré la présence du fédéral, en dépit des contraintes des politiques fédérales.

Dans le domaine économique, le dossier de GM est un peu la même chose que le Protocole de Kyoto sur le plan de l'environnement. Le gouvernement canadien se traîne les pieds pour ratifier l'accord alors que tout le monde au Québec est favorable à cette ratification.

Les crédits

Sur le plan social, c'est un peu la Loi sur les jeunes contrevenants. Au Québec, tout le monde s'entendait pour protéger notre loi qui donne d'excellents résultats. Mais le reste du Canada, lui, voulait quelque chose de plus répressif. On a répondu aux besoins du reste du Canada contre les besoins du Québec.

C'est un peu comme les Bourses du millénaire dans le domaine de l'éducation où l'on a artificiellement créé un programme, alors que depuis la fin des années 1960, on a au Québec un régime de prêts et bourses. On a finalement voulu, pour des questions de visibilité, mettre en péril ce programme.

Tout cela, ce sont des aspects d'une même réalité. Le Canada se construit, et c'est tout à fait légitime, mais en se construisant, il nie le Québec et contraint le Québec. Dans le cas de GM, c'est exactement ce qui s'est passé. Dans le cas de l'industrie automobile, c'est la même chose qui s'est passée.

Je pourrais faire la liste—je ne dispose malheureusement que de dix minutes—de toutes les politiques fédérales qui, depuis 100 ans, ont nui au développement du Québec. On a quand même réussi à se développer. Cependant, si on avait été souverains, on aurait réussi bien mieux que ce qu'on a pu faire au cours des 100 dernières années.

Par exemple, mentionnons la National Policy qui, à la fin du XIX^e siècle, nous a coupés de nos marchés du sud en créant artificiellement un marché canadien est-ouest. Heureusement, avec l'entente de libre-échange, les choses se rétablissent. Maintenant, on échange davantage avec les États-Unis qu'avec le reste du Canada. Cela va se poursuivre dans ce sens.

Dans les années 1950, on assiste à la canalisation du Saint-Laurent. C'est sûr qu'il fallait canaliser le Saint-Laurent, mais toute une série d'industries québécoises ont été affectées par cela. Le fédéral n'a jamais versé un cent pour la reconversion de ces entreprises et le recyclage des travailleurs pour permettre un développement industriel sain au Québec. On a eu des difficultés dans le sud-ouest et dans l'est de Montréal à cause de la canalisation du Saint-Laurent et on n'a jamais eu d'aide de la part du gouvernement fédéral.

La ligne Borden nous a fait payer pendant des années notre pétrole plus cher que ce qu'on pouvait avoir sur les marchés internationaux pour subventionner l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien.

Depuis 1970, la politique énergétique de Trudeau a permis l'investissement direct de 66 milliards de dollars dans l'industrie des hydrocarbures, et zéro sur le plan du développement énergétique hydro-électrique au Québec.

Concernant le dossier de la recherche et développement, on sait le déséquilibre qu'il y a sur le plan des dépenses du gouvernement fédéral dans ce domaine. Il n'y a aucun centre de recherche au Québec. Ils sont tous situés en Ontario.

On a quand même réussi à se développer parce qu'on a des succès sur le plan économique, par exemple. Pour ce qui est de l'économie du savoir, un emploi sur deux se retrouve au Québec. On l'a fait contre ou en dépit des politiques du gouvernement fédéral.

● (1240)

C'est ce que représente le dossier de GM. Le gouvernement fédéral a peut-être une chance de réagir, d'avoir un sursaut, et dans ce dossier précis de se mobiliser pour trouver une solution à la fermeture éventuelle.

Je rappelle quand même que ce sont 1 400 emplois directs, de bons emplois, qui vont disparaître, ainsi que 9 000 emplois indirects. Cela va affecter plusieurs régions du Québec; on parle de la Beauce,

de l'Outaouais, de l'Estrie, du sud-ouest de Montréal—encore le sud-ouest de Montréal—, des petites entreprises qui fabriquent des pièces pour GM qui risquent de fermer. Effectivement, c'est une situation dramatique pour des milliers de familles, pour des milliers de travailleurs dans toutes les régions du Québec; c'est une question de survie et il faut trouver une solution.

La FTQ et le syndicat ont proposé des solutions. Cela prend un nouveau modèle. Au mois de mars dernier, la compagnie s'est montrée ouverte, mais cela prend un peu de volonté politique à Ottawa aussi.

Les TCA et la FTQ ont fait et font toujours les efforts nécessaires. Par contre, ils ont remarqué que le gouvernement fédéral se traînait les pieds. Peut-être que, dans le fond, le gouvernement fédéral pense que l'industrie de l'automobile, au Québec, c'est un accident de l'histoire, qu'il n'y aurait jamais dû y en avoir. L'industrie automobile, c'est fait pour l'Ontario; elle doit être concentrée en Ontario. J'ai entendu cela souvent. C'est normal que cette industrie se trouve en Ontario, c'est là qu'est la concentration.

Par contre, quand il s'agit d'industries qui sont présentes au Québec, il faut les éparpiller un peu partout. Pour l'industrie pharmaceutique, par exemple, qui est concentrée dans la région de Montréal, par son saupoudrage de subventions, le gouvernement fédéral est en train de créer des concurrents un peu partout au Canada.

Pour l'aéronautique, c'est la même chose. Quand il s'est agi du contrat d'entretien des F-18, comme il y a quelques années, on nous a dit: «Vous avez l'Agence spatiale, on va donner cela à Winnipeg.»

Quand il s'agit du Québec, on saupoudre; quand il s'agit de l'Ontario, on a une politique bien cohérente sur le plan industriel. C'est la réalité du gouvernement fédéral. Ce n'est même pas de l'inaction, dans le cas de GM, c'est de la mauvaise volonté.

J'en appelle aux députés libéraux du Québec: venez avec nous. On est prêts à s'asseoir et à trouver des solutions avec vous, par-delà les lignes partisans, parce qu'il s'agit de l'avenir d'une région, il s'agit de l'avenir de milliers de familles du Québec. Je pense que ces députés ont quand même à coeur le bien-être des Québécois et des Québécoises. Ils ont une occasion de faire cette preuve.

Comme le mentionnait déjà l'intervenant précédent, ce n'est pas un problème de productivité à GM, vous le savez comme moi. À Boisbriand, par exemple, de 1989 à 1996, la productivité a augmenté de 55,7 p. 100, alors qu'en moyenne, dans l'ensemble du groupe GM, elle a augmenté de 40,6 p. 100. De 1997 à 2000, elle a augmenté de 14,5 p. 100, alors qu'en moyenne pour le groupe GM, elle a augmenté de 13,4 p. 100. Globalement, on le voit, cela représente 70 p. 100 d'augmentation de productivité à GM de Boisbriand, alors que dans le groupe GM en général, elle a été de 54 p. 100.

Les travailleurs ont fait des efforts incroyables à cette usine. Je me rappelle quand Louis Laberge est allé les voir, avant qu'on ait l'usine de peinture. Il leur avait dit: «Il faut que vous releviez vos manches si vous voulez qu'on garde l'usine.» Et les travailleurs l'ont fait; le gouvernement du Québec l'a fait aussi. Maintenant, c'est au gouvernement fédéral de mettre ses culottes, de rejoindre le train de façon non partisane.

Les crédits

J'ai été quelques années secrétaire général de la CSN. Je vais vous raconter une petite anecdote puisqu'il me reste deux minutes. Parfois, des dossiers aussi importants que celui-là sont tournés en dérision par des ministres du gouvernement fédéral, que je ne nommerai pas; si jamais un jour on me pose la question, je vous dirai lesquels.

J'étais venu ici avec des travailleurs d'Expro qui luttait pour la survie de leur entreprise. Le ministre en question, à qui on venait demander de l'aide pour permettre une reconversion vers des industries moins militaires m'a dit: «Pourquoi, monsieur Paquette, je vous répondrais positivement, alors que vous êtes des séparatistes, alors que ce syndicat a aussi comme chefs des séparatistes?» C'est une des attitudes inadmissibles; cela s'est fait en privé, mais je peux vous dire que ces travailleurs s'en rappellent. Je ne voudrais pas le revivre dans le cas de GM.

Je pense que nous avons là une occasion pour trouver une solution, tous ensemble, dans ce dossier. Je crois que nous devons tous endosser la résolution présentée par le Bloc québécois, notamment par la députée de Laurentides. Je pense qu'on doit faire circuler la pétition des TCA.

Pour moi, s'il faut éviter le pire dans le cas de GM, la vraie solution demeurera toujours la souveraineté du Québec.

• (1245)

[Traduction]

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'y a pas très longtemps, on a demandé à mon collègue s'il venait de la même planète. Je peux assurer les députés que je viens de la même planète, du même pays et du même continent.

Je trouve que l'idée avancée par des députés suivant laquelle le gouvernement devrait partager une industrie est un facteur de désunion. Je rappelle à mes collègues du Bloc que l'industrie de l'automobile est absente du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, quatre provinces qui, ensemble, ont une population beaucoup plus nombreuse que celle du Québec. Il y a déjà eu une usine d'automobiles dans cette région, et elle est encore debout. Pourquoi dit-on que le gouvernement devrait partager une industrie?

Il n'appartient pas au gouvernement fédéral de déterminer où telle ou telle usine ou entreprise doit s'installer. Il ne l'a jamais fait dans le passé et s'il commence à le faire maintenant, je serai le premier à lui dire ce que je veux pour la Saskatchewan.

• (1250)

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je pense qu'il y a là un peu de confusion sur la planète de l'honorable député.

Il est clair qu'on se situe dans un marché nord-américain quand on parle de l'Est du Canada incluant le Québec et l'Ontario, qui permet un développement industriel relativement semblable.

Il n'y a aucune raison objective pour que l'industrie automobile ne soit pas développée au Québec comme elle l'a fait en Ontario. Plus encore, les coûts sont moins chers et la productivité est meilleure au Québec. À travers le temps, les politiques fédérales et un certain nombre d'autres facteurs ont fait en sorte que l'Ontario a pris le dessus.

Ce qu'on demande c'est ceci: il y a une usine d'assemblage au Québec et on veut la garder. Ce qu'on demande également par la même occasion c'est qu'on n'adopte pas de politiques de saupoudrage en ce qui concerne les industries qui se développent au Québec, pour

s'assurer qu'il y en ait un peu partout à travers le Canada, mais qu'on crée des synergies dans les marchés régionaux pour les renforcer et les rendre concurrentielles sur le plan de la mondialisation.

C'est une responsabilité autant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux de s'occuper de ce problème, comme on doit également s'occuper des problèmes des agriculteurs de l'Ouest, avec lesquels je sympathise énormément. Je ne les laisserai pas tomber; tant qu'on va être dans le Canada, on ne les laissera pas tomber, parce qu'ils ont besoin de notre aide actuellement pour régler leurs problèmes.

De la même manière, je m'attends à ce que les gens de l'Ouest ne laissent pas tomber les travailleurs de GM à Sainte-Thérèse en appuyant, en endossant la motion que nous avons déposée.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, mon collègue libéral de Beauharnois—Salaberry, pour ne pas le nommer, a mentionné tout à l'heure qu'on ne s'occupait pas de l'usine de GM, qu'on attendait à la dernière minute. J'ai trouvé cela un peu insultant.

On travaille à ce dossier depuis des années. Depuis des années, dans nos régions, dans ma région, plusieurs travailleurs habitent et travaillent chez GM. On est concernés par le dossier et on y travaille depuis très longtemps. On travaille à trouver des pistes de solutions.

Présentement, ce qui manque c'est une volonté politique du gouvernement libéral. Le premier ministre du Canada devrait s'impliquer dans le dossier. C'est ce qui manque présentement. C'est cette volonté qu'on demande. On ne demande pas de faire de la partisanerie; on demande de sauver une entreprise. Ce n'est pas seulement une entreprise qu'on veut sauver, c'est toute l'industrie automobile au Québec. C'est la seule usine d'assemblage existante au Québec et maintenant, on va complètement éliminer l'industrie automobile au Québec.

Je voudrais avoir quelques commentaires de la part de mon collègue de Joliette qui a fait une excellente intervention.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je remercie la députée de Laurentides de sa question.

Je pense qu'elle a mis le doigt sur quelque chose d'extrêmement important, soit le fait que nous n'ayons qu'une usine d'assemblage qui crée énormément d'emplois indirects sur le plan de la sous-traitance.

C'est sûr que GM s'est engagée à augmenter sa sous-traitance et ferme l'usine de Sainte-Thérèse. Cependant, on va perdre de l'expertise si GM Sainte-Thérèse n'est pas là. Ces entreprises, au bout du compte, vont également fermer parce qu'il n'y aura plus d'usine d'assemblage au Québec.

Déjà, une décision d'investissement qui devait se faire au Québec a été transférée en Ontario, suite à l'annonce de la fermeture de GM. C'est donc extrêmement important de garder l'usine ouverte et d'avoir une volonté politique.

L'ancien secrétaire d'État au Développement économique régional est revenu de Detroit en disant «Je ne vois pas quel programme fédéral pourrait être utilisé à cette fin.» En règle générale, les libéraux ont de l'imagination pour aider certains amis. Alors, il me semble qu'ils devraient également être capables dans ce cas-ci de faire preuve d'imagination. On a un nouveau secrétaire d'État et j'espère que lui, il est plus imaginatif que l'ancien.

Les crédits

Je termine en affirmant que pour l'avenir de l'industrie automobile au Canada, pas seulement au Québec, il faut que GM Sainte-Thérèse reste ouverte. On sait très bien que l'industrie canadienne est menacée par le développement de l'industrie au Mexique et qu'on ne fait pas assez d'investissements en recherche et développement. On aurait l'occasion à Sainte-Thérèse de commencer une mobilisation pour garder l'industrie automobile au Québec et au Canada.

M. Serge Marcil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est une occasion pour moi d'intervenir sur ce dossier que l'on trouve malheureux. Pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est également un dossier prioritaire. Beaucoup d'efforts ont été faits à ce niveau. Il est toujours malheureux de voir qu'une usine risque de fermer; des emplois y sont rattachés et ce sont les familles qui en paient le coût.

Cependant, il est difficile d'accepter que l'opposition, par une motion, blâme le gouvernement pour son inaction dans ce dossier, quand on sait que le gouvernement du Canada intervient de façon concrète à tous les jours, participe au comité, offre du financement, organise des rencontres et travaille en collaboration très étroite avec le gouvernement du Québec dans ce dossier. Je me demande pourquoi une telle motion peut être déposée aujourd'hui après tous les efforts réalisés depuis plusieurs mois dans ce dossier.

Il y a plusieurs années que le gouvernement du Canada intervient dans ce dossier avec les gens du milieu. Même les ministres ont participé à ce débat, à des rencontres, à des visites et à des échanges avec les gens de GM au Canada.

Malgré toutes les utilisations possibles de l'usine proposées par les diverses parties intéressées—des plans ont été énoncés, des propositions ont été faites, notamment le montage de véhicules spécialisés, la remise à neuf et d'autres opérations liées au secteur de l'automobile—, il semble que GM ne retient aucune de ces solutions. Même le gouvernement du Québec est allé jusqu'à proposer au-delà de 300 millions et GM a refusé. Ce n'est donc pas un problème d'argent; c'est probablement une question de restructuration de l'industrie automobile à travers le monde.

La société GM a décidé et annoncé publiquement qu'elle fermerait son usine en septembre 2002. Ce n'est pas une décision qui nous plaît. Cela ne me plaît pas personnellement. En qualité de député du parti ministériel, je peux dire qu'aucun collègue de cette Chambre n'accepte une telle décision de la part de General Motors. C'est une décision d'affaires, croyons-nous.

Nous sommes profondément conscients que le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour garder cette usine ouverte, et ce n'est pas terminé. D'autres efforts sont faits à ce niveau.

Nous sommes également profondément conscients que certaines choses échappent à tout contrôle, même à celui du gouvernement du Canada. C'est justement une de ces choses.

Je ne dis pas cela de façon désinvolte. General Motors a décidé de fermer l'usine, et il semble que l'usine va fermer. C'est triste, cela a un impact négatif énorme dans une région, sauf que cela ne sonne pas le glas de l'industrie de l'automobile au Québec, ni de son secteur de montage de véhicules. Loin de là. Il y a en fait beaucoup d'éléments encourageants dans le secteur de l'automobile au Québec.

Par exemple, au cours des derniers mois seulement, plusieurs annonces sont venues souligner que l'industrie de l'automobile continue d'être viable au Québec. Je pense que nous pouvons tous nous sentir encouragés par les annonces faites récemment par le groupe Saargummi, la Société de développement du magnésium et Bridgestone-Firestone Inc., qui visent de nouveaux investissements

de plus d'une centaine de millions de dollars dans le secteur de l'automobile au Québec.

Certes, ce ne sont peut-être pas des investissements importants, si on fait la comparaison avec ce qui existe actuellement à Boisbriand avec cette grande usine de General Motors. Toutefois, les décisions prises par les entreprises que je viens de mentionner au sujet de ces investissements reflètent quand même de façon claire et nette la qualité de classe mondiale, la compétitivité internationale et le potentiel de l'industrie automobile dans la province de Québec.

Ainsi, contrairement à ce que l'opposition voudrait nous laisser croire, l'industrie automobile du Québec n'est pas sur le point de disparaître, ni maintenant, ni dans un proche avenir.

Pour sa part, le gouvernement du Canada continuera de faire tout en son pouvoir pour favoriser la croissance du secteur de l'automobile dans la province de Québec et pour attirer de nouveaux investissements.

● (1255)

De plus, le gouvernement du Canada déploie des efforts considérables pour attirer de nouveaux investissements dans le secteur de l'automobile dans toutes les régions du pays.

Tant au Québec qu'en Ontario, le gouvernement du Canada consulte le gouvernement provincial, l'industrie et les syndicats afin de trouver des façons d'aborder collectivement les questions qui ont une incidence sur les futurs investissements, la production et l'innovation dans l'industrie automobile.

Même après que General Motors eût annoncé la fermeture de l'usine de Boisbriand en raison de la capacité de production excédentaire et de la diminution de la demande pour les voitures sport, les représentants fédéraux ont continué de travailler non seulement pour trouver des solutions de rechange à l'usine de montage, mais aussi pour favoriser le développement général du secteur de l'automobile dans la région et dans l'ensemble de la province.

En plus de promouvoir et d'encourager activement de nouveaux investissements dans le secteur de l'automobile au Québec, le gouvernement du Canada appuie le développement de la compétence en matière de production de nouveaux matériaux légers, comme l'aluminium et le magnésium, pour la conception et la construction des automobiles de demain.

À cet égard, plusieurs déclarations ont été faites en public. Le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, ministre des Finances à l'époque disait justement, et je cite:

L'aluminium, le magnésium, les métaux légers, l'expertise que nous avons ici, nous permet de conserver de grands espoirs. Si on peut faire des avions, on est la cinquième puissance aérospatiale au monde, on doit être capable de faire des bagnoles.

Encore, il répétait en septembre 2001: «L'aluminium est l'avenir de l'automobile et l'automobile est l'avenir de l'aluminium.»

Même le chef du Bloc québécois a dit, en septembre 2001: «Il faudra voir s'il n'y a pas des modèles nouveaux qui pourraient être testés à cet endroit, ou encore l'utilisation de l'aluminium. Il ne faut pas baisser les bras.»

Je pourrais vous citer plusieurs déclarations de ce genre, pour démontrer que dans le domaine du magnésium et de l'aluminium, le Québec est positionné de façon exceptionnelle sur le marché international. En termes de production et de qualité de production, cela peut être un créneau extraordinaire pour nous.

Les crédits

Je puis donc vous assurer que les représentants du gouvernement du Canada continueront de travailler avec les gens du milieu, comme on le fait actuellement. C'est donc faux de dire que le gouvernement du Canada est complètement absent du débat. On appuiera toujours le Comité de soutien à l'industrie automobile dans les Basses-Laurentides, afin de favoriser la création de possibilités d'investissements futurs dans cette région. Il y a quand même un représentant du gouvernement du Canada qui participe à ces rencontres et à ces discussions.

Ce n'est un secret pour personne: après de nombreuses années de croissance et de production record, l'industrie automobile, tant au Canada qu'aux États-Unis, a connu une baisse au cours des deux dernières années.

De façon générale, l'industrie automobile a dû réagir face à plusieurs difficultés économiques, dont un ralentissement économique général, une diminution de la demande et le changement des préférences des consommateurs. De nombreuses entreprises ont été obligées de restructurer leurs activités à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné la fermeture d'usines et la perte d'emplois au Canada et ailleurs dans le monde.

L'industrie de l'automobile étant en restructuration à cause de sa surcapacité de production, cela a également un impact sur la production de pneus. Dans mon comté, il y a une usine Goodyear qui emploie au-delà de 1 500 travailleurs. Les gens se posent des questions quant à l'avenir. Moins on vend de voitures, moins on vend de pneus. Il y a donc une relation de cause à effet. Déjà, on travaille avec cette entreprise pour essayer de trouver une façon de se repositionner.

Il ne faut surtout pas perdre de vue le fait que la situation de General Motors n'est pas unique à cet égard, ni celle de l'usine de Boisbriand.

La fermeture de l'usine de Boisbriand est déplorable, mais il y en a eu d'autres. Même en Ontario, dernièrement, des milliers d'emplois ont été perdus dans le domaine de l'automobile. Cela touche toutes les entreprises de l'automobile, compte tenu de la concurrence féroce qui existe sur le marché international. Elle ne représente certainement pas la fin, ni pour les travailleurs de l'usine, ni pour la ville, ni pour l'industrie.

Tout à l'heure, mon collègue de Joliette a raconté une anecdote sur Expro. Justement, en 1992, lorsque j'étais député à l'Assemblée nationale, nous sommes intervenus concrètement au sujet du dossier d'Expro qui est dans mon comté. Durant la dernière campagne électorale, on a demandé au gouvernement du Canada d'intervenir encore dans le dossier d'Expro, et le gouvernement du Canada est intervenu, fournissant au-delà de 40 millions de dollars.

● (1300)

Quand on dit qu'il y a toujours des fins de non-recevoir parce que les usines sont installées au Québec, il faut nuancer un peu. Un emploi en Ontario, un emploi au Nouveau-Brunswick, un emploi en Saskatchewan, c'est un emploi au Canada. On doit toujours travailler pour garder ces emplois.

Dans le cas de l'automobile, la situation est particulière. Au Québec, on vit un problème majeur parce qu'il n'y a qu'une seule usine. On en avait deux autrefois parce que l'usine Hyundai avait été mise de l'avant dans les années 1980. Aujourd'hui, elle est fermée. La seule usine qui nous reste, c'est celle de GM.

Cependant, on a le choix. Vous savez qu'une automobile est composée de plusieurs éléments. Il y a un rétroviseur; il y a également le pare-brise à l'avant. Le rétroviseur est toujours plus

petit que le pare-brise. Il y a une raison à cela: il est plus important de savoir où l'on va que de savoir d'où l'on vient.

Dans le dossier de GM, des solutions d'avenir sont mises de l'avant par les gens du milieu et auxquelles participe le gouvernement du Canada. Les gens sont déjà tournés vers l'avenir et cherchent ce que l'on peut faire immédiatement, pas dans dix ans, pas dans 20 ans, pour replacer cette région, faire en sorte de garder les emplois et prendre position pour relancer cette région, tant dans le secteur de l'automobile que dans d'autres secteurs.

Je dirai en conclusion que nous allons voter contre cette motion. On ne peut pas accepter d'être blâmés pour un dossier dans lequel nous travaillons, dans lequel nous sommes impliqués tous les jours. S'il y a un dossier dans lequel nous allons continuer de travailler, c'est bien celui de l'industrie automobile au Québec. L'industrie de l'automobile au Québec, ce n'est pas uniquement de monter des automobiles, c'est aussi la fabrication de pièces majeures. Cela fera en sorte que le Québec pourra prendre de nouveau position et jouer un rôle important sur le marché international.

● (1305)

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, le député de Beauharnois—Salaberry.

Je veux bien regarder dans le pare-brise, mais je vois qu'on est à la veille de perdre la seule et unique industrie de fabrication automobile au Québec. Je veux bien aussi regarder dans le pare-brise pour voir devant moi les 1 400 emplois qui seront perdus en septembre prochain. Tout en conduisant et en regardant dans le pare-brise, rien ne m'empêche de voir dans le rétroviseur les députés libéraux du Québec, qui disent qu'ils étaient au Comité permanent des finances, au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et qu'ils ont fait du travail en comité. Mais ce qu'il est important de constater, c'est que dans cette perspective, les députés libéraux du Québec nous ont démontré leur inefficacité dans ce dossier.

Concrètement, qu'est-ce que le gouvernement libéral fédéral est prêt à investir, en termes d'argent, d'aide financière ou sous toute autre forme acceptable en vue de sauvegarder les 1 400 emplois de GM au Québec et de conserver l'industrie GM? Concrètement, qu'est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à faire, aujourd'hui, pour sauver l'usine GM à Boisbriand?

M. Serge Marcil: Monsieur le Président, comme je l'ai dit tantôt, ce n'est pas de l'argent que GM veut puisque le gouvernement du Québec lui a proposé au-delà de 300 millions de dollars et que GM a refusé.

Pour toute participation d'un gouvernement, comme le gouvernement du Québec, dans un projet de relance d'une entreprise comme celle-là, le gouvernement du Canada sera effectivement présent. Mais lorsqu'on parle des 1 400 emplois, je regarde aussi dans le pare-brise et je vois également que les salariés—c'est une entreprise qui a de bons programmes—sont protégés par l'entreprise; 90 p. 100 d'entre eux sont éligibles à une retraite anticipée. Aux termes des conventions collectives, ils pourront toucher leur salaire pendant une période pouvant atteindre trois ans. Lorsqu'on parle de 90 p. 100 de 1 400 travailleurs, c'est beaucoup.

Il n'y a pas beaucoup d'usines qui offrent de tels plans. Sauf que le problème n'est pas là. Ce n'est pas le travailleur qui va perdre son emploi tout de suite ou celui qui aura la chance d'aller en préretraite qui a un problème. Le problème ce sont les 1 200 à 1 400 emplois que l'on perd pour longtemps.

Les crédits

Les jeunes qui se spécialisent aujourd'hui pour occuper des postes de haute technologie n'auront plus ces 1 200 emplois pour se placer sur le marché du travail. Par contre, le gouvernement du Québec et celui du Canada peuvent travailler ensemble, comme cela se fait actuellement. Un travail étroit se fait entre les deux gouvernements pour relancer l'industrie de l'automobile au Québec. Avec d'autres secteurs, d'autres spécialités et d'autres créneaux, on va développer de nouveaux emplois de qualité afin de permettre aux jeunes diplômés de trouver un emploi.

• (1310)

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais qu'on regarde à travers la même fenêtre. Ce serait important et c'est comme cela qu'on ferait avancer le dossier de GM. Présentement, ce n'est pas ce qui se produit. On nous lance la balle. On nous dit que non, ce n'est pas de l'argent dont GM a besoin.

La situation est urgente. On risque de perdre 1 400 jobs. Le député, qui a été ministre du Travail, connaît très bien la situation difficile que ces gens-là vont vivre et la situation qu'on est en train de créer dans la région. C'est bien beau de fabriquer des pièces, mais s'il n'y a pas d'usines d'assemblage pour les mettre ensemble, on n'ira pas loin dans l'industrie de l'automobile.

Cette industrie doit continuer à être vivante. Comme on l'a dit, le besoin est là. On veut la présence du gouvernement fédéral; on l'a demandée. Le ministre de l'Industrie a été beaucoup plus ouvert tout à l'heure en nous disant qu'il était prêt à voir des pistes de solution, qu'il était prêt à retourner à Detroit. Il reste à demander au premier ministre de se joindre à lui.

Alors, je lui demande ceci: si le ministre est prêt à le faire, pourquoi, lui, à titre de secrétaire parlementaire, n'est-il pas prêt à prendre la même position que le ministre? On ne veut pas que cela se fasse lors des prochaines élections; des ponts, on n'en veut pas. On veut sauver une industrie qui va tomber, qui va fermer ses portes en septembre.

M. Serge Marcil: Monsieur le Président, habituellement, nous réalisons les engagements que nous prenons.

Une voix: Où sont les ponts?

M. Serge Marcil: Oui, vous allez voir. Même «les sceptiques seront confondus», comme disait l'autre.

Il ne faut pas baliser la reconversion, si vous voulez, de l'industrie de l'automobile au Québec par le repositionnement dans un nouveau créneau, que ce soit la fabrication de pièces à partir du magnésium—dont on est l'un des plus grands producteurs au monde—ou à partir de l'aluminium, également.

Disons que 85 p. 100 de nos exportations et de notre production au Québec, se font avec les Américains. Même si les usines d'assemblage sont ailleurs, que ce soit au Mexique, aux États-Unis ou au Canada, si on peut réussir à développer une niche dans ce domaine, il va sans dire que c'est une industrie d'avenir, que c'est une industrie structurée. Cela va nous permettre de passer à la phase II, la phase de la transformation de nos productions, tant en ce qui concerne l'aluminium que le magnésium.

J'appuie la position du ministre de l'Industrie lorsqu'il a offert de retourner à Detroit pour rencontrer tous les intervenants du milieu. Le message que le ministre de l'Industrie a lancé tout à l'heure établit le fait que nous travaillons étroitement autant avec le gouvernement du Québec et avec le comité en question qu'avec les travailleurs, les syndicats, le maire de la municipalité et les gens de la région. Il y a donc un partenariat exceptionnel. Au fur et à mesure qu'on

développera des positions, on va être présents. Nous accompagnerons la mise en oeuvre de ces solutions ou de ces propositions.

Si, dans le plan de match, il s'agissait de réorganiser d'autres rencontres avec les dirigeants de GM à Detroit, nous participerons évidemment à ce plan d'action. En conclusion, nous ne sommes pas en dehors du dossier. Nous sommes présents dans le dossier, comme gouvernement, au même titre que le gouvernement du Québec, et nous sommes prêts à accompagner le gouvernement du Québec dans la recherche de solutions de relance de l'industrie de l'automobile.

C'est pourquoi je suis obligé de voter contre cette motion qui demande à la Chambre de blâmer le gouvernement du Canada de son inaction dans le dossier. Je ne trouve pas cela correct. On veut en faire un débat politique et c'est l'endroit pour le faire.

Seulement, le gouvernement du Canada, par le biais du ministère de l'Industrie du Canada et par le biais de Développement économique du Canada est présent dans le dossier, et nous allons travailler à développer des solutions d'avenir pour la région et pour l'industrie de l'automobile.

M. Gérard Asselin: Monsieur le Président, c'est concrètement et immédiatement que le gouvernement fédéral doit s'impliquer. On ne peut pas se permettre, dans un dossier comme celui-là, d'attendre trois ou quatre élections avant d'intervenir.

Le député a promis à ses électeurs des ponts dans Beauharnois—Salaberry. Il peut démontrer qu'il en a effectivement discuté avec le ministre des Transports et en comité et que cela peut se réaliser d'ici trois ou quatre élections. Cependant, on ne peut pas permettre de bâtir des ponts dans le comté de Beauharnois—Salaberry pendant qu'on perd entre 1 400 à 1 500 emplois à cause de la fermeture de l'usine GM à Boisbriand.

Ce dont on a besoin, c'est que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie demande au ministre de l'Industrie et au premier ministre du Canada, qui est un gars du Québec, qu'ils s'associent au Bloc québécois pour défendre les intérêts de GM et des travailleurs de GM et aussi que le gouvernement fédéral se préoccupe des besoins de GM, à savoir qu'est-ce qui est nécessaire, après que le Québec ait déjà investi 340 millions de dollars, après que le Québec ait été capable d'en faire un peu plus.

Ils devraient dire: «Qu'est-ce qui va vous manquer? Nous, au fédéral, nous nous engageons comme nous nous sommes engagés auprès des États-Unis après le 11 septembre, en disant au président Bush que nous leur donnions un appui inconditionnel.» Cela nous a coûté des humains, de la machinerie et de l'argent. Est-ce qu'on est capables de donner à GM, dans la région de Montréal, la même chose qu'on a promis aux États-Unis, c'est-à-dire un appui inconditionnel?

• (1315)

M. Serge Marcil: Monsieur le Président, lorsque nous avons fait face au problème de PACCAR, les deux gouvernements se sont donné la main. On a réussi à relancer l'usine avec le Fonds de solidarité de la FTQ, même si la compagnie avait déclaré des profits dans ses états financiers.

Il faut faire attention à cela. Est-ce que les gouvernements sont uniquement là pour donner de l'argent? Dans ce cas-ci, le problème n'est pas là. Ce n'est pas un problème d'argent, mais de repositionnement et de restructuration de l'industrie de l'automobile à travers le monde. Le gouvernement du Canada est donc prêt à accompagner le gouvernement du Québec dans ce dossier.

Les crédits

Quand on nous demande ce que nous allons faire concrètement, nous faisons ce qu'on nous demande de faire actuellement et nous le faisons bien.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je désire vous faire savoir que je vais partager mon temps avec le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel. Je vais donc prendre 10 minutes sur les 20 qui me sont accordées pour parler de cet important dossier, cette importante question que le Bloc québécois a choisi de débattre lors de cette journée d'opposition. La question du dossier de la fermeture de GM concerne un millier d'emplois directs et près de 10 000 emplois indirects au Québec.

D'entrée de jeu, je vais relire la motion parce que souvent, au cours des discussions à la Chambre, les débats s'en vont d'un côté et de l'autre et on oublie sur quoi porte exactement le débat et sur quelle motion on doit débattre. Je vais la relire pour que tous ceux et celles qui nous écoutent soient bien au courant du sujet de discussion d'aujourd'hui. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

Quand on parle d'incapacité, ce mot peut vouloir dire beaucoup de choses. Cela peut vouloir dire un manque de leadership, un manque de volonté. Cela peut vouloir dire qu'on ne pose qu'un petit geste sachant qu'on pourrait poser d'autres gestes beaucoup plus profitables. Cela peut vouloir dire que le précédent ministre de l'Industrie est allé faire un tour à Detroit avec en tête, en entrant rencontrer les dirigeants, un esprit un peu négatif. En sortant, il lançait la serviette du premier coup, en disant: «Il n'y a rien à faire. Il n'y a aucun programme du gouvernement qui peut aider les travailleurs et les travailleuses de GM à assurer la survie de leur industrie.»

C'est un peu la même chose qu'on dit maintenant aux travailleurs du bois de sciage au Québec: «On ne peut rien faire pour vous. Il n'y a pas de programmes, sauf les programmes existants.»

Certains députés libéraux peuvent nous dire que des gestes ont été posés, mais nous, ce que nous disons, c'est que ce ne sont pas des gestes accomplis avec une volonté de réussite et ce ne sont pas les gestes concrets auxquels les travailleurs et les travailleuses de GM étaient en droit de s'attendre.

GM, c'est quoi? C'est une entreprise qui est située à Boisbriand et qui a une incidence dans toute la région des Basses-Laurentides et même dans mon comté de Repentigny. Des travailleurs et des travailleuses de l'usine de GM habitent dans mon comté, parce que l'usine n'est pas trop loin de leur demeure. C'est une ville, une région et une grande région qui est affectée lorsque l'usine va bien, et qui est également affectée lorsque l'usine est menacée de fermeture.

GM a connu des hauts et des bas, comme la présidente le rappelait. Cependant, elle a connu des périodes vraiment agréables où il y avait de nombreux emplois dans l'entreprise, où celle-ci roulait à plein régime et où tout allait bien. C'était toute la région, que ce soit les restaurants, les boutiques et les différents secteurs d'entreprises qui bénéficiaient de cette bonne santé de GM.

Si GM disparaît, comme on l'a dit dans le débat, ce sont 1 400 emplois directs qui vont disparaître. Ce sont 9 000 emplois indirects qu'on retrouve un peu partout, que ce soit dans la région des Basses-Laurentides, dans Lanaudière, en Beauce, en Outaouais, en Estrie, dans le sud-ouest de Montréal et un peu partout ailleurs au Québec. Ce sont de plus petites entreprises qui risquent de fermer leurs portes.

Si malheureusement le gouvernement fédéral n'intervient pas concrètement avec le gouvernement du Québec dans le dossier, on verra au mois de septembre que la fermeture va faire sensation aux nouvelles. Mais on ne verra probablement pas aux nouvelles toutes les autres petites entreprises qui, deux, trois ou six mois plus tard, vont devoir fermer leurs portes à cause de l'inaction de ce gouvernement.

Il faut également rappeler que ce dossier peut ressembler jusqu'à un certain point à un autre usine qui se situait dans Bromont, soit celle de Hyundai. Il y a quelques années, les gouvernements ont investi des sommes d'argent dans ce dossier. Peu de temps après, l'entreprise a fermé ses portes.

Est-il utile de rappeler qu'en 1987, les gouvernements ont consenti un prêt de 220 millions à GM? Cela ressemble un peu à la situation de Hyundai à Bromont. De ces 220 millions de dollars, la compagnie n'avait qu'à payer les intérêts jusqu'en 2017. En 2017, ce prêt va valoir 2,6 milliards de dollars.

On ne peut pas nous dire que GM est une entreprise de très petite taille ou de la taille d'une PME. En 1987, GM devait avoir dans ses plans d'exploitation et dans ses plans de développement l'orientation qu'elle désirait faire prendre à l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord, au Canada et au Québec, en particulier. Quelques années plus tard, pour une entreprise comme celle-ci, on annonce la fermeture de l'usine. Les deux gouvernements vont devoir payer environ dix millions de dollars par année seulement pour les intérêts sur le prêt consenti à GM. En 2017, les gouvernements se verront rembourser le capital qui sera rendu à ce moment-là à une valeur de 2 milliards de dollars.

● (1320)

Est-ce qu'on peut se permettre de baisser les bras, de baisser la garde face à une industrie à laquelle on a octroyé un prêt de 220 millions de dollars? Est-il utile de rappeler aussi que, dans son premier trimestre de 2002, cette entreprise a déclaré des profits assez généreux pour l'industrie de l'automobile? Je crois que les gouvernements doivent se pencher sérieusement sur les prêts que l'on accorde, que ce soit dans le dossier de l'automobile ou dans d'autres dossiers, à des entreprises qui, deux, trois, quatre ou cinq ans après, se retournent et disent: «Merci beaucoup, on s'en va.» Une des conditions du prêt de 220 millions de dollars était d'assurer la vitalité et la survie de l'entreprise, à tout le moins jusqu'en 2017. C'est près de quatre ans après; cela fait déjà un an que l'on sait que l'entreprise va fermer.

Même si par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, ou du ministre de l'Industrie lui-même, on nous dit que le gouvernement est très préoccupé par ce qui se passe au Québec, ce matin, je me posais une question. Si le ministre de l'Industrie ou son secrétaire parlementaire venait au Québec regarder le secteur de l'activité économique dans lequel le gouvernement fédéral a investi depuis cinq, dix, quinze ou vingt ans, afin de rencontrer les employés qui ont pu bénéficier des subventions, des prêts ou des programmes du gouvernement fédéral, je me demandais quel type d'industries ou d'entreprises le ministre irait visiter.

Les crédits

Je me disais: «Si ce ministre allait en Ontario, il irait visiter le secteur de l'automobile.» Le gouvernement fédéral a investi des milliards, voire des dizaines de milliards dans l'industrie automobile. Le ministre de l'Industrie serait tout à fait justifié d'aller voir les intervenants du secteur de l'industrie automobile et de leur dire: «J'ai collaboré à la réussite de cette industrie. Cela me fait plaisir de venir vous saluer, de venir voir quelle est la situation financière et économique de votre industrie. Je suis fier de ce qu'on a fait en Ontario pour l'industrie automobile.» Au Québec, je me demande encore quel secteur de l'activité il irait visiter.

S'il allait en Alberta, il pourrait aller voir les travailleurs du pétrole. Il pourrait leur dire: «On est fiers des dizaines de milliards de dollars que nous avons investis pour le développement du pétrole, pour le développement de cette énergie fossile et polluante en vertu de laquelle on recule pour signer le Protocole de Kyoto. Le gouvernement fédéral est fier d'avoir investi des dizaines de milliards de dollars pour le développement de ce secteur d'activité porteur pour l'Alberta, qui a fait de l'Alberta une province riche. On se sent un peu responsables de cette réussite.»

S'il venait au Québec pour voir l'industrie hydroélectrique, malheureusement, il ne pourrait pas se péter les bretelles et dire: «On a collaboré à cette réussite.» C'est le seul gouvernement du Québec qui a fait de cela une réussite fabuleuse pour le Québec.

S'il allait dans les provinces Maritimes, le ministre de l'Industrie pourrait aller voir les gens qui ont, directement ou indirectement, bénéficié d'Hibernia. Il leur dirait: «Avec les dizaines de milliards de dollars que nous avons investis dans la prospection et le forage pétroliers, nous sommes fiers du travail accompli par notre gouvernement dans les Maritimes, principalement à Terre-Neuve, parce que des dizaines de milliers d'emplois ont pu être créés en vertu des milliards de dollars investis par le gouvernement fédéral.»

S'il venait voir Hydro-Québec pour ce qui est du développement des énergies nouvelles, du moteur électrique ou de la roue électrique, il aurait un peu l'air de venir de l'extérieur. Il n'a pas investi directement là-dedans.

Le gouvernement fédéral a démontré son manque de volonté et son manque de leadership dans le secteur de l'industrie automobile au Québec. Plus grave encore, le gouvernement fédéral a démontré son manque de volonté et de leadership pour développer une industrie porteuse au Québec. Là où le gouvernement fédéral est présent au Québec, c'est là où il est obligé de l'être: un bureau pour l'emploi, un bureau de poste, un bureau des passeports. Sinon, il n'est pas là.

Pourquoi le fédéral est-il dans ces bureaux? C'est parce qu'il est obligé d'y être. Je mets au défi un député libéral qui prendra la parole plus tard de me dire dans quel secteur de l'activité économique le gouvernement fédéral est intervenu massivement au Québec et auquel on peut l'identifier.

Pour les hautes technologies, c'est le gouvernement du Québec; l'hydroélectricité, c'est le gouvernement du Québec; la santé, c'est le gouvernement du Québec; l'industrie pharmaceutique, c'est le gouvernement du Québec, à l'exception des brevets de l'industrie pharmaceutique.

C'est pour cette raison que l'ancien ministre de la Santé n'est jamais venu au Québec. Il a commencé à tirer la «plug» sur le financement dans le secteur de la santé lorsqu'il était ministre. Il ne viendra pas non plus au Québec comme ministre de l'Industrie parce qu'il n'a rien à faire là. Le fédéral n'a pas investi d'argent et démontre, encore aujourd'hui, qu'il n'a pas la volonté d'agir concrètement afin de réaliser, dans des secteurs d'activité économique porteurs, des

gestes concrets afin d'améliorer la situation et de garder des emplois pour ce millier d'employés qui travaillent dans ce secteur depuis de nombreuses années.

● (1325)

Lorsqu'on dit qu'on va créer des emplois pour les diplômés, il faut aussi penser aux gens qui ne possèdent qu'une 12^e année aujourd'hui ou un cours collégial et qui cherchent des emplois rémunérateurs. Tous ne sont pas titulaires d'un bac ou d'une maîtrise pour exercer des emplois.

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour son excellent discours. Il est directement concerné, puisque des travailleurs de son comté travaillent à l'usine de Boisbriand.

Comme je viens de la région de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, je me sens aussi préoccupé par le sujet, comme le député de Charlevoix, parce qu'il y a beaucoup d'entreprises de sous-traitance, notamment en Beauce. C'est aussi la preuve de l'importance que peut avoir une grande entreprise génératrice d'emplois dans d'autres secteurs.

Comme la députée de Laurentides le rappelait précédemment, GM a beau garantir que des emplois de sous-traitance seront maintenus au Québec, mais s'il n'y a pas de grande entreprise qui demeure le moteur et la raison d'être de cette sous-traitance, cela a des conséquences très graves.

Je rappelais tout à l'heure que l'insécurité causée aux travailleurs chez GM est importante. La même situation existe dans mon comté; il y a un chantier naval. C'est pour cela que je voudrais démontrer ma solidarité envers les députés de la région des Basses-Laurentides, quant à ce dossier.

Je suis tellement solidaire—je ne sais pas si tous les députés à la Chambre le sont—que je vous fais part d'une anecdote personnelle: j'ai acheté une voiture de marque GM, justement pour montrer que c'était important. Mais si jamais GM s'en allait—je ne lui fais pas de menaces; je ne veux pas non plus que ce soit perçu ainsi—, ce serait malheureux. Cependant, je pense que c'est une preuve de solidarité.

Alors j'aimerais féliciter le député pour son travail et je lui demanderais d'élaborer davantage sur l'effet moteur que les grandes entreprises ont sur les petites entreprises.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, j'espère que vous avez une GM vous aussi.

Effectivement, on a vu comment le député a travaillé fort dans le dossier de la Davie Shipbuilding, et comment une industrie majeure dans une région peut se développer sur les plus petits secteurs d'activité liés directement ou indirectement par la santé financière d'une grande entreprise; cela rejaille sur l'ensemble des secteurs avoisinant cette entreprise.

Si le parti gouvernemental me posait la question: «Si vous formiez le gouvernement, qu'auriez-vous fait dans ce dossier?», je répondrais, comme je le disais plus tôt, que le gouvernement fédéral était totalement absent d'un secteur particulier de l'activité économique. Oui, il saupoudre cinq millions de dollars ici, dix millions de dollars là. Il n'a pas le choix. Il est obligé; dans les statistiques, il faut qu'il y ait à peu près 20 p. 100 qui aille au Québec. On sait qu'on est toujours perdants là-dedans, que ce soit en recherche et développement ou dans d'autres secteurs. Mais là, ils sont obligés d'être présents et ils le sont. C'est ce qu'on m'aurait répété. Mais si le parti gouvernemental m'avait demandé de quelle façon nous serions intervenus dans ce dossier, je pourrais dire que l'entreprise est là.

Les crédits

On sait que le Québec a un beau dossier environnemental et on sait aussi que le Canada a un dossier environnemental peu reluisant. Pourquoi le gouvernement fédéral ne dit-il pas au gouvernement du Québec: «Nous allons vous accompagner. Nous allons participer ensemble, par exemple dans le secteur de l'industrie automobile à Boisbriand, à trouver des énergies renouvelables et des énergies recyclables.»

Pourquoi est-ce qu'on ne met pas 10 millions, 100 millions, 500 millions de dollars en recherche et développement pour trouver un palliatif aux énergies fossiles, aux énergies polluantes?

Pourquoi est-ce qu'on n'aide pas financièrement Hydro-Québec à développer sa roue électrique?

Pourquoi n'aide-t-on pas cette industrie de la côte Ouest—dont je cherchais le nom ce matin, et je ne l'ai pas encore trouvé—qui travaille à développer une pile renouvelable pour l'automobile?

Pourquoi ne travaille-t-on pas avec ceux et celles qui cherchent présentement à développer de l'essence plus propre? Par exemple pourquoi le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ne travaillent-ils pas à développer des automobiles moins polluantes, des automobiles plus propres?

Je pense que si le gouvernement fédéral avait une volonté d'action, une volonté de poser des gestes, il pourrait, en collaboration avec le gouvernement du Québec, développer des énergies innovatrices, des entreprises tournées vers le futur, des entreprises qui permettraient au Québec de continuer d'être un chef de file dans un secteur d'activités économique important, comme celui de l'automobile.

Prenons la crise du Moyen-Orient. On voit l'importance du pétrole pour l'économie occidentale. Pourquoi ne tentons-nous pas de définir une certaine autonomie, une certaine indépendance face aux pays exportateurs de pétrole? De cette façon, on pourrait développer notre autonomie, notre indépendance, un secteur d'activité porteur, un secteur d'activité positif.

Je suis convaincu qu'avec un peu de bonne volonté et avec un peu d'imagination on y arriverait. Mais non, on va visiter les entreprises GM et on dit: «On ne peut rien faire maintenant, leurs dirigeants ne veulent pas collaborer avec nous.» Je trouve que c'est un peu baisser la garde trop rapidement.

•(1330)

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, puisqu'on parle d'investissements du Québec avec Ottawa, dans un premier temps j'aimerais rappeler à mon collègue que lundi dernier, nous faisons une annonce conjointe avec le premier ministre du Québec, dans le comté de son collègue de Verchères—Les-Patriotes.

Le gouvernement du Canada a investi six millions de dollars et le gouvernement du Québec six millions de dollars, dans ce qu'on appelle la nanostructure, la nanotechnologie dans la microtechnologie. On peut voir cette coopération dans plusieurs secteurs. Dire que Québec investit toujours tout seul et que le fédéral est absent, ce n'est pas du tout le cas.

Pour revenir au dossier de GM qui nous préoccupe, dans mon comté de Brome—Missisquoi, SaarGummi, une entreprise qui reçoit énormément de sous-contrats de GM, voit le nombre de ses employés augmenter en ce moment. Il faut absolument continuer comme mes collègues l'ont dit, pour faire en sorte d'obtenir le maximum possible d'emplois, les conserver et progresser dans ce secteur. Eh bien, nous y sommes.

J'aimerais avoir les commentaires du député de Repentigny sur ce sujet.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, vous voyez, c'est cela le problème. On se félicite, on se réjouit d'avoir investi six millions de dollars au Québec. Moi, je réponds: plus de 10 milliards de dollars pour Hibernia; plus de 60 milliards de dollars en Alberta pour le pétrole; plusieurs milliards de dollars en Ontario pour l'automobile; et six millions de dollars au Québec. Il a donné une réponse à mon commentaire.

•(1335)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je poursuivrai inévitablement ce débat sur la place que doit occuper le gouvernement fédéral dans cette discussion aussi importante que celle de la fermeture de l'usine GM de Boisbriand. En tant que député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, cela me permet de dire que le tiers des travailleurs de l'usine de Boisbriand résident dans ma circonscription. Je ferai ce débat sur l'implication que doit avoir le gouvernement.

Les chiffres sur la productivité de l'usine, sur la façon dont les Québécoises et les Québécois qui travaillent dans cette usine rentabilisent les investissements de GM à travers l'Amérique du Nord ont été très bien exposés par ma collègue, la députée de Laurentides et porte-parole en matière de travail. L'efficacité de l'usine de Boisbriand n'est donc plus remise en question. C'est la plus productive de toutes les usines GM à travers l'Amérique du Nord. Les coûts par employé sont les plus bas à travers le Canada. La productivité des Québécoises et des Québécois n'est donc pas remise en question dans le dossier de GM.

Si cette productivité n'est pas remise en question, les Québécoises, les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens qui nous écoutent se posent la question suivante: pourquoi ferme-t-on GM? Pourquoi ouvre-t-on des entreprises à travers le Canada et pourquoi en ferme-t-on? Il y a souvent des décisions politiques qui se prennent. C'est cela la dure réalité. C'est à cela qu'en viennent aujourd'hui les Québécoises et Québécois.

Je vais citer quelques articles de journaux. Cependant, je voudrais d'abord qu'on retienne une date très importante, soit celle du 6 septembre 2001. C'est la date où le secrétaire d'État au Développement économique régional pour le Québec, qui est aujourd'hui devenu ministre de la Justice, un député du Québec, a visité les installations de GM en Ontario en compagnie du ministre de l'Industrie de l'époque, M. Brian Tobin. Au cours de cette visite des installations de GM en Ontario, ils rencontraient les dirigeants de GM, soit le 6 septembre 2001. C'est au sortir de cette rencontre que le secrétaire d'État au Développement économique régional pour le Québec, aujourd'hui ministre de la Justice, annonçait à la population du Québec qu'il n'y avait plus rien à faire pour GM.

Le lendemain matin, dans de savantes explications dans les médias, il a déclaré, et je cite des passages des entrevues qu'il réalisait entre autres avec le journal *La Presse*:

Je ne vois pas quels programmes fédéraux pourraient être utilisés à cette fin.

Il parlait évidemment de programmes pour relancer GM.

À la limite, il y aurait peut-être Partenariat technologique Canada, le programme utilisé par Bombardier depuis plus d'une décennie, mais il faudrait voir. Nous allons continuer de pousser pour que l'usine demeure ouverte. Il y a plus de 1 000 bons emplois en jeu.

Les crédits

Telles étaient les déclarations du secrétaire d'État au Développement économique régional pour le Québec au sortir d'une rencontre avec les représentants de GM. C'est lui qui a annoncé à la population du Québec la fermeture de l'usine. Quelques jours plus tard, la présidente de GM Canada annonçait qu'en septembre 2002, la production serait terminée à GM Boisbriand. C'est cela la réalité.

Si on nous dit aujourd'hui que le gouvernement du Canada n'a aucun mot à dire, ou n'avait pas son mot à dire, il a quand même été le messager, le 6 septembre 2001. C'est cela la dure réalité. C'est le gouvernement libéral, par ses représentants, des députés du Québec, qui sont allés voir les dirigeants de GM et qui sont sortis d'une rencontre, le 6 septembre 2001, pour venir annoncer la fermeture de l'usine. Le secrétaire d'État au Développement économique régional pour le Québec, un député du Québec aujourd'hui ministre de la Justice, est venu nous annoncer qu'il n'y avait plus rien à faire pour GM.

Je regrette, mais cette annonce a été faite après une visite des installations de GM en Ontario effectuée avec le ministre de l'Industrie de l'époque, M. Tobin. C'est évidemment cela la réalité. Il s'est fait le porteur des moins bons messages parce cela serait bon pour l'avancement dans sa carrière. Il est aujourd'hui devenu ministre de la Justice. Il a été le porteur de la mauvaise nouvelle aux Québécoises et aux Québécois. C'est cela la dure réalité parce que, de l'autre côté, les députés du Québec sont des carriéristes. On se bâtit des carrières sur le dos des Québécoises et des Québécois. Aujourd'hui, les députés du Québec nous disent: «Le gouvernement du Canada a tout fait pour sauver l'usine GM de Boisbriand.» Non, ils n'ont pas tout fait.

• (1340)

Ils se sont faits porteurs de la mauvaise nouvelle comme les corneilles. C'est ce qu'ils ont fait, ils sont venus nous annoncer les mauvaises nouvelles au Québec au sujet du dossier de l'usine de GM de Boisbriand.

C'est pour cela que je dis aujourd'hui que le message du Bloc québécois, c'est de dire tout simplement au chef du gouvernement, qui est un député du Québec, que, s'il est logique avec les commentateurs qu'il a faits lors de campagnes électorales, à savoir que l'industrie automobile était à l'Ontario ce qu'étaient, évidemment, l'aéronautique et l'aérospatiale au Québec—25 p. 100 de l'aérospatiale est fabriqué et construit en Ontario—, il faut que le gouvernement essaie d'être logique avec lui-même et qu'il s'assure que 25 p. 100 de l'industrie automobile se réalise au Québec.

Le chef du gouvernement se doit d'être le porte-parole dans ce dossier, pour les Québécoises et les Québécois, et pour toute l'industrie de l'automobile dans le Québec. C'est cela, la réalité.

On nous a parlé tantôt d'investissements de six millions de dollars, de quelques centaines d'emplois. La construction automobile, c'est huit emplois pour chaque emploi créé dans une usine d'assemblage. C'est cela, la réalité.

Malgré le fait qu'on achète 28 p. 100 de toutes les automobiles GM au Canada, 25 p. 100 de tous les achats d'automobiles partout au Canada, à partir de septembre 2002, ce gouvernement aura réussi à ne plus avoir aucune automobile qui soit assemblée au Québec, bien qu'on achète plus du quart des automobiles dans ce pays. C'est cela, la réalité.

C'est ce à quoi les Québécoises et les Québécois doivent s'attendre. Ils doivent se souvenir que le 6 septembre 2001, le secrétaire d'État au Développement économique régional du Québec...

M. Gérard Asselin: Martin Cauchon.

M. Mario Laframboise: ...qui est aujourd'hui ministre de la Justice, a eu une promotion pour le geste qu'il a posé le 6 septembre 2001. C'est cela, la réalité. Aujourd'hui, les députés du Québec se doivent de corriger cette situation. Ils se doivent de...

M. Gérard Asselin: Martin Cauchon.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sur un recours au Règlement.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis extrêmement respectueux des débats. Évidemment, on fête le 20^e anniversaire de la Charte des droits et libertés, et on a le droit de parole.

Cependant, je trouve que c'est un manque de décorum, de la part du député de Charlevoix, qui, chaque fois que le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel parle du ministre de la Justice, il le nomme par son nom.

Je pense qu'il devrait retirer ses paroles.

Le vice-président: Tout d'abord, respectueusement, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Par contre, la règle est claire: on ne doit pas nommer un collègue par son nom, mais bien par le nom de sa circonscription ou par son titre. J'espère qu'on pourra rehausser le débat.

L'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a la parole.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, tout cela pour dire qu'il ne faut pas que les Québécois et les Québécoises se fassent berner par le gouvernement libéral, en pensant qu'ils n'ont plus rien ou n'ont rien à faire dans une décision d'affaires de GM Canada.

Les multinationales de ce monde ne prennent plus de décisions d'affaires sans consulter les gouvernements. C'est cela, la réalité. Et c'est ce qui s'est passé le 6 septembre 2001, quand le ministre de l'Industrie du Canada, M. Brian Tobin, et le secrétaire parlementaire au Développement du Québec...

M. Gérard Asselin: Martin Cauchon.

M. Mario Laframboise: ...aujourd'hui ministre de la Justice, ont rencontré les représentants...

Le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît. Je veux bien que le débat se déroule avec vigueur, mais selon les règles, on ne doit pas nommer un député ni un ministre par son nom.

J'espère que ce sera la dernière fois que j'aurai à intervenir. L'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a la parole.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai nommé le ministre par son nom. J'espère que vous respecterez la façon dont je fais mon discours. Ce n'est pas moi qui l'ai nommé.

Le vice-président: À l'ordre. Il y a une autre règle à la Chambre. On ne peut faire indirectement ce que l'on ne peut faire directement.

L'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a la parole.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, tout cela pour dire, encore une fois, qu'il faut que les Québécoises et les Québécois comprennent que les multinationales de ce monde ne prennent plus de décisions d'affaires; elles ne prennent pratiquement pas de décisions d'affaires sans consulter les gouvernements.

C'est ce qui s'est passé le 6 septembre 2001. Le ministre de l'Industrie du Canada, avec le secrétaire d'État au Développement du Québec...

Les crédits

M. Gérard Asselin: Le député de Outremont.

M. Mario Laframboise: ...aujourd'hui ministre de la Justice...

M. Gérard Asselin: Le député de Outremont.

M. Mario Laframboise: ...se sont présentés auprès des dirigeants de GM. À la sortie de cette réunion, ils ont annoncé la terrible nouvelle aux travailleurs et aux travailleuses de GM Boisbriand, aux Québécois et aux Québécoises, à savoir que cette industrie fermerait en septembre 2002.

La demande que nous faisons à la Chambre, c'est de dire au gouvernement fédéral: «Vous avez des responsabilités. À titre de premier ministre, le chef du gouvernement se doit, quant à nous, de rencontrer les dirigeants de GM Boisbriand et de s'assurer que le Québec a sa juste part d'investissements dans la construction automobile, compte tenu que nous achetons plus de 25 p. 100 des automobiles au Canada.»

• (1345)

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, il y a vraiment un manque de volonté. Du côté du gouvernement on nous dit qu'on a tout fait pour aider à régler la situation et pour s'impliquer dans le dossier.

Présentement, des gens qui sont justement très impliqués dans le dossier sont ici, sur la Colline parlementaire. J'aimerais saluer entre autres, M. Luc Desnoyers ainsi que M. Poirier, le maire de Boisbriand et président de la coalition pour sauver l'usine de GM.

Brian Tobin—je peux le nommer parce qu'il n'est plus ministre maintenant—avait promis en octobre dernier, cela fait déjà six mois, de nommer deux démarcheurs et un soutien administratif. Ils ne sont toujours pas nommés. Quand on vient me parler de la volonté du gouvernement de s'impliquer dans le dossier, on nous conte pas mal d'histoires. On n'est même pas capable de nommer les deux démarcheurs et le soutien administratif qu'on était censé nommer dans le dossier pour essayer de le faire avancer. Cela fait six mois de cela.

J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue sur cette question.

M. Mario Laframboise: Je remercie beaucoup ma collègue de Laurentides qui est porte-parole en matière de travail, et a très bien effectué ses recherches pour exprimer la réalité.

Il n'y a pas de volonté de la part du gouvernement libéral fédéral à régler le dossier de GM de Boisbriand. Il n'y en a pas et le maire de Boisbriand est venu l'exprimer aujourd'hui avec les travailleurs et leur syndicat.

Pour faire suite à la question de ma collègue, même si on nommait les démarcheurs, c'est probablement trop tard. C'est quand il en a fait l'annonce qu'il devait, dans les jours suivants, nommer les démarcheurs. Cela fait déjà six mois. C'est probablement trop tard.

Maintenant ce qu'il faut faire, c'est protéger les équipements et s'assurer que cette usine ne soit pas démolie. C'est cela la réalité. C'est cela qu'il faut faire au moment où l'on se parle.

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je sais que les gens nous écoutent et je trouve que c'est avec beaucoup de mauvaise foi que le député du Bloc québécois fait présentement ce discours.

Le gouvernement canadien, par l'entremise de l'ensemble des ministres qui ont travaillé sur ce dossier, a été à même de tenter de trouver des solutions, et nous travaillons tout le temps à cet égard. Pourquoi ce timing aujourd'hui? Ils commencent à poser des questions. J'en parlais plus tôt avec mon collègue, le député de Hull—Aylmer.

Rappelons que le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel est lui-même un démarcheur. Il aurait voulu être candidat libéral fédéral. Il a travaillé très fort pour être un député libéral fédéral parce qu'il croyait effectivement à l'époque qu'on était un excellent gouvernement.

Il ne faudrait pas penser que la situation à l'usine GM de Boisbriand est arrivée comme cela, du jour au lendemain et qu'il n'y a rien qui se passe. Je connais Luc Desnoyers. J'ai travaillé avec cet homme. On s'est parlé. Il nous a continuellement parlé. Nous avons également organisé des rencontres. Le vice-premier ministre lui-même, qui était ministre de l'Industrie à l'époque, est allé à Detroit.

Au lieu de faire des petits jeux politiques comme ils le font présentement pour essayer de récupérer la situation et de se trouver une raison d'être à Ottawa, ils devraient travailler en collaboration avec le gouvernement. Ils pourraient peut-être à ce moment-là démontrer qu'ils ont un meilleur jugement.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, le Parti libéral m'avait envoyé son démarcheur de service, M. Alfonso Gagliano. Il m'a fallu quelques minutes pour déceler le caractère de cet homme. Je suis fier de faire parti du Bloc québécois.

D'autant plus que, quand je vois des députés du Québec, dont un secrétaire d'État au Développement économique régional pour le Québec, un député du Québec, qui, le 6 septembre 2001, après une visite de toutes les installations de GM en Ontario, est allé avec le ministre de l'Industrie, Brian Tobin, rencontrer les dirigeants et annoncer au peuple du Québec que finalement, il n'y avait plus rien à faire pour l'usine GM de Boisbriand et qu'elle serait fermée en septembre 2002, je suis bien fier d'être membre du Bloc québécois.

• (1350)

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, je félicite le député qui m'a précédé pour son discours. Effectivement, il a démontré l'inefficacité du député de Outremont, responsable du Développement économique régional pour le Québec.

Aujourd'hui, la récompense qu'il a reçue du premier ministre, c'est d'avoir été nommé ministre de la Justice. Il ne manque que sa photo parce que je ne peux pas le nommer.

Je ne comprends pas l'inaction du gouvernement fédéral dans le domaine de l'industrie automobile au Canada qui a besoin d'aide financière et de support technique.

Présentement on a un problème au Québec avec GM. Je pense que le gouvernement libéral fédéral devrait donner son appui inconditionnel, comme il l'a fait après la crise du 11 septembre aux États-Unis. Pendant ce temps-là, Toyota, Honda, Nissan, Hyundai et Volkswagen prennent de l'expansion au Québec au détriment de l'industrie et concurrencent celle-ci qui n'est pas supportée par le gouvernement fédéral.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, mon collègue de Charlevoix a raison. Le Québec est un grand consommateur d'automobiles. Tout ce que les Québécoises et les Québécois demandent, c'est de la justice et qu'on ait notre part eu égard à la construction de ces automobiles.

On représente plus de 25 p. 100 de la consommation et 28 p. 100 des acheteurs de voitures GM au Canada. On veut que l'industrie GM de Boisbriand demeure. On veut que les automobiles continuent d'être construites au Québec.

[Traduction]

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais revenir aux travailleurs qui seront touchés par la fermeture de cette usine.

Initiatives parlementaires

Quand une entreprise ferme ses portes, qu'elle soit petite ou grande, c'est tragique pour les familles. Il est très difficile de subvenir aux besoins de sa famille lorsqu'on est sans emploi. Nous compassions avec les travailleurs ainsi qu'avec les nombreuses entreprises du Canada qui devront fermer leurs portes ou se restructurer pour une raison ou une autre. Nous devons donner la priorité aux familles qui en seront touchées.

La motion du Bloc québécois concernant la fermeture de l'usine de Sainte-Thérèse ne mérite pas l'appui de la Chambre à ce stade. Dans un premier temps, comme le savent les députés, l'information n'est pas récente. La GM a annoncé cette fermeture en septembre dernier.

On a tort de reprocher cette fermeture d'usine au gouvernement du Canada, alors que ce dernier a fait beaucoup d'efforts au cours des dernières années, en collaboration avec le gouvernement du Québec, pour l'éviter.

Le précédent ministre fédéral de l'Industrie a accompagné à Detroit l'actuel premier ministre du Québec pour plaider auprès des dirigeants de GM en faveur du maintien en activité de cette usine. Les députés d'en face veulent-ils condamner aussi le premier ministre du Québec, les gens d'affaires locaux ou encore les syndicats des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile, qui ont travaillé fort pour trouver une solution meilleure? Les députés d'en face veulent-ils condamner le maire de Boisbriand et tous les membres du Comité de soutien de l'industrie automobile dans les Basses-Laurentides, qui ont travaillé inlassablement, avec la GM et le gouvernement fédéral, pour trouver des solutions de rechange? Veulent-ils condamner le gouvernement du Canada pour avoir fourni à ce comité le soutien financier dont il avait besoin pour plaider sa cause?

Si c'est le cas, il leur faudra condamner aussi quelques-uns de leurs propres porte-parole, qui ont fait partie de ce groupe de travail, au même titre que les porte-parole du Parti québécois. Personne n'a envie de voir des usines fermer, ni au Québec, ni ailleurs au Canada. Prenons le temps de réfléchir et de nous pencher sur la situation en détail, avant de décréter que le secteur de l'automobile a disparu du Québec et de prédire toutes sortes de difficultés économiques spectaculaires.

En fait, l'industrie de l'automobile au Québec, loin d'avoir disparu, demeure visible en dépit de certains reculs et ce secteur dynamique a de bonnes perspectives de croissance.

Parlons d'abord de la société GM. Elle a annoncé qu'elle continuera de s'approvisionner auprès de plus de 700 fournisseurs au Québec, au coût de 850 millions de dollars par année. Elle s'est engagée à collaborer étroitement avec le gouvernement afin de créer de nouveaux débouchés de production pour les fournisseurs établis au Québec. GM a fait savoir que ses achats de produits semi-ouvrés au Québec permettront de créer au moins autant d'emplois chez les fournisseurs établis au Québec que ceux qui seront perdus à Sainte-Thérèse.

Les récents investissements effectués dans le secteur montrent bien, en dépit des cris de désespoir poussés par les députés d'en face, que l'industrie de l'automobile a un brillant avenir au Québec. Je rappelle aux députés qu'en novembre dernier, le groupe automobile SaarGummi a annoncé l'investissement de 40 millions de dollars dans la construction de deux nouvelles usines de pièces d'autos et la création de 800 nouveaux emplois à Magog, au Québec. Le 3 décembre 2001, la Société de développement du magnésium a annoncé l'investissement de 34 millions de dollars dans la construction d'une usine de pièces d'auto en magnésium à Boisbriand avec la création de 100 nouveaux emplois. Le 18 décembre 2001, la

société Bridgestone-Firestone a annoncé l'investissement de 36 millions de dollars pour moderniser son usine de pneus de Joliette et élargir sa gamme de produits.

Selon GM, sa décision a été difficile, mais la plupart des 1 100 employés payés à l'heure et les 300 employés à salaire horaire qui sont actuellement en disponibilité à l'usine de Sainte-Thérèse sont maintenant admissibles à la retraite anticipée ou le deviendront d'ici quelques années. La société a également annoncé que la plupart des employés pourraient continuer de toucher leur salaire pendant une période allant jusqu'à trois ans et qu'elle entendait collaborer étroitement avec les Travailleurs canadiens de l'automobile et avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral afin de mettre en place des programmes de formation et de recyclage à l'intention des employés qui veulent poursuivre leur carrière.

• (1355)

Il ne faut pas oublier qu'en dépit du recul que nous avons subi, le Canada demeure l'un des marchés les plus attrayants pour les investisseurs. Une récente étude de la société KPMG Inc. révèle que le Canada demeure le pays industrialisé qui offre les coûts les plus faibles. Après avoir comparé les coûts après impôt dans tous les grands pays industrialisés, elle montre que le Canada demeure l'un des pays les plus attrayants au monde pour les investisseurs. Le Canada se classe au premier rang dans les domaines de la recherche et du développement biomédical, la programmation de pointe, l'assemblage de produits électroniques, le développement de contenu, les essais de systèmes électroniques, les produits chimiques spécialisés et les services communs, et il est concurrentiel dans tous les autres secteurs économiques.

Le vice-président: Avant de passer aux déclarations des députés, je voudrais donner la parole au député de Lakeland qui désire faire un recours au Règlement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA JOURNÉE DES FORCES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 avril, de la motion.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demande que la motion n° 334, inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Nepean—Carleton, soit approuvée par tous les députés à la Chambre. Nous en avons discuté avec les autres partis, et je crois que cette approbation sera accordée.

Je veux expliquer la teneur de la motion. Elle propose d'instituer une célébration, tenue le premier dimanche de juin de chaque année, pour exprimer notre reconnaissance aux membres des Forces canadiennes actuellement en service. Je crois qu'elle a l'appui de tous les députés à la Chambre.

Je voudrais dire également que le député de Calgary-Sud-Est a une autre motion que je ne lierai absolument pas à celle-ci mais qui a tout autant de valeur que la motion pour laquelle je sollicite le consentement unanime. J'espère que le gouvernement et tous les députés à la Chambre approuveront les deux motions.

Cette motion est importante pour nos soldats qui méritent cette reconnaissance.

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Article 31 du Règlement

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'esprit de sérénité impartiale dans lequel on vient de disposer de la motion, je sollicite le consentement unanime pour qu'on remette sur la liste de priorité le projet de loi C-297, Loi visant à faire observer deux minutes de silence le jour du Souvenir, une mesure de conception similaire à celle de la motion, pour lequel j'ai déjà sollicité le consentement unanime, et qu'on le considère comme pouvant faire l'objet d'un vote. Si les députés étaient disposés à donner leur accord à la motion qui vient d'être adoptée, je demande que, dans l'esprit d'équité...

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE DON D'ORGANES

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus.

Devenir un donneur de tissus ou d'organes est une décision personnelle importante. C'est une décision qui nécessite beaucoup de réflexion et de discussions. En acceptant de devenir un donneur d'organes, nous pouvons, un jour, faire le don de la vie à quelqu'un. Une fois la décision prise, il est très important d'en discuter avec nos proches.

À cause de son faible taux de dons d'organes, le Canada figure parmi la moitié la moins généreuse des pays du monde occidental où sont effectuées des greffes. C'est pourquoi plus de 3 500 Canadiens attendent une greffe d'organes. Chaque année plusieurs personnes meurent faute de l'avoir reçue. Au Canada, nous avons pourtant accès aux meilleures technologies de transplantation au monde, à des chirurgiens parmi les plus compétents et à des hôpitaux des plus réputés en la matière, mais il n'y a jamais suffisamment d'organes pour répondre à la demande.

Donnons-nous la main pour faire augmenter les dons d'organes et de tissus au Canada.

* * *

• (1400)

LE PROJET DE LOI C-297

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis 1997, j'ai un projet de loi d'initiative parlementaire pour inciter les Canadiens à garder une minute de silence, partout au pays, à l'occasion du jour du Souvenir. Cette mesure législative s'inspire d'une motion adoptée non seulement par le Parlement de Westminster mais aussi par l'Assemblée législative de l'Ontario. De plus, elle a reçu l'appui des principales associations d'anciens combattants du Canada et de 60 000 Canadiens qui ont signé la plus longue pétition jamais présentée au Parlement.

Toutefois, à cinq occasions différentes, entre autres il y a un moment à peine, j'ai demandé le consentement unanime pour que

cette mesure législative fasse l'objet d'un vote. Je suis désolé de voir que deux députés du Parti progressiste-conservateur ont décidé de ne pas y consentir.

Lorsque la Chambre examine des mesures législatives valables qui sont de nature symbolique et qui visent, par exemple, à mieux reconnaître l'engagement de nos forces armées et le sacrifice des Canadiens tombés au champ d'honneur, elle doit procéder de façon absolument non partisane.

J'ose espérer que, dans l'avenir, tous les députés accorderont l'attention voulue à ces questions et ne tenteront pas de se servir de la période réservée aux initiatives parlementaires pour traiter les projets de loi différemment, en fonction de l'allégeance du député qui les a présentés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à un Canadien remarquable, M. Herb Hilgenberg, simple citoyen de Burlington, qui offre quotidiennement un service gigantesque à la collectivité.

Il y a quinze ans, cet homme d'affaires à la retraite et météorologue prévisionniste autodidacte s'est mis à pratiquer un passe-temps intéressant qui a pris toute une ampleur. Depuis quinze ans, dix heures par jour et sept jours par semaine, Herb Hilgenberg fournit gratuitement, à partir de son bureau, des prévisions météorologiques maritimes personnalisées aux marins et aux navires commerciaux navigant dans l'Atlantique.

M. Hilgenberg utilise le réseau Internet, deux ordinateurs, deux antennes paraboliques, quatre radios et un télécopieur et ses prévisions sont exactes à 95 p. 100. Il est si précis que près de 90 navires commerciaux et yachts de haute mer le consultent quotidiennement. Le service météorologique national des États-Unis et la marine américaine se servent des informations et des techniques de Herb.

Des agents de recherche et de sauvetage du Canada et des États-Unis ont déjà demandé l'aide de Herb lorsqu'ils cherchaient des navires portés disparus et la Garde côtière canadienne a proposé qu'on lui accorde un prix national en matière de recherche et sauvetage.

* * *

L'ÉCOLE ST. LAWRENCE

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue à Ottawa aux élèves de l'école St. Lawrence. Ils ont voyagé de ma circonscription, Scarborough-Centre, à Ottawa pour venir visiter les majestueux édifices du Parlement et, bien entendu, voir en personne comment leur gouvernement fonctionne. Cette expérience va sans doute ajouter des éléments enrichissants à ce qu'ils ont déjà appris en classe et ils en garderont certainement un souvenir impérissable.

J'ai eu l'occasion de visiter cette école et de parler aux élèves des rouages du gouvernement. Je crois qu'il importe que les Canadiens de tous âges puissent visiter la capitale et assister au déroulement du processus législatif. C'est pourquoi j'invite tous mes électeurs à faire comme les élèves de l'école St. Lawrence et à venir visiter la capitale et les édifices du Parlement.

Article 31 du Règlement

Je réitère mon accueil aux élèves de l'école St. Lawrence et je les remercie de nous rendre visite à Ottawa aujourd'hui. Je suis certain que leur séjour leur laissera une impression durable et attisera chez eux la fierté d'être des Canadiens.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Georges Farrah (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, Lib.): Monsieur le Président, depuis plus d'un mois, les contribuables canadiens sont privés d'un service auquel ils ont droit: une radiotélédiffusion française publique de qualité. Cette interruption de service frappe particulièrement des régions comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, où les citoyens sont privés d'informations concernant leur collectivité. Ce service essentiel à la cohésion de nos régions doit être rétabli incessamment.

Après quelques minutes d'un débrayage légal de 24 heures, le 22 mars dernier, la direction de Radio-Canada décrétait un lock-out. Ce lock-out a des répercussions économiques dans les petites communautés.

Il y a plus de deux semaines, la ministre du Travail a demandé à Radio-Canada de reprendre les négociations interrompues suite à une manifestation syndicale devant le Parlement canadien.

Radio-Canada refuse d'affronter les problèmes à la base du conflit, particulièrement celui de la précarité d'emploi qui affecte la moitié des effectifs du syndicat des communications de la société d'État.

Sans se prononcer sur le bien-fondé des positions de chacune des parties, nous demandons au président de la Société Radio-Canada, M. Robert Rabinovitch, de restaurer immédiatement le service public aux citoyens et de donner un mandat clair à ses négociateurs, soit de régler honorablement et en toute bonne foi les problèmes de fond que pose le conflit actuel.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le B.C Lumber Trade Council est en possession d'informations dont a besoin le ministre du Commerce international pour régler le différend canado-américain dans le secteur du bois d'oeuvre. Mythe: le Canada contrôle le tiers du marché américain grâce aux subventions. Fait: l'industrie américaine ne peut répondre à la demande de bois d'oeuvre aux États-Unis depuis des décennies.

Les consommateurs américains aiment le bois d'oeuvre canadien. Ils en achètent pour 7 milliards de dollars par année. Ils n'en ont jamais assez. Ce ne sont que quelques producteurs de bois d'oeuvre américains qui n'aiment pas notre bois et qui tentent depuis 20 ans d'évincer le bois d'oeuvre canadien de leur marché.

Selon la coalition américaine pour des importations de bois d'oeuvre équitables, 133 scieries ont fermé boutique à cause des importations canadiennes. Quel mythe! En réalité, seulement 7 de ces 133 scieries ont admis avoir fermé leurs portes à cause de cela, et pas moins de 14 d'entre elles ont expliqué leur fermeture par une pénurie de bois en grume. D'autres scieries ont fermé parce qu'elles étaient inefficaces ou à cause de difficultés d'exportation vers le Japon. Certaines de ces 133 scieries n'ont même pas fermé boutique.

Le gouvernement devrait se servir de ces faits pour dénoncer les mythes répandus au Canada...

Le vice-président: Le député de Bramalea—Gore—Malton a la parole.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, une éminente et expérimentée porte-parole du mouvement de défense de l'équité en matière d'emploi nous a rendu visite aujourd'hui. Il s'agit de Cari Dominguez, la présidente de la commission américaine de l'égalité d'accès à l'emploi, qui a pris le temps, malgré son horaire chargé, de comparaître devant le comité parlementaire chargé d'examiner la Loi sur l'équité en matière d'emploi, pour nous parler du travail de sa commission et de son expérience en tant que porte-parole de longue date en matière de la diversité et de l'égalité d'accès à l'emploi.

Au poste qu'elle occupait précédemment au ministère du Travail, Mme Dominguez a joué un rôle de chef de file en lançant l'initiative dite du plafonnement voilé de son ministère, qui visait à supprimer les barrières fondées sur le sexe ou la race sur le marché du travail.

Je voudrais remercier Mme Dominguez de sa visite de travail très productive et opportune au Canada.

* * *

[Français]

LE SÉNÉGAL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, grâce à l'initiative du Fonds de solidarité de la FTQ, un fonds de solidarité verra le jour au Sénégal.

Le conseil d'administration du fonds, sous l'égide de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, comprend les principales organisations syndicales et patronales ainsi que les associations du secteur informel du pays. Il a bénéficié de l'appui financier de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et du gouvernement du Québec.

Ce fonds reproduit substantiellement le modèle québécois en tenant compte, évidemment, des adaptations nécessaires aux particularités économiques, sociales et culturelles du Sénégal.

Le fonds interviendra d'abord au niveau de l'emploi en aidant financièrement et techniquement les petites et moyennes entreprises sénégalaises à démarrer ou redémarrer, à consolider leurs opérations et à étendre leur capacité de production.

Le Québec contribue ainsi à la naissance d'une force économique sénégalaise. Une belle façon d'être, pour les Sénégalais et Sénégalaises, maîtres chez eux!

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, un député du Bloc a fait des allusions trompeuses à l'égard d'une collègue, alléguant qu'elle est en conflit d'intérêts parce que son mari et elle sont tous les deux sur le marché du travail.

Article 31 du Règlement

C'est absolument révoltant. Notre société est l'une des plus avancées du monde. Les femmes ont surmonté beaucoup d'obstacles afin de réussir à prendre la place qui leur revient.

Nous sommes les égales des hommes. Ce fait est reconnu. Les femmes ont maintenant un éventail de possibilités. Comme les hommes, nous pouvons poursuivre carrière et famille de front. Il n'est pas nécessaire de faire un choix entre les deux.

Les allégations du député du Bloc ont blessé toutes les femmes au Canada.

* * *

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nos troupes servent notre pays remarquablement bien, en Afghanistan comme ailleurs dans le monde. Les États-Unis le reconnaissent et veulent décerner des médailles à des membres de nos forces. Le gouvernement n'a pas encore donné son avis.

L'histoire nous montre que le gouvernement répugne toujours à honorer nos soldats. Nos soldats se sont comportés admirablement dans la bataille de la poche de Medak, mais, au lieu d'annoncer fièrement la victoire aux Canadiens, le gouvernement a préféré la cacher.

En 1991, au Koweït, des membres du régiment du génie ont apporté une aide précieuse aux soldats américains après l'explosion d'un dépôt temporaire de munitions qui a blessé près de 300 Américains. Le gouvernement a décidé de ne pas parler aux Canadiens de la bravoure de nos soldats pour éviter d'embarrasser les Américains.

Lorsqu'il servait en ex-Yougoslavie, le lieutenant-colonel Pat Stogran, qui dirige aujourd'hui nos troupes en Afghanistan, a fait preuve de courage et de professionnalisme. Là non plus, on n'a pas parlé de sa bravoure aux Canadiens, et il n'a été recommandé pour l'attribution d'une médaille que lorsque le gouvernement canadien a appris qu'une chaîne américaine allait souligner ce qu'il avait fait. Le gouvernement a fini par bouger seulement 12 jours avant la diffusion de l'émission.

* * *

● (1410)

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois a laissé entendre hier qu'une femme ne peut faire carrière en politique et garder son indépendance par rapport aux engagements de son conjoint.

Le Bloc veut-il dire que toutes les femmes élues sous la bannière de leur parti sont les simples porte-parole des hommes qui sont dans leur vie?

Le Bloc veut-il dire qu'une femme, comme par exemple la ministre des Finances du Québec, ne peut servir l'Assemblée nationale de façon indépendante parce que son mari occupe un poste d'importance à la Société générale de financement?

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que toute femme qui choisit la politique peut exercer ses fonctions honorablement. Nous croyons que le monde politique doit refléter la société canadienne, et cette société comprend aussi des femmes. Leur apport est inestimable et essentiel à ce Parlement.

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il y a deux semaines, dans un Safeway de Winnipeg, un homme armé et masqué a tenté en plein jour de voler un camion blindé. La tentative a échoué, mais l'homme armé a ouvert le feu, et les gardiens ont dû riposter pour se défendre. Ce n'est que le dernier d'une série d'incidents semblables.

En dehors de la loi fédérale sur les armes à feu, il n'existe aucune réglementation pour ce secteur d'activité. Aucun règlement n'oblige les entreprises à se servir de véhicules blindés dans certaines circonstances. Il n'existe aucune norme minimum au sujet de la formation ou du matériel de sécurité. On n'exige pas un nombre minimum de gardiens par unité. Il n'y a pas de périodes prévues pour le ramassage de l'argent, de façon à éviter que des passants ne risquent d'être blessés.

Les conditions de travail de plus en plus dangereuses auxquelles les gardiens des camions blindés font face et les menaces à la sécurité publique que représentent les tentatives de vol sont des problèmes auxquels il faudrait s'attaquer en adoptant une loi nationale qui exigerait une formation plus efficace, un plus grand nombre de gardiens pour les ramassages et une planification plus prudente des heures de ramassage.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris le retrait du projet de loi C-42, sur la sécurité publique, que le gouvernement avait déposé l'automne dernier, à la suite des événements du 11 septembre.

Bien que l'objectif de lutte au terrorisme soit plus que jamais essentiel pour préserver nos valeurs fondamentales, le Bloc québécois a toujours fait valoir le maintien d'un juste équilibre entre la sécurité et la protection des droits et libertés, qui sont les fondements mêmes de notre démocratie.

Ce projet de loi ne préservait aucunement cet équilibre et donnait un dangereux pouvoir discrétionnaire au ministre de la Défense nationale, en permettant, entre autres, de suspendre les droits des citoyens par la création de «zones de sécurité militaire», ce qui aurait pu conduire à d'éventuels abus.

Si le gouvernement revient à la charge avec une version modifiée, le Bloc québécois s'opposera à toutes mesures qui donneraient des pouvoirs extravagants au ministre et qui risqueraient d'être des irritants à la démocratie.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai écouté avec stupéfaction les verbiages du député de Roberval.

Questions orales

Il mettait en doute l'intégrité de ma collègue, la députée de London-Ouest, en insinuant que le fait d'être mariée la rend subalterne à son conjoint. Il sous-entend qu'elle ne peut raisonner sans lui, ni penser, ni agir par elle-même.

Or, il se peut bien que ses collègues bloquistes maintiennent cette opinion vieillotte du mariage, et que ses collègues bloquistes croient comme lui que les collègues bloquistes féminines et mariées sont effectivement, elles, soumises au joug de leur mari.

Nous, les libéraux, vivons bien au XXI^e siècle. Nous, les femmes libérales, ne sommes aucunement soumises à nos conjoints. Nous ne marchons pas à deux pas derrière eux, mais à leur côté, égales dans ce partenariat, fières et la tête haute.

Ce n'est pas surprenant qu'un parti comme le Bloc québécois, qui tient mordicus à son idée depuis longtemps désuète d'un Québec soumis et humilié, tient aussi mordicus à une notion du mariage aussi moribonde!

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, la semaine du 22 au 28 avril est la Semaine nationale de la sensibilisation au don d'organes et de tissus. Nous avons tous la chance de donner un deuxième souffle de vie à quelqu'un.

À l'heure actuelle, près de 4 000 Canadiens attendent un don d'organe ou de tissus. Malheureusement, plus de la moitié d'entre eux mourront avant de l'obtenir. Un donneur dont les organes sont en santé peut sauver la vie de neuf personnes et ses tissus peuvent améliorer la qualité de vie de quarante personnes.

J'exhorte tous les Canadiens ayant atteint l'âge de la majorité à signer une carte de donneur. Ils devraient s'inscrire auprès de leur registre provincial et en faire part à leur famille. Ils peuvent montrer que le bien-être des autres leur tient à coeur en acceptant de devenir donneurs.

* * *

LA COLLECTION BALSILLIE ROY

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, Peterborough a eu la chance d'acquiescer la Collection Balsillie de la Roy Studio Images. Cette collection contient 400 000 images sur pellicule ou sur verre prises par trois générations de photographes de l'endroit, tous de la famille Roy. La collection, qui remonte à 1896, a survécu dans une cave du centre-ville, en partie par chance et en partie grâce à une bonne gestion.

Cette collection montre en détail la vie des gens de Peterborough, en Ontario, au Canada, pendant un siècle. On y retrouve des éléments de la vie de famille, du commerce, de l'industrie, de la culture, de la mode et de l'architecture, ainsi que des événements importants. La collection Balsillie est un trésor national unique.

Je félicite tous ceux qui ont participé à la collecte et à l'acquisition de toutes ces pièces, notamment les membres de la famille Roy, Jim Balsillie, la ville de Peterborough et les divers comités de financement. George Mitchell, Lynne Cooper, Rob Rusland et John Lyon méritent une attention tout à fait spéciale, de même que le personnel et le conseil d'administration du Centennial Museum and Archives de Peterborough.

Je recommande aux députés la lecture de la publication préparée à ce sujet par Jim Leonard, de la Peterborough Historical Society.

* * *

● (1415)

L'HÉROÏSME

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il nous arrive rarement de côtoyer des héros, mais, lorsque c'est le cas, leur action ne manque jamais de laisser une profonde impression sur nos familles, sur nos collectivités et sur le pays en général.

Alyson King, de Chilliwack, en Colombie-Britannique, enseignante de septième année, a agi en héroïne. Il y a deux jours, alors qu'elle accompagnait ses élèves en camping près du lac Stave, elle a entendu les cris de deux plaisanciers qui se débattaient dans les eaux glacées avec leur fillette, leur embarcation ayant chaviré.

Sans prendre le temps de réfléchir, Alyson a plongé dans ce lac glacial et a parcouru les 100 mètres qui la séparaient des victimes en panique, pour les ramener sains et saufs jusqu'au rivage. Cela faisait une demi-heure que ces canoéistes en hypothermie étaient dans l'eau. Les élèves d'Alyson ont eux aussi pris part à ce sauvetage, en offrant leurs sacs de couchage, leurs couvertures et leurs sweatshirts pour tenir au chaud ce trio frigorifié jusqu'à l'arrivée des secouristes. Pour expliquer son geste, Alyson a simplement dit: «C'étaient des êtres humains. C'étaient nos semblables. Pour moi, c'était terriblement important. Je voulais simplement les aider.»

Je veux dire à Alyson King et à ses élèves que leur courage nous a inspirés. Que la compassion dont ils ont fait preuve nous a rendus très fiers. Que, grâce à leur générosité, une famille a la vie sauve aujourd'hui. Bref, qu'ils sont de véritables héros canadiens.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, qui dit que le gouvernement est à court d'idées? Il semblerait que le premier ministre a une nouvelle politique extraordinaire qu'il a annoncée au caucus hier: dire aux Canadiens que les libéraux sont honnêtes. C'est plutôt rafraîchissant. Au lieu de dire que c'est la faute des médias et de l'opposition si 70 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement est corrompu, le premier ministre devrait prendre des mesures concrètes.

Je demande au vice-premier ministre de s'engager immédiatement à présenter une mesure législative visant à créer un poste de conseiller en éthique indépendant qui rendrait compte directement au Parlement.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, un conseiller en éthique a été nommé depuis que nous avons été élus. Nous l'avons vu souvent témoigner devant des comités parlementaires. Nous avons également vu un renforcement du code de conduite des titulaires de charges publiques. Nous avons également donné au vérificateur général le pouvoir de présenter des rapports au Parlement quatre fois par année. Nous avons renforcé la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, qui est devenue la loi la plus stricte du monde occidental dans ce domaine. Nous avons nommé un responsable de l'intégrité pour régler les préoccupations liées à l'éthique au sein de la fonction publique.

Questions orales

En bout de ligne, nous avons au Canada un système qui a la réputation d'être transparent et honnête non seulement ici, mais partout.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, 70 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement est corrompu. Le premier ministre rejette le blâme sur les médias et sur l'opposition. Il voudrait peut-être même aussi dire que c'est la faute de la firme de sondage.

La population est dégoûtée à cause de transactions foncières douteuses aux Travaux publics. Elle est dégoûtée à cause de subventions personnelles liées à la cueillette de fonds pour la ministre du Patrimoine, et à cause de relations louches au ministère des Finances.

Le vice-premier ministre admettra-t-il enfin que sa position actuelle et celle de son gouvernement représentent un échec total et dira-t-il immédiatement à la Chambre que le gouvernement présentera une mesure législative visant à créer un poste de conseiller en éthique qui rendrait compte directement à l'ensemble du Parlement?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, nous ne nous lancerons pas dans un débat sur la façon dont les questions sont posées dans les sondages d'opinion publique, mais je signalerai tout de même au député que le langage utilisé pour défier le gouvernement et le questionner doit être choisi de façon très judicieuse.

Il y a évidemment des choses à propos desquelles il convient de poser des questions ou de s'engager dans des débats, mais la tendance à attaquer l'intégrité personnelle lorsqu'il est question d'administration et de règles contribue justement à créer cette fausse impression.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, parlons de la vérité. Nous avons appris, en vertu de l'accès à l'information, que le ministre des Finances n'a peut-être jamais consulté le conseiller en éthique au sujet de la relation entre son ministère et Jim Palmer, son sollicitateur de fonds de l'Alberta.

Le conseiller en éthique nous a dit qu'il n'avait aucun document indiquant que le ministre lui avait demandé conseil au sujet de M. Palmer. Le premier ministre a dit que l'affaire était close. Le ministre des Finances a invoqué le conseiller en éthique pour se défendre, et pourtant, dans une lettre que nous avons reçue aujourd'hui, le conseiller en éthique nous a dit qu'il n'avait rien dans ses dossiers à ce sujet.

Y a-t-il quelqu'un en face qui est honnête sur ce sujet?

• (1420)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je serais très curieux de lire cette lettre.

Une voix: Vous n'avez qu'à le demander.

L'hon. John Manley: Passez-moi la lettre.

M. Wilson a fait des déclarations publiques au sujet de son examen de ces questions, mais le premier ministre a dit qu'il voulait que des règles soient établies pour ces campagnes, et nous le ferons.

Les gens d'en face sortent à peine d'une course à la direction qui n'avait aucune transparence et à l'occasion de laquelle les noms des donateurs n'ont pas été déclarés, et pourtant ils prétendent vouloir former le prochain gouvernement. Qui croient-ils duper?

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons demandé au conseiller en éthique de nous fournir un exemplaire du rapport rédigé par son bureau au sujet des liens entre le ministre des Finances et son avocat de Calgary, Jim Palmer.

Le conseiller en éthique nous a répondu qu'il n'avait rien dans ses dossiers à ce sujet-là.

Ma question est fort simple. Le ministre des Finances s'est défendu en affirmant qu'il avait communiqué avec le conseiller en éthique. Où cela a-t-il été consigné?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le conseiller en éthique lui-même a commenté officiellement certaines de ces allégations, mais nous n'en savons pas plus.

La question est de savoir si les contributions financières devraient être déclarées. Selon le premier ministre, elles devraient être rendues publiques.

Le parti d'en face prétend vouloir prendre le pouvoir. Qui a financé ses candidats à la direction? Croit-il à la divulgation de ces renseignements? Croit-il vraiment, oui ou non, à la transparence?

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai simplement été candidat à la direction de mon parti. J'ai renoncé à certaines de mes fonctions. Je n'ai pas occupé un poste de confiance pendant la course à la direction. C'est ça l'éthique.

Tout ce que nous demandons, c'est qu'un ministre qui se porte candidat à la direction de son parti quitte son portefeuille. Pourquoi le vice-premier ministre ne reconnaît-il pas que ce serait une bonne norme éthique à respecter?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, à moins que le député soit en train de nous dire qu'il n'a nullement l'intention de devenir ministre un jour, il devrait peut-être divulguer d'où provenaient les contributions financières qu'il a reçues. C'est une question de transparence. Ou bien les députés de l'Alliance y croient, ou bien ils n'y croient pas.

La question à se poser est la suivante: pourquoi sont-ils prêts à porter des accusations même s'ils n'ont aucun élément de preuve? Ils fabulent simplement pour marquer des points politiques.

* * *

[Français]

LES MICROBRASSERIES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, que le mari de la députée de London-Ouest soit lobbyiste pour les grands brasseurs, c'est parfaitement légal. Que la députée préside le Comité permanent des finances, c'est, règle générale, tout aussi acceptable, sauf lorsqu'une question discutée a une influence directe sur les intérêts de son mari et sur ceux de l'industrie qu'il représente.

La députée de London-Ouest aurait dû se retirer, comme le ministre des Finances le fait lorsque l'on parle de construction navale au Cabinet pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Est-ce que le premier ministre ou le vice-premier ministre pourrait nous dire si la règle qui s'applique au ministre des Finances vaut aussi pour la présidente du Comité permanent des finances?

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller juridique du comité a dit que, malheureusement, la bière n'était pas dans le projet de loi. C'est ce qui a été déterminé.

Il existe un processus au sein du comité si on veut soulever une question concernant cette décision prise par le comité. Ils ne l'ont pas utilisé.

Il est en effet honteux d'attaquer l'intégrité personnelle de la présidente du comité.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce qui est honteux, c'est de feindre d'ignorer que des amendements furent présentés afin de faire en sorte que la bière soit étudiée en ce qui a trait à la révision du projet de loi C-47. Or, ces amendements ont été refusés par la présidente elle-même. C'est cela qui nous inquiète.

Est-ce qu'en tranchant avec cette logique tortueuse qui est celle du gouvernement, on ne fait pas en sorte de prendre le parti des plus grandes brasseries au détriment des microbrasseries, alors même que le représentant des grandes brasseries est le mari de la présidente du comité?

• (1425)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc essaie de créer un problème plus grand que celui qui existe.

Il y a simplement eu une détermination. C'était une question juridique. Le greffier du comité a dit que ce n'était pas recevable. C'était la décision. Ils ont la capacité de soulever la question et de présenter leur argumentation. Toutefois, il est honteux d'attaquer l'intégrité personnelle de la présidente.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, les propos du vice-premier ministre sont tout à fait, mais vraiment tout à fait inacceptables.

La présidente du Comité permanent des finances a elle-même écarté, de son autorité de présidente, tous les amendements qui touchaient aux microbrasseries. De ce fait, elle a réglé les problèmes des grandes brasseries.

En écartant les microbrasseries, est-ce que la présidente du comité n'est pas en parfait conflit d'intérêts quand elle règle, en vertu de son autorité, le problème des grandes brasseries pour lesquelles son mari est lobbyiste?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà compris que c'était l'opinion du greffier du comité. C'était une opinion légale sur une question basée sur le projet de loi. C'est tout à fait simple.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est l'idée du député de Roberval à l'effet qu'une femme est la propriété de son époux.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en affirmant une telle chose, le vice-premier ministre vient de descendre à un niveau intellectuel que je ne qualifierai pas.

Ce que j'ai dit hier et ce que je soutiens aujourd'hui, c'est que lorsqu'une personne en autorité parlementaire prend des décisions qui avantagent la cause pour laquelle son époux est lobbyiste, cela est un conflit d'intérêts. C'est ce que j'ai dit et je le maintiens.

Je le défie de se lever et de répéter ce qu'il vient de dire.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, comme c'était indiqué dans l'extrait de *Macbeth*: «full of sound and fury signifying nothing».

C'est simplement que c'est faux. Il ne s'agit pas d'une question de conflit d'intérêts. C'est une attaque politique sur l'intégrité de la présidente du comité, malgré l'opinion juridique du greffier.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et porte sur la mutation qu'a subie le message du gouvernement concernant l'accord de Kyoto, alors qu'il y a plusieurs mois il nous donnait l'assurance qu'il en assurerait la ratification et la mise en oeuvre. Maintenant, le gouvernement avance toutes sortes de raisons pour lesquelles il ne peut ratifier l'accord de Kyoto sans la permission des provinces.

Compte tenu du fait qu'il existe une excellente étude intitulée «Bottom Line on Kyoto: Economic Benefits of Canadian Action», pourquoi le gouvernement du Canada semble-t-il permettre au gouvernement de l'Alberta et au premier ministre Klein d'opposer son veto à l'accord de Kyoto? Qui dirige ici le pays?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question qu'un premier ministre provincial oppose son veto à la décision du gouvernement fédéral concernant la ratification de quelque accord international que ce soit.

Le rapport mentionné par le député constitue un élément très utile dans la discussion concernant la ratification et les avantages susceptibles de découler de cette dernière et de l'adoption de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais ce n'est pas une étude du gouvernement du Canada. Nous attendons les résultats des travaux du groupe de travail fédéral-provincial-territorial, qui doit présenter son rapport au début du mois prochain.

• (1430)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, si le ministre de l'Environnement estime que l'accord de Kyoto est si avantageux, pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à agir en ce sens en dépit de ce que pense le gouvernement de l'Alberta?

En ce qui concerne la province d'Ontario et la privatisation de l'Ontario Hydro, quels pourraient être, selon le gouvernement, les effets de cette privatisation sur le respect d'engagements comme ceux de l'accord de Kyoto; sur la tentation de recourir au charbon, par exemple, parce que c'est moins cher pour le secteur privé?

Le gouvernement fédéral a-t-il commandé des études sur la privatisation d'Ontario Hydro? Peut-on nous dire quelle est sa position à cet égard?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, pour le gouvernement, ce n'est pas la question de la propriété de toute installation produisant de l'électricité qui est en cause. Il s'agit en fait de savoir si l'installation satisfait ou non aux exigences des accords que nous avons conclus en ce qui concerne la pollution ou les émissions.

Questions orales

Dans le cas de l'Ontario, je répète que, bien que nous soyons satisfaits de la décision du gouvernement de cette province de réduire les émissions des centrales électriques lui appartenant, celles-ci n'atteignent cependant pas les objectifs que nous avons fixés. Nous nous attendons à ce que les centrales électriques de l'Ontario, peu importe leur propriétaire, réduisent davantage leurs émissions.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a dit que les fuites et les creux dans la coque des sous-marins d'occasion constituaient un problème mineur. En outre, le ministre a dit que les sous-marins ont été inspectés avant leur achat et qu'il déposera à la Chambre tous les rapports d'inspection en question.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre aujourd'hui s'il est au courant de tout autre grave problème technique ou matériel que posent les quatre sous-marins que le gouvernement a achetés?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous les députés qui ont approuvé la motion du député de Nepean—Carleton visant à désigner une journée annuelle des Forces canadiennes.

En ce qui concerne la question, comme je l'ai dit hier, nous communiquerons tous les renseignements appropriés. La fuite a été colmatée. Le creux dans la coque constitue un problème mineur. Il sera réparé.

Les inspections ont été menées au début par la Marine royale, lorsqu'elle a pris possession des sous-marins et, ensuite, par nos deux marines, lorsqu'ils ont été remis en service.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, réparer le creux dans la coque coûtera des millions de dollars.

Le ministre pourrait-il confirmer qu'il faudra peut-être remplacer toutes les vannes de coque du NCSM *Victoria*, ce qui coûtera des millions de dollars? En outre, j'ai appris cette semaine que la fatigue du métal d'au moins trois des quatre sous-marins risque de causer une inondation catastrophique.

Les Britanniques ont-ils informé le gouvernement de ces problèmes? Le ministre pourrait-il également nous dire quel sera le coût total?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le creux dans la coque, la députée continue d'exagérer. Elle dit que la réparation coûtera des millions de dollars. Selon les estimations, elle coûtera moins de 400 000 \$. S'il se trouve que le problème existait déjà lorsque les navires nous ont été remis, nous réclamerons des dommages-intérêts, comme de raison.

* * *

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, où est la transparence quand on en a besoin?

Joe Thornley possède une entreprise qui a obtenu un contrat afin de fournir des conseils en communications au ministère du Patrimoine canadien. Voici que Joe Thornley organise des collectes de fonds pour la campagne de la ministre du Patrimoine canadien à la direction de son parti.

Si ce n'est pas une mauvaise utilisation des fonds publics, si ce n'est pas de la corruption, qu'est-ce que c'est?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, voilà justement le genre de propos tordus qui doivent retenir l'attention de tous ceux qui participent à la vie publique.

La fonction publique a établi des règles concernant la passation de contrats et les contrats. Si le député pense que ces règles n'ont pas été observées, il n'a qu'à faire valoir ses allégations pour qu'on y voie. S'il craint que M. Thornley ne soit pas dûment enregistré aux termes de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, le député n'a qu'à déposer une plainte.

Mais qu'il se lève à la Chambre et, sous le couvert de l'immunité parlementaire, porte des accusations de corruption sans avoir le moindre élément de preuve, c'est tout simplement scandaleux.

● (1435)

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Oui, monsieur le Président, ce doit être une coïncidence. Ce doit être par pure coïncidence que des ministres laissent leur ministère octroyer des subventions à des gens qui sont justement en train de recueillir des fonds pour en aider d'autres qui essaient de décrocher le poste de premier ministre.

Combien de temps faudra-t-il avant que les Canadiens en aient assez d'un gouvernement qui se sert de leur argent pour mettre en valeur des ministres qui veulent occuper la place de premier ministre? Combien de temps au juste?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le député fait allusion à une subvention. Je l'invite à présenter ne serait-ce qu'une preuve établissant que quelqu'un a reçu une subvention. C'est faux.

Et puis, parlons de gaspillage. Revenons aux paroles qu'ont déjà prononcées les gens d'en face. Ce sont eux qui disaient que Stormoway, c'était du gaspillage. Ils disaient que les pensions des parlementaires, c'était du gaspillage. Ils disaient aussi qu'une automobile conduite par un chauffeur pour les déplacements du chef de l'opposition, c'était du gaspillage.

Les Canadiens ne pourront pas faire autrement que de conclure qu'un vote pour l'Alliance, c'est du gaspillage.

* * *

[Français]

LES MICROBRASSERIES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance économique des microbrasseries et de la situation difficile dans laquelle elles se trouvent en raison d'un traitement qui leur est défavorable par rapport à leurs compétiteurs étrangers, le gouvernement ne devrait-il pas, de toute urgence, profiter du projet de loi C-47 pour appliquer aux microbrasseurs un traitement semblable à celui des petits producteurs de vin, et cela sans tenir compte du lobby insistant des grands brasseurs?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député sait sans doute que, comme en a décidé le président du Comité permanent des finances, sur l'avis des experts, un amendement de ce genre dépasserait la portée du projet de loi C-47 tel que déposé à la Chambre. Cela ne veut pas dire que le traitement fiscal des microbrasseries ne soit pas une question importante. Elle l'est de toute évidence, mais il faudrait présenter un projet de loi différent et distinct.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les grandes brasseries savent très bien que plus elles gagnent du temps, plus elles éliminent des concurrents au niveau des microbrasseries, s'accaparant ainsi leur part du marché.

Est-ce que le gouvernement ne réalise pas qu'en cédant au lobby des grandes brasseries, comme ce fut le cas au Comité permanent des finances, il contribue directement à l'élimination des microbrasseries, qui sont prises en étau entre leurs concurrents étrangers qui bénéficient d'un traitement fiscal favorable, et les grandes brasseries, qui veulent carrément les tasser du marché?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, quel manque d'imagination des bloquistes! Ils posent la même question cinq fois en 24 heures.

Il existe une bonne question pour eux. Par exemple, pourquoi l'économie québécoise a-t-elle été si forte au cours des 12 derniers mois, créant 40 p. 100 des emplois canadiens? C'est une bonne question qu'il aurait pu poser. La réponse, c'est que les politiques du gouvernement fédéral ont beaucoup aidé dans la forte croissance de l'économie québécoise.

* * *

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, 70 p. 100 des Canadiens reprochent ouvertement au gouvernement libéral d'être corrompu. Une litanie de marchés accordés sans appel d'offre. Des contrats manquant à l'appel. Les candidats à la direction du Parti libéral se cachent derrière les décisions du conseiller en éthique, mais quand nous voulons en prendre connaissance, on s'aperçoit qu'elles n'existent pas et qu'il n'y a aucune trace de leurs discussions.

La véritable question, le véritable problème, n'est-il pas que les gens d'en face ignorent totalement ce qu'est l'éthique?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le fait que le député affirme qu'un sondage a révélé quelque chose alors que ce n'est pas le cas met en doute le sens moral de la personne qui pose la question.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a tempêté, tentant de rejeter la responsabilité des défaillances à répétition de son gouvernement sur tout le monde sauf sur le véritable coupable; il a beau tempêter, les Canadiens ne se laissent plus prendre par la propagande des libéraux qui ne sert que leurs intérêts.

Des contrats octroyés sans appel d'offre qui avantagent clairement les amis des libéraux, ce n'est pas une fausse impression de corruption, contrairement à ce que le vice-premier ministre aimerait nous faire croire.

Quand le premier ministre va-t-il faire le ménage dans son Cabinet et serrer la bride à ses collaborateurs? Qui est aux commandes?

● (1440)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, si le député a des plaintes précises à formuler concernant l'octroi de marchés, qu'il en fasse part aux autorités compétentes. Il y a un comité de la Chambre qui s'occupe spécifiquement de ces questions. Qu'il lui en fasse part.

Le gouvernement passe beaucoup de marchés tous les jours. Il doit bien y en avoir qui méritent qu'on s'en plaigne, mais essayer d'en profiter pour alléguer que la corruption est généralisée est le genre de dénigrement qui est fort regrettable en cet endroit.

* * *

[Français]

LES CLAUSES ORPHELINS

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le Groupe Force jeunesse et les représentants de plusieurs organismes, dont ceux du Bloc québécois et du Parti québécois, donnent un appui particulier aux jeunes employés actuellement en grève à Radio-Canada, pour dénoncer la précarité d'emplois dont ils sont l'objet et qui s'apparente à une forme déguisée de discrimination.

On ne demande pas à la ministre du Patrimoine d'intervenir dans la négociation. On lui demande de démontrer le même courage à l'égard des jeunes que celui dont elle a fait preuve lorsqu'elle a dénoncé d'autres formes de discrimination à Radio-Canada en disant qu'il fallait que «ça finisse au plus sacrant».

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il y a des questions en cause durant une convention collective, elles devraient être amenées à la table.

S'il y a une question en cause à Radio-Canada, qu'elle soit amenée à la table de négociations et qu'elle fasse partie de la convention collective.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, si la ministre du Patrimoine veut faire la preuve de son manque de courage politique, libre à elle.

Ma question s'adresse à la ministre du Travail, et elle est très claire. Est-ce que la ministre est prête à passer une loi qui interdirait l'usage des clauses orphelin dans le Code canadien du travail? Oui ou non?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, comme j'ai dit, ils sont déjà en négociation. On va voir ce qu'il y a dans la convention collective et ensuite, on verra le travail qu'on aura à faire.

Questions orales

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on voit bien pourquoi 70 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement est corrompu. L'un après l'autre, les ministres font la preuve de cette conclusion évidente, mais cela ne suffit pas, le premier ministre veut davantage de preuves. Le conseiller en éthique est obligé de consacrer des heures supplémentaires à celles que nous avons déjà en main.

Pourquoi le premier ministre ne se rend-il pas à l'évidence et ne reconnaît-il pas qu'il a échoué à prendre les mesures qui s'imposent pour régler ce grave problème?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, la question du sondage était celle-ci: pensez-vous personnellement que le système politique canadien est corrompu?

Il ne s'agit pas de ce gouvernement. Les députés sont visés, comme le sont les candidats à la direction de l'Alliance canadienne. Cela est dû, du moins en partie, aux propos excessifs que ces députés utilisent fréquemment au lieu de questionner le gouvernement au sujet de la gestion et de l'administration, dans le but d'attaquer la moralité des députés d'en face. C'est inacceptable.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'exécutif et le Cabinet représentent le système politique, et les Canadiens estiment qu'ils sont corrompus.

Le premier ministre est un des rares Canadiens à ne pas voir que le gouvernement est corrompu. Il doit se sentir seul en haut de cette tour instable.

Le ministre va-t-il cesser de blâmer les médias? Va-t-il cesser de blâmer l'opposition? Va-t-il cesser de fuir ses responsabilités et prendra-t-il les mesures nécessaires pour régler les problèmes causés par son exécutif et ses ministres?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, on continue de faire des allégations sans fondement et d'attaquer l'intégrité des gens sans preuves.

Qu'on pense à toutes les convictions inébranlables que les députés de l'opposition avaient lorsqu'ils sont arrivés ici. Ils se sont empressés de changer d'idée en mettant les pieds ici. Ils font partie du système politique. Leurs discours pompeux sur Stornoway, leurs discours creux sur la caisse de retraite des députés et leurs volte-face contribuent directement à ces accusations de corruption, qui les visent eux aussi. Nous devons tous atténuer nos propos.

* * *

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Hier, monsieur le Président, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous avons pu constater le sentiment de frustration des députés. Je sympathise beaucoup avec le député de Nepean—Carleton, qui a essayé de faire adopter sa motion. J'ai aussi beaucoup de sympathie pour le député de Calgary-Sud-Est, qui a empêché qu'il y ait consensus. Cela montre que le système ne fonctionne pas.

Nous avons d'autres projets de loi et d'autres motions. Il arrive que les projets de loi d'autres députés qui satisfont aux critères ne soient pas considérés comme pouvant faire l'objet d'un vote.

Lorsque j'ai soulevé la question, le leader parlementaire du gouvernement a dit qu'il l'examinerait en collaboration avec les

leaders parlementaires de l'opposition. Où en sont ces discussions et quelle est la...

● (1445)

Le Président: L'honorable leader parlementaire du gouvernement a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je crois que nous avons bel et bien à la Chambre un système grippé et insatisfaisant pour déterminer si une initiative parlementaire peut faire l'objet d'un vote. Lorsque je dis « nous », je veux dire l'ensemble des parlementaires.

Je signale que le gouvernement n'est pas majoritaire au sous-comité qui décide de ces choses à l'heure actuelle. Comme il y a quatre députés de l'opposition pour deux députés ministériels, c'est tous ensemble que nous devons trouver une solution.

Les leaders parlementaires se réunissent pour en discuter. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se penchera aussi là-dessus. Il nous faut des solutions inventives et pas seulement les beuglements d'une bande de bouffons.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suppose que la ministre de la Santé a pris note des plus récentes statistiques montrant que le coût des médicaments monte en flèche. J'espère qu'elle comprend à quel point cette situation est insoutenable et qu'elle se rend compte que s'il y a une question qui menace la viabilité du système public de santé au Canada de nos jours, c'est bien l'escalade des coûts des médicaments.

J'espère qu'elle revient sur certaines des vieilles promesses libérales non tenues au sujet de choses comme un régime national d'assurance-médicaments et une protection réduite des brevets.

Pourrait-elle nous dire aujourd'hui ce qu'elle entend faire pour limiter l'augmentation des coûts des médicaments?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait probablement que dans le cadre de l'accord de septembre 2000 sur les soins de santé, les premiers ministres ont parlé du défi que constituait l'augmentation des coûts des médicaments. À la suite de cet accord, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux unissent leurs efforts pour parvenir à un processus d'examen commun. Nous nous penchons sur les questions de rentabilité et d'utilisation relativement aux médicaments d'ordonnance.

La députée soulève un problème très grave auquel il n'y a malheureusement pas de solution facile et que nous ne pourrions régler que si les professionnels de la santé et les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux unissent leurs efforts à cette fin.

*Questions orales***POSTES CANADA**

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, Postes Canada vient d'annoncer qu'elle avait réalisé des profits pour la septième année consécutive. Elle a doublé son revenu net par rapport à l'année précédente, mais la société continue de refuser d'accorder les droits les plus fondamentaux dans le domaine du travail à des milliers de facteurs des routes rurales. Ces travailleurs n'ont pas droit à l'assurance-emploi ni au Régime de pensions du Canada, ils ne peuvent profiter des dispositions de lois sur la santé et la sécurité et on leur refuse le droit à une libre négociation collective.

Le ministre responsable de Postes Canada va-t-il enfin corriger cette injustice historique et va-t-il reconnaître que les facteurs des routes rurales devraient avoir les mêmes droits que tous les autres travailleurs ordinaires du Canada?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le député sait fort bien que Postes Canada est une société d'État indépendante. Je ne lui dis pas comment elle doit gérer ses opérations quotidiennes.

Je pense que tous les députés devraient se réjouir du fait qu'une organisation qui, il y a des années, exigeait d'importants transferts de deniers publics année après année, réalise maintenant des bénéfices réels en gérant ses activités de façon efficace et efficiente. C'est l'objectif qu'elle a réalisé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, un spécialiste britannique des sous-marins qui est venu au Canada et qui a été embauché pour aider à mettre en état les nouveaux sous-marins canadiens me disait récemment que le problème, c'est que ces bâtiments n'ont pas été entretenus depuis leur arrivée au Canada. Il m'a également dit que le Canada ne possède ni l'infrastructure, ni les outils, ni la formation nécessaires pour assurer l'entretien des sous-marins. Il m'a même dit que si les sous-marins ne sont pas entretenus, ils ne seront bons qu'à figurer dans des films.

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de moderniser les installations de Halifax pour assurer l'entretien des sous-marins, ou va-t-il simplement céder ces bâtiments à la ministre du Patrimoine canadien pour qu'elle les utilise dans des films?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député est mal informé. Le Canada a une longue expérience et des compétences dans le domaine des sous-marins. Nous sommes en train de mettre en place des systèmes qui permettront d'entretenir et d'améliorer les sous-marins, afin de les mettre en service le plus rapidement possible.

● (1450)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, le spécialiste britannique des sous-marins m'a dit que nous possédions des compétences dans le domaine des sous-marins, mais pas en ce qui concerne ces sous-marins en particulier. Notre personnel aura besoin de formation.

À l'origine, on projetait de garder trois sous-marins à Halifax, et d'en envoyer un à Esquimalt. Premièrement, est-ce toujours ce qu'on prévoit faire? Dans l'affirmative, comment allons-nous assurer l'entretien des sous-marins à Esquimalt si nous ne sommes même pas en mesure de le faire à Halifax?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore où le député puise son information.

Notre personnel a suivi une longue formation au Royaume-Uni avant l'arrivée des sous-marins au Canada. Nous avons collaboré avec la Marine royale britannique et avec les fabricants des sous-marins.

Les sous-marins qui se trouvent à Halifax ont accès à des installations. En fait, l'un d'eux est actuellement en cale sèche pour fins de réparations. Nous possédons aussi des installations semblables sur la côte ouest, de sorte qu'il y aura, comme prévu, trois sous-marins sur la côte est et un sur la côte ouest.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les troupeaux canadiens de bovins sont menacés par la tuberculose transmise par les élans qui vivent dans notre parc national au Manitoba. S'il y a un autre cas de tuberculose diagnostiqué avant avril 2005, le Canada perdra son statut de pays libre de la tuberculose. Actuellement, au Manitoba, il y a des élans et des cerfs de Virginie qui sont atteints de tuberculose, et l'on étudie actuellement la santé des bisons et des bovins.

La ministre du Patrimoine canadien n'a pas réussi à gérer convenablement le troupeau d'élans vivant dans le parc national du Mont-Riding.

Quand la ministre du Patrimoine canadien commencera-t-elle à prendre le problème au sérieux et quand réduira-t-elle cette menace en abattant sélectivement le troupeau vivant dans le parc national du Mont-Riding?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député ne veut certainement pas proposer que la ministre abatte sélectivement le troupeau du parc national du Mont-Riding.

Ce que nous faisons, c'est que nous nous appuyons sur les meilleurs spécialistes et connaissances scientifiques à notre disposition. Nous étudions le problème en nous fondant sur les meilleurs spécialistes et connaissances scientifiques et, de concert avec les habitants de la région, nous veillons à ce que les mesures correctives quelles qu'elles soient favorisent la survie à long terme du troupeau d'élans et les intérêts des éleveurs qui vivent dans la région.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Manitoba et le Canada risquent de perdre leur statut de territoire libre de tuberculose le mois prochain si une autre flambée de la maladie se produit. Le troupeau du parc national du Manitoba est un vecteur endémique de la tuberculose. L'habitat et la nourriture dans le parc ne sont pas suffisants pour le grand nombre de bêtes que la ministre laisse vivre librement dans le parc. Nous ne voulons pas que le troupeau soit éliminé, mais nous souhaitons certainement qu'il soit réduit.

Le ministre de l'Agriculture essaie d'aider les agriculteurs. La ministre essaie, quant à elle, de détruire le gagne-pain de nos agriculteurs et de nos éleveurs. C'est elle la faute.

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si nous demandons aux scientifiques d'effectuer ce travail très important, c'est précisément parce qu'il ne devrait pas être laissé aux politiciens.

Questions orales

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, une récente décision du Tribunal des droits de la personne a déclaré la Société Radio-Canada coupable de discrimination pour avoir congédié une employée à cause de son âge, confirmant ainsi l'existence de graves problèmes de discrimination dans cette institution.

Est-ce que la ministre du Patrimoine va reconnaître qu'il y a un grave problème de gestion à Radio-Canada et qu'il est temps que cela cesse?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je le répète encore une fois, les employés et les employeurs sont à la table en train de négocier une convention collective.

Pour ce qui est des problèmes que le Bloc nous signale à Radio-Canada, il faut qu'ils soient amenés à la table des négociations et que ce soit mis dans une convention collective. C'est là que cela doit se faire.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, se mêler des négociations, c'est une chose, mais s'exprimer sur de grands principes, c'en est une autre.

Comment un gouvernement pourrait-il rester indifférent à ce qu'il y ait de la discrimination pure et simple dans une société d'État, comme c'est le cas à la Société Radio-Canada, à l'endroit des femmes et des jeunes? Je demande à la ministre de s'exprimer là-dessus.

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je vais le répéter encore une fois, il faut qu'ils discutent de leurs problèmes à la table de négociations. C'est pour cela que c'est la cinquième semaine que les employés et les dirigeants de Radio-Canada discutent. C'est pour cela qu'ils présentent les problèmes à la table. C'est ce qu'on appelle une convention collective. C'est ce qu'on appelle un pays démocratique.

* * *

●(1455)

[Traduction]

LA PROTECTION DES ENFANTS

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est regrettable que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'en ait pas appelé du jugement rendu dans l'affaire John Robin Sharpe sur la pornographie juvénile. Il appartient maintenant à notre très glorieux ministre fédéral de la Justice de régler ce grave problème.

Puisque, encore une fois, les tribunaux ne sont pas parvenus à protéger les enfants contre les pédophiles et les amateurs de pornographie juvénile, quelles mesures le ministre compte-t-il prendre dans l'immédiat afin de mettre les enfants à l'abri de ces prédateurs sexuels?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question bien des fois au cours des derniers jours. Le député soulève une question grave et complexe à laquelle il n'y a pas de solution simple.

Le projet de loi C-15A, présenté à la Chambre, créerait de nouvelles infractions en ce qui a trait à la pornographie sur Internet.

Cela représente un pas dans la bonne direction. Je dirai exactement la même chose que le chef de l'Alliance canadienne. Il faut procéder à une bonne consultation sur le sujet, et nous allons faire cela en collaboration avec les députés.

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous n'entendons parler que de consultation. Après neuf ans de consultations et de propos alarmistes, les ministres libéraux ne sont pas en mesure d'offrir aux Canadiens de vraies solutions.

Le premier ministre parle toujours de laisser un héritage. Les Canadiens veulent savoir quel genre d'héritage il prévoit leur laisser au chapitre des droits des enfants. Entend-il défendre les prédateurs sexuels ou prendre immédiatement des mesures pour protéger les jeunes Canadiens?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le député savait de quoi il parle, il saurait que nous avons présenté le projet de loi C-15A à la Chambre. Il saurait aussi qu'il existe des dispositions dans le Code criminel concernant la pornographie juvénile.

J'ai répété à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines que le gouvernement a travaillé et continuera de travailler sur ce dossier. Nous allons procéder à une bonne consultation, à laquelle participeront les parlementaires, et nous examinerons les dispositions législatives existantes afin de voir s'il est possible d'ajouter d'autres infractions au Code criminel.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des Sciences, de la Recherche et du Développement.

Le gouvernement fédéral a un certain nombre d'excellents programmes pour venir en aide au secteur de la petite entreprise. Un des meilleurs et des plus économiques est le Programme d'aide à la recherche industrielle, ou PARI. Étant donné le succès du programme, les fonds qui lui sont accordés chaque année s'épuisent toujours avant la fin de l'exercice financier.

Compte tenu du succès du programme pour l'aide qu'il apporte aux petites entreprises, le secrétaire d'État chargé des Sciences, de la Recherche et du Développement pourrait-il informer la Chambre des mesures qui sont prises à l'heure actuelle pour obtenir des fonds additionnels pour ce programme des plus valables?

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour l'excellent travail qu'il accomplit pour le compte du secteur canadien de la petite entreprise. Il a raison de dire que le PARI est un programme exceptionnel. Celui-ci dessert plus de 10 000 petites entreprises et a l'appui du secteur de la petite entreprise de tout le Canada.

Le PARI est couronné de succès. Le PARI est efficace et je tiens à dire au député que le PARI vaut la peine qu'on le défende.

*Travaux de la Chambre***LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION**

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on nous a laissé entendre que Génome Canada suivait l'exemple des IRSC en refusant de financer des recherches sur l'embryon humain. Ce n'est pas grâce à une ministre de la Santé qui a approuvé les lignes directrices, au départ, coupant l'herbe sous le pied au Parlement et au Comité permanent de la santé et leur faisant injure.

Le gouvernement confirme-t-il que le financement de Génome Canada a été retiré? Et d'abord, pourquoi permettre à Génome Canada d'établir ses propres règles?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, dans la mesure où il est possible de comprendre la question, je peux dire à la Chambre que, pour obtenir le financement du gouvernement, Génome Canada doit se conformer aux lignes directrices publiées par les Instituts de recherche en santé du Canada, en ce qui concerne les recherches sur les cellules souches provenant d'embryons.

Comme la Chambre le sait, la ministre de la Santé a déjà dit qu'elle présenterait un projet de loi sur la question le 10 mai au plus tard.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela ne me renseigne pas sur l'argent qui a été accordé la semaine dernière. Les IRSC ont adopté des lignes directrices sur le financement parce qu'il existe un vide juridique en ce qui concerne les techniques de reproduction. La ministre l'a admis la semaine dernière.

Dans bien d'autres domaines, le gouvernement est à la dérive, dans une sorte de vide éthique, parce que la ministre n'a pas le cran de présenter un projet de loi. Depuis neuf ans, les promesses creuses se succèdent.

Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas fait de ce dossier une priorité? Où est son projet de loi?

• (1500)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à quelques reprises à la Chambre, le gouvernement réagira au rapport du Comité permanent de la santé au sujet des techniques de reproduction assistée.

Je l'ai dit bien souvent à la Chambre, nous allons répondre au rapport et présenter un projet de loi le 10 mai au plus tard.

* * *

[Français]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, il y a déjà dix ans, un rapport d'enquête sur la santé et les limitations dénonçait le fait que trop peu de personnes handicapées bénéficiaient des crédits d'impôt qui leur étaient destinés à cause du caractère injustement restrictif de la définition de ce qu'est une personne handicapée.

En 1996, les personnes handicapées ont dénoncé à nouveau cette situation devant le Groupe de travail sur les personnes handicapées.

Qu'attend donc le gouvernement pour revoir sa définition de ce qu'est une personne handicapée, afin que ces mêmes personnes puissent avoir un accès aux crédits d'impôt qui leurs sont destinés?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas de

réponse précise à ce sujet, mais je ferai enquête et communiquerai avec le député dès que possible.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES HUMAINES

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signale que les propriétaires canadiens de PME connaissent des pénuries persistantes de main-d'oeuvre. Environ 265 000 emplois sont vacants dans le secteur de la petite entreprise, dont environ 185 000 le sont depuis au moins quatre mois.

À l'occasion d'un sondage qu'elle a mené récemment auprès de ses 102 000 membres, la fédération a constaté que 26 p. 100 des répondants ont signalé qu'ils avaient au moins un emploi qui était vacant parce que l'entreprise était incapable de trouver des personnes possédant les compétences nécessaires.

Que fait le gouvernement pour remédier à cette situation?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue, la députée de Whitby—Ajax, de son excellente question.

D'une part, l'acquisition de compétences et la formation des travailleurs dont les employeurs ont besoin sont au centre de notre stratégie d'innovation et d'apprentissage. D'autre part, les pénuries de main-d'oeuvre sont préférables au contraire, c'est-à-dire pas assez d'emplois et trop de chômage. Ces pénuries de main-d'oeuvre s'expliquent en partie par le fait que le Canada a été, de tous les pays du G-7, la plus puissante machine à créer des emplois.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de M. Solomon Isaac Passy, ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire ce que nous étudierons pendant le reste de la semaine et la semaine prochaine?

Comme il le sait bien, 70 p. 100 des députés veulent que les initiatives parlementaires fassent l'objet d'un vote. Le leader du gouvernement à la Chambre demandera-t-il à ses députés qui font partie du comité d'assister à la réunion de mardi prochain, de discuter de la question et de voter sans délai pour que nous puissions résoudre le problème aussi rapidement que possible?

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, demain, nous continuerons le débat de troisième lecture du projet de loi C-50, concernant l'Organisation mondiale du commerce, suivi du débat à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-47 concernant la taxe d'accise.

Lundi et mardi prochains, nous reprendrons l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-5, Loi sur les espèces en péril. Nous avons l'intention de déposer lundi le nouveau projet de loi sur la sécurité publique et ensuite d'entreprendre son étude le mercredi suivant.

Pour répondre à la question du leader de l'opposition sur les initiatives parlementaires, je félicite le député de Peterborough qui préside le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il a pris l'initiative d'organiser, avec l'appui du comité, une table ronde sur les meilleures façons de traiter des initiatives parlementaires.

Comme tous les députés le savent bien, la question des initiatives parlementaires, particulièrement en ce qui a trait à la mise aux voix, n'a rien de bien nouveau. Les Parlements précédents se sont également penchés sur la question. Le leader de l'opposition a proposé que toutes les initiatives fassent l'objet d'un vote. C'est la règle qui s'applique aux affaires émanant du gouvernement. Si nous pouvions en arriver à un consensus sur la période de temps à consacrer aux initiatives parlementaires, peut-être pourrions-nous y appliquer certaines des règles qui s'appliquent aux initiatives ministérielles.

Comme je l'ai souligné au cours de la période des questions, nous devons faire preuve de créativité dans ce domaine. Nous devons faire preuve d'une grande collaboration. Je serais très heureux de mettre les grandes théories de côté pour tenter de trouver des solutions qui seraient acceptables pour tous les députés.

• (1505)

[Français]

M. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque j'ai été retenu ce matin durant les affaires courantes, je n'ai pu déposer les neuvième, dixième et onzième rapports du Comité mixte permanent sur les langues officielles. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour les déposer maintenant.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour revenir au dépôt de rapports de comités?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, les neuvième, dixième et onzième rapports du Comité-mixte permanent sur les langues officielles.

Le neuvième rapport porte sur l'étude des crédits 35.

Dans le dixième rapport, le comité a émis le vœu de voir le budget du commissariat aux langues officielles augmenté de quatre millions de dollars.

Dans le onzième rapport le comité émet le vœu que le commissariat aux langues officielles entreprenne une campagne canadienne de sensibilisation afin de mieux faire connaître aux Canadiens et aux Canadiennes la Loi sur les langues officielles du Canada.

Privilege

[Traduction]

Le Président: La présidence entendra la question de privilège du député de Mississauga-Sud.

* * *

PRIVILÈGE

MOTION D'AJOURNEMENT

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez, ma requête a trait à deux questions de privilège. Si vous le permettez, je les présenterai une à la fois.

La première a trait au fait qu'un député a tenté d'empêcher un autre député de faire son travail de parlementaire. Monsieur le Président, je vous renvoie à l'ouvrage de Marleau et Montpetit, chapitre 3, Les privilèges et immunités, section relative à la protection contre l'obstruction, l'ingérence, l'intimidation et la brutalité, page 83.

Il s'agit d'une question dont je ne peux parler maintenant en détail parce que le député en cause est absent. Toutefois, j'estime qu'il suffira de traiter du problème en général.

En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, je suis appelé à représenter ce dernier à la Chambre des communes au moment de la présentation de la motion d'ajournement. À cette occasion, les députés peuvent demander des explications plus poussées relativement à des questions posées antérieurement au cours de la période des questions.

Il semble qu'un député, le Bureau ou l'absence de lignes directrices dans le Règlement soit à l'origine d'une situation, non pas seulement cette fois-ci, mais à d'autres occasions, où un secrétaire parlementaire doit se présenter à la Chambre pour exercer ses responsabilités, mais que le député concerné n'y est pas.

Il me semble que le Règlement est muet sur ce qui constitue un avis approprié dans de tels cas. Il me semble aussi que le Règlement ne dit rien sur les raisons valides d'annuler si tardivement, sur la période d'avis adéquate et sur les conséquences au cas où un député ne donnerait pas avis ou ne fournirait aucun motif valable pour ne pas se présenter lors du débat sur la motion d'ajournement.

Dans le cas en question, j'avais d'autres occupations, mais ma responsabilité première était de me présenter ici à la Chambre pour répondre lors du débat sur la motion d'ajournement. Je n'ai pas pu vaquer à mes autres occupations de parlementaire parce que le député ne s'est pas présenté pour une raison quelconque, ou parce que le bureau ne m'a pas informé de son absence, ou parce que le Règlement de la Chambre ne renfermait aucune ligne directrice à ce sujet.

Je soulève ce point à titre de question de privilège, monsieur le Président. On peut lire, dans le Marleau et Montpetit à la page 84:

Au fil des ans, des députés ont porté à l'attention de la Chambre des cas où, selon eux, il y avait eu tentative d'obstruction, de nuisance, d'ingérence, d'intimidation ou de brutalité à leur endroit. [...] Strictement parlant, de tels actes sont considérés comme des outrages à l'autorité de la Chambre et non comme des atteintes aux privilèges. Comme ces questions sont étroitement liées au droit de la Chambre de bénéficier des services de ses députés, elles sont toutefois souvent considérées comme des atteintes aux privilèges.

Privilège

En conséquence, monsieur le Président, j'ai soulevé une question de privilège aujourd'hui, comme on le fait parfois en cet endroit pour obtenir réparation de la part de la Chambre à l'égard de circonstances où des membres ne se sont pas présentés, où nul avis ou avis d'annulation n'a été donné ou encore, où aucun motif n'a été fourni. J'espère que le Règlement pourra être clarifié et qu'on pourra se pencher sur le cas précis qui me concerne et le résoudre à la satisfaction de la Chambre.

• (1510)

Le Président: Cette question de privilège est très simple à régler. Tous les députés ont l'obligation d'être présents à la Chambre lorsqu'elle siège, y compris le secrétaire parlementaire, y compris le député qui, semble-t-il, ne s'est pas présenté.

Ce qu'il y a de regrettable, dans la situation évoquée ici, c'est que les secrétaires parlementaires ou les ministres qui décident de venir ici pour répondre aux questions posées pendant le débat d'ajournement sont justement ici pour répondre, mais ils ne peuvent le faire si le député qui a soulevé la question n'est pas là.

Je sais bien que nous essayons d'arranger les choses pour que les députés qui décident, bien à contrecœur, de s'absenter de la Chambre puissent aller s'occuper d'autre chose.

Dans ce cas-ci, il y a eu rupture des communications. Le député en question était absent. Le secrétaire parlementaire estime avoir subi des inconvénients, mais je suis persuadé qu'il était heureux d'être à la Chambre. En ce sens, je ne puis que dire que ses fonctions sont lourdes à porter pour lui. À titre de secrétaire parlementaire, il doit se présenter et courir sa chance. Il l'a fait et cela n'a pas marché.

Si le secrétaire a un vrai grief à soulever, je lui propose de le faire au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui voudra peut-être examiner les règles pour voir s'il y a lieu des les modifier.

Cependant, je crains de ne pouvoir admettre avec le député que l'absence d'un autre député et l'annulation de cet échange a en quelque sorte nuit à sa capacité d'exercer ses fonctions, puisque son premier devoir consiste à être à la Chambre. La présidence ne peut aller plus loin.

Le député a une deuxième question de privilège à soulever, et je sais qu'il voudra l'aborder.

ALLÉGATION D'INTIMIDATION D'UN DÉPUTÉ

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième question de privilège est un peu plus grave. Il s'agit d'un incident survenu ce matin, alors que j'ai été victime d'une intimidation de la part d'un autre député au sujet des travaux à la Chambre.

Si je peux me permettre de situer l'incident dans son contexte, voici. Durant le débat, le mardi 23 avril, le député de Île de Vancouver-Nord a demandé le consentement unanime de la Chambre pour déposer 8 000 documents. J'étais à la Chambre et j'ai refusé d'accorder mon consentement. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, qui a pris la parole ensuite, a signalé que j'avais refusé de souscrire au consentement unanime et a déclaré que je bâillonais les Canadiens. Voilà le contexte.

Ce matin, j'étais à la Chambre pour d'autres raisons et j'ai dû partir pour assister à une réunion de comité. J'ai quitté la Chambre et alors que j'attendais la navette à l'extérieur, une automobile est arrivée devant moi. Le député de Kelowna est sorti de l'auto, s'est approché de moi, a placé son doigt sur mon nez et m'a dit que je lui causais un problème. Il a répété les paroles que la députée de Renfrew—

Nipissing—Pembroke avait utilisées à mon égard en indiquant que j'avais bâilloné les Canadiens.

Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il s'agit d'intimidation et que le député voulait faire en sorte que j'y pense à deux fois à l'avenir avant d'exercer mon droit de refuser le consentement unanime. Voici ce qu'on peut lire à la page 373 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit à propos du dépôt de documents:

Selon une pratique établie de longue date à la Chambre, les simples députés ne peuvent pas déposer de documents, officiels ou non, même avec le consentement unanime de la Chambre.

Je crois avoir travaillé fort pour mériter de jouir de relations respectueuses avec tous les députés à la Chambre. Si on m'accuse de réduire les Canadiens au silence et si on m'intimide parce que j'ai décidé d'exercer mon droit de refuser le consentement unanime à propos de quelque chose qui, je le sais, n'est pas habituellement autorisé par la Chambre à moins de circonstances extraordinaires qui motivent le consentement de tous les partis à la Chambre avant que quelqu'un ne demande à déposer ainsi des documents, je soutiens que ce député tentait de m'intimider et de me forcer à y réfléchir à deux fois avant de poser le même geste à la Chambre à l'avenir.

Comme je l'ai dit à propos de la première question de privilège, de tels incidents passent normalement pour des affaires d'outrage à la Chambre, mais la Chambre les traite plutôt comme des questions de privilège. Je les soulève ici aujourd'hui simplement parce que je crois, en ce qui a trait à la demande de consentement unanime pour déposer des documents qui ne sont pas conformes au Règlement de la Chambre, sauf en de rares circonstances, qu'il n'appartient pas à un autre député de me dire que je ne devrais pas inventer des règles au fur et à mesure, mais au Président. C'est ce qu'a allégué le député qui me reprochait d'inventer des règles, mais quand il va jusqu'à me toucher le visage du doigt pour montrer que je lui pose un problème, et étant donné l'agression qui a accompagné ces paroles et ce geste, je considère qu'il voulait m'intimider.

Je soumets cette affaire à l'attention de la présidence.

• (1515)

Le Président: Nous entendrons d'abord le député de Île de Vancouver-Nord puisque c'est lui qui prononçait le discours et qui a fait la demande.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si vous vous souvenez de ce qui s'est passé mardi, j'ai apporté avec moi les documents que je voulais déposer. J'avais 8 681 lettres. Le greffier m'a demandé de m'entretenir avec vous à ce sujet. Je vous ai fait part de mes intentions. Vous m'avez clairement dit que j'en avais trop et j'ai réduit ma pile. Vous étiez au courant que j'avais l'intention de demander le consentement unanime des députés pour déposer ces documents et selon l'avis que j'ai reçu du bureau du leader parlementaire de mon parti, tout était parfaitement réglementaire. Je croyais que vous m'aviez dit que dans la mesure où j'obtiendrais le consentement unanime de la Chambre pour le faire, ce serait recevable.

J'ai manqué une partie de l'intervention du député de Mississauga-Sud. S'il insinue que j'ai pu tenter de quelque façon que ce soit de l'intimider, je ne vois pas comment j'aurais pu le faire. Je ne lui ai pas adressé la parole depuis cet incident. J'ai effectivement reconnu que c'était lui qui avait refusé le consentement unanime et je l'ai dit dans un communiqué de presse. C'est la seule chose que j'ai faite depuis.

Privilège

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais simplement préciser que si le député d'en face parle du député de Kelowna qui n'est pas présent à la Chambre, il est difficile pour lui de se défendre. Je me demandais si nous parlions de mon honorable collègue qui vient de prendre la parole ou du député de Kelowna.

Le Président: Je pense que deux députés ont été nommés, celui de Renfrew—Nipissing—Pembroke et celui de Kelowna. Selon le député de Mississauga-Sud, ces deux députés l'auraient en quelque sorte intimidé alors qu'il tentait d'exercer ses fonctions.

À mon avis, il est clair, en l'occurrence, que ce qui est arrivé est tout à fait normal. Le député de Île de Vancouver-Nord a demandé le consentement pour déposer des documents. Le consentement a été refusé, comme cela arrive parfois. Quelqu'un a montré du doigt le député qui avait dit non et l'aurait fait, semble-t-il, d'une manière jugée insultante par le député de Mississauga-Sud.

En tant que Président, je n'ai pas la maîtrise de ce qui se passe à l'extérieur de la Chambre. Ce qui s'est passé ce jour-là à la Chambre était tout à fait normal. Une telle situation n'est pas inhabituelle.

Je regrette que le député de Mississauga-Sud ait été insulté par les propos d'autres députés, mais il est normal que le consentement soit demandé et que, parfois, il ne soit pas accordé. C'est ce qui est arrivé cette fois-là. C'est arrivé à maintes reprises depuis un certain nombre d'années et il est même arrivé que quelqu'un pointe du doigt la personne qui a dit non. Je ne peux pas faire grand-chose à cet égard.

Dans les circonstances, j'ai de la difficulté à admettre que le député ait fait l'objet d'intimidation. Si, à l'extérieur de la Chambre, le député de Kelowna a effectivement mis son doigt sur le nez du député, cela pourrait être considéré comme une agression. Cependant, j'ignore ce que je peux faire à cet égard à la Chambre. Cela me préoccupe parce que je ne pense pas qu'il y ait atteinte au privilège dans cette affaire.

Si l'agression avait été plus grave, je serais porté à considérer la question plus sérieusement. Cependant, si c'est arrivé à l'extérieur de la Chambre, je ne sais trop quel pouvoir votre pauvre Président aurait relativement à pareil incident.

J'entendrai le député très brièvement, mais je pense que nous avons fait le tour de la question.

● (1520)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je cite de nouveau Marleau et Montpetit, à la rubrique «La protection contre l'obstruction, l'ingérence, l'intimidation et la brutalité». On dit à la page 83 que cela peut se produire sur le parquet de la Chambre ou lorsque le député se rend à la Chambre ou en revient pour les besoins des délibérations du Parlement. Je me rendais à la réunion du Comité permanent des transports.

J'ai demandé un conseil juridique à ce sujet. Le fait de s'approcher rapidement d'un député et de lui pointer un doigt sous le nez constitue une agression selon la définition légale du terme. Le député a répété que je muselais les Canadiens, et il cherchait à influencer mes interventions dans l'avenir ou l'attitude de tout député cherchant à exercer son droit de refuser le consentement unanime.

Le Règlement précise clairement que, dans la majorité des cas, un député souhaitant déposer des documents n'obtiendra pas le consentement unanime. À mon avis, j'ai été agressé par le député de Kelowna ce matin, et il a cherché à m'intimider dans mon travail de parlementaire.

Le Président: Il se peut que le député ait raison. Nous allons laisser cette question de côté et, quand le député de Kelowna sera de retour, peut-être pourra-t-il apporter d'autres précisions.

J'ai une autre question. Le député peut-il dire à la Chambre si cet incident s'est produit à l'extérieur de l'immeuble?

M. Paul Szabo: J'attendais l'autobus, monsieur le Président.

Le Président: Je vous remercie de cet éclaircissement. Nous allons en rester là et nous verrons si d'autres choses viendront s'ajouter à ce sujet plus tard.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je désire vous informer que le député de Kelowna et porte-parole de l'Alliance canadienne concernant les aînés est en route pour venir ici. Je suis convaincu qu'il aimerait avoir la possibilité de répondre à ces accusations; pendant que nous attendons l'autobus. Je suis convaincu que l'autobus est en route et qu'il conduira sans nul doute le député de Kelowna ici, et que celui-ci saura se rendre jusqu'à nous sans subir d'agression induite.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une fois que vous avez rendu votre décision, j'estime que l'on a manqué de respect à mon égard à la Chambre, car le député de Mississauga-Sud adoptait un air satisfait et souriait. Il essaie de faire valoir que c'est un incident sérieux, mais en souriant et en adoptant un air satisfait à la Chambre, il ne pense manifestement pas que c'est sérieux.

● (1525)

Le Président: Nous ne pouvons contrôler l'expression faciale de tous les députés.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, les députés alliés proposent de demander au député en cause de se présenter à la Chambre pour donner sa version de cet incident qui me semble très grave. Nul député ne peut prétendre que le député de Mississauga-Sud souriait d'un air satisfait, parce que ce n'était pas le cas. Il a communiqué avec nous et il ne fait aucun doute qu'il prend cet incident au sérieux.

Je pense aussi que le Président doit constater, comme lui, que sa responsabilité à l'égard de ce qui se passe dans l'enceinte parlementaire ne se limite pas simplement à la Chambre des communes. Elle s'étend également aux édifices et aux terrains de la cité parlementaire.

Monsieur le Président, vous avez donc la responsabilité de rendre une décision à cet égard et je crois que le député a le droit, de son côté, d'entendre cette décision.

Le Président: La présidence apprécie l'aide du député de Brandon—Souris. Certes, le député sait aussi bien que la présidence que la responsabilité du Président à l'égard de ce qui se passe dans l'enceinte parlementaire se limite malheureusement à l'intérieur des édifices occupés par le Parlement; elle ne s'étend ni au terrain ni à l'autobus. C'est cet aspect qui me préoccupe et c'est pourquoi j'ai demandé où s'était produit l'incident. Mais je suis certain que le député de Kelowna nous fera signe en temps voulu.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'en étais au milieu de mon discours, avant la période des questions, je parlais d'un rapport que KPMG avait présenté pour montrer que le Canada était un chef de file parmi les pays industrialisés pour ce qui est de la faiblesse des coûts. J'ai passé en revue divers secteurs pour montrer où le Canada était en tête.

Nous sommes certes inquiets lorsqu'il y a des suppressions d'emplois, mais nous ne sommes pas sur le point d'abandonner tout espoir pour l'avenir. C'est une dure réalité économique que des entreprises comme General Motors doivent fabriquer des produits qu'elles peuvent vendre. Elles n'ont pas suffisamment de revenus pour survivre si personne n'achète les automobiles qu'elles fabriquent.

Lorsque General Motors a annoncé la fermeture de l'usine, elle a dit très clairement que sa décision était justifiée par la surcapacité dans l'industrie et la baisse des ventes des autos sport fabriquées à Sainte-Thérèse. La compagnie a décidé qu'elle devait restructurer ses activités en Amérique du Nord.

Contrairement aux allégations faites dans un récent article de journal portant sur le transfert de la production vers le Mexique, une étude conjointe effectuée par les gouvernements fédéral et ontarien montre que l'expansion mexicaine ne s'est pas faite aux dépens du Canada.

Le Canada vient encore au cinquième rang parmi les fabricants d'automobiles dans le monde. Comme nous le savons tous, le secteur de l'automobile, comme tous les autres, s'ajuste encore au ralentissement économique général. Les entreprises restructurent leurs activités nationales et internationales. Cela pourrait entraîner des fermetures d'usines pas simplement ici, mais aux États-Unis et dans d'autres régions du monde également. Nous ne sommes pas seuls.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement s'est engagé à continuer de collaborer avec l'industrie, avec les syndicats et avec les autres ordres de gouvernement pour encourager les fabricants d'automobiles à maintenir leurs usines ouvertes.

N'oublions pas que, malgré ces reculs, nous avons encore un secteur de l'automobile très solide. Il emploie directement 150 000 personnes et représente plus de 73 milliards de dollars en livraisons annuelles. Il continue d'être l'un des principaux moteurs de l'économie canadienne. Assurer le maintien de sa croissance et de sa santé financière continue d'être une des priorités du gouvernement.

Le secteur de l'automobile investit au Canada, car nous avons une main-d'oeuvre hautement qualifiée, des coûts de main-d'oeuvre compétitifs et un excellent climat des affaires dans lequel il peut être florissant. Nous espérons tous qu'à la suite de l'amélioration régulière de la situation économique en Amérique du Nord, nous serons en mesure de conserver une part importante de la production automobile en Amérique du Nord.

Même si nous partageons la préoccupation du parti d'en face pour les gens qui sont touchés par la fermeture de cette usine, nous demeurerons positifs. Nous croyons que cette industrie a un excellent avenir dans cette province. Pour ma part, je continuerai

de soutenir les efforts du gouvernement pour aider à faire en sorte que ce secteur continue de prendre de l'expansion et de constituer un élément solide et dynamique de l'économie du Québec et du Canada.

• (1530)

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Yukon de son discours, lui qui vient d'une région très particulière, avec une économie très spécifique.

Il a dit que le gouvernement s'occupait du dossier, qu'il était entre bonnes mains et que le fédéral faisait son travail. Une demande a été formulée. Une coalition existe maintenant dont le maire de Boisbriand, M. Poirier, est président. Il a obtenu une promesse du gouvernement fédéral, en octobre dernier, à l'effet qu'il lui enverrait deux démarcheurs et un administrateur.

Nous sommes en avril; cela fait six mois et le gouvernement n'a toujours rien fait dans le dossier. On vient me dire qu'on travaille sur le dossier, qu'on s'occupe de nos affaires et qu'on est très présents, mais on ne peut même pas nommer deux démarcheurs et un administrateur. Je ne comprends plus rien.

C'est faux ce qui se passe présentement. Je voudrais savoir ce qu'en pense l'honorable député.

[Traduction]

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr des détails de cette requête, mais le gouvernement fédéral a été passablement actif depuis le début. J'ai pu en faire mention dans mes observations, mais lorsque l'usine a fermé la première fois, le gouvernement fédéral a travaillé en étroite collaboration avec le maire de Boisbriand et le comité pour tenter de garder l'usine en opération et sauver des emplois. Il a même aidé financièrement le comité, en plus d'en faire partie.

À un certain nombre d'occasions, le gouvernement a aussi assisté aux négociations et il a même dirigé celles-ci au siège social de GM, à Detroit. En effet, les ministres Manley, Tobin et Cauchon sont allés sur place rencontrer les dirigeants de GM et ont tenté de les convaincre de garder l'usine ouverte. Le nouveau ministre de l'Industrie, M. Rock, a rencontré...

Le vice-président: Je suis déjà intervenu auprès de députés qui désignaient leurs collègues par leur nom dans cette Chambre. Je prie donc les députés de bien vouloir désigner leurs collègues par le nom de leur circonscription ou par le portefeuille dont ils sont responsables.

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je suis désolé de m'être laissé emporter par mon enthousiasme. Le ministre de l'Industrie a rencontré le président de GM du Canada et a nommé récemment un sous-ministre délégué au sein du comité formé par le ministre québécois de l'Industrie pour étudier la question. Ce sous-ministre délégué a rencontré le maire de Boisbriand ce matin.

Je ne suis pas au courant de l'événement particulier qui a été mentionné. Peut-être que nous aurions pu être plus utiles, mais nous avons certainement été mêlés au dossier de bien des façons.

Afin de rendre ce débat constructif, il y aurait lieu de reconnaître ces interventions et peut-être, comme notre collègue l'a suggéré, d'essayer de faire plus. Il est bien de faire des suggestions constructives sur la façon de contribuer davantage, et j'espère que nous allons tous pousser dans la même direction. Je suis persuadé que tous les députés de la Chambre aimeraient voir l'usine ouverte et les autres usines de fabrication de pièces au Québec continuer de prospérer, à leur façon, dans l'industrie de l'automobile.

Les crédits

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NP): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Yukon au sujet de la situation actuelle du secteur de l'automobile en Ontario. Depuis 18 mois, le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile a perdu quelque 15 000 membres du fait des restructurations opérées dans ce secteur. GM a annoncé la fermeture de son usine au Québec, et Ford, celle de son usine de camions d'Oakville. On s'inquiète également de l'avenir de l'usine de camions DaimlerChrysler de Pillette Road, à Windsor. Entre-temps, les usines de pièces automobiles ont elles aussi été frappées durement dans le sud de l'Ontario.

Que fait le gouvernement pour retenir les emplois à Windsor et Oakville? Que fait-il pour élaborer une nouvelle stratégie pour le secteur de l'automobile au Canada?

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, c'est vrai, le secteur de l'automobile n'est pas en difficulté seulement au Québec. Comme l'a si bien expliqué la députée, ce ralentissement de l'activité économique et ces restructurations ont durement frappé le secteur de l'automobile partout au Canada.

Je ne sais pas si la députée est au courant, mais le ministre de l'Industrie a entrepris des consultations avec les représentants du secteur pour mettre au point une nouvelle politique qui aidera l'industrie en général, non seulement au Québec, mais aussi en Ontario et dans d'autres régions en difficulté.

• (1535)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais prendre le relais sur ce que vient tout juste de déclarer le député de Yukon. Il disait: «Il y aura des rencontres avec les représentants de l'industrie automobile, au cours desquelles nous discuterons de ce que nous pouvons faire pour permettre le développement de l'industrie automobile, non seulement à Boisbriand, au Québec, mais également partout au Canada.»

Là est le problème. Les gens de l'industrie automobile qui vont rencontrer le gouvernement du Canada ont des demandes à présenter au gouvernement. Ils veulent obtenir des crédits d'impôt additionnels. Peut-être que le gouvernement fédéral a entre les mains le levier dont il a besoin pour forcer GM à faire quelque chose pour les travailleurs de Boisbriand, alors qu'on sait pertinemment qu'il y a une volonté de GM de réintroduire le modèle GTO, qui a déjà été fabriqué à Boisbriand.

Pourquoi ne pas le fabriquer de nouveau à Boisbriand? J'aimerais que le député réponde à cet aspect de la question. Pourquoi ne pas se servir de ces demandes de l'industrie automobile pour faire des pressions afin que le gouvernement fédéral les incite, les encourage ou même les force à maintenir en opération l'usine de Boisbriand?

[Traduction]

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'aime bien travailler au côté de ce député en comité. Il est très perspicace. Si le constructeur veut relancer un produit, il est certainement préférable qu'il le fabrique dans sa propre usine, je le reconnais. Des députés du Bloc québécois, du Parti québécois et des représentants du gouvernement du Québec font partie du comité oeuvrant pour le maintien en activité de l'usine. Ils pourraient trouver des solutions, ou bien le comité du ministre de l'Industrie du Québec, dont fait partie notre sous-ministre délégué, pourrait trouver des solutions.

Il est bien que nous parlions de solutions positives. Quand ces personnes ou d'autres recommanderont des solutions, le ministre de l'Industrie ne manquera certainement pas de les étudier, pour régler ce problème.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur la motion présentée par la députée de Laurentides. Je lirai la motion pour que les gens qui nous écoutent comprennent bien où l'on en est rendus dans le débat. On dit:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

Tous les mots de cette motion sont très bien pesés. La réalité, qui est vécue depuis longtemps au Canada, c'est que l'industrie automobile s'est beaucoup développée en fonction de l'Ontario, par des choix, par de l'aide qui lui a été donnée, par le biais du Pacte de l'automobile. Le Québec a cherché pendant plusieurs années, il y a déjà quelques décennies, à s'assurer d'une implantation de l'industrie automobile sur son territoire.

On a réussi à attirer General Motors. On a essayé avec d'autres aussi. L'entreprise General Motors a été très efficace, productive et rentable. Elle a développé, grâce à la qualité de sa main-d'oeuvre, un travail adéquat. D'ailleurs, la compagnie n'a pas décidé de fermer l'entreprise à cause d'un manque de productivité. C'est un choix de multinationale, comme on en voit beaucoup aujourd'hui. Cela prend non seulement une entreprise rentable dans chacune des usines, mais aussi le meilleur taux de rentabilité. C'est donc une décision de compagnie.

Quant à nous, au Parlement fédéral, nous sommes responsables de nous assurer que le gouvernement fédéral a tout fait pour donner une chance à l'industrie, pour que l'entreprise puisse continuer d'exister et qu'on puisse utiliser les équipements. Ce serait très déplorable qu'à l'automne 2002, on perde cette entreprise, cette usine, qui est la seule au Québec de cette envergure dans le domaine de l'automobile, et qu'ainsi on recule de 20 ans.

La raison pour laquelle on soulève ce débat à la Chambre des communes aujourd'hui, c'est que le gouvernement fédéral s'est terriblement trainé les pieds à cet égard.

Je lirai quelques citations du ministre de la Justice qui était, à ce moment-là, secrétaire d'État au Développement économique régional pour le Québec. La première citation date du 7 septembre 2001. Le ministre, qui est maintenant ministre responsable pour le Québec disait: «Je ne vois pas quels programmes fédéraux pourraient être utilisés à cette fin.» Il parlait de la crise pour relancer l'usine. C'était en septembre 2001.

Ensuite, le même ministre a dit: «À la limite, il y aurait peut-être le Partenariat technologique Canada, le programme utilisé par Ottawa pour appuyer Bombardier depuis plus d'une décennie, mais il faudrait voir.»

Finalement, jusqu'à ce jour, le gouvernement fédéral ne s'est manifesté d'aucune façon afin d'empêcher la fermeture des usines. C'est pour cela qu'on engage le débat à la Chambre. C'est parce que le gouvernement fédéral n'a pas fait son travail dans ce domaine.

Ma collègue de Laurentides le disait tout à l'heure, mais je le répéterai parce que c'est important. M. Poirier, le maire de Boisbriand, le président de la coalition qui veut relancer l'usine, nous a dit que, depuis octobre, depuis bientôt six mois, on attend la nomination de deux démarcheurs et d'un représentant administratif, pour s'assurer qu'on puisse poser les gestes pertinents pour obtenir de l'entreprise un engagement quelconque. On n'a aucune nouvelle du gouvernement fédéral.

Les crédits

Pendant ce temps, le gouvernement du Québec a offert une garantie pour un prêt de 360 millions de dollars. Ce geste a été posé par un gouvernement qui, lui, est très conscient de la nécessité de faire en sorte que l'usine de Boisbriand puisse continuer. Le gouvernement fédéral, lui, semble avoir d'autres intérêts à cet égard.

On a vu des députés de plusieurs partis dire que ce n'est pas seulement au Québec que l'industrie automobile va mal. Le problème, c'est que c'est la dernière usine qu'il y a au Québec et que, pour nous, c'est primordial. S'il y a nécessité d'intervenir dans tout le secteur automobile, qu'on le fasse. Toutefois, qu'on réagisse au moins par rapport à la crise actuelle, parce que la fermeture de l'usine ne se fera pas dans dix ans; à l'automne 2002, il n'y aura plus d'usine.

Une voix: C'est en septembre.

M. Paul Crête: C'est en septembre 2002.

D'ici là, pour les travailleurs qui sont touchés, pour les gens qui ont consacré leur vie au fonctionnement de cette usine, pour l'économie de la région et de tout le Québec, c'est important que des gestes soient posés.

Le premier geste devrait venir du gouvernement fédéral. Il devrait dire: «Oui, on a des gens qui s'occupent de ce dossier. Oui, ils pourront avoir les moyens de se déplacer. Oui, ils poseront de bonnes questions aux dirigeants de GM, lorsqu'ils les rencontreront à leur siège social.»

Pourquoi le premier ministre et les ministres responsables n'iraient-ils pas de l'avant en posant des gestes, en allant rencontrer les autorités de GM? S'ils ont mis sur pied des Équipes Canada pour aller découvrir des marchés en Chine, pourquoi ne feraient-ils pas des choses semblables ici, au Québec, au Canada et aux États-Unis, afin de maintenir des marchés qu'on a déjà développés et avoir une usine où les travailleurs ont toute la compétence nécessaire pour poursuivre le faire?

• (1540)

Ma préoccupation est à l'effet que cette usine est un peu la tête de pont de l'industrie automobile au Québec. J'ai un exemple très concret. Dans ma circonscription, qui se trouve à une grande distance des Laurentides, il y a l'entreprise AMT qui fait des pièces automobiles pour différents fabricants. Si l'on perd le plus grand fabricant du Québec, cela diminue les canaux de circulation et les possibilités d'entrée sur ces marchés. Pour prendre sa place, il est très important de pouvoir utiliser tous les réseaux nécessaires. On est très inquiets. De quelle façon va-t-on arriver à des solutions? On ne le sait pas trop.

Je pense que les cris du coeur ont aussi été lancés par les syndicats concernés. Je cite entre autres M. Desnoyers, qui disait: «Le premier ministre du Canada n'a pas encore levé le petit doigt dans ce dossier. Il est temps qu'il s'en occupe personnellement. Il va entendre parler de nous souvent.» C'est un communiqué de la FTQ daté du 25 janvier 2002.

Cela veut dire que ce cri du coeur n'a pas encore été entendu par le premier ministre. Est-ce qu'il n'y aura pas une prise de position de ce gouvernement pour montrer qu'ils ont à coeur que l'usine demeure ouverte, qu'ils ont à coeur qu'on puisse avoir des emplois dans cette usine et voir quelles possibilités peuvent être offertes?

Il n'y a aucune initiative. On dirait que le néolibéralisme qui a frappé ce gouvernement depuis 1994 trouve ses racines dans un dossier comme celui-ci. On a décidé que c'était la règle du marché qui jouait. On a beau avoir prêté de l'argent à General Motors, on a beau voir que l'État a contribué de façon importante par toutes sortes

de forme d'aide au fonctionnement de l'entreprise, aujourd'hui, parce que cette multinationale a décidé de fermer son usine du Québec, on ne s'en occupe pas particulièrement, on laisse aller les choses. On va vivre avec cela, ce qui aura comme résultat de faire perdre des emplois, de perdre une expertise et de perdre tout un réseau de distribution et de fabrication. Je pense que c'est très dommage.

Le syndicat a fait preuve d'une grande maturité dans ce dossier. On a évité de prendre des moyens draconiens qui auraient été très négatifs pour la compagnie. Si le gouvernement fédéral ne fait pas les gestes nécessaires, le désespoir surgira. On est à la limite du tolérable.

Il y a de la colère face à l'inaction du gouvernement fédéral, face au fait qu'il n'y a pas de travaux en cours. Rien n'est sur la planche à dessin pour développer des hypothèses, pour trouver des solutions et des alternatives. On ne voit rien de cela présentement et c'est lié à toute l'économie québécoise.

L'automobile de demain sera liée à la question de l'aluminium. Elle sera liée à l'utilisation de nouveaux métaux qui ne sont pas présentement utilisés, mais qui sont disponibles au Québec. Ils feront partie de l'automobile de demain. Si nous n'avons pas ce type d'usine pour développer ces choses et pour mettre nos ressources à leur disposition, on perd un gros avantage et le gouvernement fédéral aura manqué le bateau. Il sera passé à côté de ses responsabilités. Il aura engrangé des surplus mais, en même temps, il aura contribué à faire disparaître une entreprise dans une région où elle a un immense impact économique.

On est devant cette réalité. Je souhaite qu'on puisse en arriver au résultat que la journée d'opposition du Bloc québécois d'aujourd'hui permettra d'en arriver à quelque chose, qu'elle permettra d'obtenir que le gouvernement fédéral bouge, qu'il aille de l'avant pour que, effectivement, on puisse relancer cette usine. Il faut souhaiter que dans un an, deux ans ou trois ans, on sera dans une situation rétablie où les gens seront fiers de continuer à travailler dans cette usine. Comme tous les autres députés du Bloc québécois, j'en appelle à la Chambre pour qu'on puisse obtenir du gouvernement qu'il bouge en ce sens.

Je vais maintenant céder la parole au député de Rosemont—Petite-Patrie, avec qui je partage le temps qui m'est alloué, après la période de questions et commentaires qui devrait suivre mon discours.

• (1545)

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, à plusieurs reprises aujourd'hui, j'ai soulevé la question de l'honnêteté intellectuelle dans ce débat. Je sais que cela énerve les députés du Bloc québécois, mais en réalité, les investisseurs deviennent très nerveux quand ils voient une province dirigée par un gouvernement séparatiste. Autrement dit, quelle confiance ce genre d'incertitude donne-t-il à une entreprise songeant à investir dans la province de Québec?

Les députés bloquistes veulent le meilleur de deux mondes. Ils veulent jouer avec cette idée de séparation, mais les citoyens du Québec paient le prix fort pour cette obsession de la séparation. Nous le savons parce qu'en réalité, si le Québec se séparait un jour, est-ce que la General Motors du Canada aurait une garantie que ce nouveau pays appelé Québec aurait une entente de libre-échange avec nos plus grands partenaires commerciaux et voisins, les Américains? Et le vieux Pacte de l'automobile? Qu'en adviendrait-il? Quant à l'Accord de libre-échange nord-américain, est-ce que le Québec en ferait toujours partie?

Nous pourrions également parler de la monnaie. Ce sont tous là des aspects que toutes les sociétés, grandes ou petites, prennent en considération. Tous les économistes nous disent cela, même ceux qui exercent leur profession au Québec. Voilà pourquoi les sièges sociaux de beaucoup de sociétés et d'entités sociales ont quitté le Québec.

Le fait reste que, si nous avons le choix entre cette province et une autre, ne choisirions-nous pas la province qui a plus de stabilité politique que la province de Québec représentée ici à la Chambre des communes par des séparatistes?

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a pas seulement les intérêts économiques qui sont nerveux, les députés sont également un peu trop nerveux.

Sérieusement, regardons les investissements au Québec au cours des dernières années. Cela ne fait pas deux semaines qu'il y a un gouvernement souverainiste à Québec. Cela fait plusieurs années. Il y en a eu sous deux régimes différents.

Alcan a décidé d'investir de façon importante sur la Côte-Nord du Québec. Ce sont des sommes qui représentent non seulement des millions mais des milliards de dollars. Bombardier a développé un complexe aérospatial très important et les membres de la direction ne sont pas reconnus pour être des souverainistes. Ce sont des fédéralistes qui ont considéré que de s'installer à Montréal, c'était important parce qu'il y avait une forte capacité de main-d'oeuvre. Amos, en Abitibi, est la ville où l'on trouve la meilleure eau au monde. Pensez-vous que quelqu'un a décidé de ne pas investir à cet endroit parce que ce sont des séparatistes. Une entreprise italienne est venue s'y installer et développe ce marché.

Je peux également souligner que je suis propriétaire d'une petite Geo Metro, une toute petite voiture fabriquée par General Motors. Quand je suis allé l'acheter, le propriétaire du garage où je vais—c'est un fédéraliste assez reconnu—ne m'a pas dit: «Je ne te l'a vends pas parce que tu es un séparatiste.» Il m'a vendu cette automobile.

On est dans le domaine de l'économie. Il s'agit de marchés. Aujourd'hui, notre problème n'est pas la question de la séparation du Québec et n'est pas la question constitutionnelle, c'est l'inaction du gouvernement dans ce dossier. C'est parce que le fédéral n'a pas fait son travail qu'aujourd'hui, on est obligés de lancer un cri du coeur comme celui-ci. C'est parce qu'il n'a pas nommé les démarcheurs qu'il fallait pour aller cogner à la porte de General Motors. C'est parce qu'il n'a pas mené les actions nécessaires comme il aurait dû le faire et parce qu'il sait depuis longtemps que l'industrie de l'automobile, pour lui, c'est en Ontario qu'elle s'est développée et que l'unique usine au Québec, c'est comme un accident de parcours.

Nous lui disons que ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas un accident de parcours. Aujourd'hui, je n'ai pas vu beaucoup de députés libéraux du Québec se lever pour dire que la fermeture de l'usine n'avait pas de bon sens. C'est cela le débat qu'on met sur la table. C'est la réalité d'une usine qui crée plus de 1 000 emplois qui va fermer. Le gouvernement fédéral n'a pas fait son travail jusqu'à maintenant pour assurer que l'usine demeure ouverte.

• (1550)

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, manifestement le ruban de la cassette est coincé dans la machine depuis ce matin. Il n'arrive pas à l'en débarrasser.

C'est très malheureux parce que je pense que mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a bien indiqué que le développement économique du Québec est tout à fait

Privilège

phénoménal ces dernières années. Montréal est redevenue une plaque tournante de l'économie nord-américaine.

Je pense qu'on ne peut pas invoquer de nouveau ce genre d'argument, d'autant plus que je me souviens qu'en 1995, Laurent Beaudoin, qui était à l'époque président de Bombardier, jouait justement sur cette question de l'instabilité et avait ouvert quelques semaines ou quelques mois plus tôt une usine en Irlande du Nord.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, rapidement, je demanderai tout simplement au ministre de la Justice, qui vient du Québec et qui est le porte-parole du gouvernement fédéral pour le Québec, quand va-t-il poser les gestes pertinents?

Il y a une situation d'urgence à régler. Pour le moment, il est complètement silencieux et c'est inacceptable.

Le vice-président: Avant de procéder à la reprise du débat, je vais entendre un recours au Règlement au sujet d'une question de privilège soulevée antérieurement aujourd'hui.

Le député de Kelowna a la parole.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

ALLÉGATION D'INTIMIDATION D'UN DÉPUTÉ

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois que vous attendiez mon intervention à la suite de la question de privilège soulevée plus tôt aujourd'hui. Je tiens à raconter à la présidence et à la Chambre ce qui s'est vraiment produit d'après le souvenir que j'ai de l'événement. Je n'ai pas entendu la question de privilège car j'étais dans la navette vers mon bureau.

Il semble que, pour une raison ou une autre, un député d'en face a eu l'impression que je l'avais attaqué ou intimidé aujourd'hui, du moins c'est ce qu'on m'a dit. Je peux vous assurer monsieur le Président, et je peux assurer au député, que ce n'est pas du tout le cas. Voici ce qui s'est passé au meilleur de ma connaissance.

Je me trouvais devant l'édifice du Centre et j'attendais la navette verte pour me rendre à mon bureau dans l'immeuble de la Justice. À ce moment, le député de Mississauga-Sud, qui apparemment a soulevé la question de privilège un peu plus tôt, s'est approché de moi par l'arrière.

Je lui ai dit que j'avais une question à régler avec lui. Il m'a demandé ce que c'était. J'ai expliqué qu'il s'agissait de son refus d'accorder le consentement au député d'Île de Vancouver-Nord pour qu'il dépose une lettre à la Chambre. Il a répliqué qu'il n'avait pas accordé son consentement parce que la lettre n'était pas rédigée dans les deux langues officielles. J'ai souligné que la décision ne lui appartenait pas, mais qu'il appartenait à la présidence de déterminer si le document pouvait être déposé ou non. Je lui ai dit qu'il n'avait même pas vu la lettre.

Monsieur le Président, je crois savoir que la lettre se rapportait à une question qui avait fait l'objet d'un débat ce jour-là. Elle provient d'un groupe de plus de 8 000 Chinois et a été adressée au ministre de la Justice du Canada. La traduction de cette lettre se lit comme suit:

Les crédits

Monsieur le Ministre de la Justice,

Objet: Hausse à 18 ans de l'âge requis pour consentir

Je suis renversé d'apprendre que l'âge requis pour consentir à l'activité sexuelle est de 14 ans. Cela signifie qu'un adulte peut légalement avoir une relation sexuelle avec un enfant. Étant donné la vulnérabilité émotionnelle des enfants et leur risque élevé de rester marqués par l'activité sexuelle, je suis très inquiet.

Si je ne m'abuse, les gouvernements provinciaux vous ont demandé de hausser l'âge requis pour consentir, afin d'aider à combattre la prostitution des enfants et leur exploitation sexuelle.

Aux termes de la loi, les Canadiens ne votent pas, ne consomment pas d'alcool, ne vont pas à la guerre ou ne se livrent pas à d'autres activités propres aux adultes avant l'âge de 18 ans. L'activité sexuelle peut avoir des conséquences associées aux adultes, dont la maladie et la grossesse.

Pour l'amour des enfants canadiens, je vous exhorte respectueusement à agir sans tarder en mettant en vigueur et en appuyant des mesures législatives visant à protéger les enfants et à rétablir à 18 ans l'âge requis pour consentir.

C'était la lettre en cause et le député de Mississauga-Sud a refusé le consentement unanime. L'allégation n'avait rien à voir avec cette partie en particulier, mais plutôt avec le désaccord entre le député et moi-même, et c'est ainsi que je l'ai faite.

Le député a donné à entendre que je suis descendu d'une automobile pour lui barrer le chemin et que j'ai mis mon doigt dans son nez ou quelque chose du genre. Il n'y a rien eu de tel. Pour commencer, je n'étais pas en auto. Debout sur le trottoir, j'attendais l'autobus. Il est venu plus tard. Je crois qu'au moins un autre député, le député de Nanaimo—Cowichan, est passé pendant que le député de Mississauga-Sud et moi parlions.

Si ce genre d'incident est censé faire l'objet d'une grave question de privilège, cela me dépasse. Il n'y a eu aucune agression ou intimidation. Il y avait un désaccord, c'est certain et il y en a d'ailleurs encore, mais là n'est pas la question. La question, c'est qu'on m'accuse à tort. Je nie totalement ce qu'on me reproche. Je ne comprends pas ce qui motive cette accusation.

• (1555)

Le vice-président: Je remercie le député de Kelowna d'être revenu à la Chambre aussi vite que possible et surtout de nous avoir fourni des éclaircissements. La présidence a entendu l'intervention précédente du député de Mississauga-Sud et je suis sûr qu'elle prendra cette question en délibéré et, si cela est nécessaire, fera rapport à la Chambre.

* * *

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que je participe aujourd'hui à ce débat sur une motion de l'opposition, plus spécifiquement du Bloc québécois, sur l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec, et plus précisément sur l'incapacité du gouvernement fédéral de défendre les travailleurs de l'usine de General Motors.

Je rappelle, pour le bénéfice de ceux qui nous écoutent et pour les parlementaires, que la motion présentée se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

L'usine GM constitue pour le Québec un symbole important du non-investissement de la part du gouvernement fédéral dans le passé quant à l'industrie de l'automobile au Québec, et c'est un exemple éloquent de l'incapacité de venir soutenir des travailleurs et des travailleuses dans un secteur d'activités fondamental.

Au cours des prochaines minutes, je tenterai d'exposer jusqu'à quel point le gouvernement fédéral, dans ses démarches passées et par son inaction, a laissé tomber, par son manque de soutien et son absence de volonté de venir en aide à GM et à ses travailleurs, tout ce qui restait de l'industrie de l'automobile au Québec.

C'est sans réserve que le Bloc québécois appuie la Fédération des travailleurs du Québec et son syndicat affilié, les Travailleurs canadiens de l'automobile, les TCA, dans leur lutte pour le sauvetage de l'usine GM de Boisbriand.

C'est bien sûr avec une grande joie qu'on soutient les travailleurs parce qu'il s'agit non seulement de pertes d'emplois considérables qui toucheront les travailleurs, mais il s'agit de mettre une région, ses villes satellites et son économie dans une situation fragile au plan économique.

C'est bien sûr la fermeture de GM qui a des conséquences sur les travailleurs. Cependant, cela aura également pour conséquence la perte d'emplois importants au plan indirect pour ces villes qui sont tout autour, que l'on parle de Boisbriand, de Saint-Eustache et de bien d'autres. Cet appui est donc avant tout accordé à la FTQ mais également à ceux et celles qui, au cours des dernières années, ont profité des activités autour de GM.

Il s'agit d'un risque important de la disparition de l'usine d'assemblage de Boisbriand. Ce sont 1 400 emplois directs qui vont disparaître et quelque 9 000 emplois indirects que l'on retrouve dans la sous-traitance, notamment chez les fournisseurs de GM en Beauce, en Outaouais, en Estrie et dans le sud-ouest de Montréal, qui risquent la fermeture. Non seulement la région desservie par GM sera touchée, mais aussi des régions telles l'Outaouais et la Beauce.

J'insiste sur le sud-ouest de Montréal. Au moment où des travailleuses et des travailleurs risquent de perdre leur emploi avec l'entreprise Alstom dans l'est de Montréal, dans le comté de Verdun, aujourd'hui on met encore une fois une sous-région, une région, un quartier de Montréal dans une situation tout aussi fragile, à cause de la fermeture de GM. Il faut donc prendre en considération les effets qu'il y aura autour de la région Laurentides-Lanaudière, mais également regarder l'impact sur les autres régions du Québec.

Rappelons que l'usine de Boisbriand a fabriqué 75 000 véhicules en 2000, ce qui représente 7,75 p. 100 de tous les véhicules produits au Canada. L'usine a même déjà servi d'exemple d'excellence pour toutes les autres usines de GM.

La fermeture de GM n'est donc pas associée à la non-performance et à la non-productivité de ses travailleurs et de l'entreprise, mais plutôt à des choix et à une inaction directe du gouvernement fédéral, à l'absence de volonté et de prise au sérieux du secrétaire d'État au Développement économique du Québec de l'époque. Elle est associée également au manque de volonté à nommer, comme mes collègues l'ont indiqué tout à l'heure, des démarcheurs dans ce dossier pour en arriver à une solution durable au problème que vivent actuellement les travailleurs et les travailleuses.

Les crédits

●(1600)

Doit-on rappeler que le Canada a toujours été parmi les grands bénéficiaires des investissements dans le secteur de l'automobile. Toutefois, pas un seul dollar n'a été annoncé pour le Québec durant les six premiers mois de 2001. Durant les deux semestres précédents, l'Ontario avait été au deuxième rang des investissements par pays, derrière les États-Unis. Divers investissements de plusieurs centaines de millions de dollars chacun avaient été annoncés, notamment par General Motors, à Oshawa, par Chrysler, à Windsor, et par Toyota, à Cambridge.

Ce sont donc des investissements importants dans le reste du Canada, particulièrement en Ontario. Mais, à très court terme, très peu d'investissements se sont concrétisés au Québec. Alors que GM constitue le dernier symbole de l'industrie de l'automobile au Québec, nous pensons qu'il était temps—et il serait temps—qu'un pas important soit fait par le gouvernement fédéral pour non seulement, bien sûr, soutenir ces travailleurs et ces travailleuses, mais pour donner un coup de main et assurer à l'économie de la région un souffle important de même qu'une dose d'oxygène.

Cette fermeture aura non seulement un impact sur la région de Laurentides-Launaudière, mais sur plusieurs régions du Québec, comme je l'ai dit tout à l'heure.

L'usine GM de Boisbriand fermera ses portes en septembre 2002. L'impact immédiat de cette fermeture est plutôt lourd de conséquences. Il s'agit de 1 400 emplois à salaires élevés qui disparaîtront des régions de Boisbriand, Blainville, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache où résident la majorité des employés de GM. De plus, cette fermeture menacerait les 4 700 travailleurs et travailleuses de l'industrie québécoise des pièces d'automobiles.

Les estimations quant au nombre d'emplois créés par les dépenses des travailleuses et des travailleurs de l'automobile varient, mais une analyse conservatrice indique qu'un total de 9 000 emplois indirects dépendent de l'usine. La fermeture de l'usine de Boisbriand entraînerait vraisemblablement l'élimination d'au minimum 10 000 emplois au Québec. Cela annihilerait les efforts faits justement par le Québec pour créer de nouveaux emplois ces dernières années. Du coup, le Québec perdra, comme je l'ai dit, sa seule usine de construction d'automobiles.

Rappelons que l'arrivée de GM à Boisbriand avait fait miroiter—je dis bien miroiter, parce que les résultats ne sont pas probants actuellement—la possibilité pour le Québec d'obtenir enfin sa part de cette industrie fétiche de l'Amérique. Dans la région des Basses-Laurentides, aucun autre boulot n'offrait des conditions aussi avantageuses pour quelqu'un qui n'avait qu'une douzaine d'années de scolarité, ce qui n'était pas rare à l'époque.

Rappelons que la FTQ a fait également adopter une motion à l'unanimité, en novembre dernier. C'était une résolution d'appui aux 1 400 syndiqués à l'emploi de GM. La résolution se lit ainsi et pourrait très bien être reprise à la Chambre. Elle demande:

D'intervenir une nouvelle fois auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour convaincre GM Canada de faire un investissement majeur créateur d'emplois à Boisbriand, afin que le Québec conserve sa juste part dans l'industrie automobile.

Comme on m'indique que les dix minutes qui m'étaient imparties sont presque écoulées, je conclurai ainsi. Entre 1964 et 2001, au Québec, de 3 p. 100 qu'elle était en 1964, l'industrie est rendue à 5 p. 100. Plus que jamais, nous croyons que des efforts doivent être faits par le gouvernement fédéral pour nous assurer de garder ce dernier symbole de l'industrie automobile au Québec

●(1605)

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Madame la Présidente, on a un débat extrêmement important qui devrait aussi être intéressant pour les travailleurs du Québec. Des fois, j'ai des doutes que l'on soit écoutés par les gens d'en face, mais il faut toujours répéter pour tenter d'obtenir gain de cause.

Mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie a mentionné des chiffres. Sait-il que le Québec achète de 25 à 28 p. 100 des automobiles au Canada? Le Québec achète aussi 28 p. 100 des pièces automobiles utilisées au Canada. Le Québec fabrique un peu moins de 5 p. 100 des automobiles et à peine 3 p. 100 des pièces automobiles achetées au Canada.

On a une usine à Boisbriand qui est rentable, on a des travailleurs compétents, on a un syndicat qui veut tout faire pour que l'usine reste ouverte, qui est flexible au plan de justice sociale. Quand j'entends la mesquinerie que l'on a entendue plus tôt d'un collègue conservateur, cela me peine énormément.

Au plan de la justice sociale, il me semble qu'il serait normal que le gouvernement du Canada fasse pression avec le gouvernement du Québec pour qu'un minimum d'automobiles achetées par les Québécois soient fabriquées au Québec, surtout que nous sommes parmi les meilleurs. Il est évident que les travailleurs de l'usine de Boisbriand ont une bonne réputation auprès de la compagnie. Il est évident que ces gens font leur devoir.

J'aimerais que mon collègue me dise ce qu'il pense, sur le plan de la justice sociale, du fait que, non seulement on n'a pas notre part de l'industrie automobile, mais qu'on est en train de laisser aller notre petite part qui nous permet d'espérer un avenir meilleur dans ce domaine.

●(1610)

M. Bernard Bigras: Madame la Présidente, mon collègue fait état du véritable déséquilibre actuel. On pourrait parler de plusieurs secteurs d'activités, mais dans le cas de l'industrie automobile, on sait qu'en Ontario elle s'est développée au détriment du Québec.

En 1965, lorsque le Pacte de l'automobile a été signé entre le Canada et les États-Unis, les politiciens canadiens s'engageaient, à l'intérieur de la politique publique canadienne «à voir à l'expansion de l'industrie de l'automobile au Québec». Force est de constater que cela n'a pas été le résultat prévu. Entre 1964 et 2001, la part de l'industrie automobile au Québec est passée de 3 à 5 p. 100. C'est donc un échec lamentable.

À preuve de cela, et mon collègue en a parlé, 25 p. 100 des ventes d'automobiles se font au Québec, alors que le Québec ne constitue que 3 p. 100 des emplois dans le domaine de l'assemblage, et 5 p. 100 des emplois dans le secteur de la fabrication des automobiles.

C'est loin d'être un mécanisme de péréquation qui s'applique dans ce cas-ci. Le Québec n'a pas sa juste part dans des projets et dans des emplois structurants, comme pourrait l'être une relance de l'usine GM, par la fabrication de nouveaux modèles de véhicules automobiles.

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Madame la Présidente, j'aimerais faire valoir quelques points. Premièrement, les travailleurs québécois sont extrêmement compétents. Comme nous le savons tous, cette usine de GM existe depuis 37 ans. Sa fermeture n'a aucun rapport avec la qualité de cette installation.

Les crédits

J'ai fait quelques observations concernant l'instabilité politique causée par le courant séparatiste au Québec. Mais l'un des parallèles que l'on peut établir entre cette province et le Canada atlantique, c'est que le gouvernement fédéral a aussi abandonné notre industrie de la construction navale. Avant les dernières élections, l'ancien ministre de l'Industrie, M. Tobin, était allé promettre mer et monde aux travailleurs de cette industrie au Nouveau-Brunswick. Il a parlé de restructuration, d'aide à l'industrie, d'adjudication de marchés, et ainsi de suite.

Je pense que le gouvernement fédéral a des responsabilités à l'égard de toutes les parties du Canada. Il doit s'assurer que les travailleurs sont traités équitablement, afin d'éviter les disparités régionales. Nous aimerions le voir agir dans ce dossier.

J'espère que le gouvernement reconnaît la nécessité de faire preuve dans ce débat d'un peu d'honnêteté intellectuelle à l'égard de cette instabilité politique.

[Français]

M. Bernard Bigras: Madame la Présidente, je pense que durant tout le débat qui a eu cours aujourd'hui, nous avons fait preuve de rigueur intellectuelle, non pas de malhonnêteté intellectuelle, comme le député a pu nous en faire part aujourd'hui à la Chambre.

Il a été d'une démagogie crasse. Je l'invite à livrer aux travailleurs de GM les propos qu'il a tenus aujourd'hui. On verra qui est le véritable coupable de la fermeture de GM aujourd'hui.

•(1615)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je demande que l'on fasse attention au langage que l'on commence à utiliser à la Chambre.

[Traduction]

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Madame la présidente, je suis ravi d'intervenir sur cette question. Je suis d'accord avec l'un des questionneurs du Parti progressiste-conservateur ayant dit que le Bloc québécois devra pardonner aux députés de ce côté-ci de la Chambre et aux députés des autres partis d'être quelque peu sur leur garde lorsque le Bloc présente une motion de l'opposition soulignant que la province de Québec est lésée par rapport à d'autres provinces. Nous craignons quelque peu que la motion puisse camoufler un autre objectif.

Je suis député depuis cinq ans et, lorsque j'ai eu à me déplacer pour les travaux de comités au Canada et à l'étranger, j'ai toujours été agréablement surpris de l'éthique de travail et de l'attitude de bon nombre de députés du Bloc québécois. Je dis cela en faisant abstraction de la question qui détermine presque tout ce que ce parti représente, soit la séparation de la province de Québec et la création d'un pays distinct du Canada.

Malheureusement, lorsque nous prenons connaissance d'une motion qui ne fait peut-être que réclamer de l'aide pour un secteur industriel donné dans une partie précise du pays, nous lisons aussi entre les lignes. Cette réalité a bien été établie pendant la période des questions et réponses, et elle va inévitablement teinter le débat en cette enceinte. Toutefois, je ne permettrai pas que cela se produise, du moins dans mon cas. Je vais tout simplement énumérer des faits.

Prétendre, comme l'a fait l'intervenant précédant, que l'industrie de l'automobile du Québec a subi des préjudices attribuables à l'industrie de l'automobile de l'Ontario est manifestement faux. En réalité, on pourrait peut-être penser que des personnes ayant décidé d'investir dans de nouvelles usines d'automobiles situées dans des endroits comme Cambridge ou Alliston en Ontario pourraient avoir

envisagé à un moment donné de s'établir au Québec s'il y avait eu une meilleure stabilité dans la vie politique de cette province.

Personne ne remet en question la qualité des travailleurs. Personne ne remet en question la qualité de la vie collective. Ce dont les investisseurs tiennent compte lorsqu'ils veulent investir en un endroit donné, c'est de la probabilité de stabilité. Nous avons vu dans la province de Québec, en particulier au cours des dernières années, un manque complet d'intérêt dans les programmes du Parti québécois, à l'échelon provincial, et du Bloc québécois, ici à la Chambre des communes.

Sondage après sondage, réunion après réunion, d'une circonscription à l'autre et d'une élection complémentaire à l'autre, les Québécois, en général, affirment ne pas être intéressés par ce programme. Ils veulent la même chose que les autres Canadiens. Ils veulent un emploi qui leur assure une certaine sécurité. Ils veulent vivre dans des collectivités où ils se sentiront en sécurité. Ils veulent que leurs enfants reçoivent une éducation de qualité. Ils désirent recevoir des soins de santé de qualité. Ils désirent également, dans l'avenir, continuer à faire partie de cette grande nation qu'est le Canada.

Permettez-moi de présenter certaines statistiques à la Chambre sur la situation globale de l'économie canadienne. En période de récession, les gouvernements provinciaux blâment fréquemment le gouvernement fédéral. Toutefois, lorsque tout va bien, ces mêmes gouvernements provinciaux ont tendance à s'approprier le mérite de la prospérité et de la croissance. Apparemment, cela n'a rien à voir avec les politiques fédérales et n'est pas non plus lié à la plus grande réduction d'impôt de l'histoire du pays, qui se chiffre à 100 millions de dollars. Cela pourrait-il alimenter, dans une certaine mesure, l'activité économique dans toutes les provinces, y compris le Québec?

•(1620)

Cela n'a rien à voir avec la faiblesse des taux d'intérêt. Pourtant, lorsque ces gouvernements provinciaux ou certains groupes d'intérêt provinciaux s'inquiètent, il nous demandent parfois d'augmenter ou de réduire les taux d'intérêt, d'augmenter artificiellement la valeur du dollar ou de nous livrer à des exercices d'interférence sociale au nom du gouvernement pour influencer la situation économique.

En tant que gouvernement fédéral, nous ne pouvons nous attribuer unilatéralement le mérite de la situation parce que notre fédération repose sur un partenariat. Lorsque le niveau d'emploi augmente dans toutes les régions du pays, je reconnais que c'est attribuable, dans une vaste mesure, aux politiques des administrations provinciales et municipales, des chambres de commerce, des syndicats et de l'industrie du bâtiment. Ces groupes ont autant contribué à cette réussite que le gouvernement fédéral mais, de toute évidence, il est clair que c'est à ce dernier qu'incombe la tâche de donner le ton, notamment en présentant un budget équilibré pendant huit années consécutives, en enregistrant des excédents sans précédent année après année et en faisant preuve d'une responsabilité et d'un leadership exceptionnel sur le plan financier pour inciter les entreprises à investir au Canada. Nous entendons constamment les députés d'en face affirmer que nous perdons des investissements en faveur des États-Unis. En fait, nous gagnons des investissements de partout dans le monde. Des gens du monde entier regardent le Canada et s'émerveillent.

Les crédits

En tant que membre du Comité de l'immigration, je suis allé dernièrement à Beijing, Shanghai et Hong Kong. J'ai constaté avec un vif intérêt que le Québec et le gouvernement du Canada ont leurs bureaux dans le même immeuble et qu'ils sont même voisins de palier dans certains cas. Les deux gouvernements cherchent ensemble des possibilités économiques. L'Ontario a des bureaux dans certaines parties du monde seulement, mais je vois des bureaux du Québec pratiquement partout. De même, on trouve des bureaux de la Colombie-Britannique à l'étranger. Mais il n'y en a pas partout, alors que je vois des bureaux du Québec partout. Les deux gouvernements collaborent.

Il pourrait être étonnant pour les Québécois et les électeurs que représentent des députés bloquistes en face d'apprendre que les représentants du Québec à l'étranger collaborent à merveille avec leurs homologues fédéraux. D'ailleurs, ils disent ouvertement poursuivre le même objectif: attirer les investissements, stimuler la croissance des emplois et favoriser la prospérité au Canada. Bien sûr, les intérêts de nos représentants à l'étranger sont d'abord orientés vers ceux qui les emploient, c'est-à-dire les gouvernements du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, mais il y a une collaboration très étroite et extrêmement encourageante.

J'aborde la question de la séparation simplement pour dire que, si les choses allaient dans cette direction, on perdrait cette relation, ce qui, à mon avis, serait tragique et regrettable. Je devrais dire incidemment que le premier ministre Landry voudrait peut-être savoir que son représentant à Shanghai nous a présenté un livre superbe sur le Québec. Quand je l'ai ouvert, une photographie du premier ministre qui y avait été glissée est tombée, sauf que le premier ministre était Lucien Bouchard, et non M. Landry. Je l'ai fait remarquer au représentant, parce que je m'étonnais qu'on ait glissé la photo d'un ancien premier ministre dans un livre destiné à tous les visiteurs. J'espère qu'on y verra, parce qu'il est important que le représentant de ce bureau fasse la promotion du Québec comme endroit pour investir en se servant de la photo du premier ministre et du gouvernement actuellement en place.

Permettez-moi de citer quelques chiffres concernant les emplois. Dans la vente au détail et en gros, les employeurs ont embauché 18 000 travailleurs de plus en mars, portant le taux de croissance depuis mars 2001 à 4,1 p. 100. Croyez-moi, le Québec a sa part. En agriculture, 12 000 emplois se sont ajoutés en mars. Plus de la moitié de cette croissance, soit plus de 7 000 emplois, était centrée au Québec et vraisemblablement influencée, je l'admets, par le temps inhabituellement doux ainsi que par les politiques concertées des gouvernements fédéral et québécois.

•(1625)

Le Québec est le chef de file de la croissance de l'emploi au Canada. Est-ce le résultat de la négligence du gouvernement fédéral? Je ne pense pas. Au-delà des efforts de la province, des municipalités et des entreprises, je crois que le gouvernement fédéral doit y être pour quelque chose. Permettez-moi de donner quelques chiffres. L'emploi a crû de 32 000 au Québec en mars, pour des gains de 60 000 en termes annuels. Le taux de chômage a reculé de 0,4 point de pourcentage pour s'établir à 8,9 p. 100. Je reconnais qu'à 8,9 p. 100, le taux de chômage est trop élevé et que nous devons travailler en collaboration avec nos partenaires au Québec, c'est-à-dire le gouvernement du Québec, les entreprises, les électeurs et les habitants du Québec, à faire en sorte qu'il diminue.

Comparativement aux gains de 32 000 emplois au Québec en mars, l'emploi en Ontario a augmenté de 17 000, ce qui porte les gains depuis le début de l'année à 44 000. En Colombie-Britannique, on a enregistré une hausse de 11 000 emplois en mars, alors qu'en

Alberta, des gains de 11 000 emplois ont complètement compensé le recul observé en février.

Les gens de l'Alberta ne disent pourtant pas qu'ils sont délaissés au profit de l'Ontario. Je crois que leur crédibilité en prendrait pour son rhume s'ils le disaient. Ce serait insensé. En Ontario, nous avons un climat propice aux affaires et à la création d'emplois. Encore là, c'est ce gouvernement, avec nos partenaires provinciaux et municipaux, qui crée les emplois et suscite la croissance économique. Nous ne le faisons pas au détriment des autres provinces. En réalité, l'Ontario et l'Alberta sont sur le point d'être les seules provinces de la Confédération qui soient «nanties», si l'on peut dire. Nous devons revoir la situation, l'examiner et peut-être faire en sorte que nous exportions nos possibilités de croissance et d'investissement aux quatre coins de ce grand pays.

Même au Manitoba, on dénombre 7 000 emplois de plus, ce qui porte le total des gains dans cette province à 13 000 depuis août. Au Nouveau-Brunswick, 6 000 emplois ont été créés en mars, et le taux de chômage a baissé de 0,8 p. 100. Dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, dont tout le monde serait d'accord pour dire qu'elle connaît la situation économique la plus difficile, à cause des problèmes de transport, de l'absence d'investissements étrangers et des emplois trop rares, le nombre d'emplois a augmenté de 3 000 en mars, ce qui a fait, là aussi, baisser le taux de chômage.

Permettez-moi de traiter de façon plus particulière de la motion. Je veux juste essayer d'établir, si je puis me permettre, que chaque Canadien est à même de constater la prospérité économique de notre pays, la croissance de l'emploi, les faibles taux d'intérêts, les budgets équilibrés, les réductions d'impôt, les avantages dont il jouit au plan financier et la qualité de vie dont lui et les siens bénéficient.

Qu'a fait le gouvernement fédéral pour l'usine de General Motors au Québec? Je vais vous donner des exemples. Premièrement, il a travaillé en étroite collaboration avec le maire de Boisbriand et le comité formé pour l'occasion, le Comité de soutien de l'industrie automobile dans les Basse-Laurentides, qui est ni plus ni moins un groupe de travail composé d'entrepreneurs locaux, de fonctionnaires québécois, ainsi que de représentants du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, du Bloc québécois et du Parti québécois. Le gouvernement fédéral a travaillé avec ce comité, tout comme le maire, pour tenter de garder l'usine en opération et de sauver des emplois.

Le gouvernement déplore la décision prise par General Motors de fermer cette usine. Il n'est pas du tout heureux de cette décision et il ne saurait l'appuyer, mais il reste que General Motors est une société rentable, et je pense que les contribuables canadiens ne seraient pas d'accord que le gouvernement lui accorde des subventions à caractère fiscal. Il s'agit d'une société extrêmement rentable et concurrentielle. Je défie qui que ce soit dans cette Chambre d'affirmer qu'on devrait revenir à l'époque où on faisait preuve de largesses et de bienveillance à l'égard de sociétés comme General Motors, qui sont en mesure de dresser un plan d'affaires, d'équilibrer leurs opérations et de prendre leurs propres décisions.

Les crédits

Quoi qu'il en soit, le gouvernement, voyant la situation critique dans laquelle se trouvaient les travailleurs de cette usine, a travaillé avec le maire, le comité local, le gouvernement provincial et même des députés du Bloc québécois pour voir les mesures qui pourraient être prises afin d'amoindrir le coup ou de sauver ces emplois. Il a aidé financièrement le comité au moyen du plan de développement économique du Canada. Nous sommes allés aux sources aussi souvent que possible afin de déterminer la gravité de la situation et d'essayer de travailler avec la communauté locale. Nous avons mené les négociations au siège social de GM à Detroit, dans le but de trouver des solutions.

Notre gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives et il est une chose que je souhaite rappeler au sujet des travailleurs. J'estime qu'il est très important de le rappeler. Le mérite en revient essentiellement aux Travailleurs canadiens de l'automobile, qui ont négocié une convention collective ayant à coeur, de toute évidence, les intérêts des syndiqués qu'ils représentent, les ouvriers de cette usine. Il convient de souligner, bien qu'aucun des députés d'en face ne l'ait dit, que 90 p. 100 des employés de cette usine seront admissibles à la retraite anticipée. Cette convention collective garantit le versement des salaires pendant une période pouvant atteindre trois ans. Voilà une convention exceptionnelle que celle négociée par la General Motors et les Travailleurs canadiens de l'automobile pour ces gens! Toutes les parties concernées reconnaissent de la sorte que le problème est bel et bien grave.

Il existe une situation semblable dans ma région. De nombreux électeurs de ma circonscription travaillent à l'usine de Ford à Oakville. La société Ford a décidé de mettre fin à la construction de la camionnette F-150 dans cette usine. Elle continuera de construire des fourgonnettes et maintiendra son usine à Oakville. Elle ne compte pas en interrompre toutes les activités, mais seulement la production d'un certain modèle. Le gouvernement devrait-il dire à la société Ford que, bien qu'elle soit l'une des plus prospères dans ce secteur, tout comme la GM en Amérique du Nord, il la renflouera à même les fonds publics? Est-ce que c'est bien ce que j'entends? Est-ce bien ce que l'on voudrait que nous fassions? Bien que beaucoup de mes électeurs risquent d'être touchés par la décision de la société Ford, je ne crois pas que même eux acceptent que je conseille au ministre des Finances, ou au premier ministre, de voler au secours de certaines de ces entreprises et de les renflouer.

Je sais par expérience que tous les députés d'en face, quelle que soit leur allégeance, font appel aux bureaux de Développement des ressources humaines Canada d'un océan à l'autre pour aider les travailleurs de leur circonscription qui sont licenciés, pour aider ceux qui ont des familles et qui ont besoin de soutien pour se reprendre en main après une perte d'emploi dont ils ne sont nullement responsables. Je sais que les députés vont se porter à la défense des électeurs et des travailleurs de leur circonscription en faisant appel au fonds de l'assurance-emploi et en s'assurant que leurs protégés sont traités équitablement et qu'ils ont une chance de se reprendre en main.

• (1630)

C'est une période difficile à traverser et ce sont des décisions difficiles à prendre. Quand on pense qu'à la suite d'une forme d'attrition, grâce à une négociation collective garantie, 90 p. 100 des personnes touchées seront soutenues financièrement et que, par la suite, avec l'aide de DRHC, on offrira certaines possibilités de recyclage, il est injuste, et comme je l'ai déjà dit, ces affirmations sont peut-être motivées par des considérations politiques, de laisser entendre que le gouvernement fédéral devrait être blâmé pour ces mesures.

Lorsque des dirigeants d'entreprises envisagent d'investir dans nos localités, nous savons, grâce à des analyses statistiques, qu'ils recherchent un certain nombre de choses. Ils recherchent la stabilité au sein de la collectivité. Ils recherchent un enseignement de qualité pour leurs enfants. Ils recherchent des localités sûres. Ils recherchent des logements abordables. Ils recherchent de bons services de transport pour leurs employés. Ils recherchent une main-d'oeuvre déjà bien qualifiée. Ils attendent des municipalités et des gouvernements provinciaux et fédéral qu'ils fassent preuve de leadership et de compétence sur le plan financier.

Ce genre de leadership existe dans ma ville, celle de Mississauga. Je sais que cela existe ailleurs dans notre pays. Malgré les protestations des députés d'en face, je sais que cela existe aussi au Québec. Sincèrement, je pense que cette condamnation est pour le moins déplacée.

• (1635)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, je ne puis faire autrement que de dire qu'après les vieux disques égratignés du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, voilà que les libéraux nous sortent le Bonhomme Sept-Heures pour nous rappeler encore de vieilles formules éculées selon lesquelles l'instabilité politique serait la cause de tous les maux économiques du Québec. Pourtant, lui-même, dans un discours pour le moins contradictoire et paradoxal, nous a aligné toute la série des réalisations économiques du Québec sous un gouvernement libéral.

J'aimerais que le député soit un peu plus cohérent dans ses propos et qu'il soit en mesure de faire la part des choses entre ce qu'il prétend être la cause des malheurs économiques du Québec, à savoir, selon lui, l'instabilité politique, et les réalisations économiques qui découlent, selon lui, des excellentes politiques économiques de son gouvernement. On l'appelle donc à un peu plus de cohérence dans ses propos.

Cela étant dit, il serait également intéressant de lui signaler qu'on n'a jamais prétendu que les politiques économiques de son gouvernement n'avaient absolument rien à voir avec la prospérité économique dont le Québec jouit depuis un certain nombre d'années. Ce que nous disons, et je le réitère haut et fort, c'est que dans l'ensemble, le Québec a pu parvenir à ces réalisations économiques en dépit des empêchements, des bâtons dans les roues, du manque de collaboration et de coopération du gouvernement fédéral. On n'a pas souvent de coups de main significatifs de la part du gouvernement fédéral. Je pense qu'on peut dire que, dans ce dossier, il n'y a pas de coup de main très significatif.

À l'époque, le ministre responsable du Développement économique au Québec avait déclaré à son retour de Detroit, et je le signalais ce matin: «On va faire tout ce qu'on peut jusqu'à la dernière minute pour faire en sorte que l'usine de Boisbriand puisse continuer ses opérations.» Qu'a fait ce ministre et qu'a fait ce gouvernement depuis cette belle déclaration, la main sur le coeur? Absolument rien.

Cela, ce n'est pas moi, le vilain député séparatiste de Verchères—Les-Patriotes qui en témoigne, ce sont les syndiqués de l'usine GM de Boisbriand. Il faudrait donc en revenir un peu avec la rhétorique anti-séparatiste du député d'en face.

Les crédits

Maintenant, j'aimerais dire à mon collègue, qui semble prétendre que l'instabilité politique est la cause de tous les maux du Québec, qu'au cours de l'année 2000, les Québécoises et Québécois ont acheté 390 374 véhicules automobiles pour une valeur de ventes de 10,5 milliards de dollars. Plus spécifiquement, par rapport à GM, les ventes de produits GM au Québec ont rapporté l'année dernière des revenus nets de 2,6 milliards de dollars à la compagnie. Ce serait légèrement plus si on ajoutait à cela la part des partenaires fusionnés et alliés de GM.

L'année dernière, les opérations nord-américaines de GM ont réalisé un profit moyen par véhicule de 1 189 \$. Avec ses 94 840 ventes au Québec, GM a réalisé au moins 112 millions de dollars de profits sur ses ventes québécoises en 2000. N'est-ce pas là un argument basement économique, purement économique qui devrait justifier que GM se montre un peu plus sensible à l'égard des préoccupations de ses travailleurs? Comme le disait Henri Massé: «Je roule en GM, mais je suis prêt à changer de sorte.»

[Traduction]

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, normalement lorsqu'un député n'a rien à dire, il attaque un autre député sur le plan personnel. Pour ma part, je vais essayer d'éviter cela et je vous demande d'excuser ma voix éraillée, si c'est ainsi que le député la perçoit.

Permettez-moi de dire que je suis d'accord avec le député sur un point. Il va sans dire que je suis contre le séparatisme et qu'on peut se fier à ma parole là-dessus. J'estime que ce pays doit rester uni. Je crois que la plupart des Québécois veulent conserver le Canada.

M. Stéphane Bergeron: Pas à n'importe quel prix, toutefois.

M. Steve Mahoney: Oui, à tout prix. En fait, les Québécois comprennent que leur avenir et leur croissance économiques reposent sur un appui solide à ce pays et qu'ils ne doivent pas créer une entité politique séparée et quitter le bateau. Sous un régime séparatiste, il n'y aurait nulle part où aller se plaindre. Les Québécois seraient forcés de se regarder dans le miroir. Même le chef du Bloc québécois a déclaré publiquement qu'il appuyait les efforts du gouvernement pour sauver l'usine de GM.

S'ils veulent nous condamner, ils feraient peut-être mieux de se regarder dans le miroir parce qu'ils devraient se condamner eux-mêmes.

• (1640)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je conviens avec le député d'en face que c'est vraiment une perte de temps d'utiliser la motion de la journée de l'opposition pour critiquer le gouvernement de ne pas avoir subventionné une organisation rentable. Le gouvernement nous donne pourtant de bien meilleurs objets de critique. La liste est longue...

Une voix: Nous n'avons jamais demandé de subvention. C'est de la foutaise.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je signale au député qu'il faut traiter l'orateur avec le même respect que celui qu'on lui a manifesté.

[Français]

Chaque député aura son tour pour les questions et commentaires. Je demande de démontrer le même respect à tous les députés de la Chambre.

L'honorable député de Fraser Valley a la parole.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Madame la Présidente, je disais qu'il y avait beaucoup d'autres choses qu'on pourrait reprocher au gouvernement et j'aurais pu vous en donner une longue liste. Je voudrais signaler deux ou trois choses.

En Colombie-Britannique, nous souhaiterions bien qu'une usine d'automobiles ferme ses portes. En fait, nous n'avons aucune usine d'automobiles en Colombie-Britannique à cause de la stratégie industrielle de longue date du gouvernement fédéral qui consiste à s'assurer que le secteur de l'automobile soit concentré dans une région géographique limitée. Nous n'avons pas non plus d'entreprise aérospatiale à fermer, car ce secteur est concentré dans une région donnée, du fait d'une stratégie industrielle à long terme du gouvernement.

Nous aimerions bien qu'on ferme une de ces usines, mais nous n'en avons pas dans ces secteurs, car le gouvernement n'a pas permis que le marché détermine où ces usines devaient être situées. Depuis trop longtemps, il utilise une stratégie, des subventions et de l'argent pour s'assurer que nous, en Colombie-Britannique, soyons des bûcherons et des porteurs d'eau au lieu d'avoir l'économie industrielle diversifiée que nous aurions pu avoir si ce gouvernement et d'autres avant lui n'étaient pas intervenus sur le marché libre.

Je demande au député de commenter son explication selon laquelle il est répréhensible, et je suis d'accord avec lui, que le gouvernement intervienne à ce stade-ci dans l'économie de marché et donne des deniers publics à une entreprise rentable. Cette société réalise des profits et elle est l'un des plus gros employeurs au Canada. C'est tout simplement inadmissible.

Le député va-t-il également reconnaître qu'il est répréhensible de donner d'autres types de subventions gouvernementales à des entreprises rentables de la même façon? Pourquoi, par exemple, le gouvernement continuerait-il de verser divers types de subventions industrielles à Bombardier? Là encore, il s'agit d'une société canadienne rentable qui réussit fort bien et dont nous pouvons être fiers. Cependant, elle ne mérite pas et n'a pas besoin, selon moi, des largesses du gouvernement, car elle réalise déjà de bons profits et fabrique d'excellents produits.

Pour être cohérent, ne conviendrait-il pas que le gouvernement cesse de subventionner des entreprises afin qu'elles se débrouillent enfin seules sur le marché libre sur lequel nous devons de plus en plus être compétitifs? Nous pourrions mettre un terme aux contestations du Brésil. Nous pourrions mettre un terme aux accusations voulant que des ministres utilisent leurs relations avec des dirigeants d'entreprises pour obtenir toutes sortes de choses. Ne vaudrait-il pas mieux se retirer carrément du secteur privé et laisser le marché décider lui-même de la réussite ou de la faillite d'une entreprise?

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, c'est la position de l'opposition officielle, sauf bien sûr quand il s'agit de l'agriculture ou du bois d'oeuvre, pour lesquels on ne veut pas laisser jouer les forces du libre marché et on réclame des subventions et de l'aide. Le fait est qu'il doit y avoir un équilibre.

Je tiens à ce que ce soit clair que nous n'avons pas ignoré complètement l'usine General Motors au Québec. En fait, lorsque GM a annoncé sa modernisation de l'ordre de 450 millions de dollars, 220 millions de ce montant avaient été prêtés par les gouvernements fédéral et provincial. Il s'agit d'un prêt sans intérêt jusqu'en 2017.

Une voix: C'est une honte.

Les crédits

M. Steve Mahoney: Le député dit que c'est une honte. Ce n'est pas une honte.

C'est la même chose que des investissements dans le cadre du programme de partenariats technologiques. Ces fonds permettent aux entreprises de faire des travaux de recherche et développement, ou de se réoutiller. Le contribuable récupère sa mise. Dans le cas du programme de partenariats technologiques, le contribuable prend part aux bénéficiaires par le truchement de dividendes. Je serais ravi de donner au député d'en face autant d'exemples qu'il le désire.

On ne fait pas de cadeaux. Le rôle de notre gouvernement est de voir à ce que des décisions d'affaires avisées protègent l'emploi et assurent le développement économique dans nos collectivités.

• (1645)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'honorable député de Beauport...

Des voix: Oh, oh!

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, on demande le même respect.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre s'il vous plaît. C'est très difficile pour la présidence d'écouter le député qui a la parole, quand tout le monde parle en même temps.

L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans a la parole.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ): Madame la Présidente, je voudrais faire la lecture du texte de la motion dont on parle depuis 10 h 15 ce matin. Je ne veux pas, par mon discours, répondre à mon collègue de Fraser Valley, qu'il soit de l'Alliance canadienne ou de l'ancienne Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique. Ce collègue a changé plusieurs fois de place à Chambre.

Dès le départ, nous devons préciser que ce que le Bloc québécois demande par cette motion, ce n'est pas de verser des dizaines et des dizaines de millions de dollars en subventions à General Motors. Ce n'est pas le but. On est parfois obligés d'être pédagogues parce que des collègues viennent faire un petit tour à la Chambre, vaquent à d'autres occupations et pensent monter à bord du train comme ça. Je voudrais reprendre le texte de la motion.

Ce texte dit, et je cite:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

C'est un blâme à l'endroit du gouvernement.

Dès le départ, je voudrais féliciter les travailleurs et les travailleuses de General Motors à Boisbriand qui, malgré la menace de fermeture qui plane sur cette usine depuis un certain nombre d'années—depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux d'en face—ont continué de travailler d'arrache-pied pour prouver, pour dire à la face de GM que leur usine est rentable et qu'elle se doit de demeurer ouverte.

Ces travailleurs doivent être félicités. Ils auraient pu faire ce qu'on a déjà vu dans différents endroits: le découragement total, le sabotage, les menaces, les conflits dans les relations de travail, les affrontements entre clans et la détérioration de l'équipement. Mais non, ils ont continué à travailler, à relever leurs manches et à dire qu'ils allaient démontrer que GM fait une erreur et qu'il n'est pas

question que l'usine ferme. Ces travailleurs, membres des Travailleurs canadiens de l'automobile, section Québec, doivent être félicités.

Au nom de mon parti, j'ai assisté à une conférence de presse dans la région de Québec, dans le courant du mois de février. Une caravane de travailleurs et de travailleuses s'est déplacée dans toutes les régions du Québec. J'ai des coupures de journaux; cela a été couvert par la presse régionale de chacune des régions du Québec.

J'ai assisté à cette rencontre dans les locaux de la FTQ, à Québec et j'ai remarqué que les gens du syndicat local, mais aussi ceux de la centrale des Travailleurs canadiens de l'automobile, sont avant tout des professionnels.

J'ai personnellement un produit General Motors que j'ai acheté chez un concessionnaire de ma circonscription, sur la côte de Beauport. Mon automobile a été construite dans une usine de Lansing, au Michigan, je crois, parce qu'il y a un collant sur la vitre arrière, et j'en suis entièrement satisfait. Mais des gens de ma circonscription m'ont parlé; des clients de ce concessionnaire s'indignaient de l'intention de GM de fermer.

• (1650)

Des citoyens ordinaires disaient: «Il n'est pas question que la seule usine d'assemblage au Québec ferme ses portes. Les Québécois et les Québécoises ne le prendront pas. Il devrait y avoir une procédure pour faire une campagne de boycottage des produits GM au Québec, pour faire réfléchir la compagnie.»

Nous sommes ici à la Chambre, peu importe notre étiquette, qu'il s'agisse aussi bien nos amis d'en face que des gens de ce côté-ci, pour porter la parole des citoyens et des citoyennes qui nous ont élus démocratiquement. Je fais un commentaire sans aucune partisanerie politique.

Je me sentais donc investi d'une mission. Il fallait que je dise aux représentants du syndicat lors de cette conférence de presse et de cette rencontre à Québec: «Des citoyens nous disent qu'on devrait entreprendre une campagne de boycottage des produits GM.» La réponse du syndicat a établi que ce n'est pas la solution. La réponse a été très responsable et professionnelle. «Au contraire, on va continuer à travailler sur la productivité, on va continuer à travailler sur le contrôle des coûts et on va démontrer que cela ne peut pas arriver. Cela n'a pas de bon sens de fermer une usine qui est rentable.»

Pour cette démarche, je veux féliciter, encore une fois, bien que je le fasse pour la sixième fois en l'espace de trois minutes; c'est pour être bien compris, les travailleurs et les travailleuses de GM Boisbriand.

Le succès de GM au Québec ne provient pas uniquement des coûts. De solides gains de productivité y ont encore plus contribué. En dépit des menaces constantes qui planaient quant à l'avenir de l'usine et qui ont fait baisser la production de manière importante depuis cinq ans, les travailleuses et travailleurs de l'usine de Boisbriand sont devenus de plus en plus productifs.

Les experts en matière de productivité dans l'industrie automobile s'entendent pour affirmer que les installations, qui sont exploitées bien en deçà de leurs capacités, sont gravement désavantagées.

Madame la Présidente, je suis heureux de voir que je suis en mesure de continuer à capter votre attention quant à un sujet si important. Je suis persuadé que des travailleurs et des travailleuses qui demeurent à Ahuntsic, dans votre circonscription, travaillent chez GM.

Les crédits

Comment une usine conçue pour construire 230 000 véhicules par année, peut-elle demeurer rentable si elle n'en produit que 75 000 par année? Je ne revendique pas le fait d'être un spécialiste, un économiste. J'ai travaillé dans le domaine des ressources humaines pendant 16 ans, dans l'industrie des pâtes et papiers. Et cela est facilement compréhensible. On a une usine capable de produire 230 000 véhicules et on lui demande d'être rentable, productive et de couper ses coûts, alors qu'elle ne produit que 75 000 véhicules par année.

Pourtant, en dépit de cette situation, la performance de la main-d'oeuvre de Boisbriand est aujourd'hui supérieure à celle de l'autre usine de voitures sport de GM, située au Kentucky, à Bowlinggreen; c'est l'usine qui produit la Corvette. Il faut comprendre que chez GM Boisbriand, on produit la Camaro et la Firebird, donc des véhicules dits sport. Il faut établir des comparaisons entre des véhicules. Pour comparer les usines entre elles, on doit choisir des usines avec des produits comparables.

Madame la Présidente, vous me faites signe qu'il me reste une minute. J'aurais dû vous dire au début que j'allais occuper la plage horaire entière, à savoir mes 20 minutes. Je comprends donc qu'il me reste...

• (1655)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse, mais au départ, j'ai été avisée par le Greffier que les députés du Bloc québécois avaient décidé de diviser leur temps de parole. On va corriger cela. Il vous reste donc encore dix minutes.

M. Michel Guimond: Madame la Présidente, vos explications ont duré une minute. Vous venez de me dire qu'il me restait une minute, donc une plus dix égale dix minutes. Il n'y a pas de problème. Malgré le fait que vous êtes neutre, vous demeurez quand même une députée libérale. De toute façon, je ne remets pas votre intégrité en question. Cependant, vous savez que je vais me rendre jusqu'à la dernière seconde. Prenez-le pour acquis.

Au cours de la dernière décennie, la productivité à l'usine de Boisbriand a grimpé de 70 p. 100 par rapport à une moyenne de 54 p. 100 à l'échelle de GM. On est donc capables de dire que malgré les menaces—cela ne provient pas du Bloc québécois parce que les chiffres sont démontrables et viennent du Annual Harbour Report, qui est une compagnie spécialisée qui étudie les rapports de productivité dans l'industrie de l'automobile—, de 1989 à 1996, Boisbriand avait une productivité moyenne de 55,7 p. 100, alors que la moyenne de GM était de 40,6 p. 100. De 1997 à 2000, l'augmentation a été de 14,5 p. 100 à Boisbriand, alors que la moyenne d'augmentation de productivité a été de 13,4 p. 100. Cela fait donc une augmentation totale de 70,2 p. 100 comparativement à la moyenne de GM qui fut de 54 p. 100.

Outre les avantages sur le plan des coûts, l'excellente amélioration observée sur le plan de la productivité, compte tenu de l'avenir incertain de l'usine, est un témoignage de plus de l'engagement des travailleuses et des travailleurs de Boisbriand envers le succès des opérations.

Je pourrais également parler du soutien public. En 1987, alors qu'il y avait certains problèmes, les différents paliers de gouvernement, dont le gouvernement du Québec bien entendu, ont consenti un prêt sans intérêt à l'usine de Boisbriand.

Cependant, étant donné le temps qui m'est imparti, je vais passer cette question pour insister sur un autre élément.

Tout à l'heure, notre collègue de Mississauga-Ouest, en bon Ontarien qu'il est—ma mère dit tout le temps «c'est facile de parler

avec les joues pleines»—ne comprend pas, avec 98 p. 100 de l'industrie automobile canadienne concentrée en Ontario, que le Québec veuille sauver la seule usine d'assemblage qui se situe sur son territoire.

Quand on entend des commentaires comme ceux de notre collègue de Mississauga-Ouest, qui laisse planer la question de l'instabilité politique, on le remercie. Nous, du Bloc québécois, faisons traduire en français les discours de notre collègue de Mississauga-Ouest et les distribuons à grande échelle partout au Québec. Cela nous fait faire du millage. Cela nous donne de la motivation. Cela chauffe le poêle. Je vois rire mon collègue, le député de Chicoutimi—Le Fjord. Il aime cela quand mon langage saguenayen ressort dans mes discours. Même si je représente une circonscription de la région de Québec, je suis encore fier d'être un Saguenayen, ma région d'origine. Comme je le disais, on chauffe le poêle avec des commentaires et des aberrations comme celles de mes collègues de Mississauga-Ouest et de Fraser Valley, qui dit que ce qu'on demande, c'est de subventionner des usines rentables, alors que ce n'est pas du tout de cela dont il est question.

Sur la question de l'instabilité évoquée par le député de Mississauga-Ouest, je vais faire état d'un petit tableau. En 2000 et 2001, la compagnie GM a notamment investi 1,5 milliard de dollars dans son usine de Springhill, au Tennessee; 122 millions dans son usine d'Asumbuja, au Portugal; 70 millions à son usine de Lansing où est fabriquée mon Oldsmobile; 700 millions à son usine d'Oklahoma City; 500 millions à son usine de Kansas City, 340 millions dans une usine en Russie.

• (1700)

En Russie, on ne parle pas anglais; ils ont investi 340 millions de dollars en Russie; 33 millions dans une usine à Lafayette en Indiana; 200 millions dans une usine à Loughton en Angleterre—là il y a de bonnes chances que l'on parle anglais; 400 millions dans une usine à Saragosse, en Espagne. Cela, c'est sans compter les divers projets en Asie et en Amérique du Nord peu de temps avant. Décidément, GM investit partout, sauf au Québec.

N'oublions pas que quand la compagnie GM a décidé d'installer son usine à Sainte-Thérèse, il y a 36 ans je crois, elle ne le faisait pas pour nos beaux yeux. C'était parce qu'elle voyait la capacité de compter sur une main-d'oeuvre qualifiée, compétente et vaillante.

Lors de la tournée dont je vous parlais tout à l'heure, j'ai rencontré des gars qui disaient: «J'ai le GM tatoué sur le coeur.» Ce sont des gens qui sont fiers de leur compagnie. Si la compagnie GM est venue s'établir ici, en plus, c'est parce que cela faisait son affaire. Elle gère une des meilleures usines.

Lorsque les Travailleurs canadiens de l'automobile ont rencontré Mme Darkes, l'ancienne présidente de GM, elle a dit: «Le problème de l'usine GM à Boisbriand, ce n'est pas un problème de coût, ce n'est pas un problème de productivité, c'est un problème de surcapacité.» Quand on décide d'investir au Portugal, en Russie, en Angleterre, en Espagne, dans cinq ou six usines aux États-Unis, est-ce que cela veut dire qu'ailleurs, il n'y a pas de problème de productivité? Est-ce qu'il n'y a pas de problème de surcapacité? Poser la question c'est y répondre.

Parlons d'autres statistiques. On sait que le 16 avril 2002, tout dernièrement, General Motors a annoncé un bond de 146 p. 100 de son bénéfice au premier trimestre. Cela exclut les frais exceptionnels et les profits réalisés par la filiale de GM, appelée Youth Electronics, grâce à une vigoureuse progression de ses ventes de camions en Amérique du Nord.

Les crédits

Pour les trois premiers mois de l'année 2002, GM a réalisé un bénéfice de 791 millions de dollars américains, ou 1,39 \$ américain par action, comparativement à 321 millions un an plus tôt.

L'industrie canadienne de l'automobile est la première au monde selon le nombre de véhicules produits par habitant, devant les États-Unis. On sait qu'environ 85 p. 100 de cette production est exportée sur le marché américain, pesant donc très lourd dans les surplus commerciaux du Canada avec son puissant voisin.

On va se rappeler aussi la statistique que mon collègue de Verchères—Les-Patriotes a mentionnée tout à l'heure. L'année dernière, les Québécoises et les Québécois ont acheté 390 374 véhicules neufs, ce qui représente une valeur de 10,5 milliards de dollars.

On peut reconnaître que les travailleurs et les travailleuses ont été raisonnables. Ils se sont comportés et continuent de se comporter de façon professionnelle. Contrairement à ce que disait tout à l'heure mon collègue de Fraser Valley, on ne demande pas la charité, on ne demande pas de subventions. On demande que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités, et exerce les pressions nécessaires sur la compagnie General Motors pour faire en sorte que la seule usine d'assemblage en dehors de l'Ontario, qui est située au Québec, soit préservée et que les emplois de ces travailleurs qualifiés soient maintenus.

Ce qu'on demande de General Motors et du gouvernement fédéral, c'est de la considération et du respect pour des travailleurs qui ne demandent pas la charité, mais qui ne demandent que ce qui leur revient de droit.

• (1705)

M. Serge Marzil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, comme je le disais un peu plus tôt aujourd'hui, l'industrie de l'automobile, pour le Québec comme tel, est vouée à un avenir très prometteur.

Des voix: Oh, oh!

M. Serge Marzil: Évidemment, si vous voulez écouter, vous comprendrez peut-être des choses.

Évidemment, il ne s'agit pas nécessairement uniquement d'assembler des automobiles pour faire en sorte qu'une industrie de l'automobile existe dans un endroit, dans un pays, comme je le disais ce matin. Le premier ministre du Québec l'a également mis de l'avant lors de plusieurs interventions où il parle de l'importance de repositionner l'industrie de l'automobile au Québec en ce qui a trait à la fabrication de pièces. Plusieurs annonces d'investissements d'entreprises ont été faites, et on va développer, à ce moment-là, un des secteurs pour lequel l'avenir du Québec est très prometteur.

On dit que le Québec est le quatrième producteur mondial d'aluminium et on est également le second producteur mondial de magnésium, après la Chine. On a donc un avantage tout à fait exceptionnel par rapport à d'autres pays.

On sait donc qu'en ce qui a trait à la continuité, au fait d'aller davantage vers le traité de Kyoto—il faut quand même le mentionner—les entreprises d'automobiles, les constructeurs d'automobiles, focaliseront davantage sur des automobiles plus légères. Ils voudront donc utiliser davantage des métaux plus légers tels que l'aluminium et le magnésium.

Pour le Québec, en ce qui nous concerne, il y a une collaboration très étroite entre les deux paliers de gouvernement concernant ce dossier depuis le début. Beaucoup d'efforts ont donc été faits et beaucoup d'actions ont été posées. On n'arrive pas à la solution de maintenir l'usine ouverte encore aujourd'hui. On n'a pas d'assurance

que l'usine restera ouverte. Semble-t-il que GM, comme mon collègue de l'opposition l'a dit tout à l'heure, est en train de se restructurer sur le marché international. En effet, GM a annoncé de grands profits dans le premier trimestre. On voit tous les investissements que la compagnie fait ailleurs qu'en Amérique du Nord: au Portugal, en Espagne, et un peu partout. C'est parce que c'est un marché mondial. C'est nous qui en souffrons.

Bien qu'on ait de la difficulté, parce que comme GM a fermé l'usine en Ontario, elle veut fermer celle du Québec, on a un gros avantage dans le domaine de la fabrication de pièces d'automobiles. Je crois que c'est une des solutions qui a également été mise de l'avant par le comité qui travaille à cet égard et où le gouvernement du Canada a un représentant, de même que le gouvernement du Québec.

Il y a donc la fabrication de pièces. Il faut se servir de notre secteur du magnésium et de l'aluminium, qui fera en sorte qu'on pourra transformer chez nous encore et développer des pièces. Il ne faut pas penser que, demain matin, tout est fini, tout est noir pour le Québec.

Je pense au contraire qu'il faut regarder en avant. Il faut continuer à trouver des solutions et essayer de développer un secteur rattaché à l'automobile, qui est la fabrication de pièces, de mettre en évidence nos grandes productions de magnésium et d'aluminium. Les emplois que nous perdons temporairement pourraient, à ce moment-là, être regagnés, et ce seraient des emplois de haute qualité. Cela permettra à nos jeunes d'aller plus loin.

Je reviens toujours à la motion de départ qui demande de blâmer le gouvernement du Canada, parce qu'il n'a rien fait dans ce dossier. Je regrette, mais il faudrait au moins que les gens disent la vérité, à savoir que le premier intervenant dans le dossier a été le gouvernement du Canada. On a développé des alliances de partenariat avec le gouvernement du Québec, quant à ce dossier, de même qu'avec les syndicats, et on poursuit.

• (1710)

M. Michel Guimond: Madame la Présidente, y avait-il une question qui m'était adressée dans ces propos? J'aurais le goût d'affirmer que c'était un déluge de mots dans un désert d'idées.

J'ai fait un discours de 20 minutes. J'ai avancé des idées et j'ai fait des constatations. Il faudrait peut-être expliquer au député de Beauharnois—Salaberry, étant donné qu'il a déjà siégé à l'Assemblée nationale du Québec et qu'il a été ministre, la procédure parlementaire que nous avons ici à la Chambre. On essaie de terminer par une question à l'endroit du député qui vient de prendre la parole.

Cela étant dit, je vais quand même ajouter quelque chose à ce que le député de Beauharnois—Salaberry a fait remarquer. L'un ne va pas sans l'autre. Au sujet des pièces, on est en train d'y travailler. Le gouvernement du Québec, au moyen d'incitatifs fiscaux au Saguenay—Lac-Saint-Jean pour mettre en valeur la vallée de l'aluminium, a pris ses responsabilités pour essayer de développer la deuxième et la troisième transformation au chapitre des pièces d'aluminium.

Quand le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, a annoncé une production de 500 mégawatts à Sept-Îles, la condition sine qua non—là on a compris pourquoi l'Alcan était intéressée—pour obtenir ces 500 mégawatts était qu'on ne produise plus uniquement des lingots que l'on voit sur des camions, sur des trains routiers dans le Parc des Laurentides qui, soit dit en passant, brisent les routes, ou qui sortent au quai Powell, à ville de La Baie, mais qu'on fasse de la transformation ici au Québec.

Les crédits

Je donne l'exemple du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la vallée de l'aluminium, mais on pourrait parler des autres pièces d'automobiles en magnésium. Je répète au député de Beauharnois—Salaberry que l'un ne va pas sans l'autre. On travaille sur le plan du développement. Va-t-on accepter d'être misérabilistes, d'être nés pour un petit pain et de dire: «On va se contenter des pièces puisqu'on perd l'usine d'assemblage»? Ce n'est pas ainsi que les intérêts du Québec se défendent à Ottawa. Il faut dire qu'on ne veut pas la charité, mais qu'on veut garder ouverte la dernière usine d'assemblage à l'extérieur de l'Ontario.

Les propos du député de Beauharnois—Salaberry—j'essaie de ne pas faire trop de partisanerie et je ne veux pas me disputer avec lui—me déçoivent. Cela me déçoit d'un député qui a été ministre à Québec, car certains membres du Parti libéral du Québec sont des nationalistes. Cela me déçoit d'entendre ces propos misérabilistes et le fait qu'il se contente de peu. On dirait que le député de Beauharnois—Salaberry a lancé la serviette.

Si des travailleurs et des travailleuses résidant dans sa circonscription ont écouté son discours—de toute façon, on va leur faire parvenir le discours du député—, ils devraient aller le voir pour lui demander: «Es-tu d'accord avec le fait qu'on devrait perdre nos emplois? Tu nous as dit qu'il va y avoir une usine de pièces d'automobiles à Alma». Quelqu'un qui a sa maison à Sainte-Thérèse va-t-il devoir la vendre parce qu'il y aura un emploi disponible à Alma? C'est pas sûr qu'il va l'avoir. Cela ne se passe pas ainsi. L'un ne va pas sans l'autre. Nous sommes d'accord avec la fabrication des pièces, mais l'usine d'assemblage doit rester ouverte.

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de voir que mon collègue n'a pas oublié sa région d'origine. C'est vrai qu'à un moment donné j'ai souri lorsqu'il disait que lorsque l'un de nos collègues de l'Ontario prend la parole, cela lui permet, en faisant faire la traduction de son discours, de chauffer le poêle pour les bloquistes.

Je ne suis toutefois pas certain que le poêle est bien chauffé. Avec 20 ou 25 p. 100 dans les sondages, il va lui falloir changer de combustible parce que ce n'est pas fort. Cela ne va pas tellement bien.

Effectivement, plusieurs mois après que ce dossier ait été amorcé—cela fait quand même plusieurs mois que GM a annoncé sa décision—, le gouvernement était déjà à l'oeuvre par l'entremise de son ministre responsable de Développement économique Canada de l'époque, qui a participé aux négociations. On fait tout ce qu'il faut pour être en mesure de réactiver les dossiers.

Cependant, ce sur quoi je veux intervenir, c'est le fait que mon collègue a beaucoup parlé d'aluminium. C'est vrai que le gouvernement fédéral, en vertu de ses programmes, investit de plus en plus dans le domaine de la recherche et du développement.

Dans ma propre région, le gouvernement du Canada investit actuellement 60 millions de dollars pour des laboratoires qui vont nous permettre de faire de la transformation de l'aluminium. Effectivement, mon collègue avait raison. Le Canada produit deux millions de tonnes d'aluminium par année et on en importe 500 000 tonnes par année en produits finis de l'Europe et des États-Unis.

Le virage qu'il faut faire—je suis d'accord pour maintenir des usines d'assemblage—, c'est au moyen de la recherche et du développement. Les grandes régions qui se sont développées à travers le monde ne l'ont pas été autour des comités péquistes et bloquistes. C'est autour des laboratoires, là où les scientifiques font de la recherche, où ils peuvent identifier les produits qu'on doit faire

et les marchés qu'on doit conquérir. C'est ce que le gouvernement canadien fait tout en intervenant dans les comités. Le gouvernement a financé le comité de maintien et on va continuer de travailler fort en ce sens.

Je conseille au député de changer son bois de chauffage. À 25 p. 100 dans les sondages, ce n'est pas fort.

• (1715)

M. Michel Guimond: Madame la Présidente, je n'ai pas de conseils à recevoir du député vire capot de Chicoutimi, qui était péquiste en 1984, qui a été conservateur et qui souigne avec les libéraux. Des rumeurs circulent au Saguenay voulant qu'il s'en aille avec le NPD.

Des gens nous écoutent, et cela circule très fort qu'il songe à la chefferie du NPD...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): C'est tout le temps dont dispose le député. Nous poursuivons le débat. Le député de Hochelaga—Maisonnette a la parole.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir après le brillant discours de notre collègue. Je dois dire que son diagnostic de l'état de service du député de Chicoutimi—Le Fjord est extrêmement réaliste. Je pense que quand il a parlé de 20 à 25 p. 100, c'est quand même de 20 p. 100 supérieur à la dernière campagne électorale qu'il avait faite avec les conservateurs, n'est-ce pas?

On reviendra tantôt sur les propos prononcés par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie. J'espère qu'il joindra sa voix à celle des députés du Bloc québécois et qu'il sera un membre actif dans ce débat.

La députée de Laurentides, comme le député de Rivière-des-Mille-Îles, comme le député de Verchères—Les-Patriotes, avec les syndicats, avec les forces vives du milieu, ont travaillé extrêmement fort, de manière énergique, pour que ce dossier ne soit pas partisan.

Je sais que je peux me faire le porte-parole de tous nos collègues pour dire que de quelque côté de la Chambre que les gens voudront travailler à maintenir des emplois au Québec dans un des secteurs les plus importants, ils trouveront l'appui du Bloc québécois, de la population et des travailleurs.

Mon collègue, le député de Chicoutimi—Le Fjord, a quand même omis un fait très important. Il aurait gagné dans notre estime, notre amitié s'en serait trouvée renforcée s'il s'était levé, ses cheveux gris aidant, et dit que son gouvernement a fait une promesse non tenue.

Le maire de Boisbriand, s'il était ici aujourd'hui avec nous, ne serait pas très fier du discours du député de Chicoutimi—Le Fjord; il ne serait pas très fier du député de Beauharnois—Salaberry. Pourquoi cela? Parce qu'ils ne nous disent pas aujourd'hui qu'ils se sont engagés il y a près d'un an, que le gouvernement fédéral a pris des engagements. J'espère qu'ils vont se lever, poser une question et le confirmer.

Est-ce que les travailleurs de GM peuvent compter sur le gouvernement fédéral pour qu'il y ait de l'aide au niveau de deux démarcheurs, de l'aide au niveau du soutien administratif? C'est une promesse qui avait été faite. Est-ce que le député de Chicoutimi—Le Fjord et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, le député de Beauharnois—Salaberry, vont confirmer cela? Vont-ils prendre leurs responsabilités et défendre les intérêts du Québec, pour une fois?

Les crédits

En regardant la motion déposée ce matin, j'ai eu une mixité de sentiments. D'abord, j'ai éprouvé une grande fierté pour le travail accompli par mes collègues de Laurentides, de Rivière-des-Mille-Îles et de Verchères—Les-Patriotes. Une fois de plus, l'expression «défendre exclusivement les intérêts du Québec» a trouvé son sens.

Cette mixité de sentiments faisait en sorte que ma fierté devait coexister aussi avec beaucoup de déception. Pourquoi avais-je beaucoup de déception? S'il y a un moment dans la vie parlementaire où tous, d'une même voix, les Québécois et les Québécoises, on devrait parler haut et fort, c'est lorsqu'il est question du gagne-pain des gens, lorsqu'il est question de maintenir des emplois, lorsqu'il est question de s'assurer que des gens puissent mettre du beurre sur leur pain, il n'y a pas de place pour la partisanerie.

Le dossier de l'automobile est extrêmement pédagogique; il est extrêmement illustratif de ce qu'est la confédération canadienne. Vous savez bien que les 1 400 personnes concernées directement par le dossier et les 9 000 qui le sont indirectement sont des travailleurs consciencieux, des payeurs de taxes. GM, c'est une famille.

Les gens qui travaillent dans une usine comme celle que l'on retrouve à Boisbriand, souventes fois ils ont donné leur vie. Parfois leur grand-père ou leur père travaillait là, leurs enfants travaillent là et c'est toute une culture d'entreprises où on valorise la famille. Dans une région, cela veut dire beaucoup pour le maintien des emplois.

Comment se fait-il que le gouvernement fédéral n'ait pas au moins été aussi entreprenant que le gouvernement du Québec? S'il avait été aussi entreprenant que le gouvernement du Québec, il n'y a pas un député du Bloc aujourd'hui qui ne l'aurait pas reconnu. Nous sommes capables de reconnaître quand le gouvernement fédéral fait des bons coups.

J'entendais le rire gras et tonitruant de mon collègue, le député de Beauharnois—Salaberry. Je pourrais lui donner des exemples nombreux où nous avons appuyé le gouvernement, lorsque c'était dans l'intérêt du Québec de le faire.

● (1720)

Je pourrais parler des Instituts canadiens de recherche en santé. Nous avons appuyé le gouvernement. Je pourrais parler des centres d'excellence. Nous avons appuyé le gouvernement, parce que c'étaient là les intérêts du Québec.

Cependant, ce n'est pas possible pour ce gouvernement et j'affirme de mon fauteuil que ce n'est pas possible pour un député québécois, membre de la majorité ministérielle, de faire des arbitrages judicieux et respectueux du Québec. Ce n'est possible, parce que, depuis des décennies, nous avons concentré à hauteur de 90 p. 100 l'industrie automobile en Ontario.

Personne n'a trouvé le moyen de corriger les iniquités. Je le dis encore avec beaucoup de respect, mais quand j'entends le discours «aplat-ventriste» et servile de certains députés du Québec, qui sont prêts à se contenter du fait que l'industrie ferme, qu'il y a un exode des travailleurs, que l'assemblage se fasse ailleurs, je conclus que nous ne voyons pas les choses de la même manière. Jamais les députés du Bloc ne capituleront. Nous défendrons les intérêts des travailleurs et des travailleuses de GM à Boisbriand.

C'est quand même assez triste qu'aujourd'hui, on en soit à débattre d'une motion comme celle-là. Faisons une espèce d'introspection historique. Il y a 36 ans, même 37 ans, beaucoup d'espoir était fondé dans l'établissement de cette usine. Le contexte du marché de l'emploi était très différent. Des gens avaient une 10^e, une 11^e ou une 12^e année. En étant embauché chez GM, ils allaient devenir des ouvriers qualifiés, respectables et faisant vivre leur famille honora-

blement. Ils allaient développer une expertise, s'inscrire dans une culture industrielle et surtout contribuer à l'économie de toute une région. C'est cela qu'il faut dire quand on parle de GM.

Tout à l'heure, on entendait des discours. Je ne parlerai pas du discours du ministre de l'Industrie. J'ai écouté ce discours de mon bureau. Peut-on trouver quelqu'un de plus invertébré dans sa capacité de faire les arbitrages qui s'imposent lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts du Québec?

Qu'est-ce qui autorise l'espoir? D'abord, ce sont les hommes et les femmes qui sont chez GM. On me dit que les travailleurs et les travailleuses ont parcouru le Québec au complet, et que cela va culminer par un grand rassemblement à Montréal. Ces hommes et ces femmes savent bien que si le gouvernement fédéral ne veut pas bouger, il n'y a qu'une seule façon de l'amener à bouger. Quelle est cette façon? On le sait, quelquefois, les gouvernements sont aveugles, mais ils ne sont jamais sourds. Ils vont là où il y a du bruit. Les travailleurs de GM vont faire du bruit et ils seront aidés par les forces vives de la société civile québécoise. Ils seront aidés, bien sûr, par les députés du Bloc québécois. Si les députés de la majorité ministérielle veulent se joindre à nous, ils sont totalement, absolument et de manière non partisane les bienvenus.

La situation est d'autant plus incompréhensible qu'on n'est pas dans un contexte où l'usine n'était pas performante. Ce n'est pas cela la réalité. On est dans un contexte où il y a eu ce qu'on appelle en économie une substitution de produits. Parce qu'on ne peut pas trouver un marché pour un produit très «niché» dans un créneau en particulier, on nous propose d'abandonner cette usine.

Je pense qu'il est de mon devoir de rappeler que la présidente de GM, Mme Maureen Kempston Darkes, a fait la déclaration suivante. Je voudrais la partager parce que je pense que c'est une excellente synthèse de la situation.

Elle a dit: «L'usine de Boisbriand a connu des hauts et des bas depuis son ouverture en 1965. La décision de la fermer n'est pas basée sur sa productivité.»

«La décision de la fermer n'est pas basée sur la productivité.» Ce qui est en cause, ce n'est certainement pas la prestation que les travailleurs et les travailleuses donnaient. Ce n'est pas ce qui est en cause.

● (1725)

Je continue:

Elle n'est pas basée sur sa qualité ni sur la main-d'oeuvre. Nous considérons Sainte-Thérèse comme une très bonne usine. La seule raison de la fermer, c'est que nous ne pouvions pas trouver un produit à y assembler en remplacement de la Camaro ou de la Firebird.

N'est-ce pas le rôle d'un gouvernement, particulièrement d'un gouvernement qui jouit d'un laxisme budgétaire, un gouvernement qui a des surplus à ne pas savoir quoi en faire? N'est-ce pas le rôle d'un gouvernement, lorsque des travailleurs et des travailleuses qui ont bien fait leur travail, qui ont développé de l'expertise, qui sont dans une usine ou un secteur industriel qui ont une valeur ajoutée, avec des conditions de travail intéressantes, n'est-on pas en droit de s'attendre comme parlementaires, comme Québécois, pour tous ceux qui croient aux travailleurs et aux travailleuses, que ce gouvernement devrait délier les cordons de la bourse?

Encore une fois, je le répète, si ce gouvernement avait été aussi entreprenant que ce qu'a fait le gouvernement du Québec, nous aurions été les premiers à le reconnaître. Mais ce n'est pas cela la situation et cela ne peut pas être cela.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LA LOI SUR LE DIVORCE**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement donner suite au rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants publié en décembre 1998 sous le titre «Pour l'amour des enfants», et que le ministre de la Justice soit blâmé pour avoir omis de proposer des modifications à la Loi sur le divorce sur la foi de ce rapport.

—Madame la Présidente, je suis heureux de parler aujourd'hui de la motion M-329, qui vise à signaler encore une fois aux Canadiens et à la Chambre la nécessité de discuter de ce que l'on pourrait considérer comme une valeur incontestable. Il s'agit de l'importance de la famille et des enfants pour notre société, de l'importance de l'unité familiale de base pour le soin des enfants et de l'importance de notre rôle de législateurs pour contribuer à répondre aux besoins des enfants dans le cas malheureux et parfois tragique de rupture du mariage et des problèmes qui en résultent pour beaucoup d'enfants.

Il est important de noter qu'une majorité de parents, même quand le mariage échoue, font de leur mieux pour s'occuper de leurs enfants et les faire passer en premier. Il arrive que des enfants soient utilisés comme des pions dans des cas très malheureux de rupture de mariage. La motion à l'étude aujourd'hui vise à souligner de nouveau la nécessité pour la Chambre de se saisir de la question et de parler de faire passer les intérêts des enfants en premier dans un programme d'action qui donne la priorité aux enfants.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai présenté cette motion, qui s'énonce ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement donner suite au rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants publié en décembre 1998 sous le titre «Pour l'amour des enfants», et que le ministre de la Justice soit blâmé pour avoir omis de proposer des modifications à la Loi sur le divorce sur la foi de ce rapport.

Un député présente une motion ou un projet de loi d'initiative parlementaire pour deux raisons. La première, parce que le député veut, prévoit, espère élaborer de nouvelles dispositions législatives. Malheureusement, comme nous l'avons vu depuis une semaine ou deux, il parvient rarement à ce résultat. Proposer des solutions de remplacement implique un travail énorme. J'ai proposé différentes solutions pour la gestion de l'ACDI, les opérations de maintien de la paix, la récente Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang, et bien d'autres. Les députés font de leur mieux pour promouvoir leurs solutions, mais nous sommes tous conscients du fait que le gouvernement ne les adopte pratiquement jamais et que ces initiatives sont reléguées aux oubliettes. Nous faisons de notre mieux, mais les probabilités que nos initiatives aboutissent sont très faibles.

La seconde des raisons est qu'une motion est proposée pour rappeler que le travail est déjà fait et qu'il ne reste au gouvernement qu'à mettre les choses en train pour en concrétiser l'objet. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, le travail a déjà été fait. Il l'a été en 1998. Le rapport a été déposé. Il s'intitule «Pour l'amour des enfants» et il devrait être intégralement adopté pour l'amour des enfants. Il est d'ailleurs fort bien nommé.

Quand le gouvernement du Canada veut bouger dans le secteur de l'automobile, il y a un puissant lobbying à deux étages: l'industrie de l'automobile elle-même et le caucus de l'Ontario. C'est cela le drame de notre régime.

Si ce gouvernement avait voulu faire de l'arbitrage—je vois mon ami, le député de Beauharnois—Salaberry qui opine du bonnet avec un air désespéré et je le mets au défi de se lever et de me démontrer pourquoi le gouvernement n'a pas fait l'arbitrage en faveur du Québec si c'est possible de le faire—de deux choses l'une, s'il n'a pas fait l'arbitrage c'est, ou bien parce qu'il ne croit pas au Québec, ou bien parce ce n'est pas possible à cause de la force de l'Ontario dans ce caucus.

C'est pour cela qu'historiquement, comme tous les députés du Bloc québécois l'ont rappelé, l'industrie de l'automobile a été considérée concentrée en Ontario dans des proportions de 90, 95 p. 100. C'est cela l'iniquité de ce régime.

Du côté du Bloc québécois, nous ne sommes pas de ceux qui vont se décourager. Nous allons utiliser le meilleur de nos énergies. Nous avons une équipe de députés dans cette région qui connaît bien le dossier, très implantée et très liée avec la population. Nous allons porter cette bataille tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas accepté de délier les cordons de la bourse.

Je veux terminer en rappelant combien il est triste que GM ait consenti des investissements dans d'autres parties du monde, en négligeant carrément ce qui aurait pu être une solution ici.

Madame la Présidente, je pense que mon temps est écoulé, mais permettez-moi de solliciter le consentement de la Chambre pour que cette motion puisse être réputée faire l'objet d'un vote.

• (1730)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote?

Des voix: Oui**Des voix:** Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 17 h 30 il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que les délibérations relatives à la motion sont terminées.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député de Burnaby—Douglas m'a envoyé un avis m'informant qu'il ne pourrait pas présenter sa motion lors de l'heure réservée aux initiatives parlementaires le vendredi 26 avril. Comme il n'a pas été possible de faire un échange de places sur la liste de priorité, je demande aux greffiers au Bureau de renvoyer la motion au bas de cette liste.

L'heure réservée aux initiatives parlementaires sera donc annulée demain et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera saisie avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

Il est excellent et j'en encourage vivement la lecture. Il traite de questions délicates: la garde des enfants, la pension alimentaire, le droit de visite, la garde partagée, l'organisation des tribunaux, ainsi de suite. Il est également excellent pour la raison qu'il fait passer les enfants au premier plan, et c'est de cela dont il devrait être question aujourd'hui. J'espère que le débat d'aujourd'hui nous permettra de faire le point sur la situation au Canada et de nous pencher sur les recommandations du rapport.

Je propose cette motion parce qu'il y a quelques années, j'ai aidé un de mes électeurs d'Abbotsford à faire face à une situation très difficile. Son ex-femme était partie s'installer sur la côte est, emmenant leurs deux enfants. Il avait par la suite été mis à pied, ce qui n'a pas été pris en compte par les tribunaux avant trois longues années. L'appareil judiciaire a pratiquement ruiné cet homme financièrement et l'a précipité dans une profonde angoisse émotionnelle, en ne reconnaissant pas le changement de son statut d'emploi. L'appareil judiciaire ne lui accordait pas non plus de droit de visite de ses enfants, qui se trouvaient à l'autre bout du pays.

Il croyait que, si le gouvernement fédéral et les provinces avaient adopté et inscrit dans la loi, en totalité ou en partie, le rapport «Pour l'amour des enfants», lui et ses enfants auraient traversé moins péniblement ces années terribles. Son opinion était aussi motivée par son altruisme. Il ne voulait pas que d'autres connaissent la souffrance qu'il avait éprouvée. Il a été particulièrement frappé par l'histoire tragique de Darrin White, que je vais relater brièvement.

Darrin White venait de Prince George, en Colombie-Britannique. Il s'est suicidé le 13 mars 2000, après qu'un tribunal lui a accordé seulement un accès limité à ses enfants et lui a ordonné de verser chaque mois à son ex-femme le double de son salaire réel, en guise de pension alimentaire. Cet homme était tellement désespéré qu'il s'est finalement enlevé la vie. La cour suprême de la Colombie-Britannique l'avait obligé à verser à son ex-femme et leurs trois enfants 2 071 \$ par mois, alors que son salaire net était inférieur à 1 000 \$ par mois. C'était révoltant. Il s'est enlevé la vie parce qu'il ne voyait aucune manière de s'en sortir.

• (1735)

À cause de ce cas tragique, pour son propre bien-être, pour le bien-être des autres parents et tout particulièrement pour celui des enfants, cet électeur de ma circonscription a toujours placé cette question au premier plan lorsqu'il s'adressait à des groupes. Il m'a exhorté à faire de même. Je suis heureux de lui donner satisfaction aujourd'hui.

Les origines du rapport «Pour l'amour des enfants» remontent à 1996 et 1997, années où nous étudions le projet de loi C-41, qui proposait de modifier la Loi sur le divorce. Des témoins ont comparu en grand nombre devant le comité. Il a été décidé que le comité devrait faire une tournée pancanadienne afin d'obtenir une vue d'ensemble des solutions à adopter pour régler les problèmes d'un système qui semblait appartenir à une autre ère, pour le moderniser et proposer une solution digne du XXI^e siècle à tous ceux d'entre nous qui veulent placer au premier plan les préoccupations des enfants.

Les 48 recommandations énoncées dans le rapport du comité ont non seulement obtenu un vaste appui des membres du comité multipartite composé de représentants du Sénat et de la Chambre des communes. Elles ont aussi été appuyées par des groupes d'intérêts, des groupes de parents, des défenseurs des droits des enfants et d'autres intervenants. Il semble que ces recommandations ont obtenu l'appui de tous, mais on n'y a pas donné suite. Le rapport a été

déposé en 1998. Quatre ans plus tard, aucun changement important n'a été apporté au système de divorce en vigueur au Canada.

Je vais expliquer un certain nombre de recommandations. Le comité a proposé de modifier la Loi sur le divorce en remplaçant la garde et le droit de visite par le principe du partage des responsabilités parentales. Cela donnerait aux mères et aux pères un pouvoir décisionnel égal par rapport aux questions d'une importance fondamentale comme la scolarisation, les soins médicaux et l'éducation religieuse.

Actuellement, les parents qui ont la garde des enfants prennent toutes les décisions, tandis que les parents qui ont des droits de visite ne sont que des visiteurs. Le principe du partage des responsabilités parentales changerait cela. Ce principe prévoit que les deux parents sont indispensables au bon épanouissement des enfants et que la meilleure façon de garantir cela, même en cas de rupture d'une union, c'est d'accorder la préséance aux enfants et de permettre aux deux parents de non seulement voir leurs enfants, mais aussi de participer aux décisions importantes dans la vie de leurs enfants.

Les enfants progressent mieux lorsqu'ils demeurent dans un foyer intact. Toutefois, lorsque c'est impossible, comme cela se produit malheureusement à l'occasion, il est préférable que les deux parents partagent autant que faire se peut la responsabilité. C'est une des nombreuses recommandations qui rendrait cela possible.

Parallèlement, selon les recommandations proposées, les tribunaux pourraient refuser la garde partagée aux parents violents ou négligents, et c'est bien sûr notre rôle. Il nous incombe de veiller à ce que les parents ne maltraitent pas leurs enfants et à ce que ces derniers soient en sécurité dans le plus noble endroit qui soit, c'est-à-dire leur propre foyer.

On recommandait le rejet de la doctrine du bas âge sur laquelle s'appuyaient les juges pour confier d'office la garde des enfants pré-adolescents à la mère. La responsabilité ne devrait pas être fonction du sexe. Elle devrait être partagée. Les deux parents sont nécessaires pour assurer le développement équilibré et la sécurité de leurs enfants.

La recommandation 16 propose ce qui suit:

...que ceux qui prennent les décisions, parents et juges compris, déterminent l'«intérêt supérieur de l'enfant» à l'aide d'une liste de critères...

Les enfants devraient encore une fois passer en premier. Tout le rapport constitue une bouffée d'air frais, car il fait valoir qu'il n'est pas ici question des parents, qui peuvent avoir leurs propres problèmes, qu'ils soient d'ordre interpersonnel, financier ou autre. Il importe avant tout de faire passer en premier les besoins des enfants. Les prétendus problèmes des parents s'estomperaient souvent si père et mère et chacun d'entre nous s'arrêtaient d'abord aux besoins des enfants.

La recommandation 18 exhorte le ministre de la Justice à effectuer:

...un examen approfondi pour veiller à ce qu'elles reflètent le principe de l'égalité des sexes et le droit de l'enfant au soutien financier des deux parents...

Je souligne de nouveau que la notion de rôle parental partagé est un thème clé dans tout le rapport.

La recommandation 21 recommande que les gouvernements provinciaux et territoriaux:

...envisagent de modifier leur législation familiale de manière à ce qu'elle stipule qu'il est dans l'intérêt des enfants de maintenir et d'encourager les relations avec les grands parents et les autres membres de la famille élargie, et que ces relations ne doivent pas être perturbées sans une raison valable liée au bien-être de l'enfant.

Initiatives parlementaires

Je rappelle la motion présentée en 1995 par la députée réformiste Daphne Jennings, qui défendait le droit des grands-parents de voir les enfants. Cette recommandation fait écho à cette demande. Elle précise qu'à moins que l'on puisse prouver que cette mesure n'irait pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour que soient maintenus les liens de soutien et de protection qui sont possible avec les grands-parents et la famille élargie.

● (1740)

La recommandation n° 24 veut que:

...en plus d'exercer leur fonction juridictionnelle, les tribunaux unifiés de la famille offrent divers services de soutien hors-instance...

Ces services comprendraient des conseils aux familles et aux enfants, une éducation juridique publique, une évaluation du rôle des parents et des services de médiation. En d'autres termes, on ferait tout ce qui est possible pour empêcher le divorce. Les services comprendraient aussi une aide à la cellule familiale à ce stade, et plus tard aux enfants qui en ont besoin.

La recommandation n° 30 veut que:

la Loi sur le divorce soit modifiée pour exiger a) qu'un parent souhaitant déménager avec un enfant à une distance qui exigerait que soient changées les ententes parentales ordonnées par le tribunal en demande l'autorisation à la cour...

Cette recommandation toucherait particulièrement mon électeur, dont l'ex-épouse a quitté Chilliwack avec ses enfants pour aller s'établir en Nouvelle-Écosse. Il est difficile de s'installer plus loin. Cet homme est allé visiter ses enfants. Il n'aurait pas dû avoir à le faire parce qu'il aurait dû avoir la garde partagée. Il l'a fait malgré tout, avec toutes les dépenses qu'un tel voyage peut comporter, et quand il s'est présenté à la porte de son ex-épouse en lui annonçant qu'il était là pour une semaine pour voir ses enfants, elle lui a répondu qu'elle avait décidé de ne pas le laisser les rencontrer.

L'homme est rentré à l'hôtel et a communiqué avec un avocat, qui l'a avisé qu'il obtiendrait une ordonnance du tribunal dans les deux à quatre prochaines semaines. L'homme a dû retourner à Chilliwack pour se chercher du travail. Toutes les fois qu'il est retourné en Nouvelle-Écosse par la suite, son ex-épouse a refusé qu'il voie ses enfants.

Si les recommandations du comité étaient mises en pratique, les tribunaux ne laisseraient pas de telles situations se produire parce qu'il existerait alors un système de garde partagée. Un parent qui voudrait déménager aussi loin devrait en demander la permission au tribunal, car la garde partagée et les droits du père d'avoir une influence sur la vie de ses enfants seraient primordiaux.

Les recommandations en question assoupliraient les relations entre les deux parents. Elles permettraient de mieux répondre aux besoins des enfants, d'où le titre du rapport, «Pour l'amour des enfants». Ces recommandations auraient dû être adoptées.

Elles jouissent d'ailleurs d'un fort appui au sein de la population, et elles ont également le soutien du Parlement. Le député de Prince George—Peace River a présenté 48 projets de loi sur le sujet, un pour chacune des recommandations qu'il chérit tant. Il a lui aussi été touché par les groupes partout au pays qui nous implorent de faire en sorte que ces recommandations soient adoptées. Un sondage du *National Post* réalisé en février dernier demandait aux gens s'il y aurait lieu de réviser les lois canadiennes concernant la garde et la visite des enfants en y intégrant le concept de garde partagée. Environ 91 p. 100 des personnes sondées ont répondu oui à cette question.

La notion d'exercice conjoint des responsabilités parentales bénéficie d'un large appui dans la population. Elle bénéficie d'un

large appui ici même. Elle a l'appui du Sénat. C'est le voeu des parlementaires de la Chambre qu'elle aille de l'avant. Et pourtant, il ne s'est rien produit en 1998. Il ne s'est rien produit en 1999. Il ne s'est rien produit en 2000 ni en 2001. Nous sommes en 2002 et rien ne s'est encore produit. C'est une honte, car chaque année qui passe, de plus en plus d'enfants, 50 000 enfants par année, attendent le bec à l'eau que leurs parents aient assez de maturité et de bon sens pour en arriver à une entente sur l'exercice conjoint des responsabilités parentales. Toutefois, aucun cadre législatif, aucun service de médiation ni système judiciaire commun ne permet que cela se réalise facilement et sans confrontation.

C'est une honte. Le gouvernement convient que les familles doivent avoir la priorité. En 1999, la ministre de la Justice d'alors avait dit qu'il fallait faire des besoins et des intérêts des enfants notre toute première priorité. Nous sommes en 2002 et rien n'a encore été fait. Selon le nouveau ministre de la Santé, des modifications à la Loi sur le divorce seront peut-être présentées ce printemps. C'est peut-être bien, mais je supplie le ministre de reconsidérer cela. Il n'y a pas que la Loi sur le divorce. Il y a 48 recommandations. Il ne s'agit pas seulement de faciliter le divorce, mais encore de faire ce qu'il faut pour les enfants. Il faudra plus qu'une réforme de la Loi sur le divorce pour y arriver.

Si le gouvernement doit cesser de piétiner et se décider à donner suite maintenant aux 48 recommandations, c'est avant tout pour les enfants. Des milliers de situations difficiles auraient pu être évitées au cours des quatre dernières années seulement si l'on avait donné suite aux recommandations. Des gens comme Darrin White sont morts parce que le problème n'a pas été correctement réglé.

● (1745)

Des enfants ne peuvent pas voir leurs parents. Cela aurait pu être évité. Des familles vivent dans la souffrance et l'amertume. Cela aurait pu être évité.

Je comprends que nous ne nous prononcerons pas ce soir sur cette motion. Toutefois, j'exhorte le gouvernement à ne pas examiner seulement la Loi sur le divorce, mais aussi les 48 recommandations. J'exhorte le gouvernement à écouter les prières des parlementaires des deux chambres et à aller de l'avant, à apporter les modifications et à donner suite aux recommandations. Faisons-le pour l'amour des enfants!

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet de la motion n° M-329 réclamant que le gouvernement donne immédiatement suite aux recommandations du rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants publié en décembre 1998 sous le titre *Pour l'amour des enfants*. La motion réclame en outre que le ministre de la Justice soit blâmé pour avoir omis de proposer des modifications à la Loi sur le divorce sur la foi de ce rapport. J'ai des points importants à soulever au sujet de cette motion.

Initiatives parlementaires

Premièrement, la motion ne reconnaît pas le fait que le gouvernement du Canada a déjà donné suite au rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants dans le document intitulé *Stratégie de réforme*, déposé en mai 1999, et que cette stratégie a été mise en oeuvre en grande partie. Il importe de signaler que les recommandations du Comité mixte spécial visaient non seulement le gouvernement du Canada mais aussi les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les juges, les professionnels concernés et même les parents divorcés.

Deuxièmement, en blâmant le ministre de la Justice pour avoir omis de proposer des modifications à la Loi sur le divorce, la motion ne tient pas compte de la complexité des questions de droit. Elle ne tient pas compte non plus de l'un des aspects les plus problématiques du droit de la famille, soit que nombre de problèmes auxquels sont confrontées les familles acculées au divorce ne sont qu'en partie d'ordre juridique et ne peuvent par conséquent pas être résolus par de simples modifications à la Loi sur le divorce.

Il n'y a pas de réponses faciles. En effet, c'est notamment parce qu'il fait ressortir ce point-là même que le rapport du comité intitulé *Pour l'amour des enfants* est aussi important. Il n'existe pas de solutions faciles à la foule de problèmes complexes et litigieux auxquels font face les familles qui vivent un divorce.

Examinons la recommandation sur le partage des responsabilités parentales, clairement devenue la principale recommandation de ce rapport. Je cite:

Le Comité recommande de ne plus employer les termes «garde» et «accès» dans la Loi sur le divorce et de les remplacer par l'expression «partage des responsabilités parentales», qui inclut le sens de ces deux termes.

À première vue, cela peut sembler facile de proposer de remplacer les termes «garde» et «accès» par «partage des responsabilités parentales» dans la Loi sur le divorce. En regardant de près ce que dit le rapport au sujet du partage des responsabilités parentales, on ne voit là rien de simple.

Compte tenu de la diversité des familles qui font face à un divorce au Canada de nos jours, il serait présomptueux et préjudiciable pour nombre d'entre elles que nous établissions une formule universelle pour les dispositions concernant les responsabilités parentales à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Avec la nouvelle appellation «partage des responsabilités parentales», le comité voulait combiner en une expression tous les droits et responsabilités qui sont maintenant inclus dans les deux expressions «garde et accès», et laisser aux parents et aux juges le soin de décider de la répartition des diverses composantes.

Ailleurs dans le rapport du comité, il est confirmé très clairement que cette recommandation ne signifiait pas que la Loi sur le divorce devrait comporter une présomption légale qui imposerait le partage des responsabilités parentales à toutes les familles.

De nombreux témoins, y compris des pères qui parlaient en leur nom personnel, des groupes de défense des pères et des tenants du partage des responsabilités parentales, ont recommandé fortement que la loi soit modifiée de manière à inclure une présomption en faveur d'une garde partagée, ce qui signifierait que les enfants passeraient des périodes d'une durée à peu près égale chez chacun de leurs parents et ce qui supposerait aussi un partage des décisions.

Les membres du comité ont aussi trouvé intéressants les témoignages concernant les bienfaits d'une garde partagée, tant pour les parents que pour les enfants, lorsque cette garde est convenue volontairement et qu'elle fonctionne efficacement. Ce genre d'accord suppose généralement que les décisions sont prises conjointement par les parents, à tout le moins en ce qui concerne des questions

importantes comme la scolarisation, l'éducation religieuse et les soins de santé, les enfants passant beaucoup de temps avec chaque parent.

Cependant, une mesure législative qui impose systématiquement la garde partagée aux parents en situation de divorce ou qui présume que c'est là la meilleure solution ne tient pas compte du fait que cette solution n'est peut-être pas adaptée à toutes les familles, notamment celles qui ont connu des épisodes de violence familiale ou celles où les rôles parentaux sont très différents.

• (1750)

Autrement dit, bien que le rapport recommande de prévoir dans la Loi sur le divorce le partage des responsabilités parentales, il indique clairement que cela ne signifie pas qu'il faille modifier la Loi sur le divorce pour y inclure une présomption légale de partage de ces responsabilités parentales. Au contraire, le rapport précise bien qu'il ne faut surtout pas le faire.

Le problème vient du fait que la définition et les interprétations de la notion de garde ont été source de confusion et de discussions interminables. On utilise différentes variantes de l'expression; on parle, par exemple du rôle des personnes chargées de la garde, de garde partagée et de partage des responsabilités parentales, mais ces expressions ne sont pas toujours comprises. Ce n'est pas en modifiant la Loi sur le divorce pour y ajouter les mots «partage des responsabilités parentales», que l'on dissipera la confusion actuelle et calmera le débat sur les droits et le rôle des parents. En fait, les significations et les interprétations de la notion de partage des responsabilités étant multiples et différentes, un tel changement pourrait être source de nouveaux litiges.

Il est vrai que le sens donné au mot «garde» dans la Loi sur le divorce cause des problèmes, mais il est évident que l'actuelle loi prévoit précisément le type de partage des responsabilités parentales que le comité semble encourager. Quand la chose se révèle possible et que les deux parents en conviennent de leur propre chef, la Loi sur le divorce prévoit que la garde et l'accès peuvent être accordées à une personne ou plus. La loi dit que les intérêts des enfants sont primordiaux, et que les enfants doivent avoir le plus de contacts possible avec chacun des parents, puisque c'est dans leur intérêt.

En réalité, il n'est pas aussi simple que le laisse entendre la motion du député de donner suite à la recommandation du comité de modifier la Loi sur le divorce pour y inclure la notion de partage des responsabilités parentales. Il est donc non seulement raisonnable mais également tout à fait indiqué que le ministre et le ministère de la Justice procèdent à toutes les études et consultations juridiques nécessaires pour interpréter cette recommandation, vu sa complexité et son importance.

Il est essentiel de reconnaître que la Constitution octroie au gouvernement fédéral et aux provinces des pouvoirs distincts au chapitre du droit de la famille. Même si les lois fédérales régissent les cas de divorce, les provinces ont la responsabilité législative en matière de garde des enfants et d'accès aux enfants, lorsque la famille opte pour la séparation au lieu du divorce ou lorsque les parents n'ont jamais été mariés. Les provinces ont aussi le pouvoir constitutionnel d'établir les règles de la procédure civile, y compris les procédures judiciaires, en ce qui trait aux questions afférentes à la Loi sur le divorce relevant de leur compétence.

Initiatives parlementaires

Toute modification à la Loi sur le divorce fédérale aurait de graves répercussions pour les provinces et les territoires, et ne saurait être précipitée. Il faudrait, à tout le moins, l'appui des provinces et des territoires et, idéalement, leur collaboration et leur engagement à élaborer une réforme correspondante coordonnée des lois provinciales et territoriales.

L'objectif général est d'aider toutes les familles qui se séparent ou qui divorcent au Canada. Les provinces sont chargées de la gestion et de la prestation des services judiciaires. Pour de nombreux parents, ce sont surtout les services judiciaires et communautaires fournis par les provinces qui les aident à aplanir les difficultés pour en arriver à ces ententes.

La motion ne reconnaît pas l'aide considérable qu'apporte le gouvernement fédéral en subventionnant et en faisant connaître ces services, qui incluent des programmes d'éducation parentale, des services de règlement des litiges, tels que la médiation, et des services de consultation. Le ministère de la Justice collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour que ces services soient en place lorsque les parents et les enfants en ont besoin.

Je ne peux pas appuyer la motion n^o 329, parce qu'elle ne tient pas compte de la complexité des questions extrêmement émotionnelles qui sèment la discorde entre les parents qui divorcent. La motion met uniquement l'accent sur les modifications à la Loi sur le divorce et ne reconnaît pas l'existence de nombreux autres problèmes dont seulement une partie est d'ordre juridique et qui ne peuvent être réglés uniquement en légiférant. De plus, elle passe sous silence l'important travail de planification conjointe et de collaboration que le gouvernement fédéral a accompli avec les provinces et les territoires, afin d'élaborer et d'améliorer des services judiciaires et communautaires pour aider les familles qui se séparent ou qui divorcent.

• (1755)

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Madame la Présidente, il me fait énormément plaisir d'intervenir sur cette motion, d'autant plus qu'avant d'être député j'ai pratiqué le droit. J'avais une formation en relation de travail et je voulais me spécialiser dans le droit du travail. Cependant, la réalité de la pratique, avec le nombre de séparations et de divorces, a fait en sorte que j'ai plaidé à différentes instances, des requêtes bien sûr, mais aussi des causes de divorce sur le fond.

Toute la question des enfants, surtout suite à des séparations, me préoccupe. Elle me préoccupe comme avocat, comme député, mais aussi comme père de deux enfants.

Pour les mêmes raisons que celles émises dans une opinion dissidente lors de la publication du rapport «Pour l'amour des enfants», en 1998, vous comprendrez que les députés du Bloc québécois auront de la difficulté à être favorables à la motion de notre collègue de Fraser Valley qui demande que ce rapport soit mis en oeuvre immédiatement par le gouvernement.

Soit dit en passant, je ne voudrais pas que l'on se comporte en démagogue. Parfois, malheureusement, les aléas des affrontements politiques font en sorte qu'on peut prendre une partie d'une phrase ou une partie d'une position, dire: «Ah oui, le Bloc ne se préoccupe pas des droits des enfants lors d'une séparation.» Nous n'étions pas contre le fond du rapport.

C'est la même chose pour cette motion. Pour le principe en jeu, ça va. Mais il y a une question constitutionnelle et il est malheureux que le gouvernement ne veuille pas prendre ses responsabilités et régler

cette question. Il s'agit du partage des responsabilités entre les provinces. Et je ne parle pas uniquement du Québec. Je ne parle pas uniquement des intérêts ou du droit du Québec. Il s'agit d'un partage de responsabilités entre les provinces et le gouvernement fédéral.

On sait que l'étude menée par le comité mixte touchait des problèmes qui sont encore aujourd'hui très contemporains et en constante évolution soit le nombre croissant de divorces et la réalité des enfants. On se rappelle qu'il y a quelques décennies, au Canada et au Québec, le mariage était la façon la plus régulière d'avoir une union entre deux personnes. Maintenant, de plus en plus, il y a la réalité de la cohabitation.

Cette cohabitation fait que des enfants naissent de ces unions; ce sont donc des enfants qui naissent hors des liens du mariage. Je ne conteste pas le bien-fondé, mais c'est une réalité. Par le fait même, les enfants en viennent à faire partie d'une dynamique nouvelle. Ils font partie d'une nouvelle réalité qui est souvent très complexe.

À notre avis, ce comité mixte spécial n'était pas le forum approprié pour trouver des solutions législatives à des problèmes sociaux qui touchent un nombre de plus en plus croissant de nos concitoyens et concitoyennes.

En effet, on s'est rendu compte que lors de l'ébauche du rapport, il y avait une situation paradoxale, à savoir une dichotomie injustifiable, à notre point de vue, nous les députés du Bloc, en termes de juridiction entre les provinces et le gouvernement fédéral dans ce domaine. Toutes les questions relatives à la famille, à l'éducation et aux services sociaux relèvent clairement des compétences des provinces, de même que tout ce qui touche les questions de séparation de corps.

• (1800)

Au Québec, nous avons le Code civil. Comme on le sait, notre Code civil est inspiré du Code Napoléon; nous avons le droit civil français. Au Québec, les articles 493 et suivants du Code civil traitent de la séparation de corps.

Par ailleurs, le divorce est de juridiction fédérale en vertu de la Constitution canadienne. La très grande majorité des cas de divorces, on en conviendra, se règlent en dehors des tribunaux. Ils se règlent par entente. Le tribunal ne fait que ratifier ce qui a été souvent discuté entre les parties. Nous, au Québec, avons en plus des services de médiation familiale pour aider le couple à en venir à une entente. Nous avons des avocats et des avocats spécialisés en médiation.

Dans la plupart des cas, c'est au moment de la séparation de corps qu'interviennent les ententes relatives au droit de garde et de visite des enfants. La séparation de corps étant de compétence provinciale, il serait logique que la législation sur le divorce le soit également.

Nous sommes d'avis qu'il serait beaucoup plus simple que l'ensemble du droit de la famille relève d'une seule et même compétence, soit celle des provinces.

Je vais faire état d'une longue citation qui émane de quelqu'un qui est une sommité au Canada en matière de droit constitutionnel, une sommité qui n'est contestée par personne. C'est un spécialiste, soit l'honorable Gérald Beaudoin, un sénateur conservateur de l'autre Chambre.

Le sénateur Beaudoin n'a pas la réputation d'être souverainiste, reconnaissons-le. J'espère qu'on est capables de s'entendre pour dire qu'il y aura un été et un hiver. J'aimerais également qu'on s'entende pour dire que le sénateur Gérald Beaudoin n'est pas un souverainiste. Il le dit lui-même, il est fédéraliste. Parfois, par contre, il est un fédéraliste fatigué, comme l'était le père du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Léon Dion.

Initiatives parlementaires

Je cite donc le sénateur Gérald Beaudoin qui, en 1990, écrivait ce qui suit:

On peut se demander pourquoi le constituant de 1867 a octroyé au Parlement une compétence exclusive sur le mariage et le divorce. Il semble bien que ce soit pour des motifs religieux. Aux termes de l'article 185 du Code civil du Bas-Canada, le mariage ne pouvait se dissoudre que par la mort naturelle d'un des époux.

On ne pouvait pas divorcer en vertu du Code civil du Bas-Canada. Ce principe était accepté par l'immense majorité des Québécois qui était composée, à ce moment-là, on le sait, de catholiques.

Parlons ici de la situation des protestants. On parle donc des gens des autres provinces parce que le Québec était, en grande majorité, français et de religion catholique et que les autres provinces étaient anglaises et de religion protestante.

Les protestants, eux, voulaient au contraire que le Parlement canadien puisse légiférer sur le divorce, d'où l'édit de l'article 91.26 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui donne une compétence exclusive au Parlement fédéral sur le mariage et le divorce.

Or, ce qui était indiqué en 1867 ne l'est plus nécessairement aujourd'hui, et ce en raison du fait que la société dans laquelle le droit évolue est, par définition, une société évolutive. Je n'ai pas besoin de dire qu'aujourd'hui, on ne fait plus les choses comme on les faisait en 1867.

Donc, il est important, voire capital, que nos lois reflètent la réalité contemporaine. On doit, et c'est notre responsabilité comme législateurs, adapter les lois en fonction des réalités d'aujourd'hui.

• (1805)

Nous, du Bloc québécois, étions d'avis à ce moment-là que les provinces auraient dû avoir entière juridiction sur le droit familial et auraient dû être en mesure de légiférer dans ce domaine.

Étant donné que le temps qui m'était imparti est épuisé, j'annonce que nous ne pouvons être d'accord avec la motion présentée par le député de Fraser Valley.

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Fraser Valley pour le travail qu'il a fait. Même si nous n'avons pas les mêmes allégeances, je crois que la plupart d'entre nous reconnaissent qu'il a fait du bon travail qui mérite l'attention de la Chambre. Je voudrais aborder quelques points.

En décembre 1997, le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants avait entrepris son difficile examen des dispositions prises après la séparation et le divorce, en insistant particulièrement sur les besoins et les intérêts des enfants. Pendant douze mois, le comité a tenu 55 séances et entendu plus de 520 témoins. Il a également reçu des centaines de lettres et de mémoires détaillés provenant de citoyens et de professionnels intéressés.

En décembre 1998, le rapport du comité est parvenu à la Chambre. Il a fallu cinq mois au gouvernement pour publier un projet de réponse au rapport. À ce moment, la ministre de la Justice avait dit ce qui suit:

L'examen du comité a montré que ceux qui doivent compter sur le système seraient mieux servis par une approche moins accusatoire, qui encourage la responsabilité parentale et donne aux deux parents la possibilité de guider et d'élever leurs enfants. Dans la plupart des cas, les enfants et les jeunes profitent de relations suivies aussi bien avec leur mère qu'avec leur père.

Quatre années se sont écoulées, mais rien n'a été fait. Dans son rapport, le comité avait recommandé au gouvernement de modifier la Loi sur le divorce et de reconnaître que les relations des parents avec leurs enfants ne s'arrêtent pas avec la séparation ou le divorce.

Parmi les nombreuses suggestions faites, le comité avait noté que les enfants doivent pouvoir se faire entendre lorsque les parents prennent des décisions qui les touchent. Le comité avait également dit qu'en cas de divorce, les enfants devraient pouvoir parler à un professionnel averti dont le rôle serait de transmettre leur point de vue au juge ou au médiateur devant décider des arrangements de garde. De plus, le tribunal devrait pouvoir nommer un tiers intéressé, comme un membre de la famille étendue de l'enfant, pour soutenir et représenter celui-ci au cours de la séparation ou du divorce.

Le comité avait aussi signalé qu'il fallait reconnaître l'importance des relations des grands-parents, des frères et soeurs et des autres membres de la famille étendue avec les enfants et inclure dans les plans de garde des moyens de maintenir et de favoriser ces relations lorsqu'elles sont dans l'intérêt des enfants.

Des groupes de pères et des pères ont demandé au comité d'envisager la possibilité de recommander une règle générale implicite en faveur de l'exercice conjoint du droit parental ou de la garde partagée. Selon eux, c'était la seule façon de garantir que les parents négocient ou participent à la médiation en toute bonne foi et ne perdent pas de vue l'intérêt des enfants.

Bien que le comité n'a pas fait une telle recommandation, il a constaté l'importance d'un partage essentiellement égal des décisions, voire du temps parental, là où cette formule se prête bien. Le comité a entendu les témoignages de psychologues et de travailleurs sociaux pour qui il est dans l'intérêt de l'enfant d'entretenir des relations avec les deux parents après le divorce.

M. John Service, directeur administratif de la Société canadienne de psychologie, a témoigné devant le comité. Il a déclaré:

Les meilleures solutions sont bien sûr celles qui rendent l'expérience de la séparation et du divorce moins traumatisante. Des ententes généreuses de garde et de visite sont le plus souvent dans le meilleur intérêt des enfants et des parents.

Des témoins représentant le programme Families in Transition ont dit que les enfants qu'ils voyaient dans leurs pratiques et qui semblaient être les plus confiants vivaient généralement une situation où le conflit entre les parents était minimisé et où ils étaient convaincus que leurs parents les aimaient.

• (1810)

De nombreux témoins ont dit au comité qu'il serait possible de réduire les conflits entre conjoints qui divorcent si l'on donnait des cours aux parents immédiatement après la séparation. Cela les aiderait à mieux comprendre les effets du divorce sur les enfants et les dommages que peuvent causer aux enfants des conflits permanents. Nous constatons cela dans nos collectivités, ces conflits permanents sans solution.

Plusieurs témoins ont donné des détails sur l'efficacité des programmes d'éducation des parents offerts dans leur collectivité. En Alberta, par exemple, un programme intitulé Parenting after Separation est devenu obligatoire. Les parents doivent assister à un cours avant même de présenter une demande de divorce. Dans d'autres régions du pays, des organismes de services sociaux, des groupes communautaires, des cliniques de droit de la famille et au moins un cabinet d'avocats, oui, un cabinet d'avocats, offrent de tels programmes.

Initiatives parlementaires

Pour l'amour des enfants a été un pas constructif pour établir les bases d'une loi tenant compte des intérêts de l'enfant dans ces circonstances regrettables.

Le Parti progressiste-conservateur est en faveur de la garde partagée pourvu que ce soit dans l'intérêt de l'enfant. Nous sommes fiers de dire que nous avons joué un rôle efficace au sein du comité mixte spécial. Nous avons défendu avec vigueur nos points de vue sur la question de la garde partagée. Nous croyons que les tribunaux devraient travailler en harmonie avec les services sociaux pour veiller à ce que, peu importe les dispositions prises en matière de garde, les intérêts de l'enfant passent en tout premier lieu.

Nous partageons la frustration que ressentent de nombreux Canadiens à l'idée que nos enfants continueront à souffrir parce que les recommandations de changement ne seront pas incluses dans la loi. Le gouvernement libéral ne semble pas disposé à prendre des mesures à cet égard. Nous recommandons toute proposition qui permettrait de soumettre la question à l'attention de la Chambre et du public canadien. Pour ce qui est de la garde des enfants, il faut une mesure législative qui traite les parents de façon juste et équitable tout en veillant au meilleur intérêt des enfants.

Nous reconnaissons qu'il y a des problèmes dans le système actuel. Après un divorce difficile, certains parents refusent d'accorder un droit de visite à l'autre parent et se servent des enfants pour se venger de leur ex-conjoint. C'est effectivement ce qui se passe partout au Canada en ce moment même.

Récemment, nous avons été témoins d'enlèvements d'enfants par des parents n'ayant pas la garde qui sont devenus désespérés après s'être vu refuser à maintes reprises un droit de visite. Personne ne peut cautionner ce genre d'acte, mais c'est néanmoins une preuve des effets néfastes que cela a sur les enfants. La garde partagée devrait contribuer à éviter l'extrême animosité entre les parents divorcés qui se battent pour voir leurs enfants. Cela améliorerait nettement l'environnement et les enfants seraient soumis à moins de conflits en grandissant.

À l'instar de mes collègues du Parti conservateur, je souhaite que le gouvernement accorde la priorité aux enfants et prenne les mesures nécessaires pour régler les problèmes et pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans ce rapport. Nous appuyons la motion.

• (1815)

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie le député de Fraser Valley d'avoir présenté cette motion. Il est grand temps que nous parlions de cette question.

Permettez-moi de lire rapidement l'extrait suivant de la politique de l'Alliance canadienne:

Nous apporterons toutes les modifications nécessaires à la Loi sur le divorce de manière à ce que, advenant une rupture conjugale, la Loi sur le divorce permette à la fois aux parents et aux grands-parents de maintenir une relation enrichissante avec leurs enfants et leurs petits-enfants, à moins qu'il puisse être démontré clairement que cela n'est pas dans l'intérêt des enfants.

Comme je manque habituellement de temps, je vais aller d'abord à l'essentiel. Pour moi, l'essentiel, c'est que chaque enfant a le droit d'être aimé et élevé par ses deux parents. Il faudrait adopter, dans de nouvelles dispositions législatives, une nouvelle approche qui, légalement et concrètement, insiste sur les besoins des enfants et les responsabilités parentales. De la façon dont elle est généralement appliquée à l'heure actuelle, la Loi sur le divorce rend cela impossible. Nous tenons de bien beaux discours, mais, d'une manière ou d'une autre, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

L'idée du divorce est omniprésente dans notre pays. Les familles instables et les mariages éphémères sont des problèmes nationaux que le gouvernement actuel n'a pas suffisamment reconnus.

Je crois que le gouvernement a certaines responsabilités. Parfois, nous courons des risques pour essayer d'assumer nos responsabilités, mais nous oublions de nous occuper de l'essentiel ou de nous attaquer à la racine du problème.

Nous sommes responsables de l'infrastructure, et la famille est une infrastructure sociale. Nous devons protéger nos familles. Nous devons faire tout ce qu'il faut pour encourager la formation de la cellule familiale. Quelle que soit la composition et la description de cette cellule familiale, nous devons être respectueux des familles. Nous devons protéger ce fondement primordial de notre société.

La pratique juridique donne le ton. Bon nombre ont fait valoir que, si un couple conclut une entente sur le partage des responsabilités parentales, cela aura simplement pour effet d'exacerber les conflits entre les deux parents en cause. S'il était entendu et normal que les deux parents aient à régler de manière plus équitable la question des enfants, ils s'engageraient dans cette union en s'attendant à cela.

Le système est établi de telle façon que, si une partie se plaint plus fort ou fait plus d'allégations que l'autre, elle risque de repartir avec le butin. On se prépare alors à une lutte difficile. Si nous étions déterminés à traiter tous les parents équitablement pour l'amour des enfants, nous désamorcerions le conflit simplement en instaurant ce genre de climat juridique. Par conséquent, certains arguments ne tiennent simplement pas la route si nous les mettons en pratique.

Plus de trois ans ont passé depuis que le comité conjoint a présenté son rapport et aucune mesure n'a été prise, à l'exception de consultations qui ont coûté 1,5 million de dollars et dont l'objectif était de trouver le moyen de contredire le rapport. C'est une honte.

Dans de trop nombreux cas, le système judiciaire sert mal les intérêts des enfants parce qu'il ne traite pas les responsabilités parentales de façon appropriée. Chaque partie essaie de faire valoir ses droits et essaie égoïstement d'avoir gain de cause. Malheureusement, la nature humaine est ainsi faite.

Nous devons orienter cette affaire dans deux directions pour l'amour des enfants et pour le droit légitime de chacun des parents mis en cause. Il faudrait adopter une nouvelle approche qui fasse prévaloir, juridiquement et dans les faits, les besoins des enfants, non les désirs à court terme des parents. Pour ce faire, il faut mettre l'accent sur les responsabilités plutôt que sur les droits des parents.

Dans les cas de divorce, les tribunaux devraient se préoccuper d'abord et avant tout de l'intérêt supérieur des enfants. Certes, il faut respecter les droits des parents. Toutefois, les droits des parents devraient être assujettis aux intérêts supérieurs des enfants.

• (1820)

Je voudrais vous lire le premier paragraphe d'un rapport intitulé «Stratégie de réforme» que nous devons, sauf erreur, à l'ancienne ministre de la Justice. Il est merveilleux et nous devrions le mettre en pratique. Il dit ceci:

Les Canadiens et Canadiennes conviennent que les besoins et l'intérêt supérieur des enfants dont les familles se séparent doivent figurer au premier rang des priorités. Même après le divorce ou la séparation, les parents ne cessent pas d'être parents et d'avoir des responsabilités à l'égard de leurs enfants.

Quelle nouvelle idée incroyable. Le rapport ajoute:

Initiatives parlementaires

Il appartient au système de justice de veiller à ce que la priorité soit effectivement accordée aux enfants pendant cette période douloureuse de leur vie. On a toutefois soulevé des questions selon lesquelles le système actuel ne remplit pas bien sa mission et doit donc être amélioré.

Ce rapport date de 1999. Il remonte à très longtemps et rien n'a encore été fait.

Le droit d'être un parent est un droit que nous devons protéger pour les deux parties à un divorce. Il a été violé à de nombreuses reprises au Canada. Les histoires que notre collègue de Fraser Valley a mentionnées au sujet de suicides se répètent bien des fois au Canada. Des hommes et même des femmes sont parfois forcés au-delà de leurs moyens d'être ce parent qui n'a pas la garde et qui se contente de payer. Des mesures doivent être prises à cet égard.

Il faut agir pour éviter qu'un juge ne force un parent qui n'a pas la garde à verser une pension alimentaire pour enfants qui représente plus de la moitié de ce que ce parent gagne. Ce n'est pas juste. Nous ne protégeons pas la famille. Chaque parent fait encore partie de cette famille, qu'il y ait divorce ou pas.

Je crois que si nous avons inscrit dans la loi ce qui se passe avec ces jugements dans des cas de divorce, cela serait contesté aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés et pourtant, ces choses continuent à se produire.

C'est une honte, et le gouvernement se coule lui-même en ne donnant pas suite à son rapport. Il aurait dû le faire au moins pour éviter que des enfants ne soient blessés, et il y a bien d'autres raisons pour cela.

• (1825)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme la motion ne peut faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 25 avril 2002

Recours au Règlement

L'hymne national

Mme Wasylcia-Leis 10799

AFFAIRES COURANTES

Pétitions

L'Arménie

Mme McDonough 10799

Taiwan

M. Dubé 10799

Le syndrome d'alcoolisation foetale

Mme Wasylcia-Leis 10799

Les affaires autochtones

M. Martin (Winnipeg-Centre) 10799

Questions au *Feuilleton*

Mme Redman 10800

Question de privilège

Motion d'ajournement

M. Szabo 10800

M. Casson 10800

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—Le secteur de l'automobile

Mme Guay 10800

Motion 10800

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10802

M. Rajotte 10802

M. Dubé 10802

M. Bergeron 10802

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10804

M. Asselin 10804

M. Rock 10805

M. Bergeron 10806

M. Rajotte 10806

Mme Guay 10807

M. Rajotte 10807

M. Asselin 10809

M. Martin (Winnipeg-Centre) 10810

M. McNally 10810

M. Asselin 10811

M. Comartin 10811

M. Martin (Winnipeg-Centre) 10812

M. Godin 10813

M. Asselin 10814

Mme Guay 10814

M. Casey 10815

Mme Guay 10816

M. Cuzner 10816

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10817

M. Dubé 10817

M. Perron 10818

M. Marcil 10819

M. Paquette 10819

M. Bailey 10821

Mme Guay 10821

M. Marcil 10822

M. Asselin 10823

Mme Guay 10824

M. Sauvageau 10825

M. Dubé 10826

M. Paradis (Brome—Missisquoi) 10827

M. Laframboise 10827

Mme Guay 10829

M. Coderre 10829

M. Asselin 10829

M. Bagnell 10829

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Journée des Forces canadiennes

Motion 10830

M. Benoit 10830

Adoption de la motion 10831

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le don d'organes

Mme Ur 10831

Le projet de loi C-297

M. Kenney 10831

L'environnement

Mme Torsney 10831

L'école St. Lawrence

M. Cannis 10831

La Société Radio-Canada

M. Farrah 10832

Le bois d'oeuvre

M. Mayfield 10832

L'équité en matière d'emploi

M. Malhi 10832

Le Sénégal

M. Crête 10832

La condition féminine

Mme Bulte 10832

Les Forces canadiennes

M. Benoit 10833

La condition féminine

Mme St-Jacques 10833

La justice

M. Blaikie 10833

La Loi sur la sécurité publique

M. Laframboise 10833

La condition féminine

Mme Jennings 10833

La Semaine de la sensibilisation au don d'organes et de tissus	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	10834
La collection Balsillie Roy	
M. Adams	10834
L'héroïsme	
M. Strahl	10834

QUESTIONS ORALES

Le conseiller en éthique

M. Reynolds	10834
M. Manley	10834
M. Reynolds	10835
M. Manley	10835
M. Reynolds	10835
M. Manley	10835
M. Hill (Macleod)	10835
M. Manley	10835
M. Hill (Macleod)	10835
M. Manley	10835

Les microbrasseries

M. Duceppe	10835
M. Manley	10836
M. Duceppe	10836
M. Manley	10836
M. Gauthier	10836
M. Manley	10836
M. Gauthier	10836
M. Manley	10836

L'environnement

M. Blaikie	10836
M. Anderson (Victoria)	10836
M. Blaikie	10836
M. Anderson (Victoria)	10836

La défense nationale

Mme Wayne	10837
M. Eggleton	10837
Mme Wayne	10837
M. Eggleton	10837

Les campagnes à la direction

M. White (Langley—Abbotsford)	10837
M. Manley	10837
M. White (Langley—Abbotsford)	10837
M. Manley	10837

Les microbrasseries

M. Bergeron	10837
M. Goodale	10838
M. Bergeron	10838
M. McCallum (Markham)	10838

Le gouvernement du Canada

M. Ritz	10838
M. Manley	10838
M. Ritz	10838
M. Manley	10838

Les clauses orphelins

Mme Guay	10838
Mme Bradshaw	10838

Mme Guay	10838
Mme Bradshaw	10838

Le gouvernement du Canada

M. Toews	10839
M. Manley	10839
M. Toews	10839
M. Manley	10839

Les initiatives parlementaires

M. Bélanger	10839
M. Goodale	10839

Les soins de santé

Mme Wasylcyia-Leis	10839
Mme McLellan	10839

Postes Canada

M. Martin (Winnipeg-Centre)	10840
M. Manley	10840

La défense nationale

M. Casey	10840
M. Eggleton	10840
M. Casey	10840
M. Eggleton	10840

L'agriculture

M. Hilstrom	10840
Mme Copps	10840
M. Hilstrom	10840
Mme Copps	10840

La Société Radio-canada

Mme Gagnon (Québec)	10841
Mme Bradshaw	10841
Mme Gagnon (Québec)	10841
Mme Bradshaw	10841

La protection des enfants

M. Spencer	10841
M. Cauchon	10841
M. Spencer	10841
M. Cauchon	10841

La recherche et le développement

M. Lastewka	10841
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	10841

Les techniques de reproduction

M. Merrifield	10842
M. Rock	10842
M. Merrifield	10842
Mme McLellan	10842

Les personnes handicapées

M. Lanctôt	10842
M. McCallum (Markham)	10842

Les ressources humaines

Mme Longfield	10842
M. McCallum (Markham)	10842

Présence à la tribune

Le Président	10842
--------------------	-------

Les travaux de la Chambre

M. Reynolds	10842
M. Goodale	10842

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Langues officielles

M. Bélanger 10843

Privilège

Motion d'ajournement

M. Szabo 10843

Allégation d'intimidation d'un député

M. Szabo 10844

M. Duncan 10844

M. White (Langley—Abbotsford) 10845

M. Johnston 10845

M. Hilstrom 10845

M. Borotsik 10845

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—Le secteur de l'automobile

Motion 10846

M. Bagnell 10846

Mme Guay 10846

Mme Lill 10847

M. Bergeron 10847

M. Crête 10847

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10848

M. Bergeron 10849

QUESTION DE PRIVILÈGE

Allégation d'intimidation d'un député

M. Schmidt 10849

Les crédits

Jour désigné—Le secteur de l'automobile

M. Bigras 10850

M. Gagnon (Champlain) 10851

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10851

M. Mahoney 10852

M. Bergeron 10854

M. Strahl 10855

M. Guimond 10856

M. Marcil 10858

M. Harvey 10859

M. Ménard 10859

Les travaux de la Chambre

Le président suppléant (Mme Bakopanos) 10861

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur le divorce

M. Strahl 10861

Motion 10861

M. Macklin 10863

M. Guimond 10865

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10866

M. Spencer 10867

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**